

CCMSA

Direction Déléguée aux Politiques Sociales

Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds

Département Synthèse

Rapporteur : Eric HUGUES - *Service management des risques professionnels ATMP*



MALADIES PROFESSIONNELLES AU REGIME AGRICOLE : SINISTRALITE 2023

2025
COSMAP
RAPPORT
Parties II et III



**Direction des
Statistiques et de la
Science des
Données**

Sommaire

P5	PROPOS LIMINAIRES
P10	SYNTHESE
P14	PARTIE II. LES DEMANDES D'AVIS DES MALADIES PROFESSIONNELLES AGRICOLES EXAMINEES AUX CRRMP
P15	LES DEMANDES D'AVIS AUX CRRMP
P16	Infographies
P18	Commentaires
P20	LES DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 6
P21	Infographies
P39	Commentaires
P44	LES DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 7
P45	Infographies
P57	Commentaires

Sommaire

P61	PARTIE III. LES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES ET INDEMNISEES
P62	LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES
P63	Infographies
P75	Commentaires
P82	Données statistiques de la sinistralité MP
P83	Données 2023
P84	<i>Statistiques générales</i>
P85	<i>Classements par codes risque, tableaux de MP</i>
P89	<i>Dénombrement par tableaux de MP</i>
P91	<i>Données par tailles d'entreprises</i>
P92	<i>Répartition par régions</i>
P93	Données 2021-2023
P94	<i>Statistiques générales</i>
P95	<i>Types de MP par régions et Régions par types de MP</i>
P97	<i>Données et cartes de France par type de MP</i>
P111	Données par CTN
P117	Données de population

Sommaire

P125	LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES NON-SALARIES
P126	Infographies
P138	Commentaires
P144	Données statistiques de la sinistralité MP
P145	Données 2023
P146	Statistiques générales
P147	Classements par codes risque, tableaux de MP
P150	Dénombrement par tableaux de MP
P152	Répartition par régions
P153	Données 2021-2023
P154	Statistiques générales
P155	Types de MP par régions et Régions par types de MP
P157	Données et cartes de France par type de MP
P171	Données par CTN
P176	Données de population

Sommaire

P180

LES MALADIES PROFESSIONNELLES PAR THEMES

P181

Tableau récapitulatif des salariés

P182

Tableau récapitulatif des salariés

P183

Tableau récapitulatif des salariés et des non-salariés

P184

ANNEXES

P185

TABLEAUX LIES AUX CRRMP 2023

P186

Alinéa 6 toute population

P195

Alinéa 6 population salariée

P203

Alinéa 6 population non-salariée

P211

Alinéa 7 toute population

P220

Alinéa 7 population salariée

P227

Alinéa 7 population non-salariée

P234

AIDES A LA LECTURE DU RAPPORT

P235

Regroupements par Maladies professionnelles

P237

Regroupements par CTN

P239

Lexique

PROPOS LIMINAIRES

Un rapport « nouvelle version »...

Cette année, la présentation ainsi que le contenu du rapport sont modifiés.

La volonté qui nous anime étant celle d'une plus grande complétude dans les informations diffusées auprès des membres de la Cosmap, ainsi qu'une lecture plus facile des données chiffrées sans nécessairement passer par de multiples tableaux parfois difficiles d'approche, le service en charge de la production des parties 2 et 3 du rapport annuel a donc tenté de produire et de vous fournir un document visuellement plus « attractif » et surtout plus détaillé concernant les maladies professionnelles du Régime Agricole, sans pour autant supprimer les informations auxquelles vous pourriez être attachées (notamment pour la partie CRRMP, les tableaux qui comptaient les précédents rapports sont toujours présents en annexe).

...qui respecte les mentions obligatoires et reste aménageable selon les besoins

Nous sommes bien conscients de la nécessité à l'avenir de produire des analyses écrites plus complètes par rapport aux multiples informations désormais mis à votre disposition.

Toutefois, l'effort et le temps réservé pour le rapport ont, cette année, porté sur la constitution de cette nouvelle version l'on vous soumet présentement.

Version qui contient de nombreuses informations supplémentaires, des

graphiques encore plus détaillés, des mises en avant de chiffres « importants » au sujet de la sinistralité des maladies professionnelles du Régime Agricole, tout en conservant les parties, mentions obligatoires, et esprit d'origine fixés il y a une décennie maintenant.

Bien entendu, cette nouvelle « formule » pourra faire l'objet d'aménagements selon vos remarques et attentes.

Les changements et aménagements sur la partie 2

La partie consacrée aux CRRMP se découpe comme habituellement en 3 sections :

- totalité des dossiers devant les CRRMP,
- dossiers pour l'alinéa 6,
- et dossiers pour l'alinéa 7.

En revanche, à l'intérieur de celles-ci, deux sous-sections concernent :

- d'une part les principaux chiffres mis sous forme graphique et, nouveauté, l'évolution des données depuis 2015, date des premières remontées de ce type d'information,
- d'autre part une explication textuelle.

Les tableaux détaillés, par type d'alinéa puis désormais par type de population (ce qui était difficile à réaliser précédemment), se retrouvent placés en annexe, pour ne pas alourdir la lecture des deux blocs de ce rapport.

Les changements et aménagements sur la partie 3

La partie consacrée aux maladies professionnelles reconnues et indemnisées via les tableaux de MP, comme les années précédentes, inchangée quant à sa disposition :

- une sous-partie pour les salariés,
- et une autre pour les non-salariés.

Cependant, ici aussi le découpage est différent à l'intérieur de ces ensembles comparativement aux rapports antérieurs.

Ainsi, après quelques pages résumant « visuellement » les principaux chiffres à retenir des données statistiques, une section « commentaires » analyse les principaux éléments concernant les maladies professionnelles.

Enfin deux autres sections succèdent à celles-ci :

- tout d'abord une partie chiffrée très détaillée sur les indicateurs des maladies professionnelles dans leur ensemble et sur chacun des regroupements par type de maladies professionnelles (MP relatives aux cancers, pesticides, TMS, etc...) avec de nombreux indicateurs, des graphiques d'évolution, des cartes géographiques découpées par régions, tout en conservant les tableaux concernant les CTN ;
- puis une partie plus fournie qu'auparavant sur les données de population permet au lecteur de mettre en perspective certaines données de sinistralité.

Des explications utiles pour mieux lire le rapport

Les pages qui suivent dans ce chapitre sur les « Propos liminaires » servent d'accompagnement à la lecture et à la compréhension des données contenues dans la nouvelle mouture du rapport Cosmap.

Les explications permettent de bien saisir notamment les années ou périodes pour lesquelles les données sont affichées, et même si les membres de la Cosmap sont aguerris à ces notions, de connaître le périmètre duquel les données de sinistralité ATMP sont issues.

En annexe, d'autres éléments ont été compilés (définition des termes, explication du calcul des indicateurs, etc...) auxquels le lecteur pourra se référer si nécessaire pour une meilleure compréhension du document et des indicateurs.

Année de prise en compte des Maladies Professionnelles

La vision utilisée est celle dite en « date de paiement », à savoir que l'année de prise en compte de la Maladies Professionnelles (MP) est celle durant laquelle un premier paiement a eu lieu pour cette MP au titre du régime ATMP.

Par défaut et sauf mention contraire indiquée sur les graphiques ou pages les données affichées dans le rapports (tableaux en annexe compris) sont celles de l'année 2023. Dans le cas où une mention est indiquée que les données reposent sur la période 2021-2023, une indication est inscrite sur la page ou le titre du graphique/tableau expliquant qu'elles peuvent soit représenter la somme des trois années considérées, soit résulter de la moyenne annuelle de ces 3 années.

Populations concernées

Les Salariés Agricoles (SA), c'est-à-dire tous les travailleurs ayant un contrat de travail (CDD, CDI ou même hors contrat de ce type tels que les emplois à la tâche, les élèves des lycées techniques agricoles, etc.) direct avec une entreprise agricole (adhérente du Régime Agricole). Les saisonniers sont bien entendus pris en compte.

Les Non-Salariés agricoles (NSA), quel que soit le statut (chef/fes d'exploitation agricole, conjoint/es de chef/fes d'exploitation agricole, aides familiaux) à l'exclusion des enfants et des cotisants solidaires pour qui, à de rares exceptions près, la protection en ATMP n'est pas

assurée. Ainsi, les données de population ne concernent que les chef/fes d'exploitation agricole, les conjoint/es de chef/fes d'exploitation agricole, les aides familiaux.

Délimitation géographique

France métropolitaine pour les SA et les NSA.

Sources des données

Les données ont été extraites des flux relatifs :

- aux Observatoires de la MSA pour les MP de la France métropolitaine (extraction octobre 2024) ;
- aux fichiers envoyés par les Caisses d'Assurance-Accident Agricoles (CAAA) sur un modèle de recueil quasi identique à celui alimentant les Observatoires MSA, pour faire une concaténation des bases de données (extraction septembre 2024) ;
- aux fichiers envoyés par le Fond d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP) pour établir la base des MP reconnues par ce biais depuis sa création (extraction juillet 2024) ;
- aux fichiers remontés par le Contrôle médical de la MSA pour la partie concernant les Comités Régionaux de Reconnaissance de Maladies Professionnelles (CRRMP) (extraction février 2025) ;
- à la base contrat de la MSA pour les données de population (extraction janvier 2025).

Sélection des ATMP

La règle est la suivante : les MP considérées dans cette étude sont celles pour lesquels une indemnisation a eu lieu au titre du régime ATMP (sur l'un des postes de dépenses que sont les soins de santé, les indemnités journalières ou encore les rentes). Sont ainsi étudiées et indiqués les MP avec et sans arrêt, les ATMP avec arrêt et les ATMP graves non mortels.

Secret statistique

Pour tout document voué à une communication externe à la MSA, le secret statistique auquel notre institution est tenue, oblige à masquer les chiffres compris entre 0 et 5 unités, ainsi que tout résultat qui permettrait par calcul de retrouver l'unité masquée. Par conséquent le rapport est donc « secrétisé ». Dans le but de rendre plus agréable et plus pertinente la lecture des données, lorsque cela était possible et utile, plutôt que de supprimer totalement les données concernées, le choix a été fait d'inscrire des ordres de grandeur pour fournir au lecteur une information.

Comptabilisation des MP

Les ratios concernant les MP sont calculés, pour la plupart des cas, uniquement vis-à-vis des MP inscrites dans un tableau. En effet, les informations sur les MP reconnues hors tableaux ne sont pas disponibles dans les bases statistiques de la MSA, et par conséquent,

ces maladies ne peuvent être rattachées à un tableau. Or, bon nombre d'entre elles concernent les catégories que nous opérons dans ce document. De fait, il n'est pas statistiquement valable de calculer des ratios pour tel type de MP versus ensemble des MP indemnisées. Aussi, avons-nous exclu les MP non classées, et celles hors tableaux, pour pouvoir axer nos calculs sur des ensembles dont les informations sont connues et susceptibles de pouvoir être comparées.

Affichage

Données

Lettres dans les données chiffrées :

K = millier/mille ; M = million ; Md = milliard

Cartes

Les cartes proposées sont celles de la France métropolitaine par Régions, qui permettent un affichage plus pertinent que par MSA où chaque année il n'était pas possible de faire mention des résultats pour cause de secret statistique.

A noter qu'il y a une différence de définition sur ce que sont les régions CRRMP, puisque le découpage est géographiquement différent de celui administratif retenu pour le découpage de l'hexagone.

Coûts

Les notions « CT » correspondent au « Coût Total », et « CM » au « Coût Moyen » d'un AT ou d'un MP.

SYNTHESE

Demandes aux CRRMP

En 2023, 1 027 dossiers du régime agricole ont été présentés aux CRRMP (augmentation de 9 % par rapport à 2022) : 648 dossiers dans le cadre de l'alinéa 6 (63 % des cas) et 379 dans le cadre de l'alinéa 7 (37 %).

Dossiers de l'alinéa 6

Parmi les 648 dossiers présentés au titre de l'alinéa 6 (housse de plus de 5 % par rapport à 2022), 78 % concernaient des salariés agricoles, et 22 % des non-salariés agricoles (nombre de dossiers en forte augmentation pour les non-salariés).

Sur l'ensemble des dossiers de l'alinéa 6, 62 % ont fait l'objet d'un avis favorable (plus fort pourcentage depuis le suivi de cet indicateur). Le pourcentage d'accord est plus élevé pour les non-salariés.

On note l'importance grandissante du nombre de dossiers au FIVP (pratiquement 1 dossier sur 5 en 2023), avec un taux d'accord particulièrement élevé (84 %), même si les dossiers « TMS » restent majoritaires.

Au niveau régional, les disparités entre les taux d'accords sont toujours de mise, à relativiser du fait du nombre de dossier très faible pour les ¾ des zones géographiques.

Si la répartition du nombre de dossiers semble plus « favorable » aux femmes comparativement au poids de ces dernières dans la

population agricole, le taux d'accord est en revanche supérieur pour les hommes.

La répartition par tranches d'âge déséquilibrée par rapport aux données de population, et un taux d'accord particulièrement favorable au plus de 60 ans.

Dossiers de l'alinéa 7

Sur les 379 dossiers de l'alinéa 7 (+ 16 % en un an), 71 % concernaient des salariés et 29 % des non-salariés. Les dossiers déposés par des femmes tout comme ceux par les « plus de 60 ans » correspondent environ aux tiers des demandes.

Le taux de refus reste dans la moyenne habituelle (2 dossiers sur 3), et tout comme pour l'alinéa 6 est lui aussi disparate selon les régions.

L'évolution notable depuis quelques années et particulièrement visible cette année tient à la part croissante des MP hors TMS, et à un équilibre entre les 3 grandes catégories que sont les TMS, les tumeurs, et les troubles de l'humeur : alors qu'il y a quelques années les TMS représentaient la moitié des demandes, le nombre de demandes des MP liées aux tumeurs se situait à leur hauteur depuis la création du FIVP, et désormais ce sont les troubles de l'humeur qui « rattrapent » ces deux entités (avec un taux d'accord beaucoup plus favorable). Ainsi, chacune d'elles totalise entre 26 et 29% des demandes.

Tableaux des MP chez les salariés

Données générales sur les MP issues des tableaux

En 2023, on a pu dénombrer 3 337 nouvelles maladies professionnelles (MP) reconnues et indemnisées chez les salariés agricoles, se répartissant comme suit dans les différents type de MP : 3 017 cas « avec et sans arrêt », 2 614 « avec arrêt » et 1 971 « graves non mortelles ». A l'exception des MP « graves non mortelles », la tendance se confirme d'une baisse du nombre de MP. Cette diminution n'est pas seulement visible en nombre et pour l'indicateur pondéré qu'est le « taux de fréquence » (en 2023 2,02 MP avec et sans arrêt par millions d'heures travaillées).

Prédominance des TMS

En 2023, ce sont encore les troubles-musculo-squelettiques (TMS) qui regroupent la quasi-totalité des MP reconnues et indemnisées (96 % des cas où les tableaux sont connus). Même si la part des MP liées au risque « Pesticides » est « grandissante » (2,3 % en 2023).

Les TMS regroupent donc la quasi-totalité des maladies professionnelles « avec et sans arrêt » sur la période étudiée, et leur poids est assez identique sur chaque CTN (aux alentours de 93-96 % des cas de MP « avec et sans arrêt » sont des TMS pour chaque CTN, à la différence des secteurs hors CTN qui ont des taux plus bas aux alentours 87 %).

Des secteurs d'activité particulièrement touchés

3 codes risque AT regroupent plus du tiers des MP du régime agricole des salariés (« viticulture », « cultures spécialisées », et « établissements de jardins, paysagisme, reboisement »).

5 secteurs se distinguent des autres avec des taux de fréquence au minimum 5 fois supérieurs à la moyenne nationale, dont les 2 plus importants sont les codes risques « traitement de la viande de boucherie » et « traitement viande de volailles ».

Des disparités par régions quant au type de MP mais également quant à la fréquence de survenue des MP

Par régions, les disparités sont observables, avec des MP sur ou sous-représentées.

La cartographie des indicateurs pondérés montrant 3 groupes de régions, celles avec un taux de fréquence très élevé (Bretagne et de Nouvelle-Aquitaine), celles avec un taux de fréquence plus élevé que la moyenne nationale (Normandie, Pays-de-la-Loire et Grand-Est), celles aux taux de fréquence en dessous de la moyenne du pays (voire très en-dessous de ce chiffre pour les régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Centre Val-de-Loire).

Tableaux des MP chez les non-salariés

Données générales sur les MP issues des tableaux

En 2023, sont à dénombrer 1 416 nouvelles maladies professionnelles (MP) reconnues et indemnisées chez les salariés agricoles (1 247 cas « avec et sans arrêt », 740 « avec arrêt » et 517 « graves non mortelles »). A l'exception des MP « avec arrêt », la tendance se confirme d'une hausse du nombre de MP, et de « l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt » (2,85 en 2023)

Si sur l'ensemble de la période, la création du tableau 61 « cancer de la prostate » ainsi que les effets du FIVP sont les principales causes de la hausse observée, on notera que les MP des tableaux 58 (Parkinson) et 59 (Lymphome malin non hodgkinien) sont à leur plus haut niveau depuis leur création, et progressent fortement en un an. Ainsi, la part des MP « Pesticides » est grandissante (26 % en 2023). Pour autant, ce sont encore les TMS qui regroupent la majorité des MP reconnues et indemnisées (70 % des cas).

Poids des MP par secteurs d'activité

1/3 des MP sont issues des secteurs liés à l'élevage bovins. Un autre 1/3 des MP est concentré dans les secteurs liés aux cultures (spécialisées ou non, viticulture comprise).

L'indice de fréquence permet de révéler les secteurs les plus « à risque » concernant la survenue des MP : exploitation de bois ou de

l'élevage de lapins/volailles pour les plus élevés, puis cultures spécialisées, élevages porcins, maraîchages/floriculture ou encore élevage bovins. La viticulture possède un indice très proche de celui de l'ensemble des secteurs.

Représentation des MP et régions

5 régions regroupent 65 % des MP (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Auvergne Rhône Alpes). Pour les zones plus à risque pour les non-salariés d'être victime de MP, on peut classer les régions françaises en 4 groupes : celles avec un indice de fréquence très élevé (Grand Est, Pays de la Loire et Bretagne), celles dont les indices sont supérieurs l'ensemble des régions mais toutefois moitié moins élevés (Nouvelle-Aquitaine et de Normandie), celles avec un indice de fréquence autour de la moyenne nationale (Bourgogne Franche Comté, Hauts de France et Auvergne Rhône Alpes), enfin, toutes les autres dont l'indice est en dessous de la moyenne du pays.

Certaines régions « pèsent » d'un poids plus important sur certains types de MP et des MP sont « sur-représentées » dans certaines régions. A chaque fois c'est le triptyque risques chimique-pesticides-cancers qui est surtout concerné par ces différences entre entités régionales avec des conséquences sur la part des TMS au seins de ces zones géographiques.

PARTIE II.

LES DEMANDES D'AVIS DES MALADIES PROFESSIONNELLES AGRICOLES EXAMINEES AUX CRRMP

LES DEMANDES D'AVIS AUX CRRMP

INFOGRAPHIES

Répartition des demandes aux CRRMP

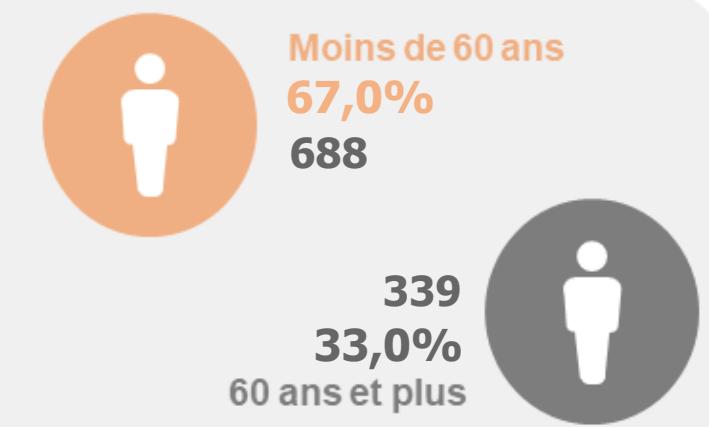
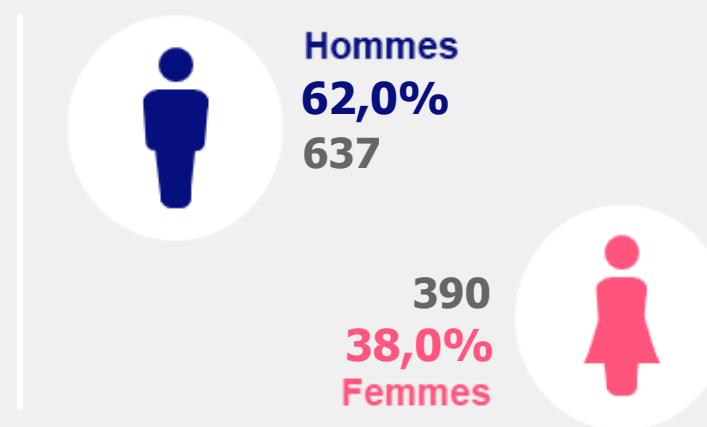
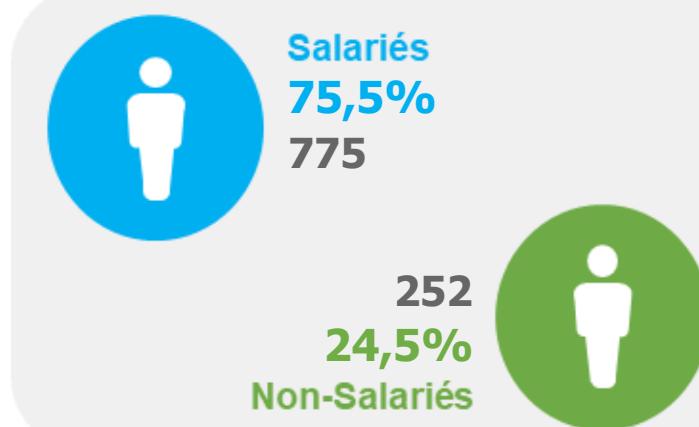
Demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au titre des alinéas 6 et 7 aux CRRMP année 2023



Evolution des demandes de 2022 à 2023



Répartition selon les caractéristiques des victimes



COMMENTAIRES

Répartition des demandes aux CRRMP

L'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale prévoit deux autres méthodes de reconnaissance via ses alinéas 6* et 7** en plus de celle d'imputabilité prévue par l'existence de tableaux de MP.

En 2023, 1 027 dossiers du régime agricole ont été présentés aux CRRMP (soit une augmentation de 9 % par rapport à 2022, et de 39 % comparativement aux années avant le Covid) : 648 dossiers dans le cadre de l'alinéa 6 (63,1 % des cas) et 379 dans le cadre de l'alinéa 7 (36,9 %).

252 demandes émanaient des non-salariés agricoles (24,5 %), et 775 des salariés agricoles (75,5 %). Les femmes ont déposé 390 demandes (38 %), et les hommes 637 (62 %), ce qui marque une augmentation du nombre et du poids des hommes (moins de dossier pour les femmes sur un, et répartition qui s'éloigne de celle plus habituelle des reconnaissances de cas via les tableaux de MP). Les personnes de « 60 ans et plus » totalisaient 339 demandes (33 %), les moins de 60 ans quant à elles regroupaient 688 unités (67 %).

dans un tableau de maladies professionnelles peut être reconnue d'origine professionnelle lorsqu'il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime."

** Alinéa 7 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale : "Peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente d'un taux évalué dans les conditions mentionnées à l'article L. 434-2 et au moins égal à un pourcentage déterminé."

* Alinéa 6 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale : "Si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies, la maladie telle qu'elle est désignée

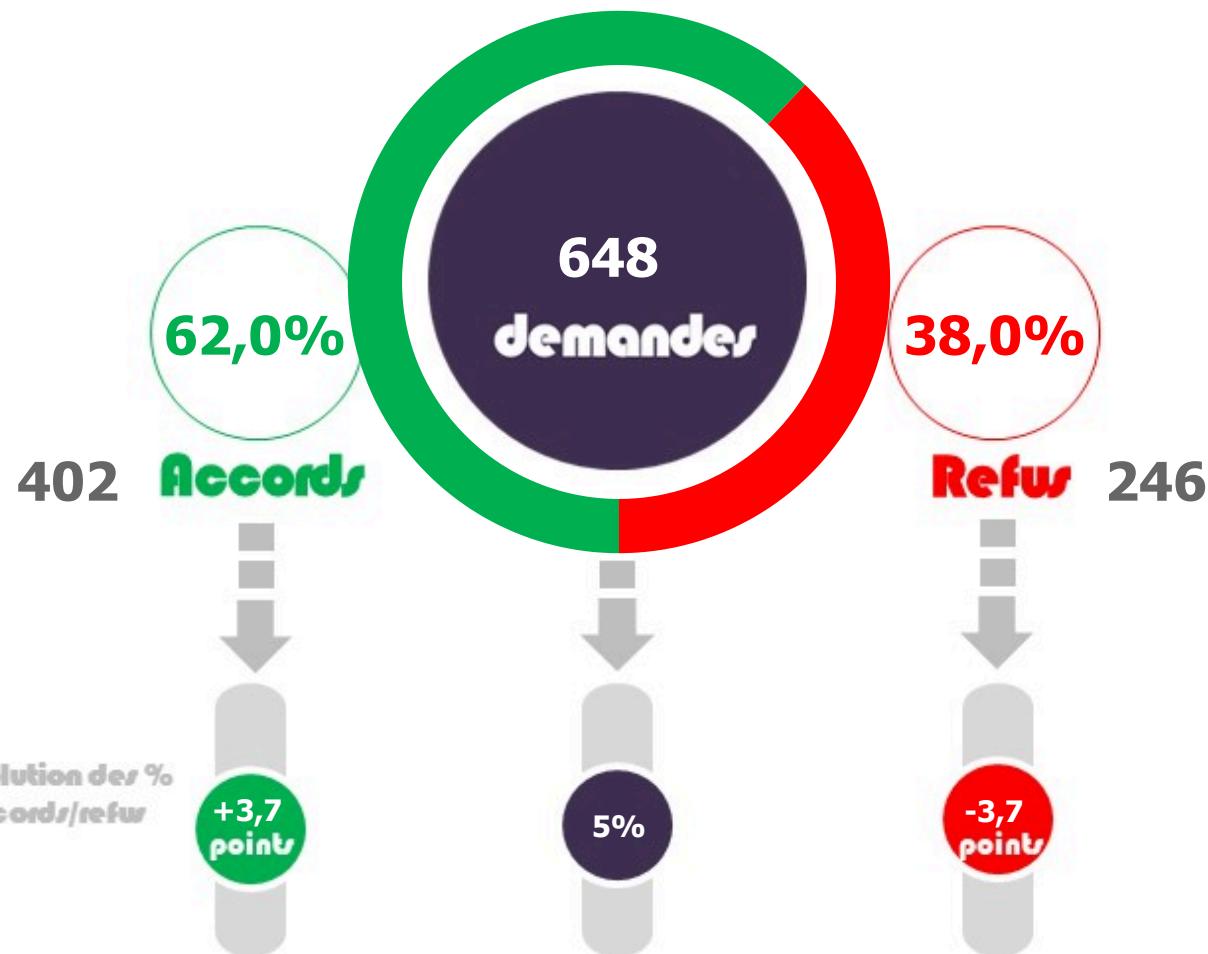
LES DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 6

INFOGRAPHIES

Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 6

Nombre de demandes de reconnaissance de maladies professionnelles et répartition des avis rendus

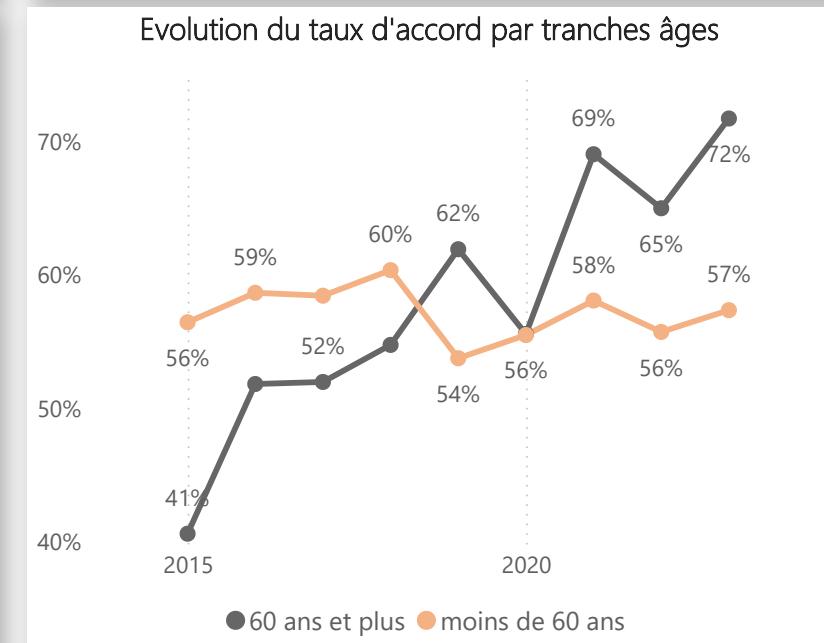
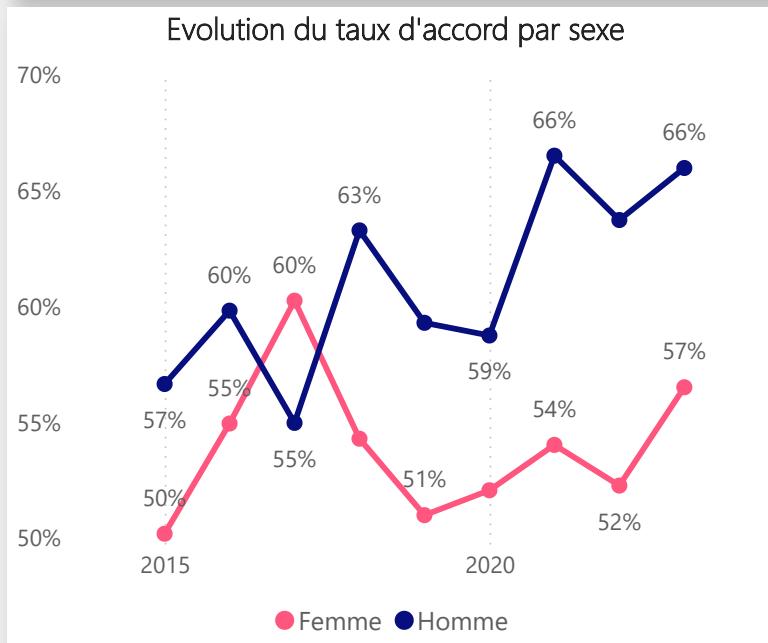
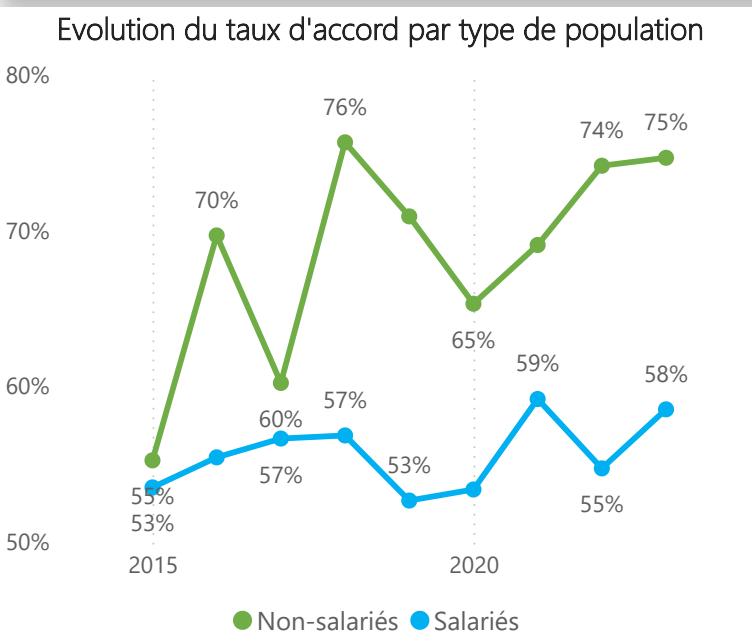
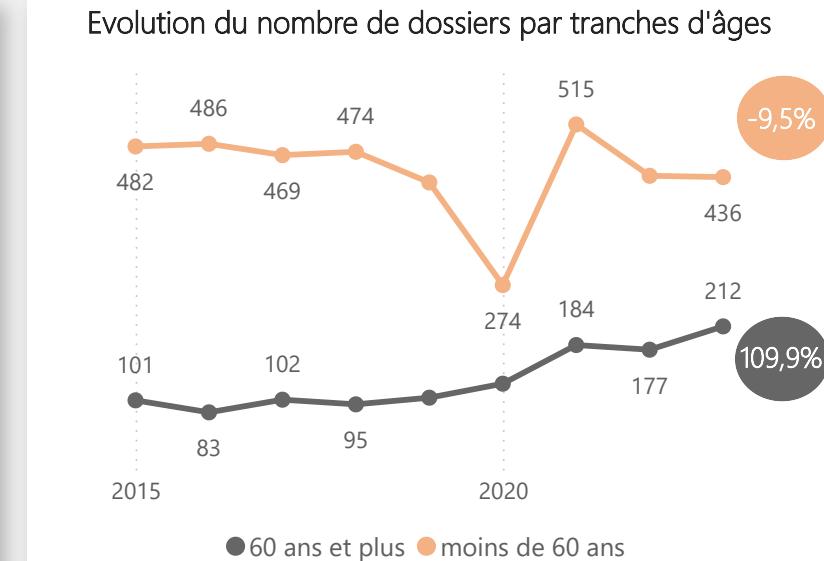
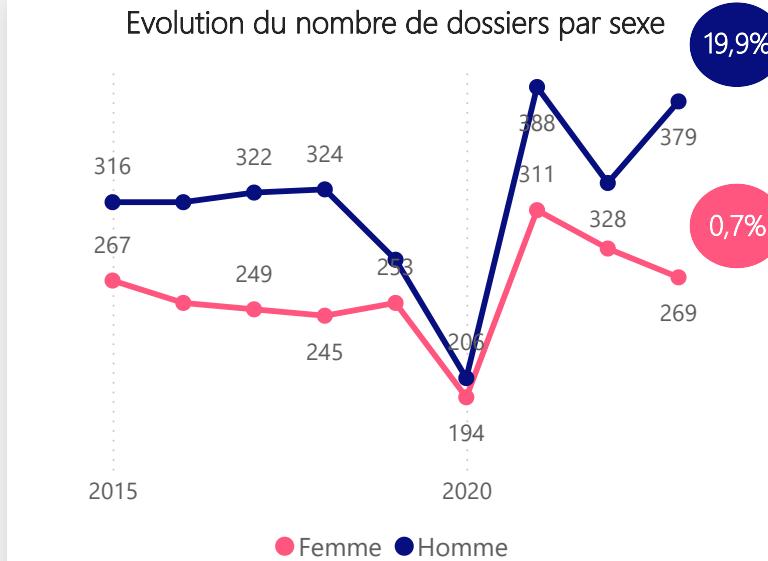
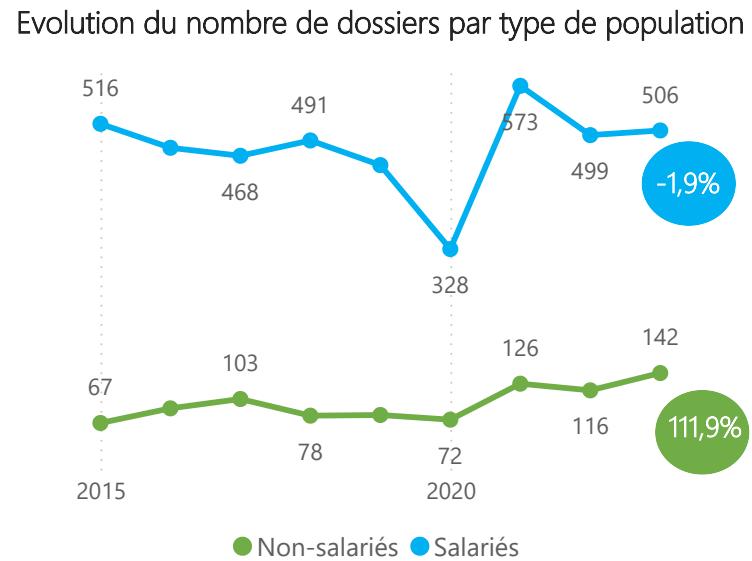
2023



Comparaison avec les données de la période 2015 à 2023

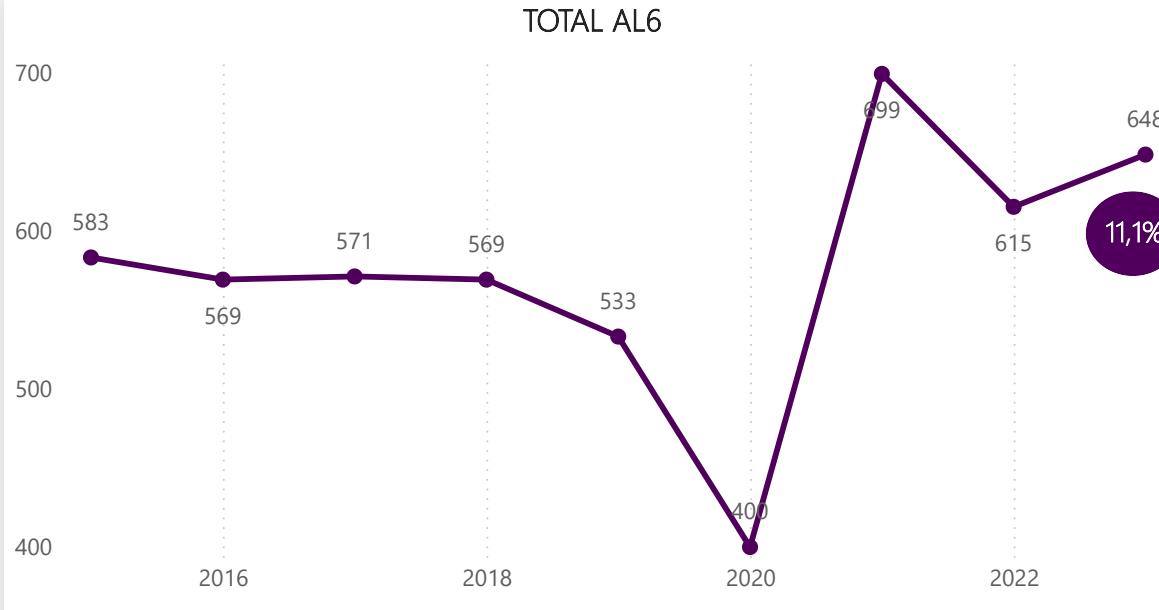


Evolution de nombre de dossiers et du taux d'accord sur la période de 2015 à 2023



Evolution de nombre de dossiers sur la période de 2015 à 2023

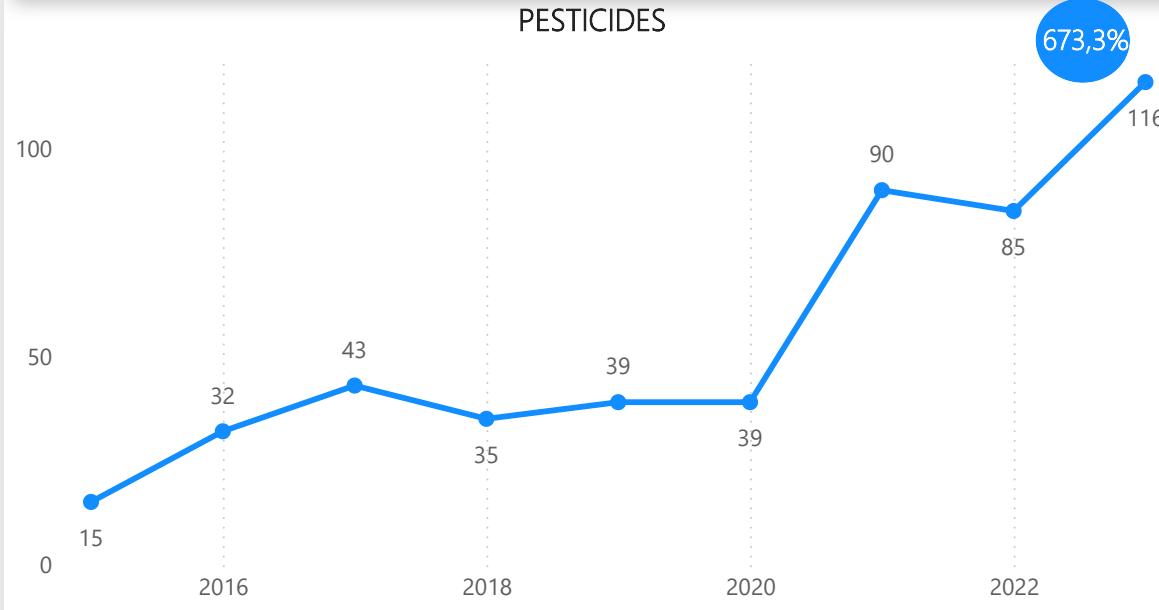
TOTAL AL6



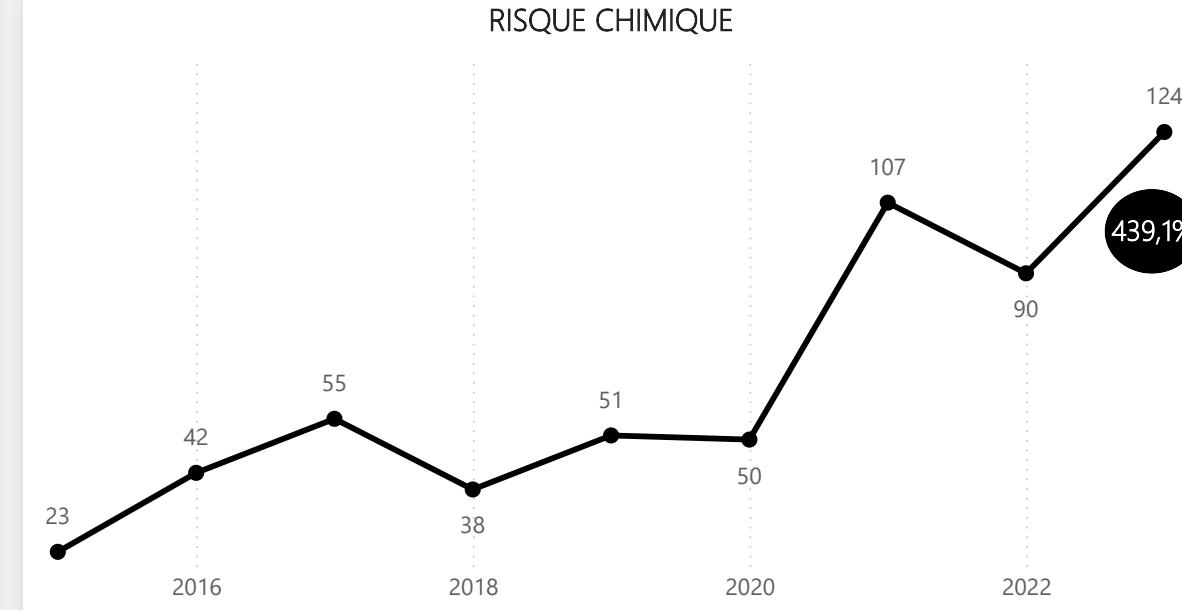
TMS



PESTICIDES

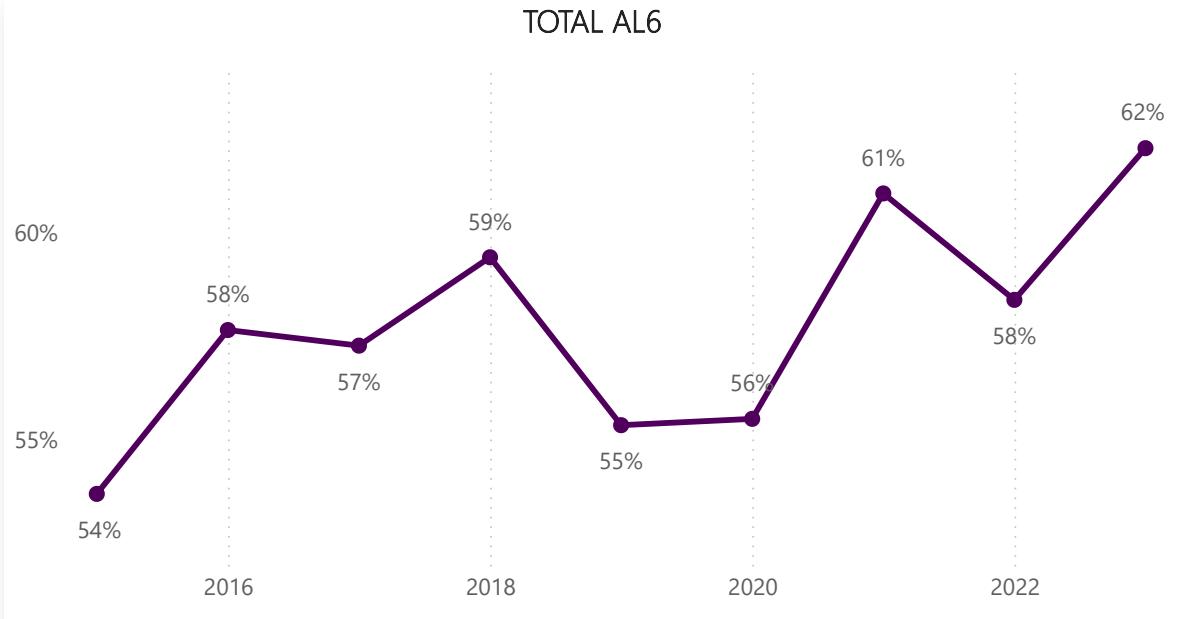


RISQUE CHIMIQUE

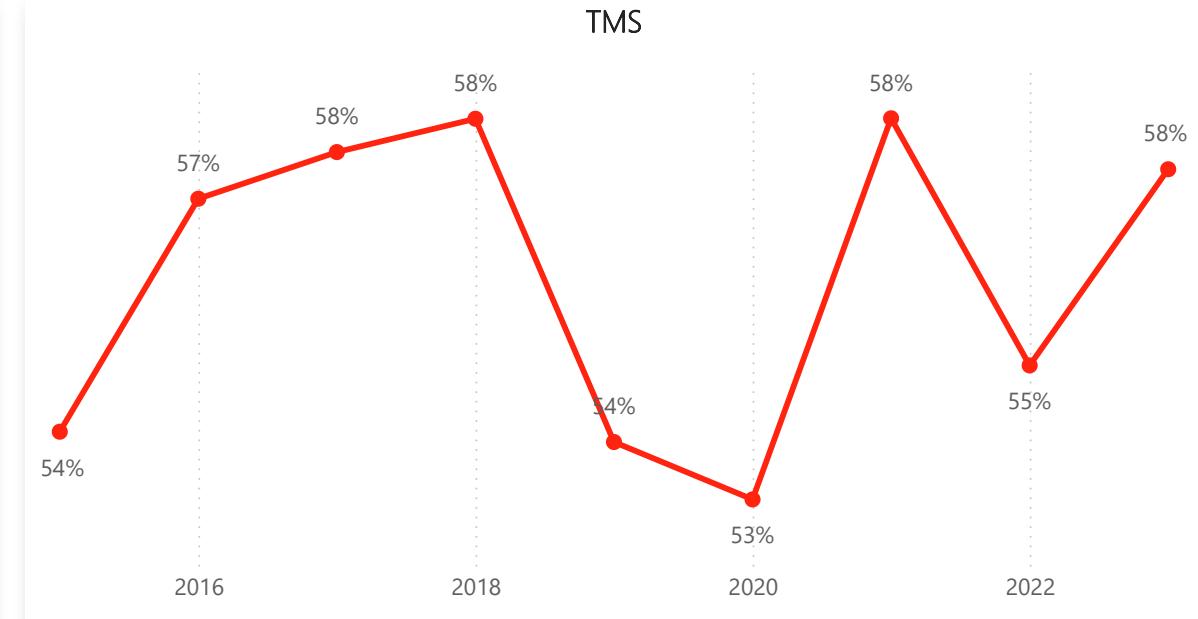


Evolution du taux d'accord sur la période de 2015 à 2023

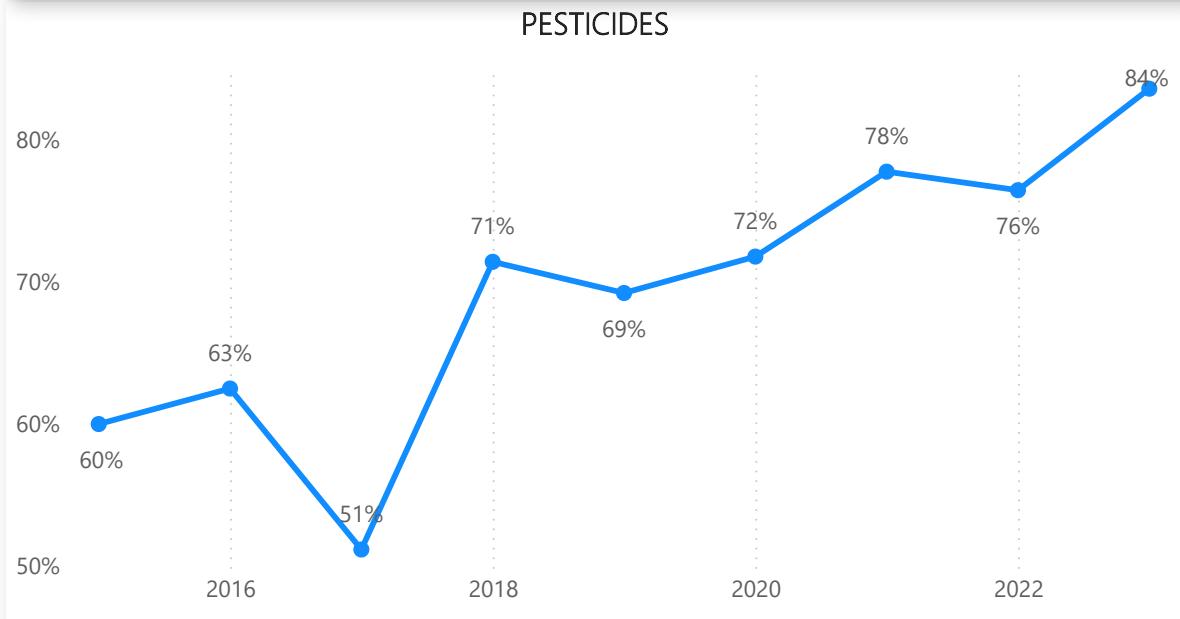
TOTAL AL6



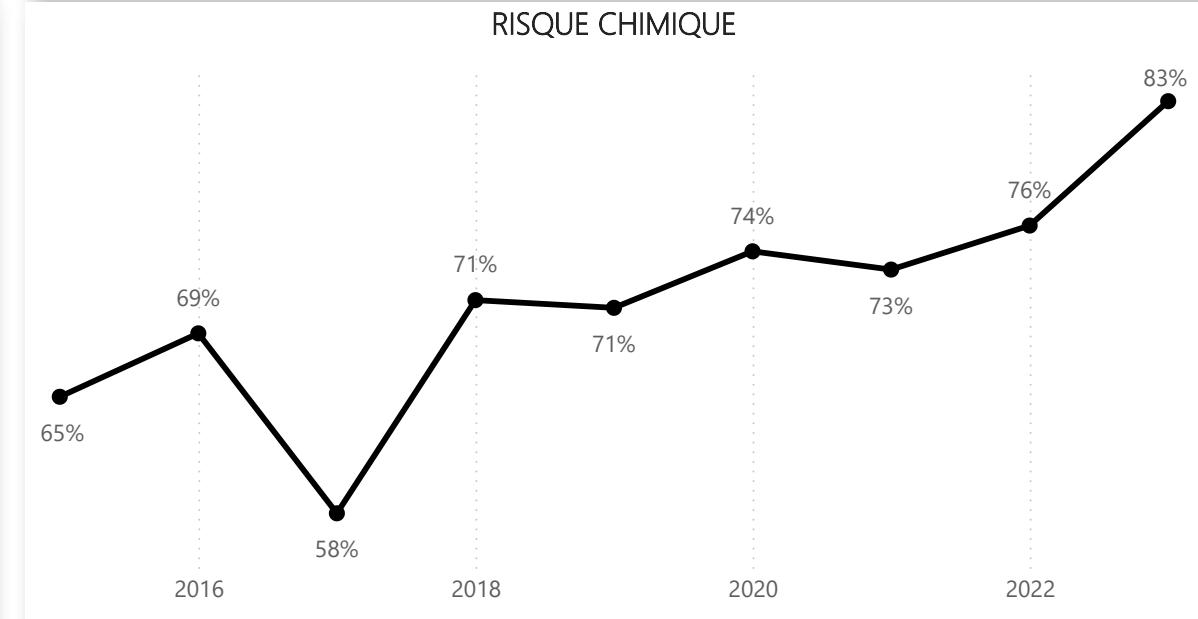
TMS



PESTICIDES



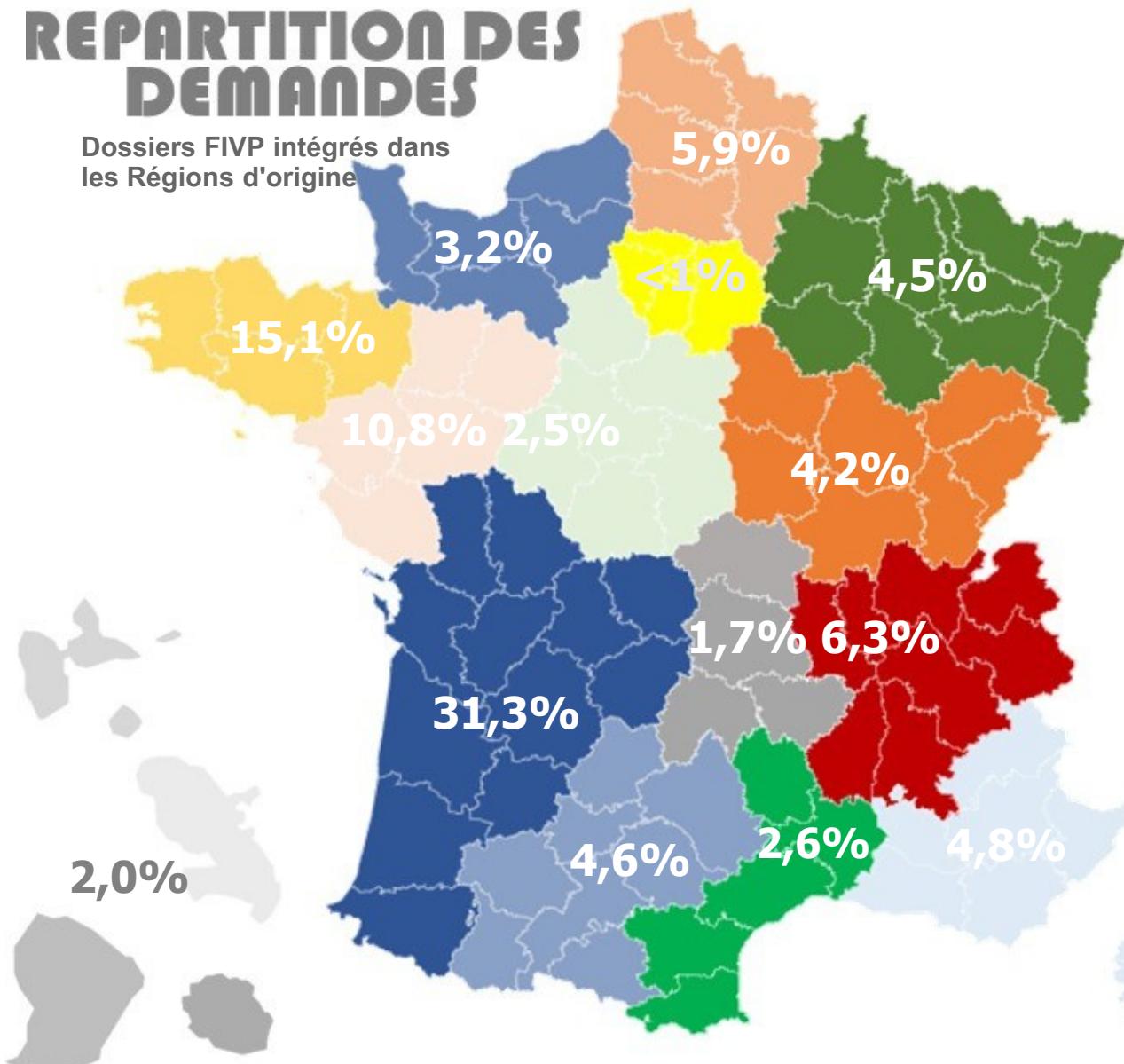
RISQUE CHIMIQUE



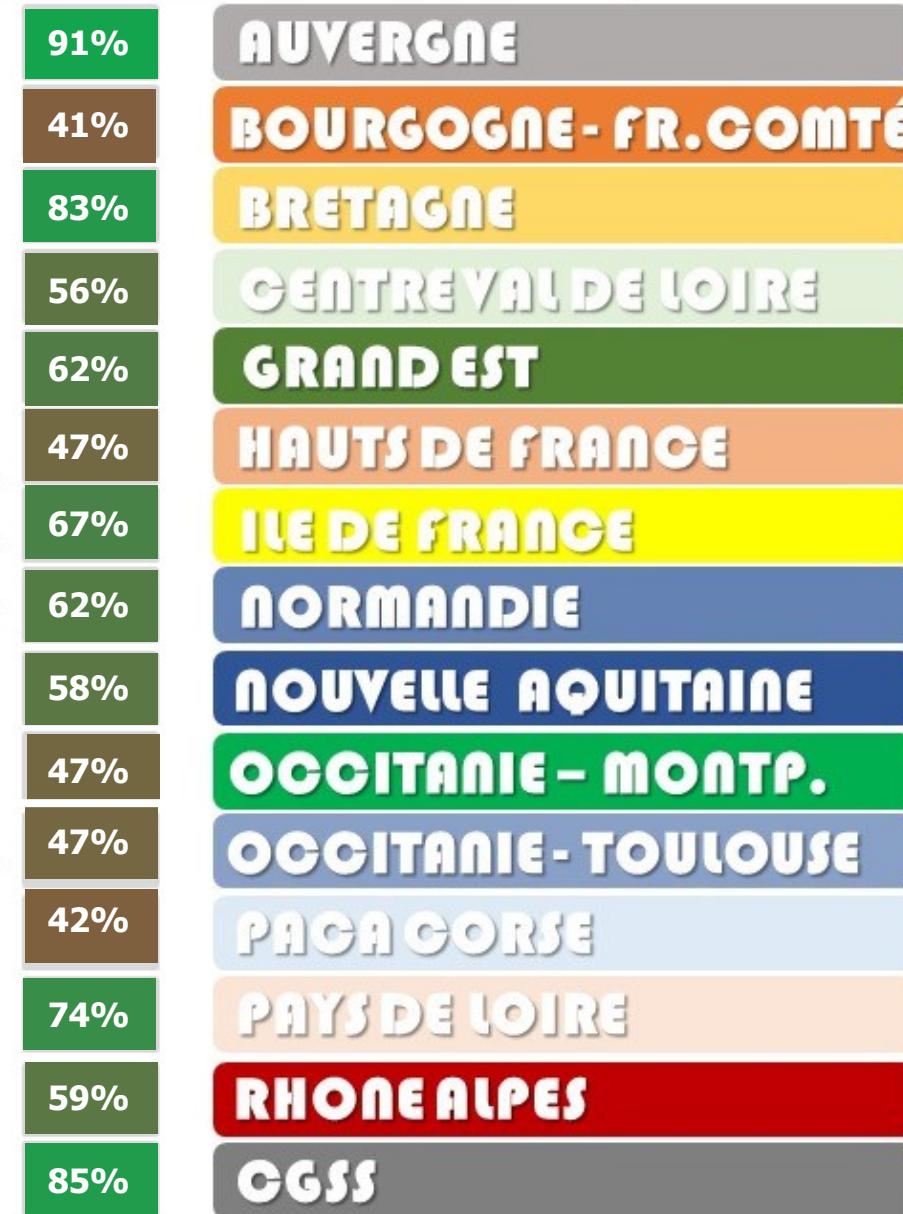
Répartition des demandes par régions CRRMP et taux d'accord

REPARTITION DES DEMANDES

Dossiers FIVP intégrés dans les Régions d'origine



TAUX D'ACCORD

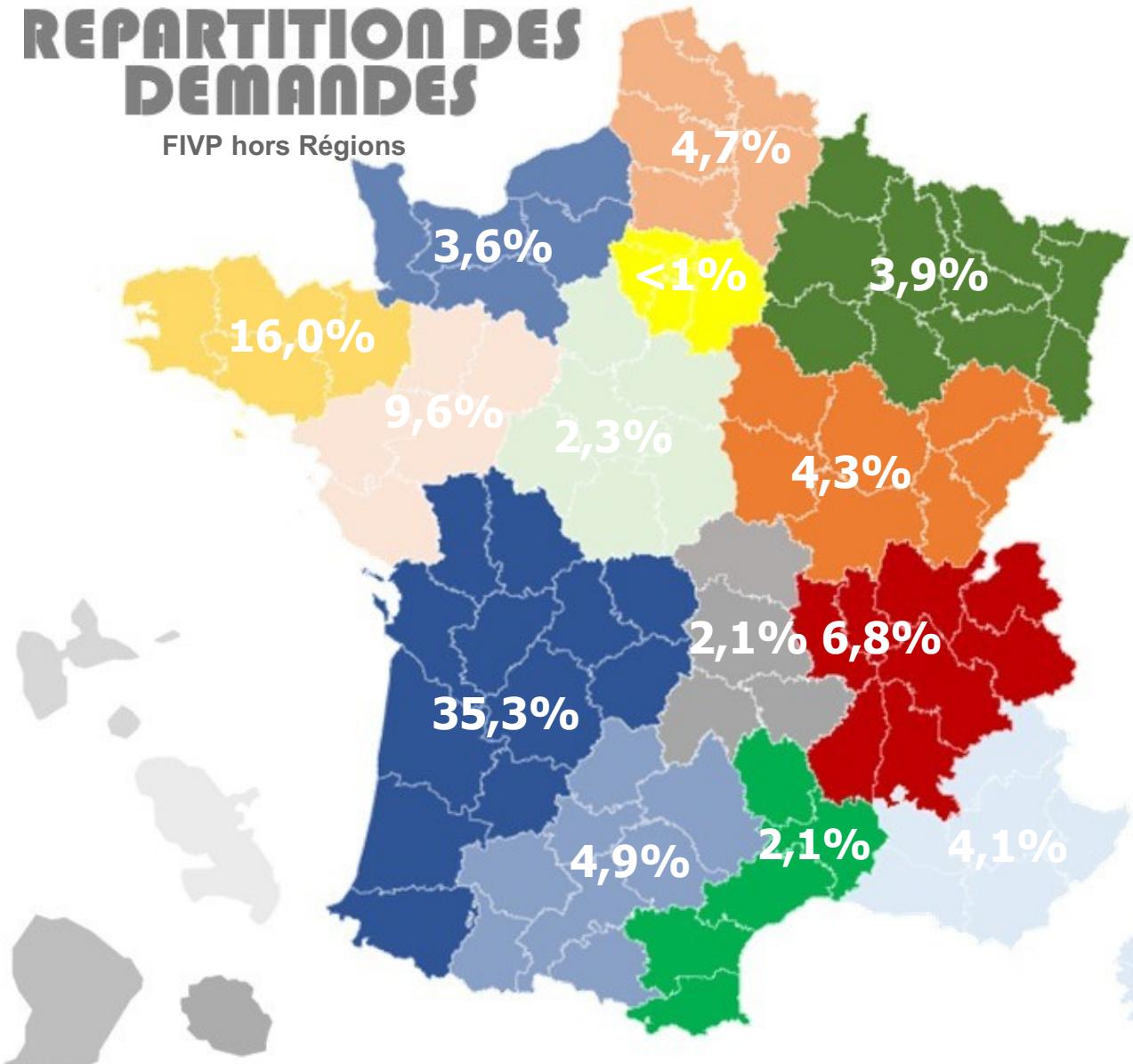


Regions

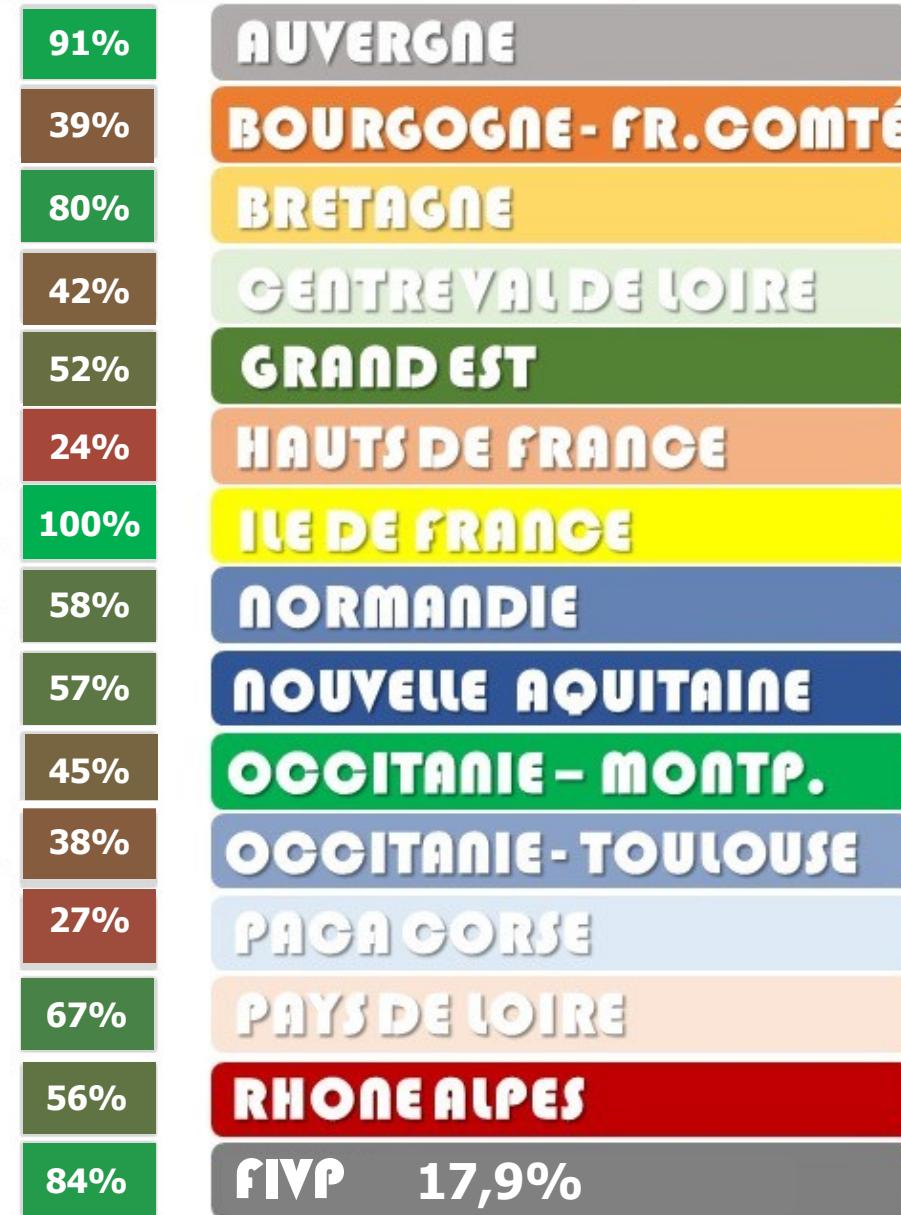
Répartition des demandes par régions CRRMP et taux d'accord

REPARTITION DES DEMANDES

FIVP hors Régions



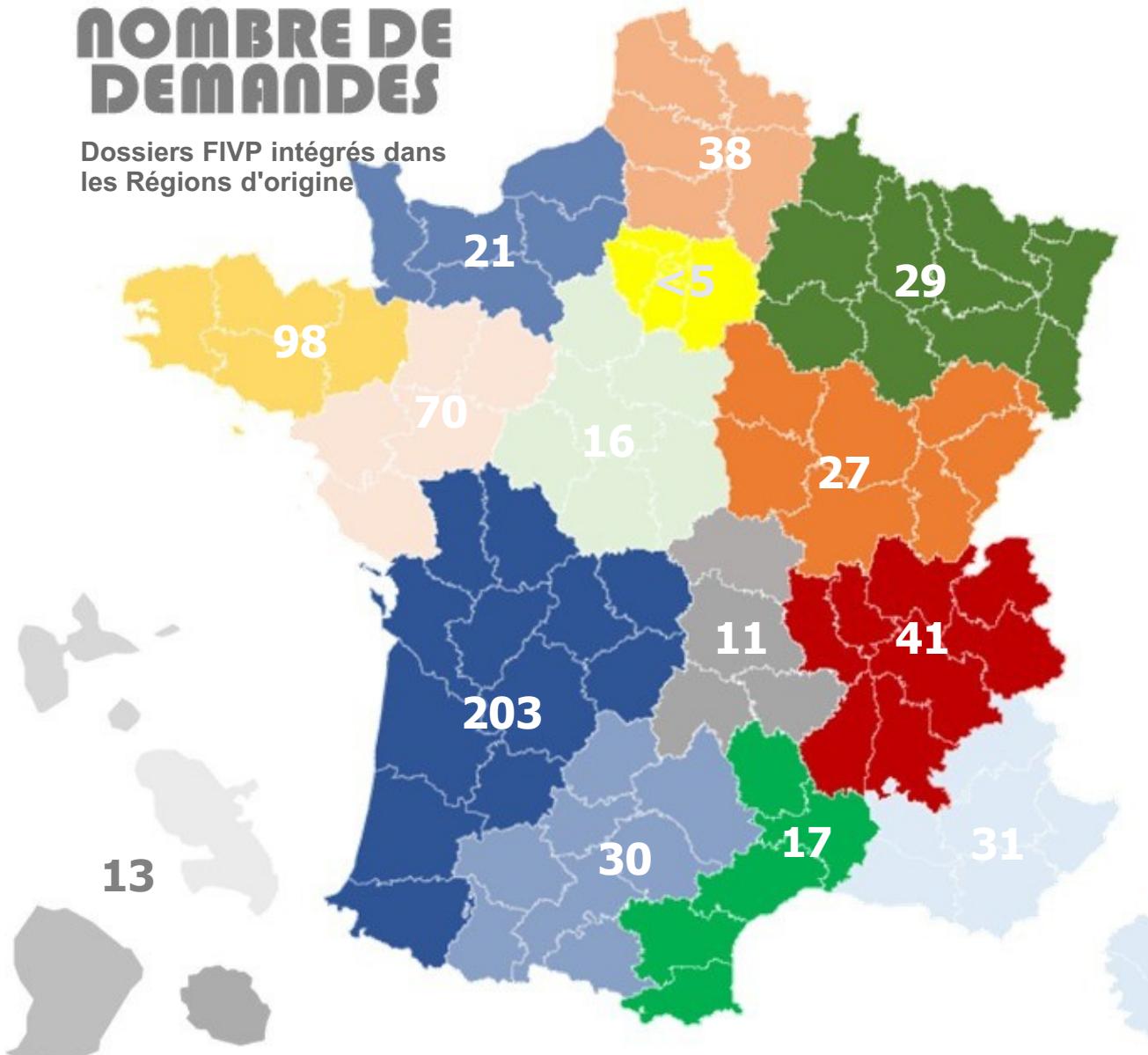
TAUX D'ACCORD



Nombre des demandes et accords par régions CRRMP

NOMBRE DE DEMANDES

Dossiers FIVP intégrés dans les Régions d'origine



NOMBRE D'ACCORDS

10
11
81
9
18
18
<5
13
118
<10
14
13
52
24
11

AUVERGNE

BOURGOGNE-FR. COMTÉ

BRETAGNE

CENTRE-VAL DE LOIRE

GRAND EST

HAUTS DE FRANCE

ILE DE FRANCE

NORMANDIE

NOUVELLE AQUITAINE

OCCITANIE - MONTPR.

OCCITANIE - TOULOUSE

PACA CORSE

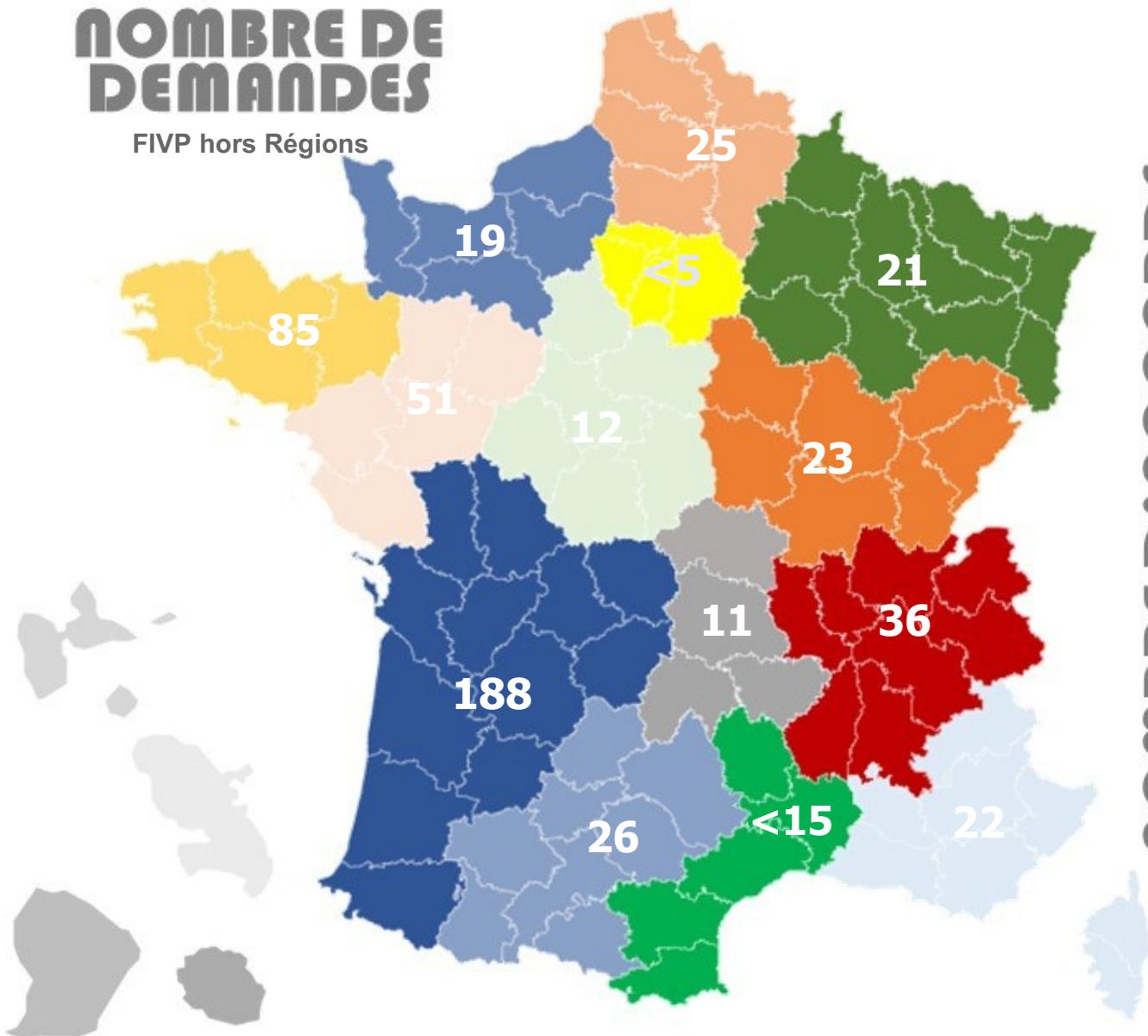
PAYS DE LA LOIRE

RHÔNE ALPES

CGSS

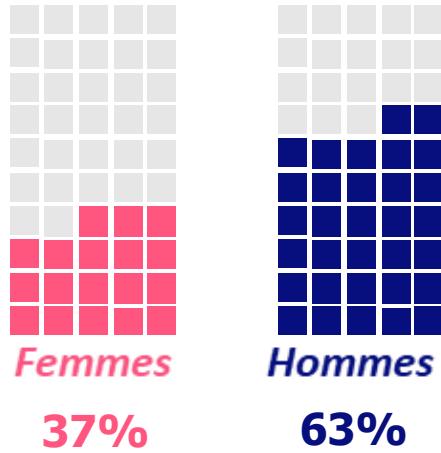
Regions

Nombre des demandes et accords par régions CRRMP

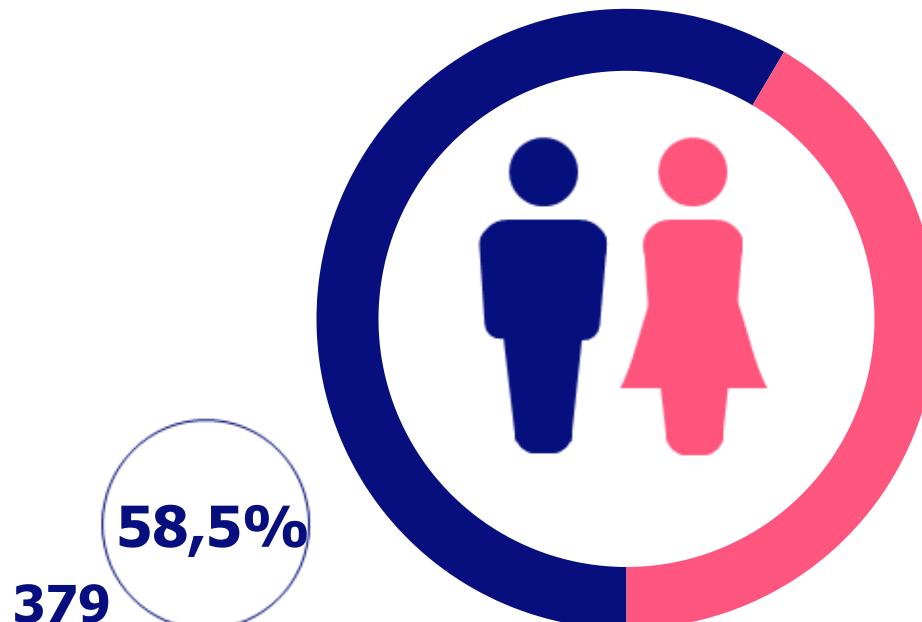


Comparaison des demandes de MP selon le sexe

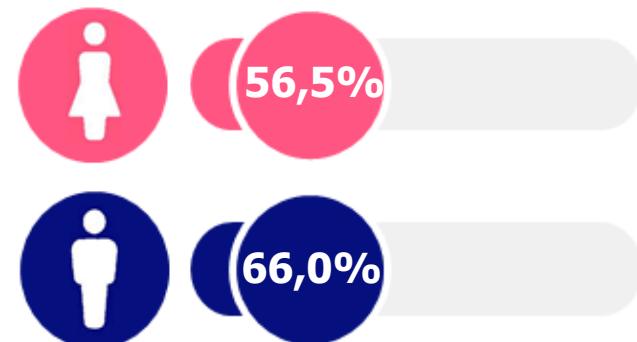
Répartition population selon le sexe



Répartition des demandes

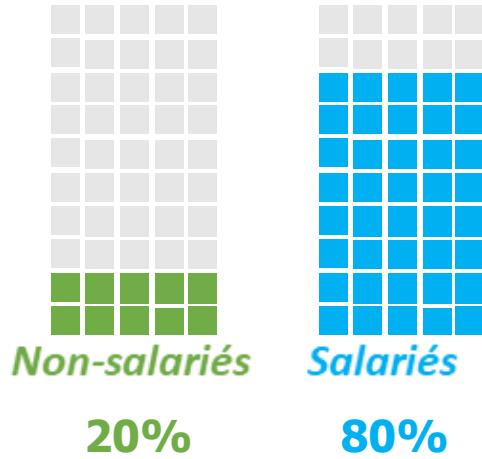


% d'accord selon le sexe de la victime



Comparaison des demandes de MP selon la population

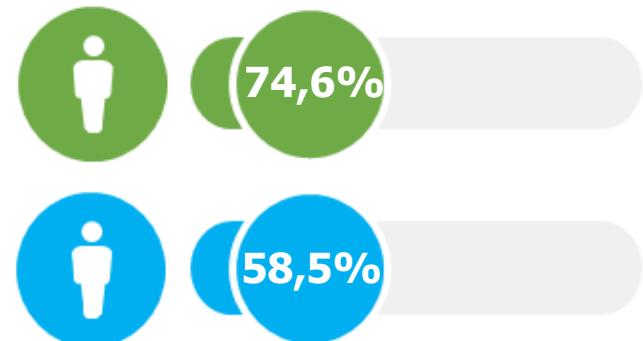
Répartition des individus selon la population d'appartenance



Répartition des demandes

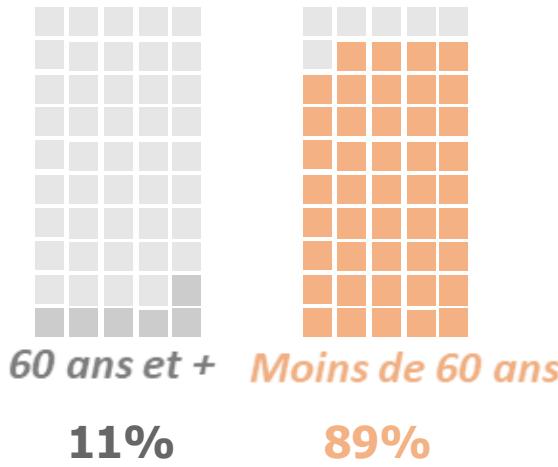


% d'accord selon la population d'appartenance

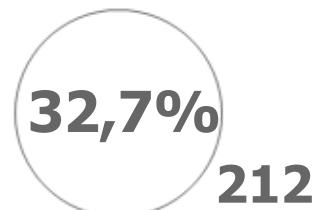


Comparaison des demandes de MP selon l'âge

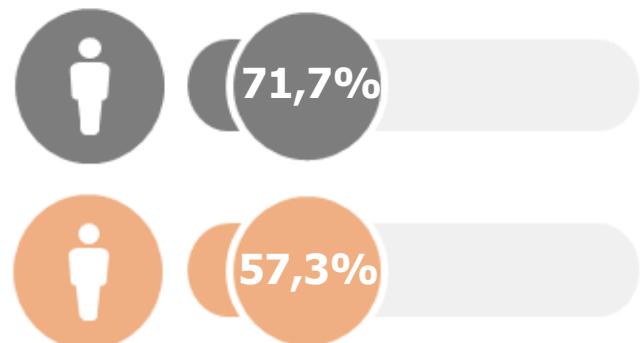
Répartition population selon des tranches d'âges



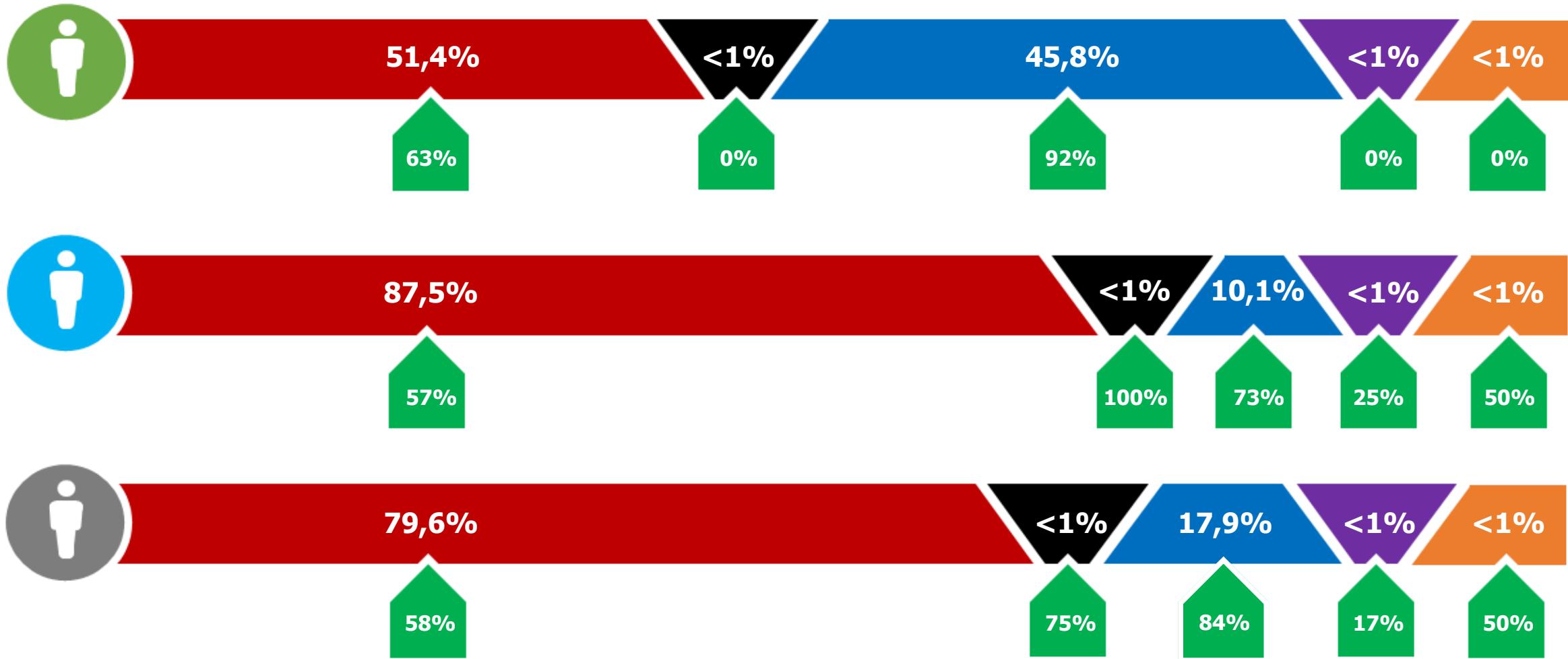
Répartition des demandes



% d'accord selon des tranches d'âges



Regroupement de tableaux de MP : % répartition et accords



Légendes :



TMS

CHIMIQUE
Hors
pesticides

PESTICIDES

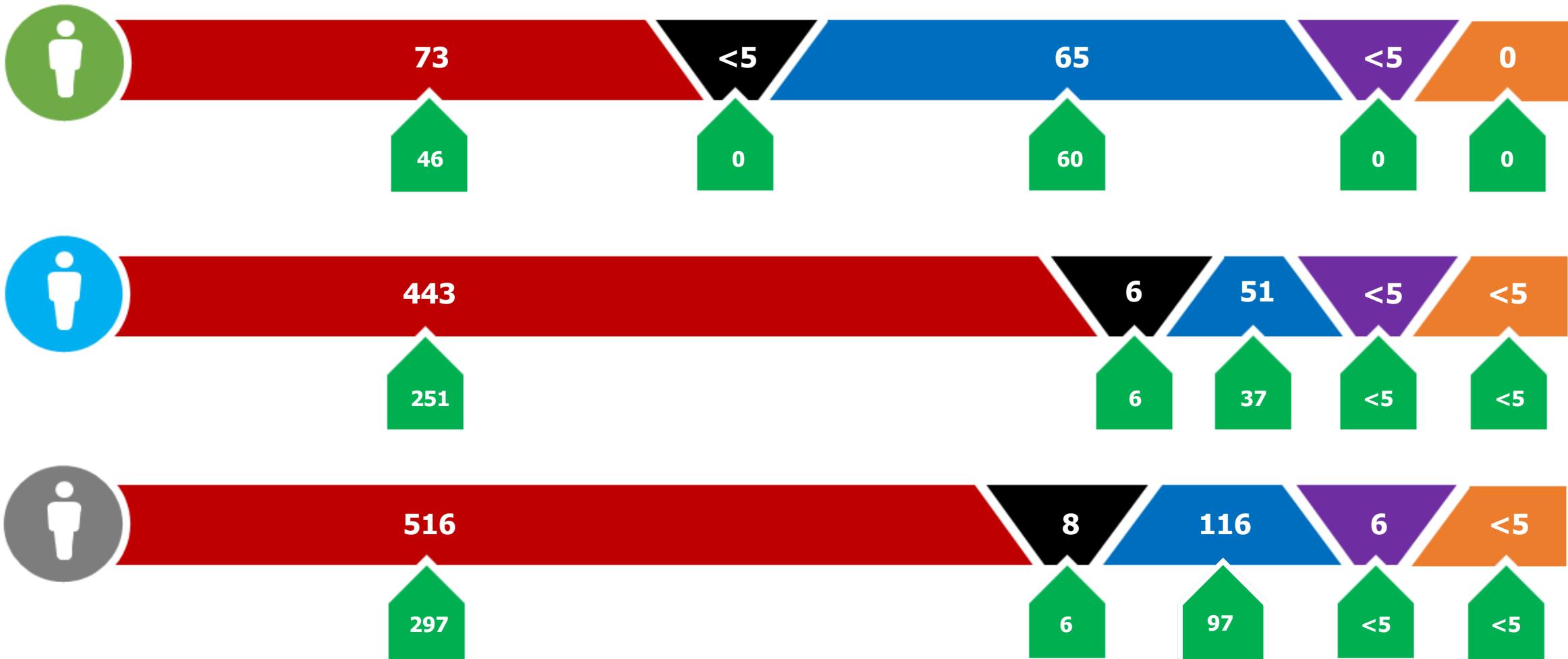
BRUIT

ZOONOSES



Taux d'accord
de la MP

Regroupement de tableaux de MP : nombre de demandes et d'accords



Légendes :



TMS

CHIMIQUE
Hors
pesticides

PESTICIDES

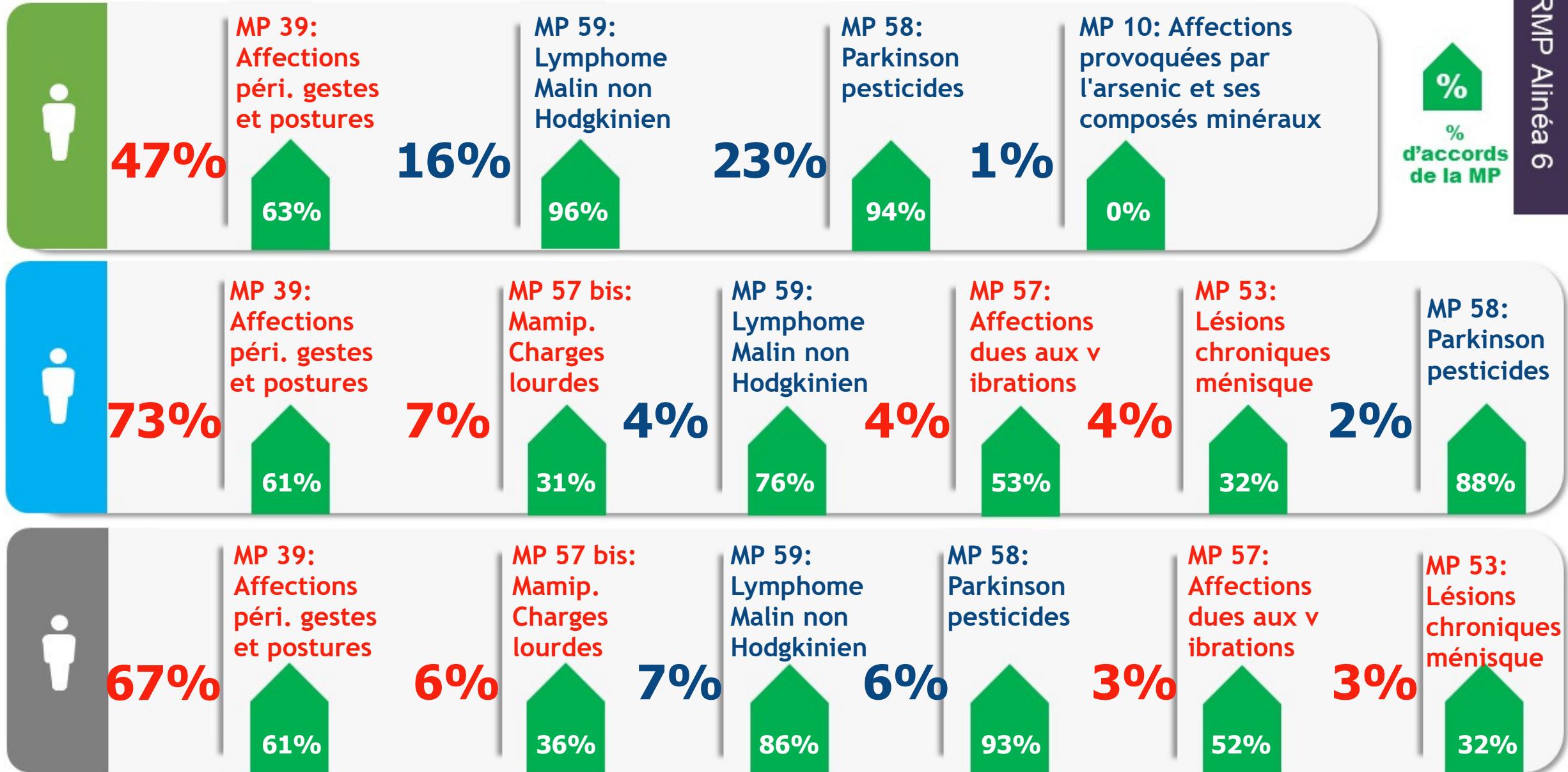
BRUIT

ZOONOSSES

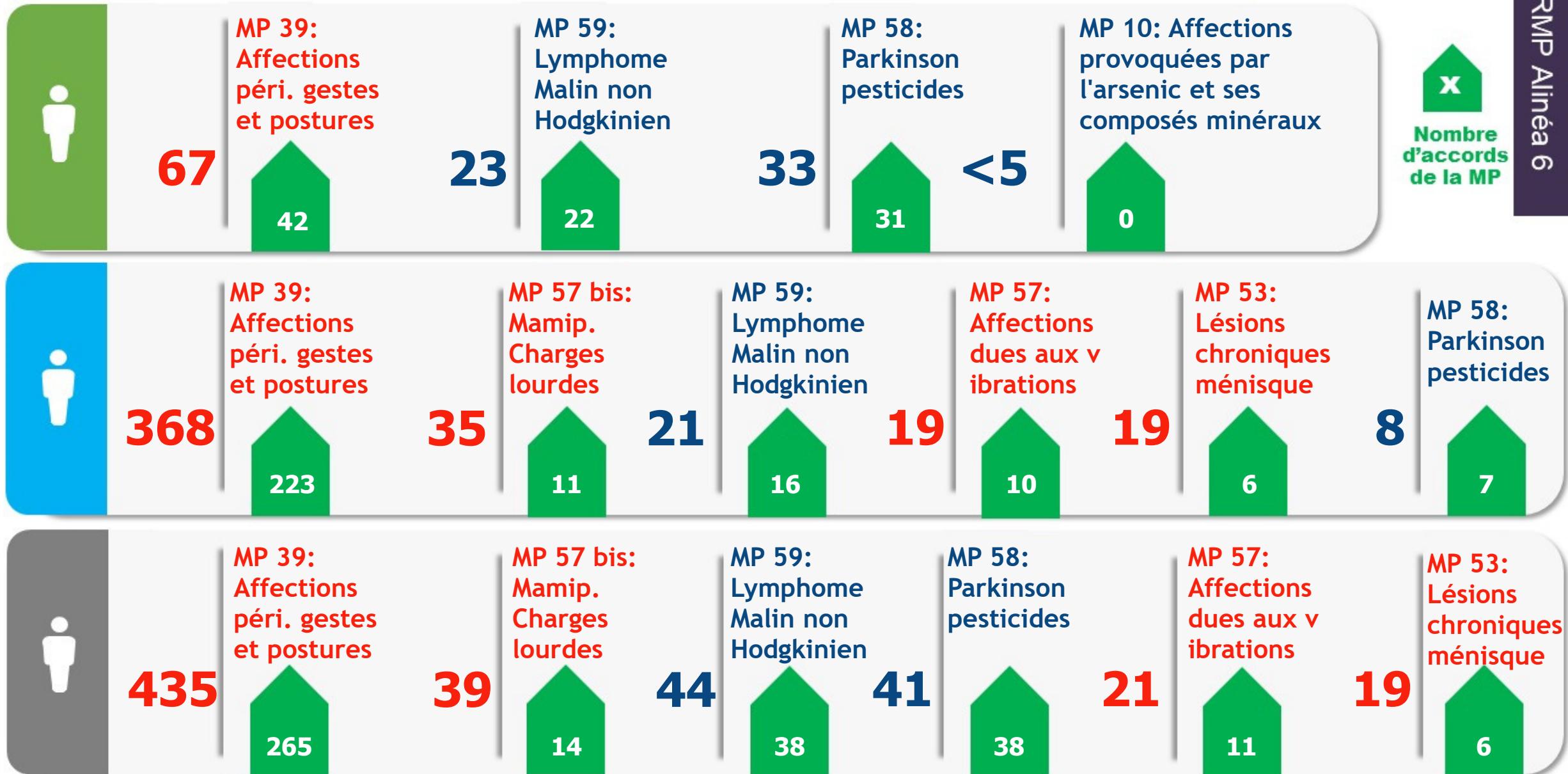


Nombre d'accords
de la MP

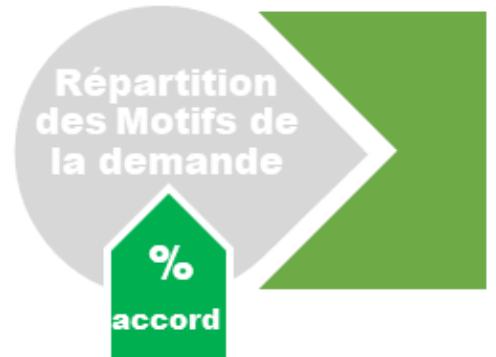
Principaux tableaux des demandes de MP



Principaux tableaux des demandes de MP



Répartition des demandes et pourcentage d'accords selon les motifs



Délai de prise en charge

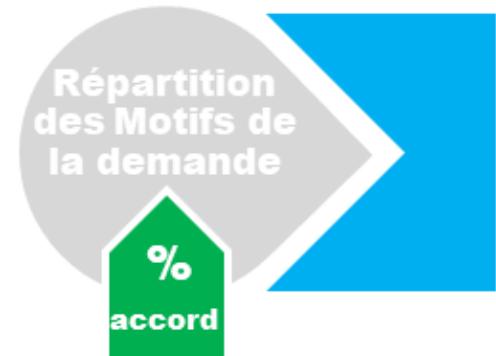
80%

Durée d'exposition

9%

Liste des travaux

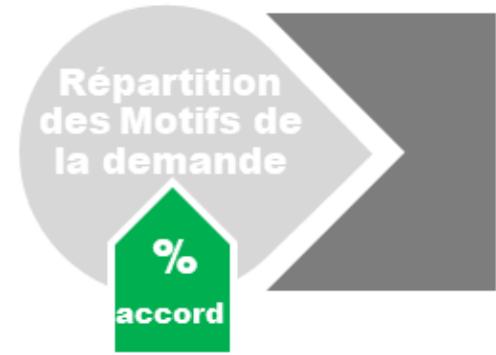
11%



59%

9%

32%



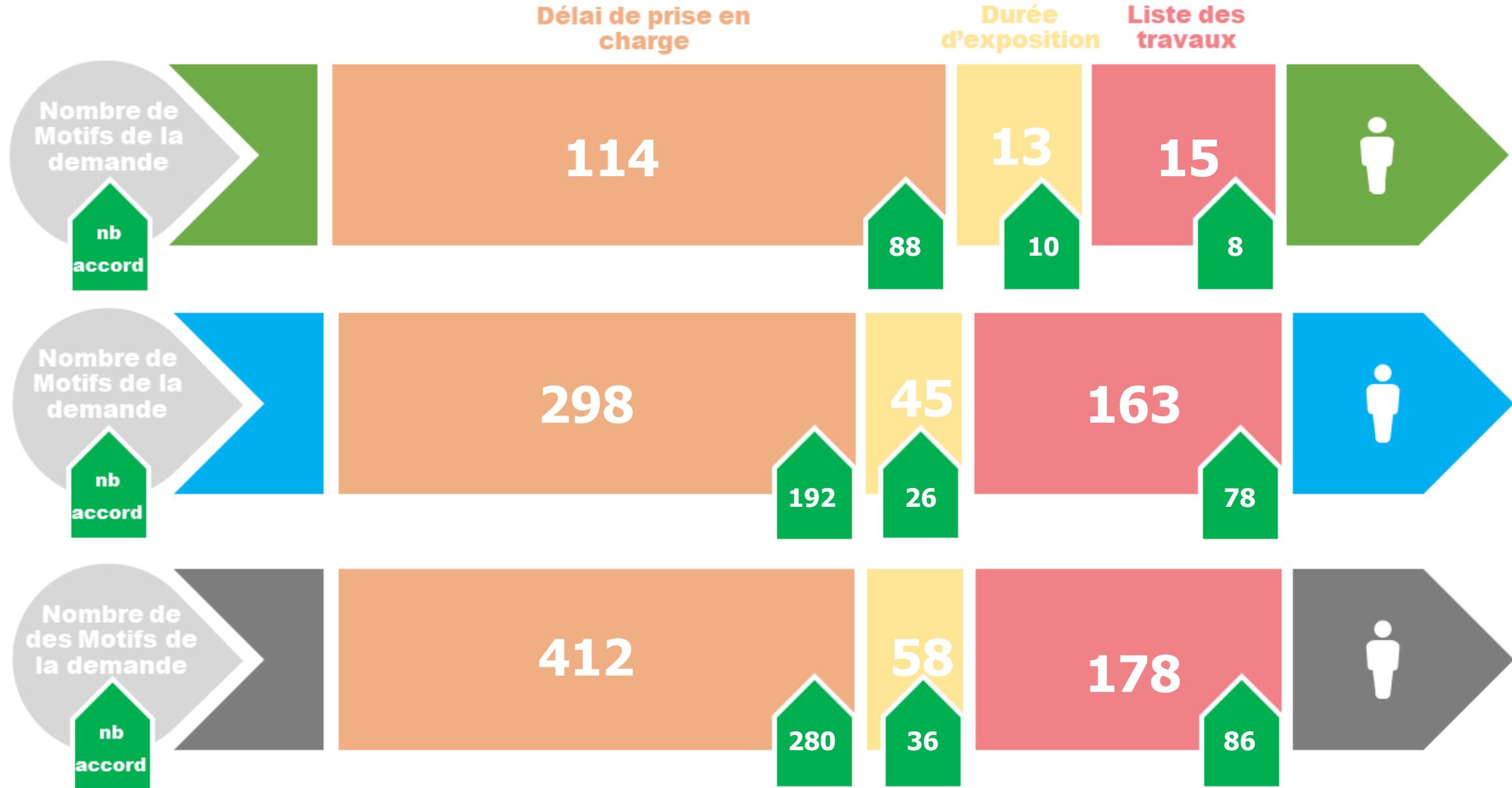
64%

9%

27%



Nombre de demandes et d'accords selon les motifs



COMMENTAIRES

Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 6

Parmi les 648 dossiers présentés au titre de l'alinéa 6, 506 concernaient des salariés agricoles (78,1 %) et 142 des non-salariés agricoles (21,9 %). Ce total représente une hausse de 5,3 % par rapport à 2022.

Parmi l'ensemble des dossiers de l'alinéa 6, 62 % ont fait l'objet d'un avis favorable (plus fort pourcentage depuis le suivi de cet indicateur).

Une disparité de taux d'accords toujours présente entre les régions, mais un nombre de dossier très faible pour les $\frac{3}{4}$ des zones géographiques

D'une région à l'autre, le taux d'accord varie de 91 % (CRRMP d'Auvergne) à 41 % (CRRMP de Bourgogne Franche Comté), qui montre un certain resserrement par rapport aux années précédentes. Toutefois, lorsque l'on isole les dossiers relatifs au FIVP, la situation a tendance à rester la même que les années précédentes : les écarts entre régions sont plus importants (de 100 % pour l'Île de France il est vrai avec un nombre de dossier très faible, à 24 % pour les Hauts de France).

Hors dossiers et donc « entité » FIVP, sur les 14 entités CRRMP qui ont remonté des données pour 2023, 4 seulement ont étudié plus de 30 dossiers. La région Nouvelle-Aquitaine regroupe plus du tiers des

demandes, avec un taux d'accord correspondant à la moyenne nationale. Sur les 4 entités, le taux d'accord est supérieur au taux de refus. Comme pour les années antérieures, le nombre de demandes étant particulièrement peu élevé, il est donc délicat de parler pour les $\frac{3}{4}$ des CRRMP de statistiques significatives.

Or ceci a des impacts sur les chiffres observés : on notera l'extrême variabilité des taux d'une année sur l'autre pour les régions avec peu de cas, quelques dossiers en plus ou en moins provocant une variabilité importante des pourcentages, ininterprétable statistiquement.

Importance grandissante du nombre de dossiers au FIVP

Concernant le FIVP, le nombre de dossiers ne cesse de prendre de l'importance, passant de moins de 10 % des cas en 2020 à pratiquement 18 % cette année. Pour un taux d'acceptation particulièrement élevé : 84 %.

Les dossiers relatifs aux maladies professionnelles des tableaux 58 « maladie de Parkinson », 59 « Lymphome malin non hodgkinien », et 61 « cancer de la prostate », sont les 3 tableaux principaux pourvoyeurs de dossiers devant le FIVP.

Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 6

Une répartition Hommes/Femmes plus « favorable » aux femmes vis-à-vis des données de population, mais un taux d'accord supérieur pour les hommes

Pour l'année 2023, le nombre de dossiers concernant des femmes s'établissait à 269 (41,5 %), contre 379 pour les hommes (58,5 %), les « moins de 60 ans » 436 dossiers (67,3 %), et les « 60 ans et plus » 212 (32,7 %).

Si ce nombre de demandes ne correspond pas à la proportion hommes/femmes de travailleurs dans le régime agricole (63 % d'hommes, 37 % de femmes, populations salariés/non-salariés confondues), en revanche il fait écho à celui rencontré dans les reconnaissances via tableaux (46 % de femmes).

Même si les deux populations hommes et femmes ont un taux d'acceptation supérieur à 50 %, ce sont les hommes qui ont un bien meilleur taux (le tableau 61 propre aux hommes favorise le résultat mais n'explique pas à lui seul ce différentiel).

La répartition par tranches d'âge déséquilibrée par rapport aux données de population, et un taux d'accord particulièrement favorable au plus de 60 ans

Toutes les tranches d'âge ont un taux d'accord au moins égal à 50 %. Il y a quelques disparités entre les décennies, avec 20 points de différence en terme d'accord entre la tranche au plus « faible » taux

d'avis favorables et celle au plus « fort » taux (exception faite des moins de 30 ans dont le nombre de dossier est trop faible pour entrer en ligne de compte dans ce rapprochement). Contrairement aux années précédentes, les moins de 40 ans ont des taux d'accord particulièrement élevés.

Un nombre de dossiers en augmentation pour les non-salariés

Le nombre de demandes est quasiment 4 fois plus important pour les salariés que pour les non-salariés (78,1 % contre 21,9 %) tranchant en cela avec la proportion de travailleurs au régime agricole (56 % salariés ETP / 44 % non-salariés, ou 68 % salariés trimestriels moyens / 32 % non-salariés).

Pour autant, ce différentiel tend à se réduire puisque les non-salariés ont déposé deux fois plus de dossiers en 2023 qu'ils ne l'avaient fait en 2015, et cette augmentation est continue (+ 30 % sur la dernière année).

De surcroit, les accords de reconnaissance sont plus souvent délivrés en faveur des non-salariés : 18 points supérieurs pour les non-salariés qui bénéficient d'une reconnaissance dans les ¾ des cas (influence du FIVP et du type de MP concernées avec plus de délivrance d'accord pour le type de MP concernées), les salariés quant à eux obtenant un avis favorable dans un peu plus de 50 % des cas seulement (plus de demandes liées aux TMS).

Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 6

Une part « grandissante » des dossiers de MP liées aux pesticides, même si les TMS restent largement majoritaires

Les demandes au titre de l'alinéa 6 sont effectuées à 80 % sous l'égide d'une reconnaissance de maladies professionnelles liées aux TMS (confirmation cependant d'une baisse depuis 2020, et recul de 4 points depuis l'année 2022).

Cependant, les situations diffèrent selon le type de population. Le poids des pesticides dans les demandes via l'alinéa 6 connaît une distinction selon les populations comme déjà observé dans les maladies professionnelles reconnues et indemnisées, où la proportion est plus forte chez les non-salariés.

Toutefois, ici la proportion est bien plus élevée : si pour les salariés les demandes liées aux pesticides avoisinent les 10 % (les TMS totalisent 87 % des dossiers), pour les non-salariés 4 demandes sur 10 sont liées aux pesticides (les TMS ne représentent que 50 % des demandes).

Comme dit précédemment, le taux de reconnaissance pour MP liées aux pesticides étant plus élevé que pour les autres types de MP, cela va avoir une incidence sur les taux selon les types de population.

Ainsi, le nombre de dossiers plus important proportionnellement chez les non-salariés agricoles va avoir un impact sur le taux de reconnaissance globale (sans compter que les taux d'avis favorables

pour les demandes liées aux pesticides sont, de surcroit, plus élevés chez les non-salariés : 92 %, contre 73 % pour les salariés). De la même façon, le nombre de demande « MP pesticides » beaucoup plus faible pour les femmes peut expliquer en partie leur taux d'accord moins favorable que celui des hommes.

Les deux « thèmes » « TMS » et « Pesticides » fournissent l'essentiel des demandes de l'alinéa 6 : pratiquement 98 % des dossiers.

Les tableaux liés aux pesticides continuent d'engendrer années après années plus de demandes. Particulièrement les tableaux 58 (maladie de Parkinson) et 59 (lymphome malin non Hodgkinien), qui totalisent désormais chacun plus de 6 % des cas, et dépassent le 2^e tableau de TMS le plus important.

On note le maintien du tableau 61 (cancer de la prostate lié aux pesticides) apparu depuis quelques années (un élément de plus influant sur les pourcentages « d'accords » plus « favorables » aux hommes).

Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 6

Prédominance du motif « délai de prise en charge »

La majorité des demandes proviennent du motif relatif au délai de prise en charge (64 %) suivi de la liste des travaux (27 %) puis enfin de la durée d'exposition (9 %).

Ce motif « majoritaire » prend une proportion de plus en plus conséquente (+3 points cette année), et est particulièrement en augmentation chez les non-salariés (80 % des cas en 2023, alors qu'il n'était que de 69 % en 2022).

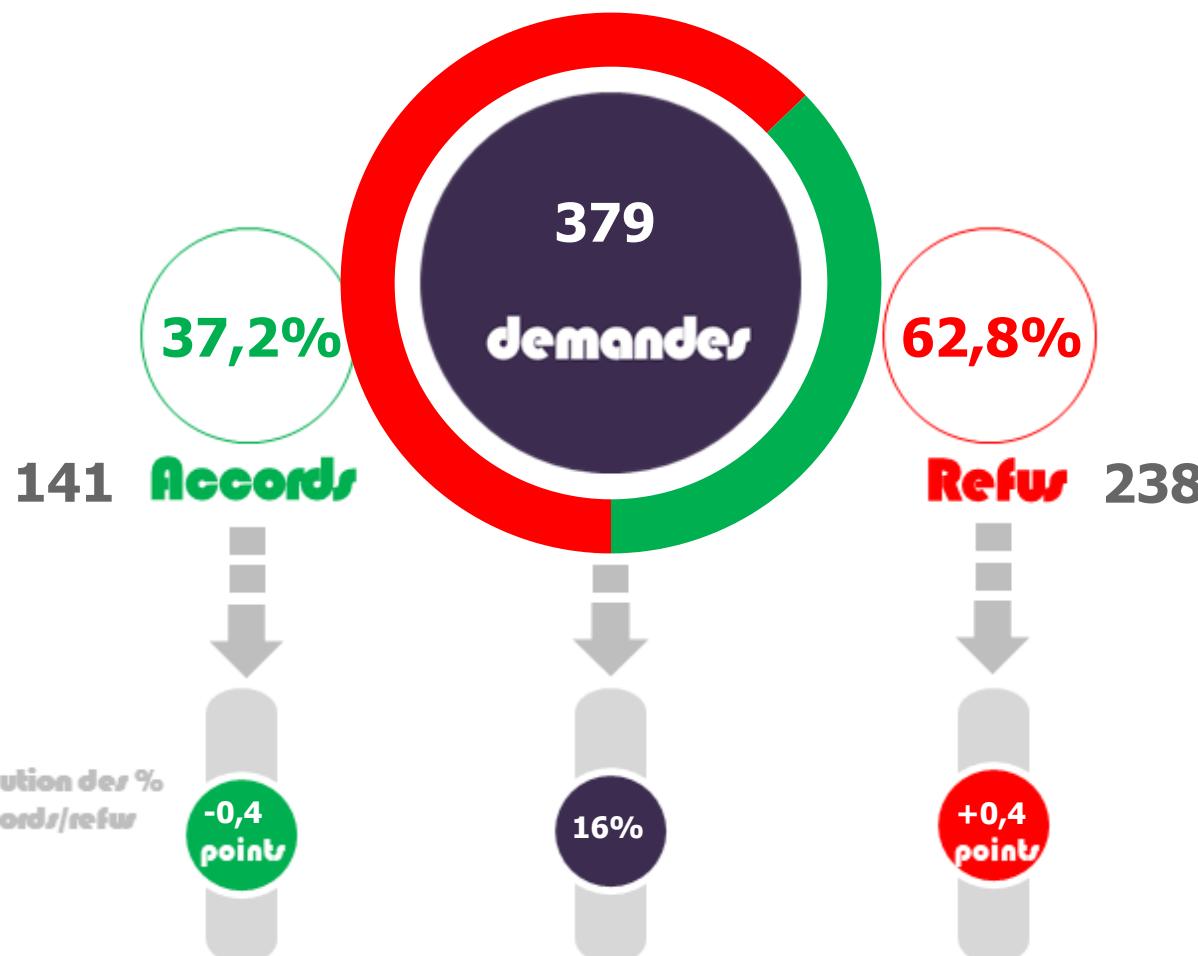
Les taux d'avis favorables ne sont pas tout à fait les mêmes pour les 3 motifs. Si le « délai de prise en charge » ainsi que « la durée d'exposition » dépassent les 60 % d'avis favorables, en revanche la « liste des travaux » se situe en dessous des 50 % d'accord rompant en cela avec les années avant 2021.

LES DEMANDES D'AVIS PRESENTEES DANS LE CADRE DE L'ALINEA 7

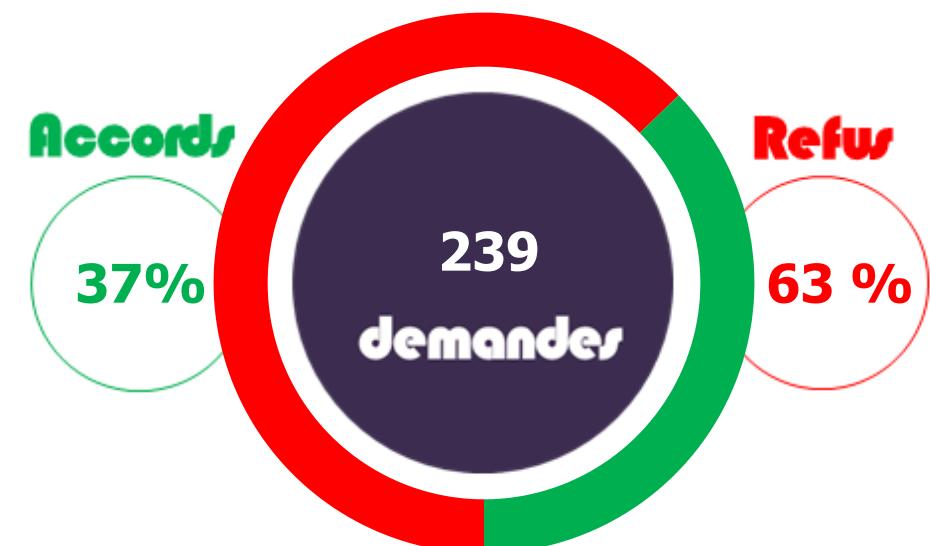
INFOGRAPHIES

Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 7

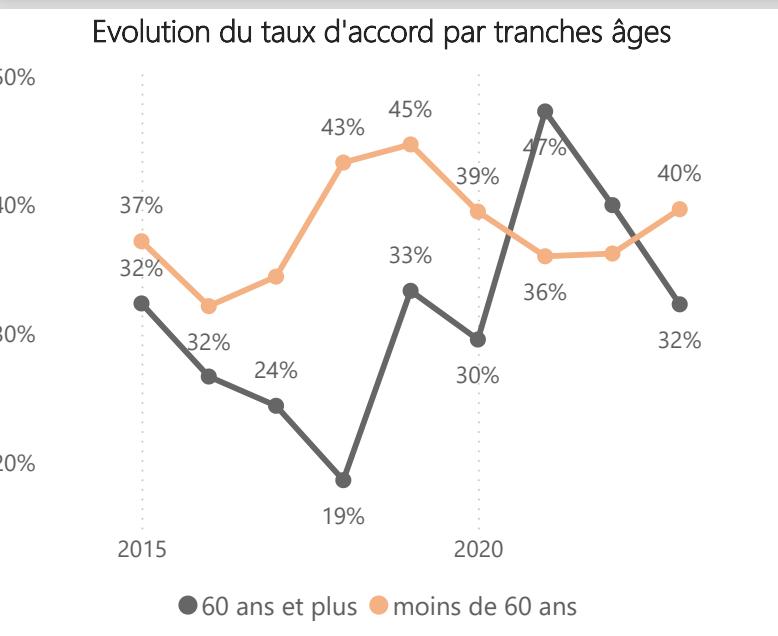
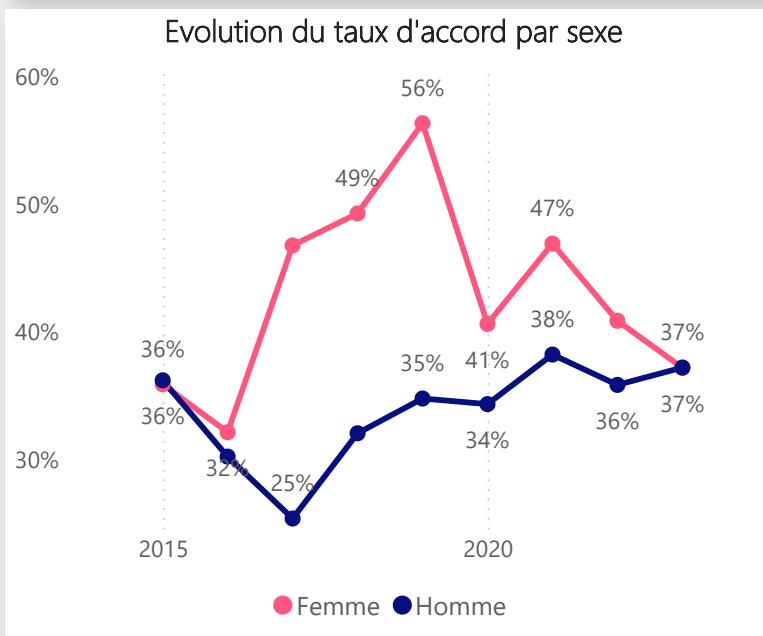
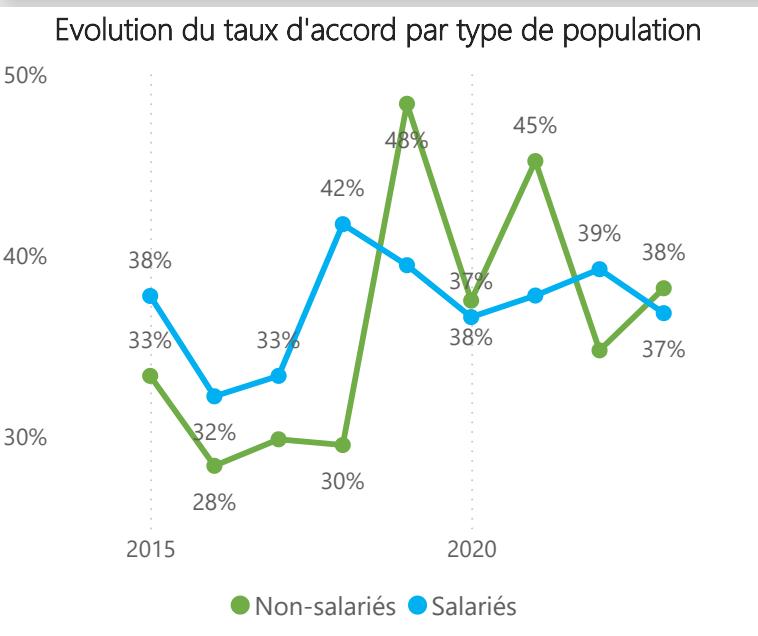
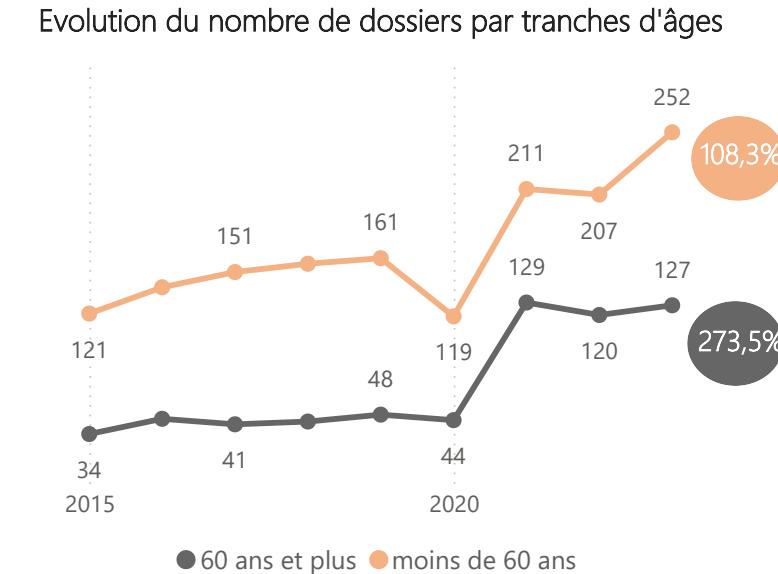
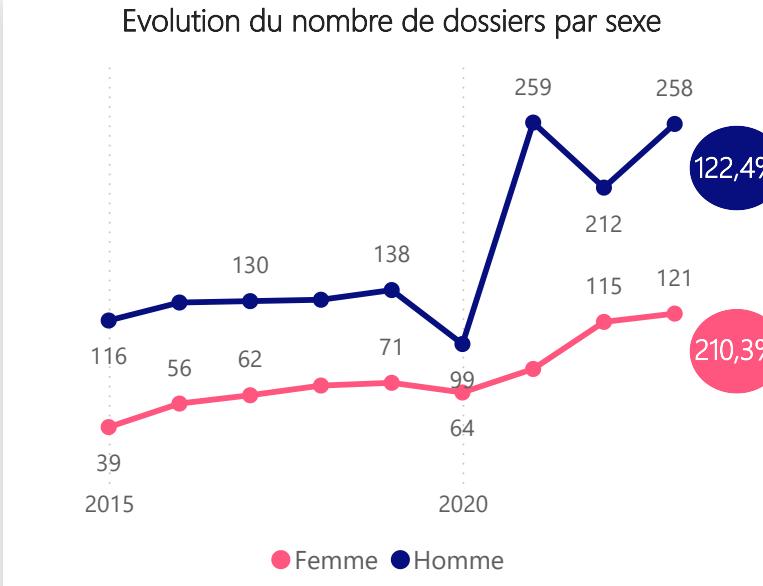
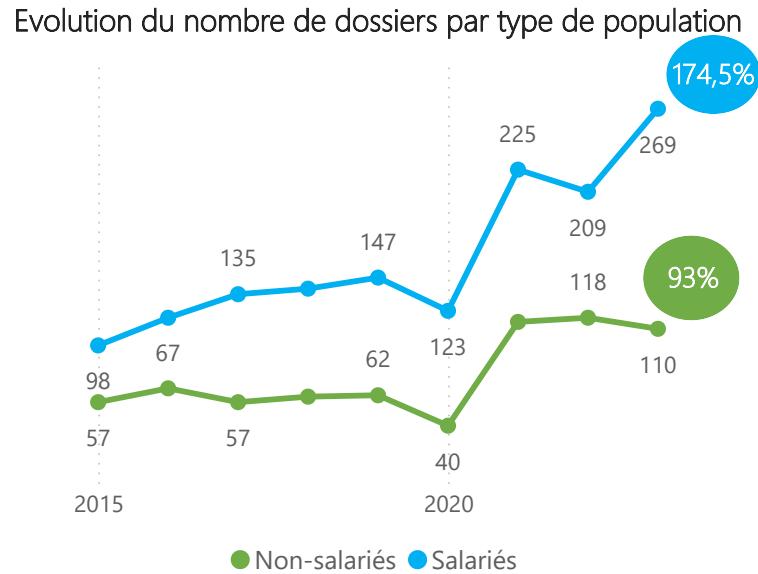
Nombre de demandes de reconnaissance de maladies professionnelles et répartition des avis rendus
2023



Comparaison avec les données de la période
2015 à 2023

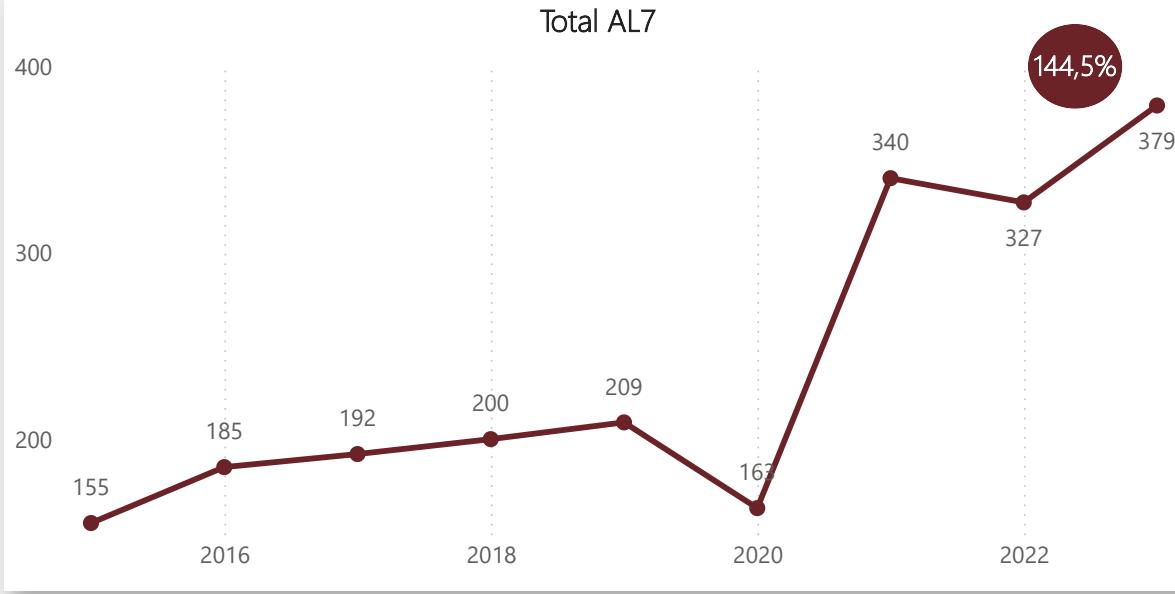


Evolution de nombre de dossiers et du taux d'accord sur la période de 2015 à 2023

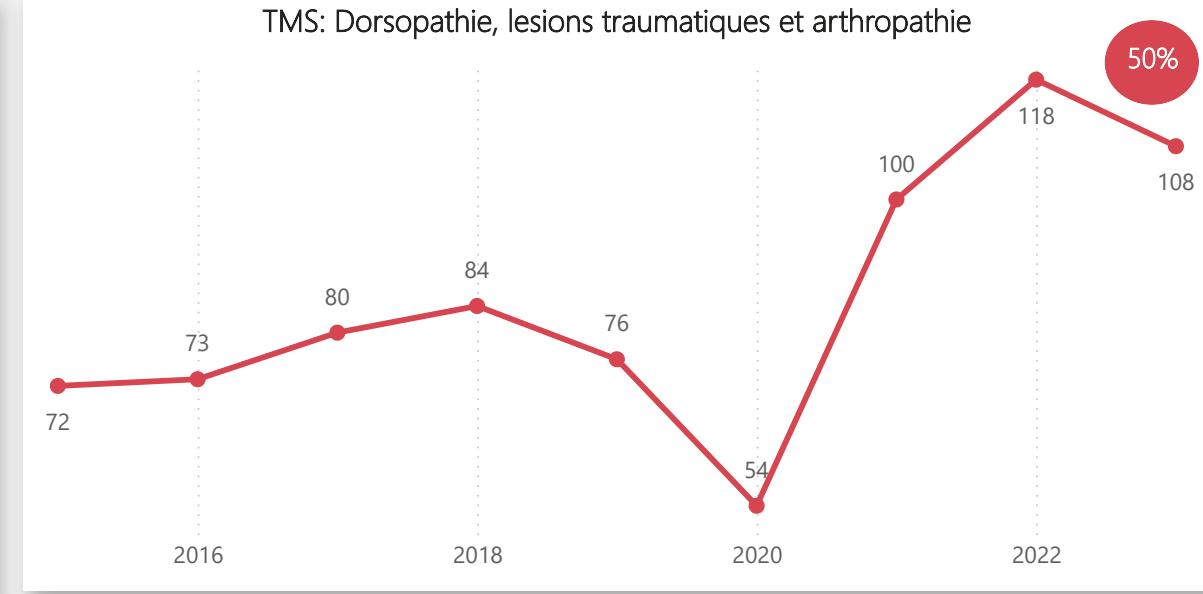


Evolution de nombre de dossiers sur la période de 2015 à 2023

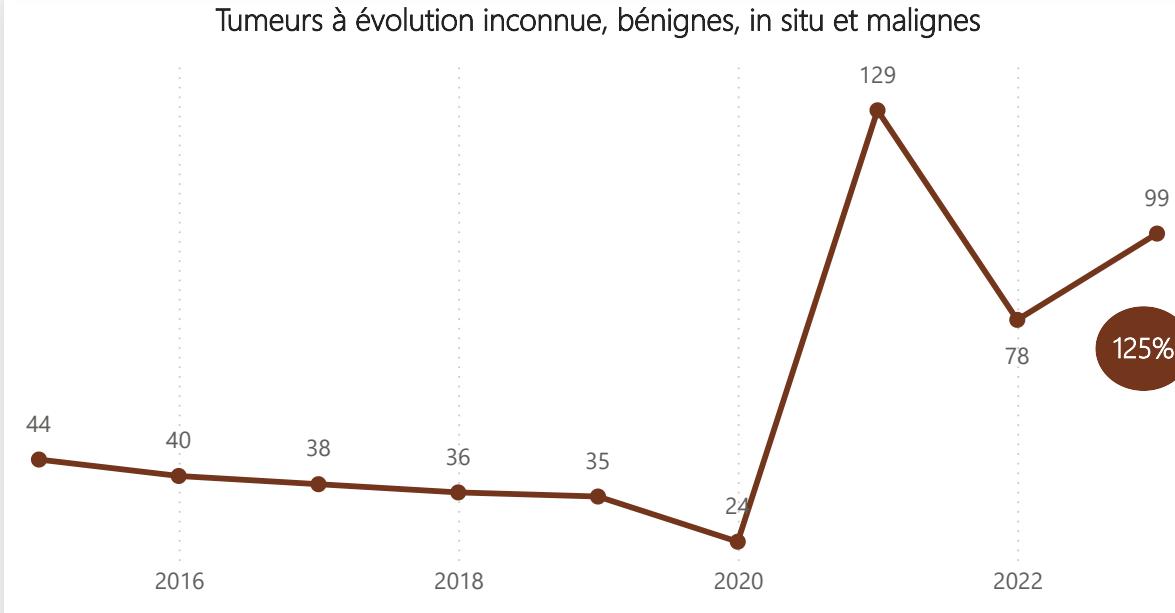
Total AL7



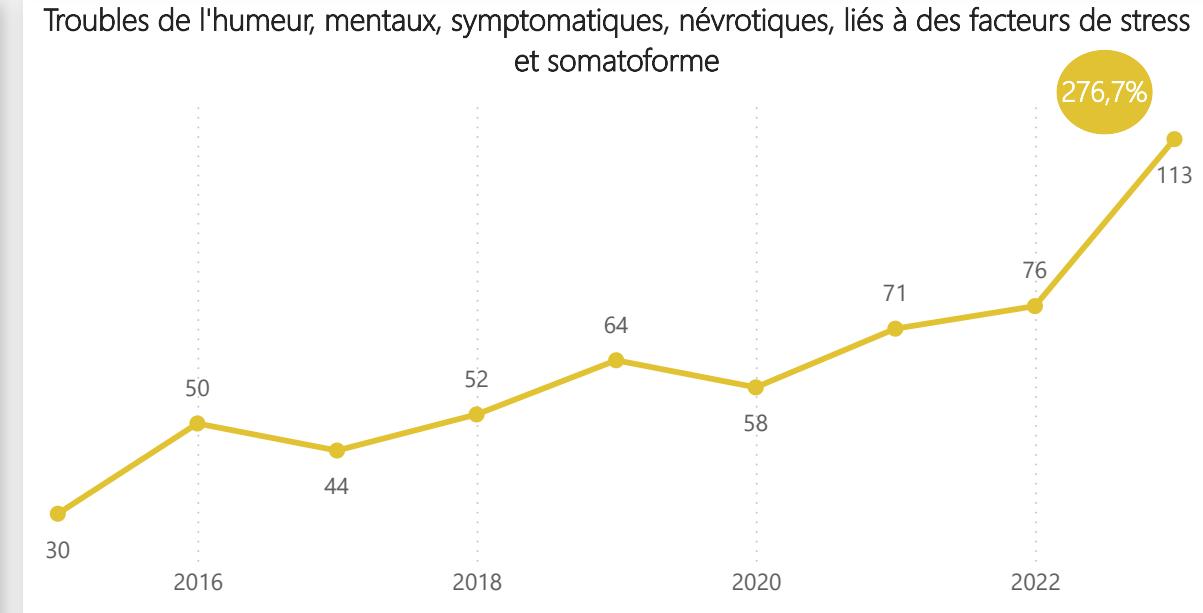
TMS: Dorsopathie, lesions traumatiques et arthropathie



Tumeurs à évolution inconnue, bénignes, in situ et malignes

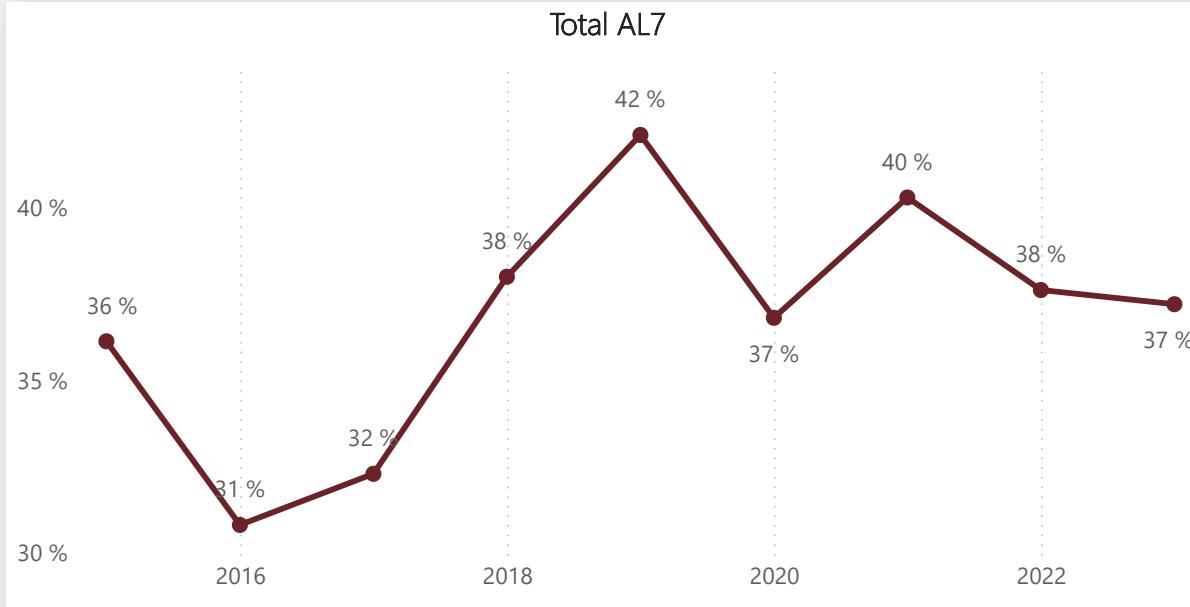


Troubles de l'humeur, mentaux, symptomatiques, névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoforme

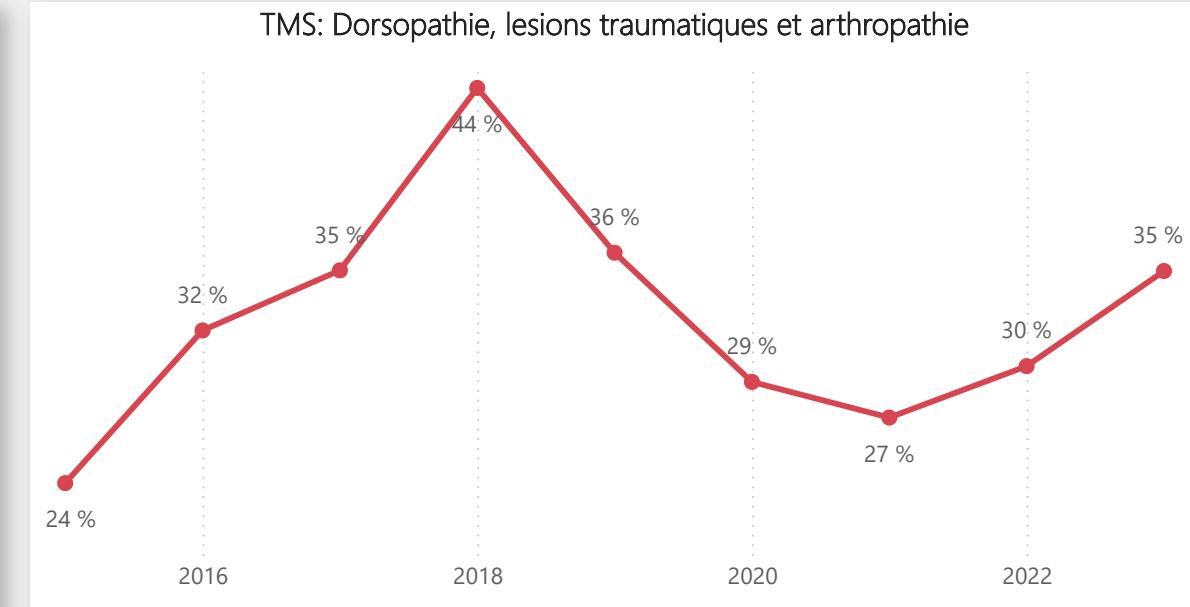


Evolution du taux d'accord sur la période de 2015 à 2023

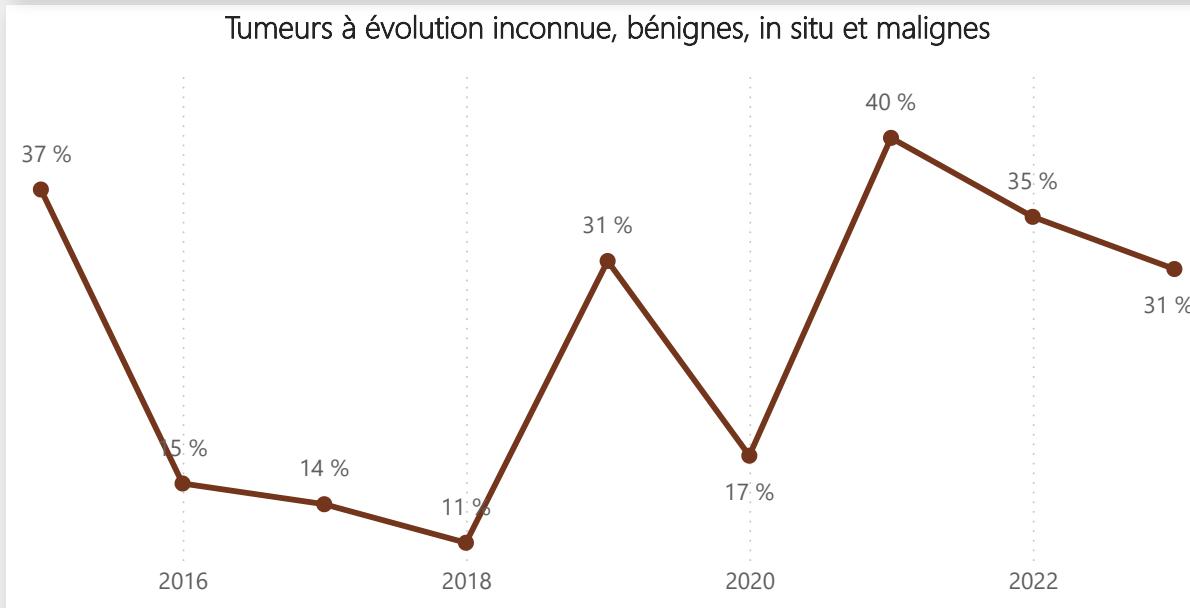
Total AL7



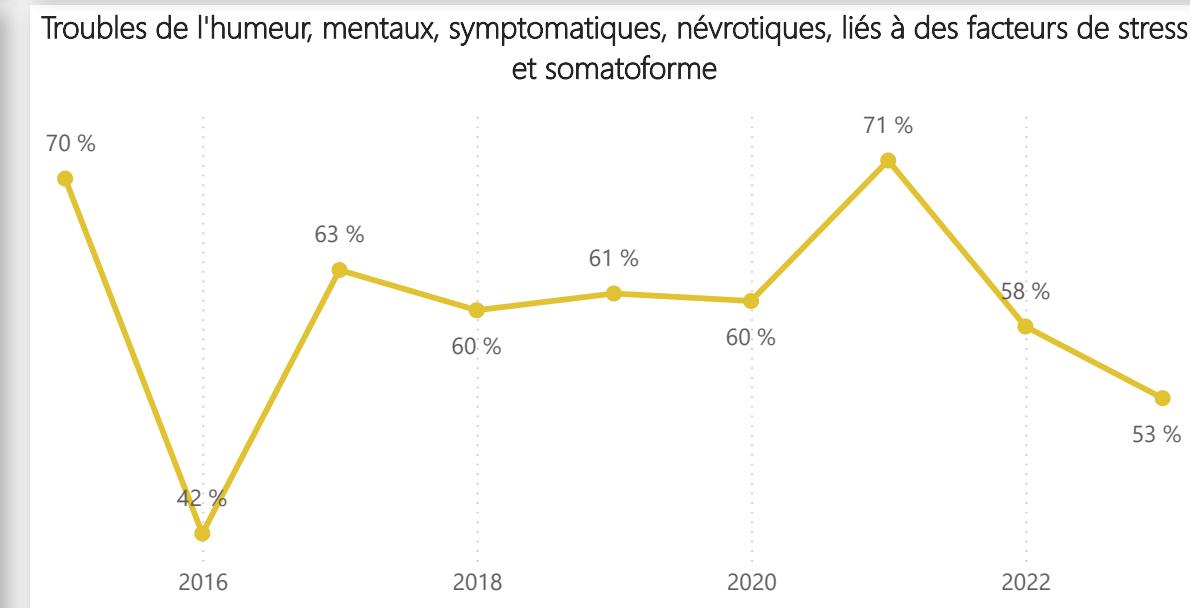
TMS: Dorsopathie, lésions traumatiques et arthropathie



Tumeurs à évolution inconnue, bénignes, in situ et malignes



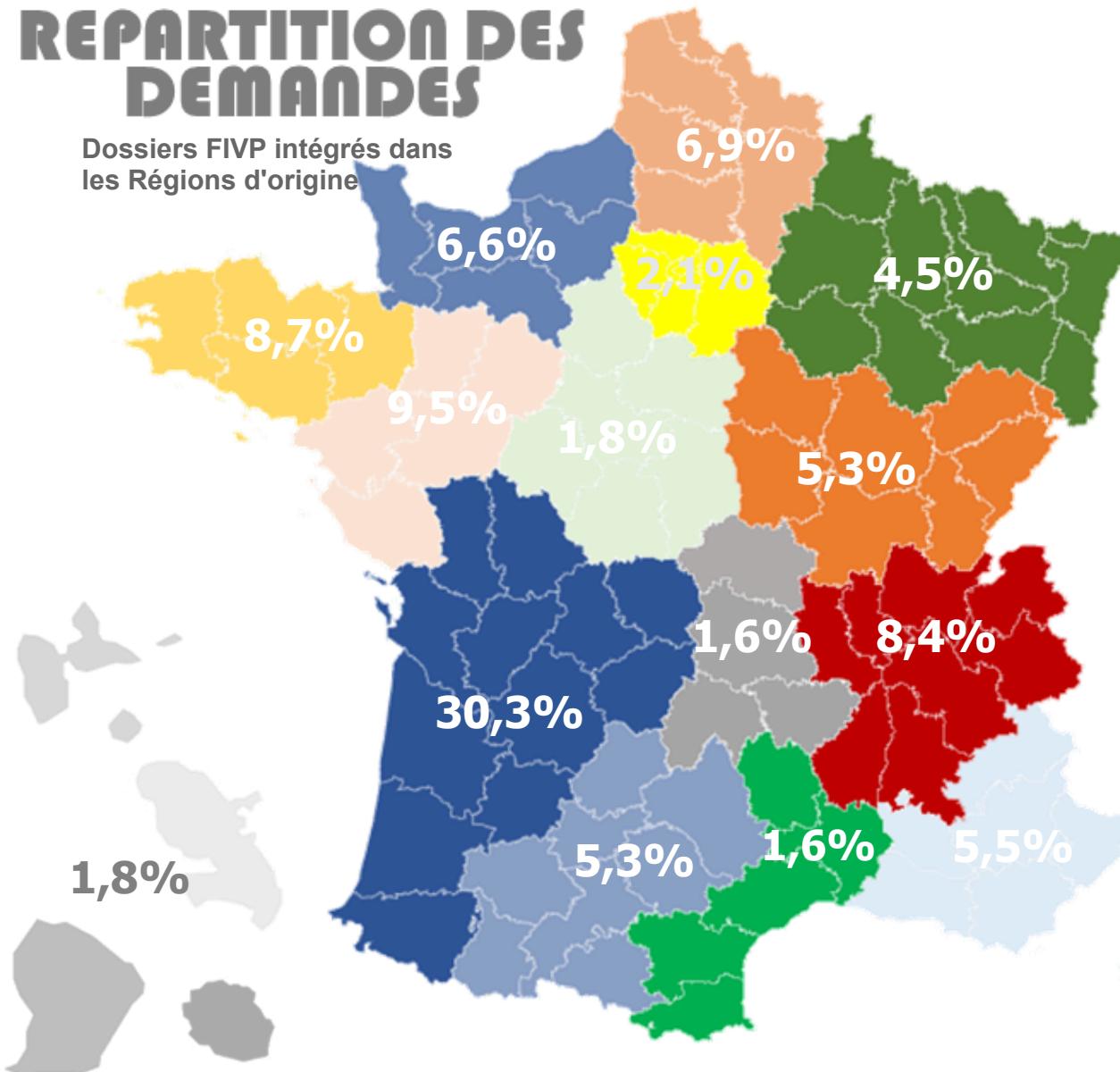
Troubles de l'humeur, mentaux, symptomatiques, névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoforme



Répartition des demandes par régions CRRMP et taux d'accord

REPARTITION DES DEMANDES

Dossiers FIVP intégrés dans les Régions d'origine



TAUX D'ACCORD



AUVERGNE

BOURGOGNE-FR. COMTÉ

BRETAGNE

CENTRE VAL DE LOIRE

GRAND EST

HAUTS DE FRANCE

ÎLE DE FRANCE

NORMANDIE

NOUVELLE AQUITAINE

OCCITANIE - MONTP.

OCCITANIE - TOULOUSE

PACA CORSE

PAYS DE LOIRE

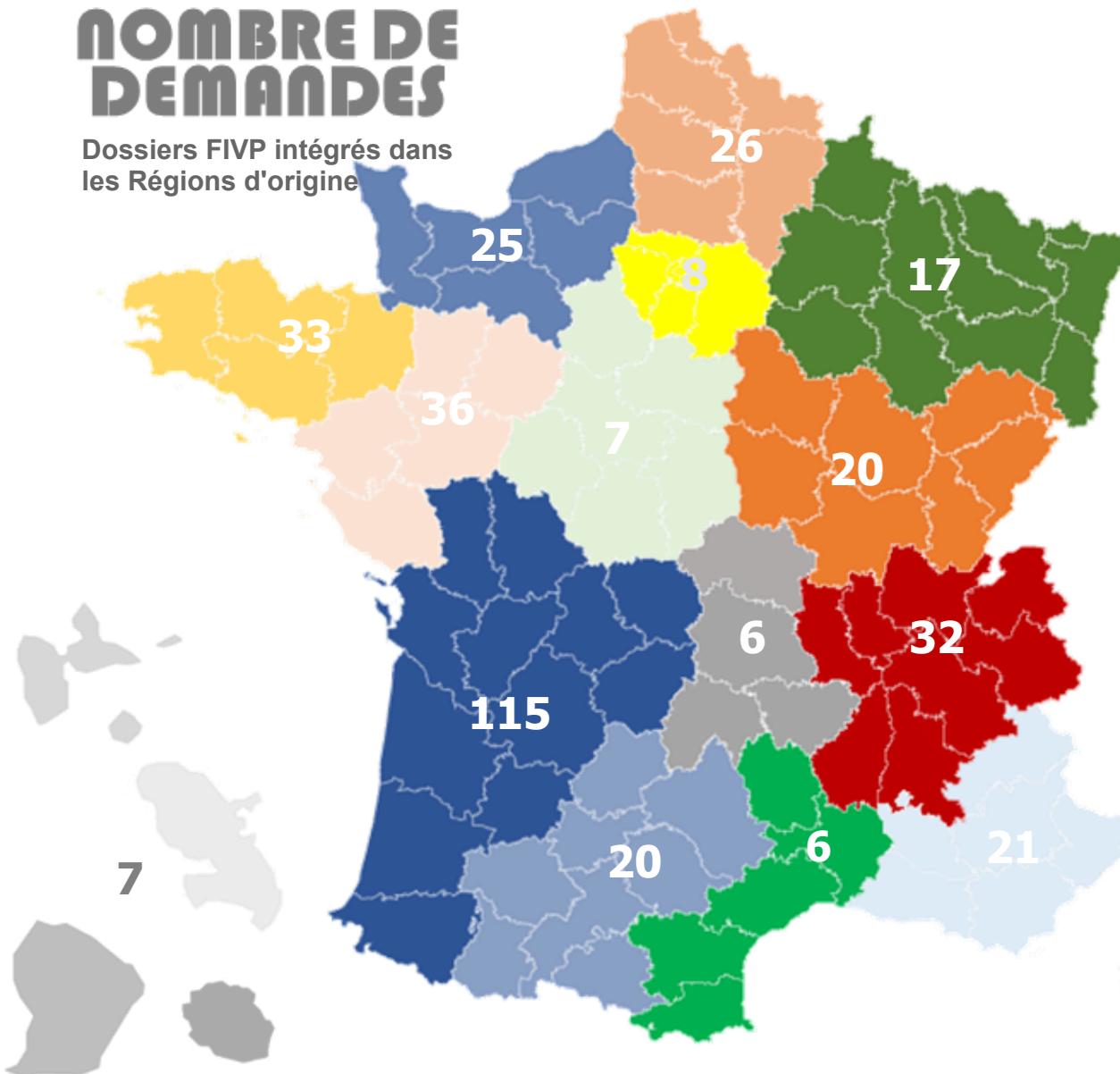
RHÔNE ALPES

CGSS

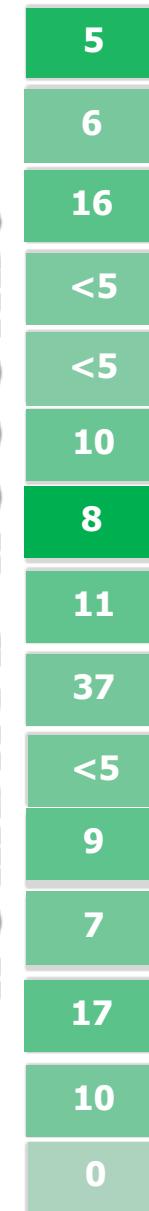
Nombre des demandes et accords par régions CRRMP

NOMBRE DE DEMANDES

Dossiers FIVP intégrés dans les Régions d'origine



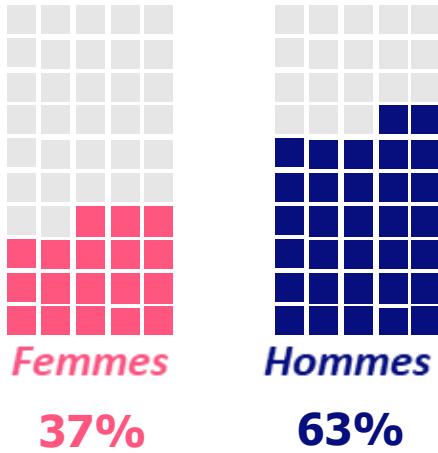
NOMBRE D'ACCORDS



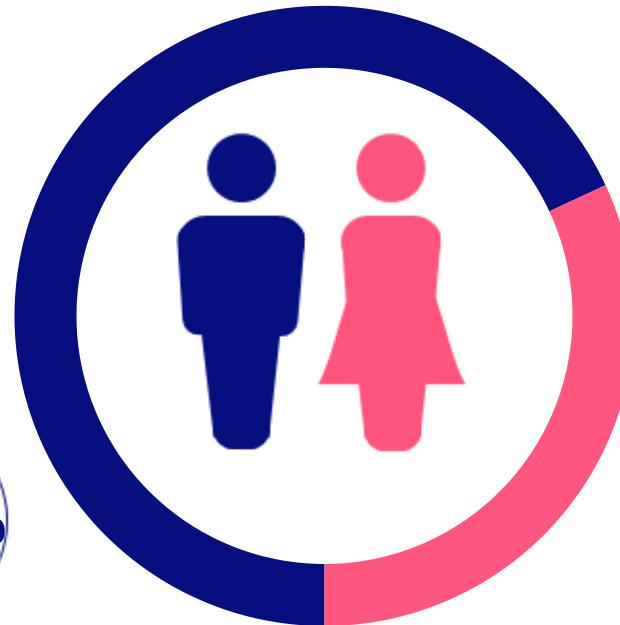
Regions

Comparaison des demandes de MP selon le sexe

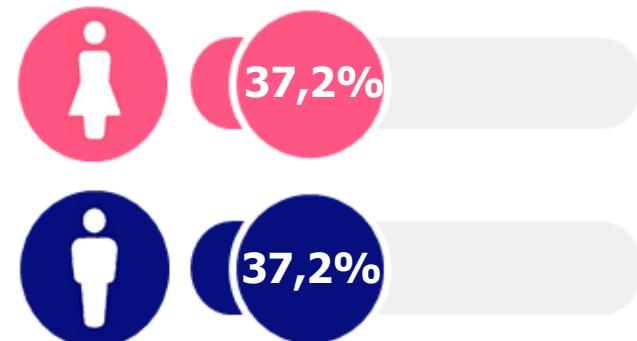
Répartition population selon le sexe



Répartition des demandes



% d'accord selon le sexe de la victime



Comparaison des demandes de MP selon la population

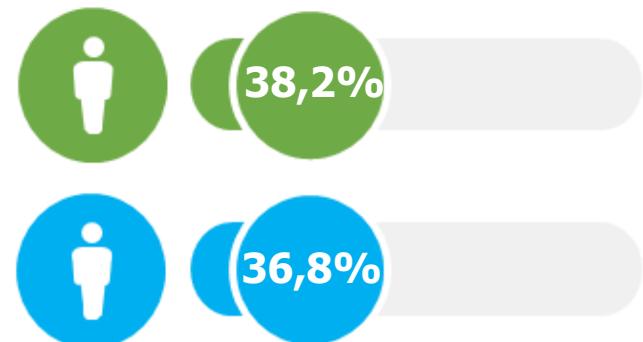
Répartition des individus selon la population d'appartenance



Répartition des demandes

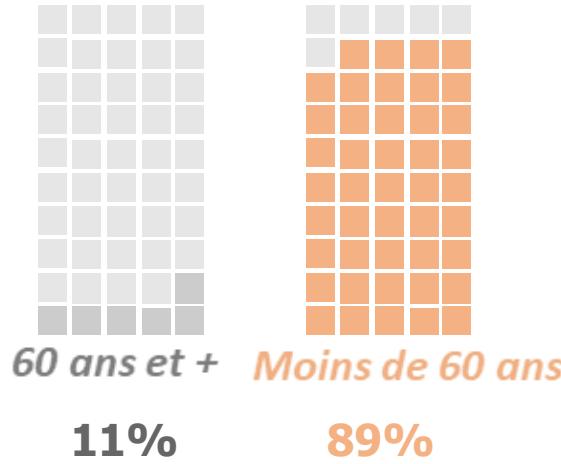


% d'accord selon la population d'appartenance

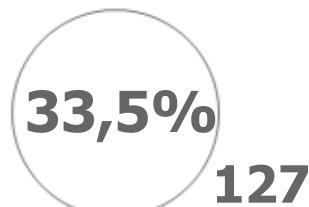


Comparaison des demandes de MP selon l'âge

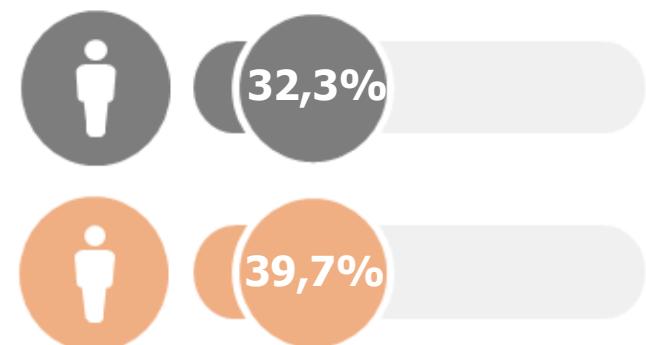
Répartition population selon des tranches d'âges



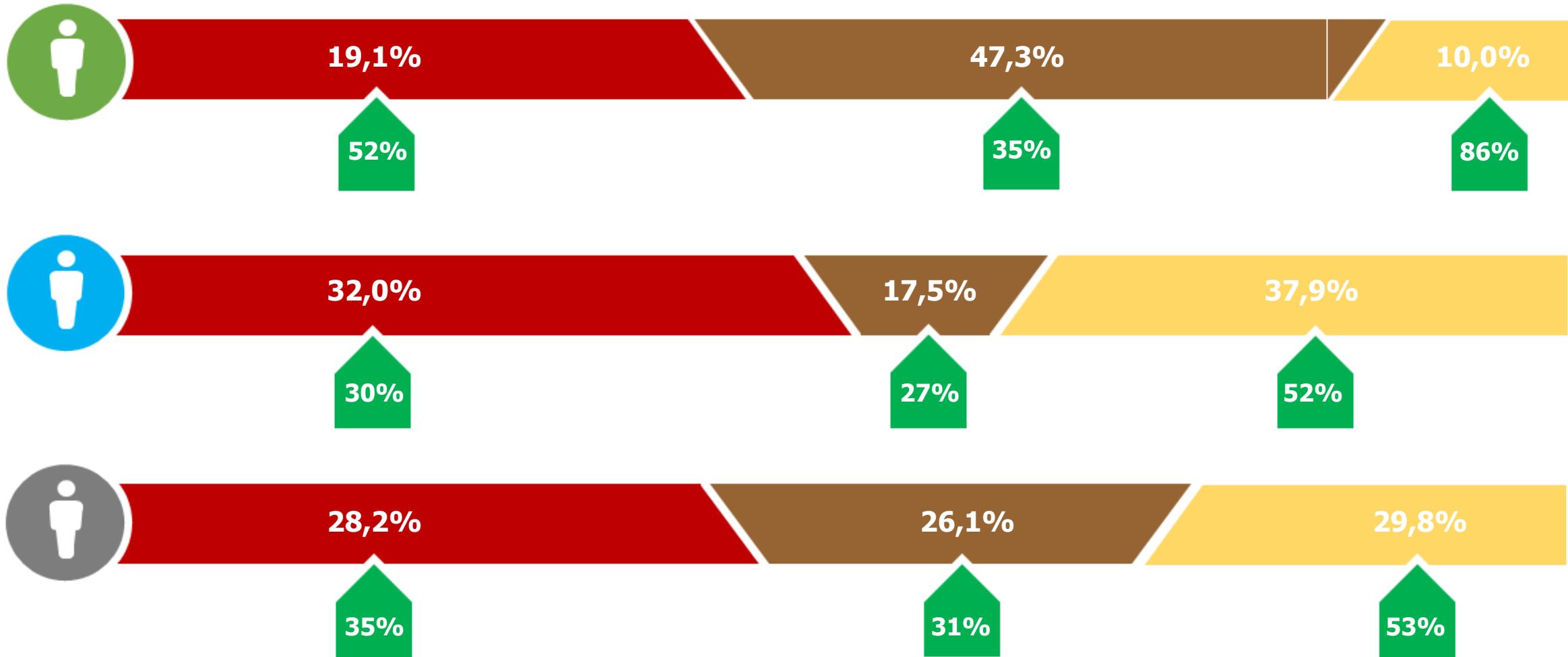
Répartition des demandes



% d'accord selon des tranches d'âges



Regroupement d'affections : répartition et accords



Légendes :



Dorsopathie, lésions
traumatiques, arthropathie

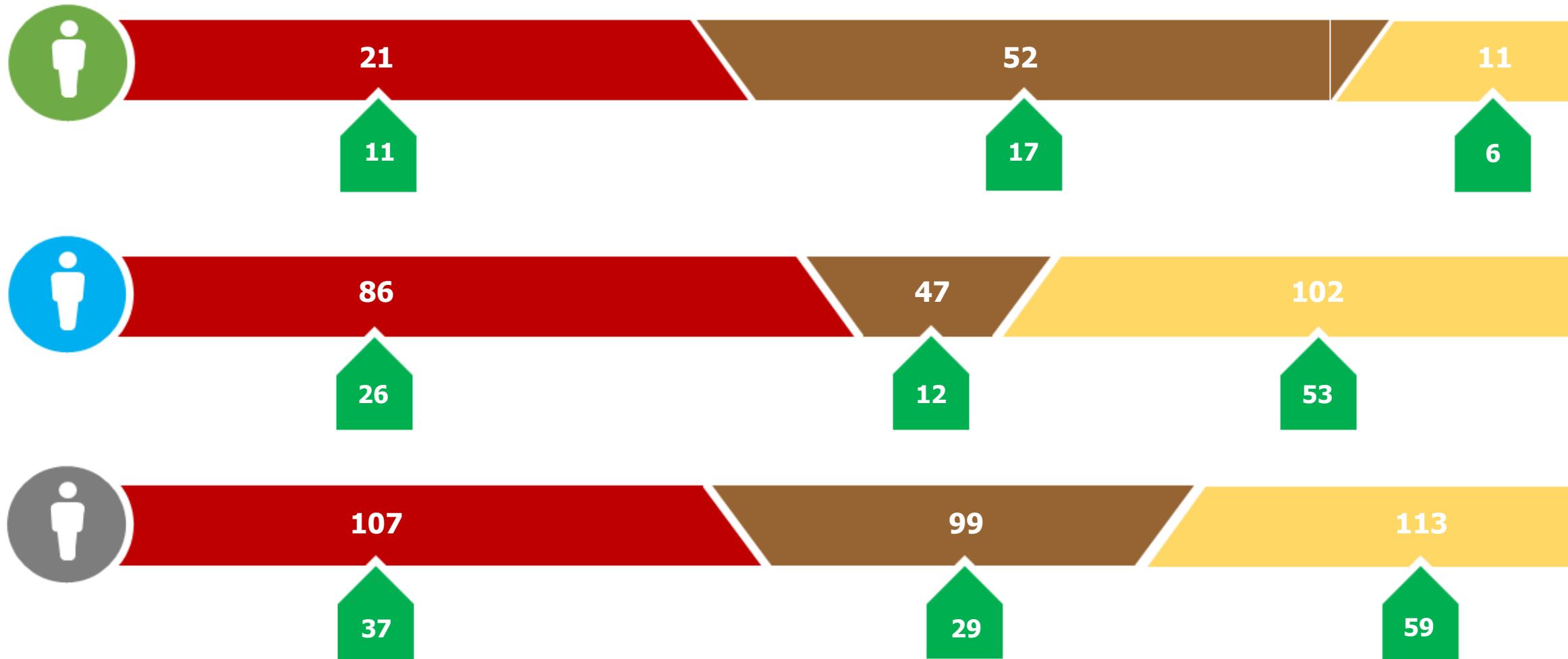
Tumeurs à évolution,
malignes, in situ

Troubles de l'humeur,
mentaux et névrotiques



Taux d'accord
de la MP

Regroupement d'affections : nombre de demandes et d'accords



Légendes :



Dorsopathie, lésions
traumatiques, arthropathie

Tumeurs à évolution,
malignes, in situ

Troubles de l'humeur,
mentaux et névrotiques



Nombre d'accords
de la MP

COMMENTAIRES

Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 7

Parmi les 379 dossiers présentés au titre de l'alinéa 7, 269 concernaient des salariés agricoles (71 %) et 110 des non-salariés agricoles (29 %).

Les dossiers touchant des femmes correspondent à moins d'un tiers des demandes (31,9 %), contre plus des 2/3 pour les hommes (68,1 %).

Les plus de 60 ans représentaient un tiers des dossiers (33,5 %, contre 66,53 % pour les moins de 60 ans).

A noter : comme tous les ans seuls sont retenus les avis rendus « rejetés » et « favorables » du fait de l'incidence faible des motifs « différés » et « réorienté », pour permettre une lecture facilitée des tableaux, et éviter le rajout d'un élément supplémentaire concernant le secret statistique. A la différence des dossiers issus de l'alinéa 6, il ne nous est pas possible à l'heure actuelle d'identifier les dossiers passant en commission CRRMP classique de ceux estampillés F/VP.

Un taux de refus qui reste dans la moyenne habituelle, au dessus du taux de l'alinéa 6, et disparate selon les régions

Parmi l'ensemble des dossiers, 37,2 % ont fait l'objet d'un avis favorable, pour un taux de refus dépassant 62 %. D'une région à l'autre, le taux d'accord varie de 24 à 83 %.

Les demandes d'avis au titre de l'alinéa 7 ont un taux de refus plus élevé qu'au titre de l'alinéa 6 (25 points de différence). Comme dit pour les dossiers de l'alinéa 6, mais encore plus prégnant ici, le faible nombre de demandes, voire très faible, par régions CRRMP, doit inciter à la plus grande mesure dans toute interprétation des pourcentages d'avis « favorable » ou de « refus ».

Il est difficile de dégager de réelles comparaisons entre CRRMP ou d'obtenir des données significatives (10 des 14 entités présentes étudient moins de 30 demandes, et 4 ont même moins de 10 cas annuels ; chaque unité d'un côté ou l'autre des avis va donc faire varier de 3 à plus de 10 % la totalité des pourcentages avancés).

Les remarques au sujet de l'alinéa 6 sur la nature des maladies concernant la demande vont évidemment se répéter ici sur les taux de refus/accord.

Deux fois plus de demandes d'hommes que de femmes au titre de l'alinéa 7

Les hommes regroupent 68 % des dossiers. L'écart se creusant encore plus que pour l'alinéa 6 pour les femmes.

Toutefois, les demandes aboutissent aussi souvent à un accord chez les femmes que chez les hommes (37,2 %).

Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 7

Une différence selon les âges

Les individus de « 60 ans et plus » sont à l'origine du tiers des demandes au titre de l'alinéa 7, alors que cette population représente 10 % des individus « travailleurs » du régime agricole. Les deux tranches d'âge étudiées sont assez proches en pourcentage d'accord, même s'il y a en 2023 une tendance plus favorable aux moins de 60 ans (39,7 % contre 32,3 %).

Deux tendances entre les salariés et non-salariés : un poids conséquent des dossiers pour les non-salariés qui bénéficient d'un taux d'acceptation plus élevé que les salariés

Les demandes émanant des salariés sont 2,5 fois plus nombreuses que celles provenant des non-salariés (71 % pour les salariés), ce qui occasionne un poids bien plus élevé pour les non-salariés au titre de l'alinéa 7 que ne le laisse présager les données de population (où les non-salariés regroupent 20 % des « travailleurs » du régime).

Se différenciant également de l'alinéa 6, et contrairement à 2022 mais plus conformément aux années antérieures, le taux d'avis favorables est plus important pour les non-salariés (taux aux alentours de 38 % pour les non-salariés et 37 % pour les salariés). Là encore l'influence des MP liées aux pesticides est notable : plus de non-salariés concernés, meilleurs taux d'accord pour ce type de MP, donc meilleur taux général.

Comme en 2022 et 2021, il y a une grande hétérogénéité au sujet du type d'avis rendu selon les tranches d'âges par sexe et type de population. De grandes variabilités existent au sein d'une même population entre hommes et femmes ou entre type de sexe aux seins des deux populations salariés et non-salariés. Difficile de tirer des conclusions devant le peu de nombre de cas, et l'extrême variabilité possible due à quelques cas seulement.

La part croissante des MP hors TMS

Alors que dans les années 2010 les affections liées aux TMS (arthropathies et dorsopathies) pouvaient représenter jusqu'à 50 % des dossiers, 2023 confirme la baisse déjà remarquée depuis 2019 de cette catégorie, les TMS n'occupent ainsi plus la 1^e place du classement. Il y a désormais un équilibre entre les 3 grandes « familles » de maladies.

En effet, si les tumeurs (malignes, in situ, à évolution imprévisible) se plaçaient en première position du classement des demandes avec 38 % des dossiers en 2021 (soit doublement de cette proportion par rapport aux années 2010), puis 24 % en 2022, pour cette année ce chiffre est de plus de 26 %. Assez proches, on trouve ensuite les TMS avec un total de 28,2 %. Enfin, dépassant pour la première fois ces deux catégories, on trouve à la première place du classement les maladies des « troubles de l'humeur, névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoformes » avec 29,8 % des cas étudiés..

Demandes d'avis présentées dans le cadre de l'alinéa 7

Comme les années précédentes, ces 3 types de catégories regroupent quasiment 85 % des demandes.

Les causes d'affections sont tout aussi nombreuses et variées chez les salariés que chez les non-salariés (32 catégories cochées, même si ce ne sont pas forcément les mêmes). Toutefois, ce ne sont pas les mêmes affections qui sont les principales suivant les populations.

Des taux d'accords disparates selon le types d'affections et selon le type de population

Les taux d'avis favorables varient énormément selon ces 3 catégories puisque les TMS ne vont recevoir un avis favorable que dans 35 % des cas, les MP liées aux tumeurs dans 31 % des demandes et les différents « troubles de l'humeur et autres » obtiennent un avis positif dans 53 % des dossiers.

Avec des différences notables selon le type de population, les non-salariés agricoles obtenant un accord dans plus de 50 % des cas pour les TMS et 86 % pour les « troubles de l'humeur, névrotiques, liés à des facteurs de stress et somatoformes » (mais le nombre de dossiers étudiés doit rendre prudent toute interprétation).

En s'attardant sur les 3 thèmes indiqués précédemment, lesquels regroupent près de 85 % des demandes, leur importance n'est pas la

même selon les populations.

Même la part des TMS en 2023 est très différente selon le type de population (19,1 % des demandes pour les non-salariés contre 32 % pour les salariés), les « troubles de l'humeur et autres » représentent 10 % des dossiers pour les non-salariés contre 37,2 % pour les salariés. Et les MP liées aux tumeurs vont concentrer 47,3 % des cas pour les non-salariés et deux fois moins (17,5 %) pour les salariés.

Disparates en nombre de cas selon les regroupements de MP, les chiffres le sont aussi entre les deux populations concernant les types d'avis rendus. Les non-salariés ont un taux d'avis favorables supérieur à celui des salariés agricoles pour chacun des types de regroupements de MP :

- 22 points de différence au sujet des TMS avec 52 % d'avis favorables pour les non-salariés contre 30 % pour les salariés,
- 6 points d'écart concernant les tumeurs avec 35 % d'avis favorables pour les non-salariés contre 27 % pour les salariés.
- 34 points séparent les deux populations à l'avantage des non-salariés puisqu'ils reçoivent un avis favorable dans 86 % des cas contre 52 % pour les salariés.

PARTIE III.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES ET INDEMNISEES

LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES

INFOGRAPHIES

Données générales sur les MP issues des tableaux, reconnues et indemnisées, chez les salariés

3 017

Nombre de MP
avec et sans ancié
année 2023



Évolution par rapport à
2022

-4%

Évolution par rapport à
2019

-18%

MP sans reconnaissance
2001

Évol. particulière
2023

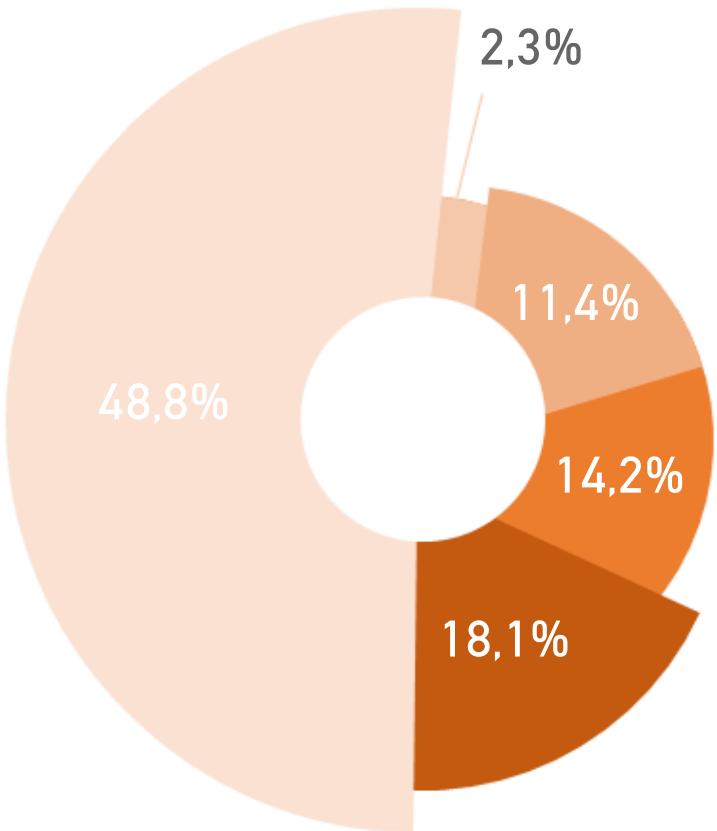
Quasiment 40
tableaux sans
occurrence

+ 31%
de MP liées aux
pesticides

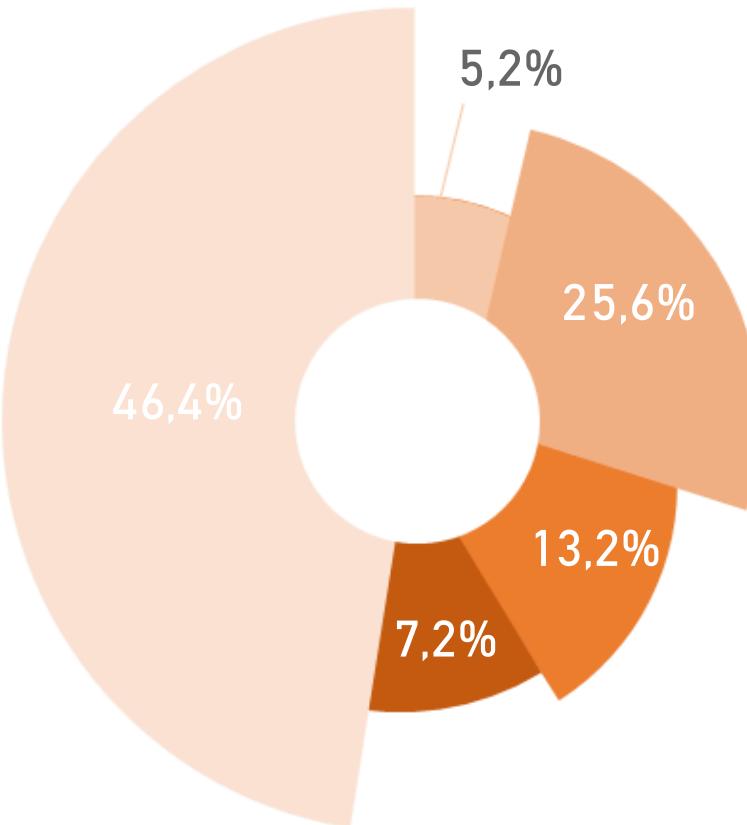
Répartition de la population et des MP par CTN

MP Salaris

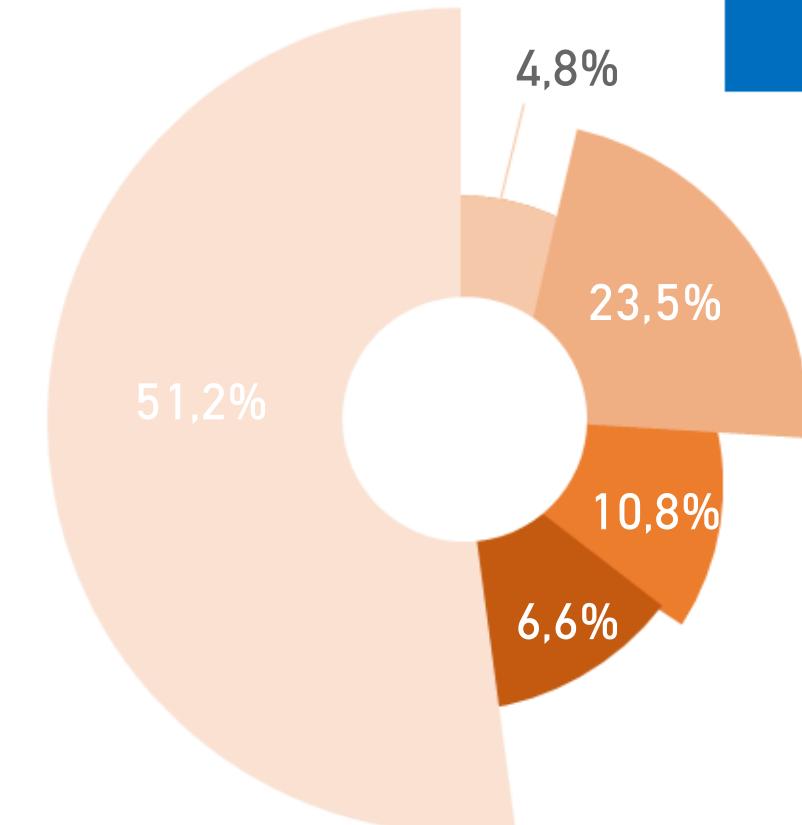
Répartition des travailleurs trimestriels moyens par CTN



Répartition des MP avec et sans arrêt par CTN



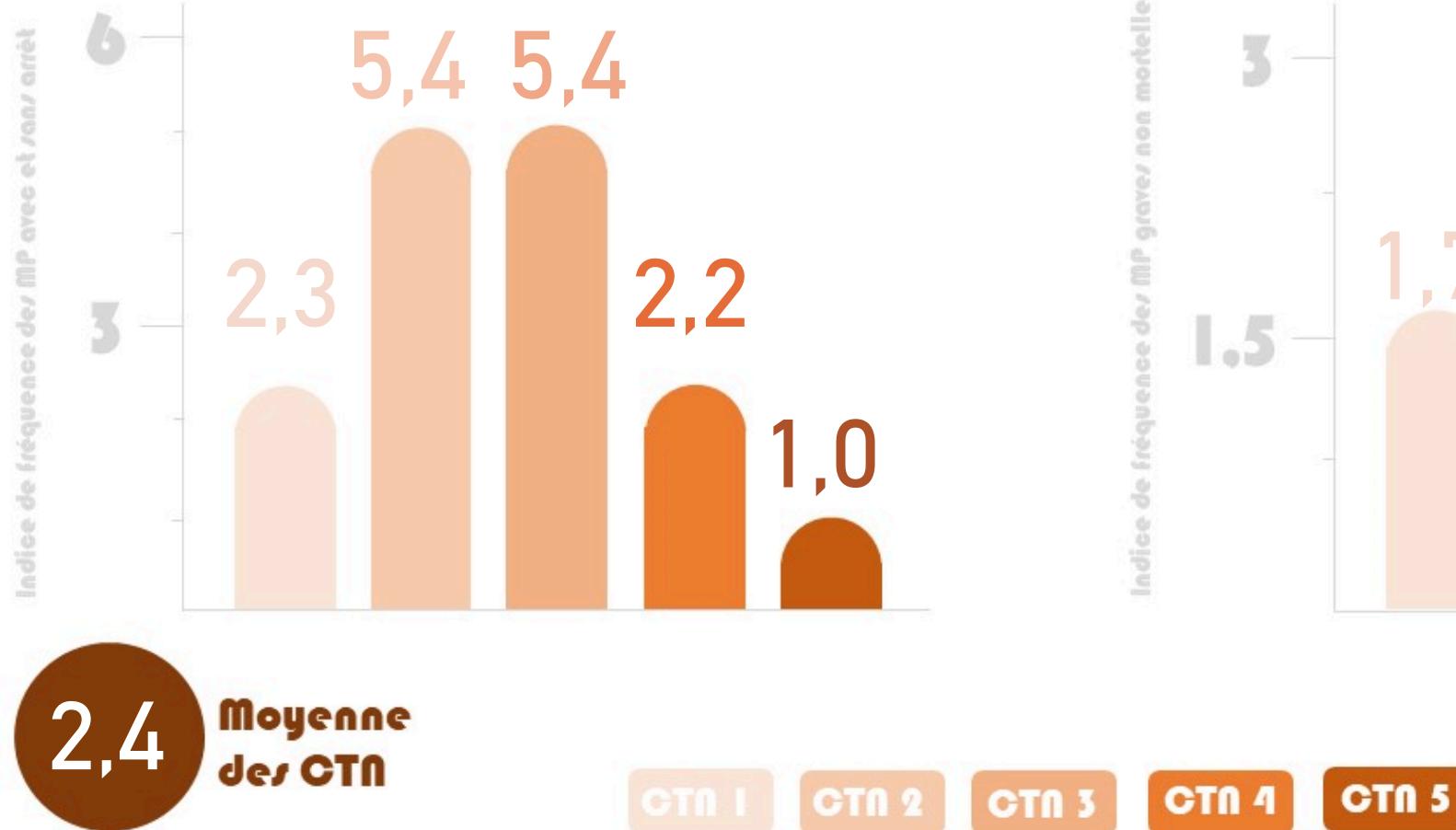
Répartition des MP graves non mortelles par CTN



CTN 1 CTN 2 CTN 3 CTN 4 CTN 5

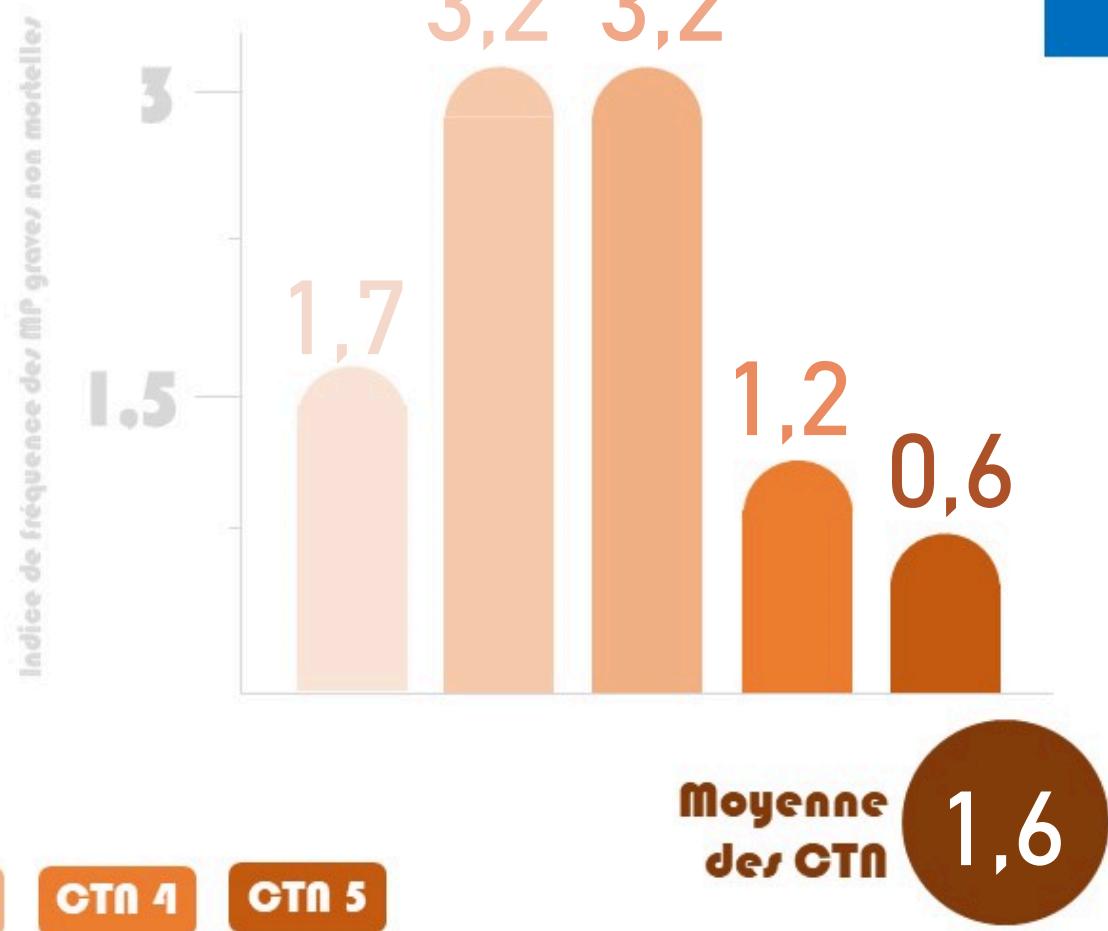
Indice de fréquence des MP selon les CTN

Indice de fréquence des MP
avec et sans arrêt par CTN



2,4
Moyenne
des CTN

Indice de fréquence des MP
graves non mortelles par CTN



1,6
Moyenne
des CTN

Répartition des 10 secteurs les plus importants en nombre de MP reconnues et indemnisées via les tableaux



Répartition du nombre de MP issues des tableaux par secteurs

Indices de fréquence des MP des 10 secteurs les plus élevés

2,4

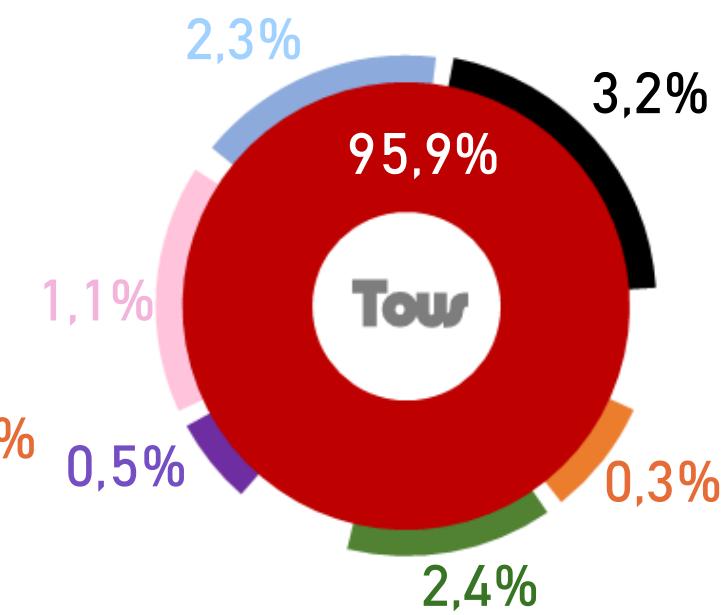
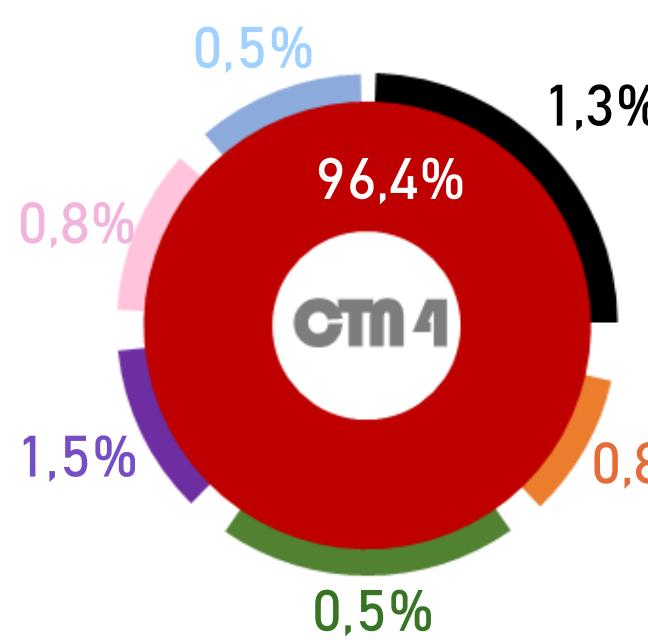
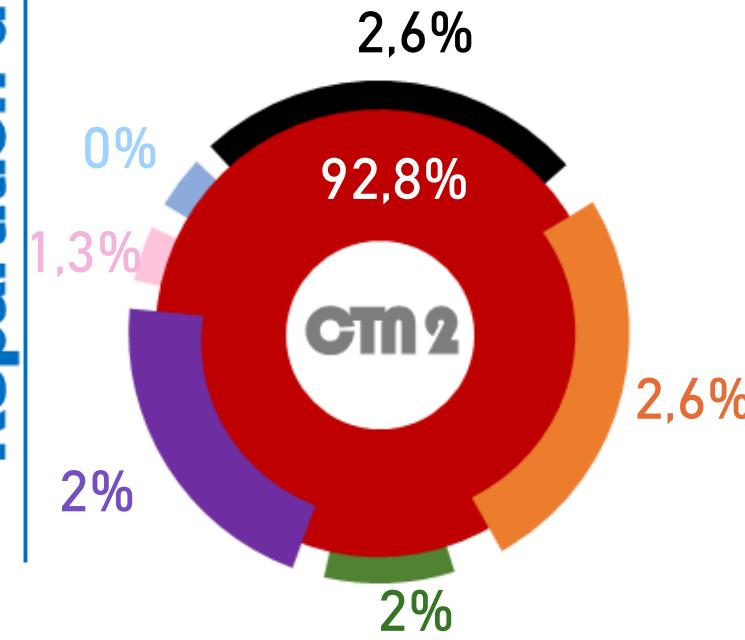
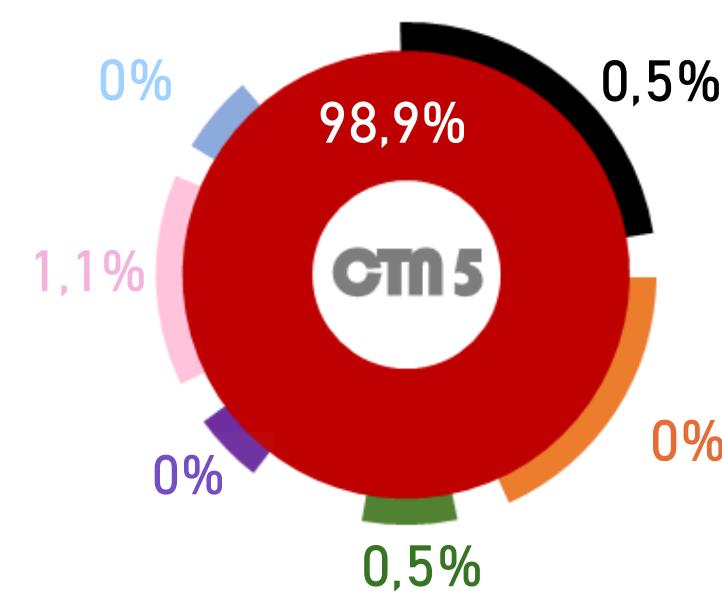
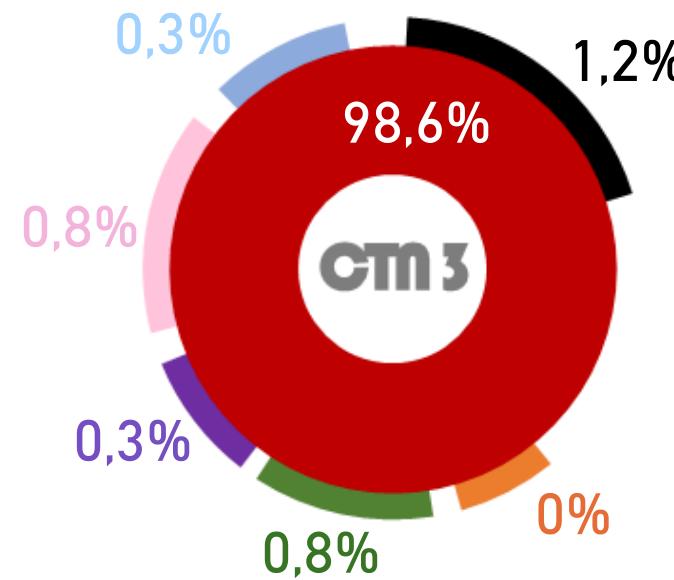
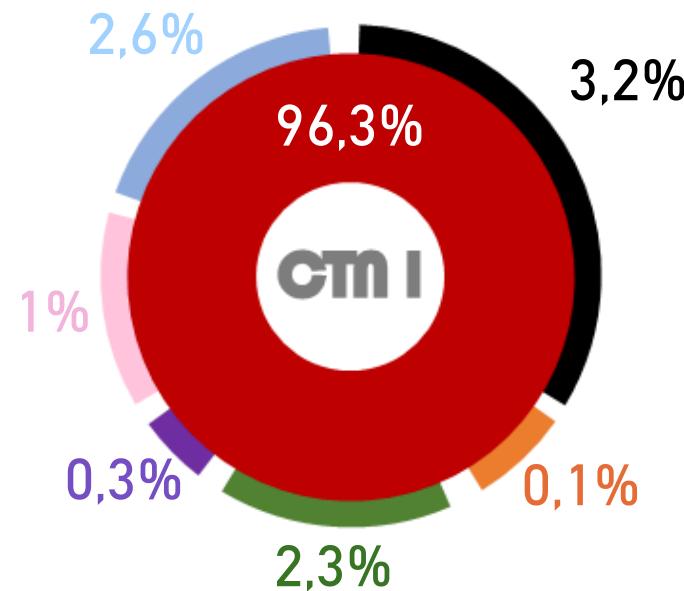
Moyenne nationale



Indice de Fréquence des MP avec et sans arrêt des 10 secteurs les plus élevés

Indice de fréquence = MP par millier de travailleurs trimestriels moyens

Répartition des MP par CTN

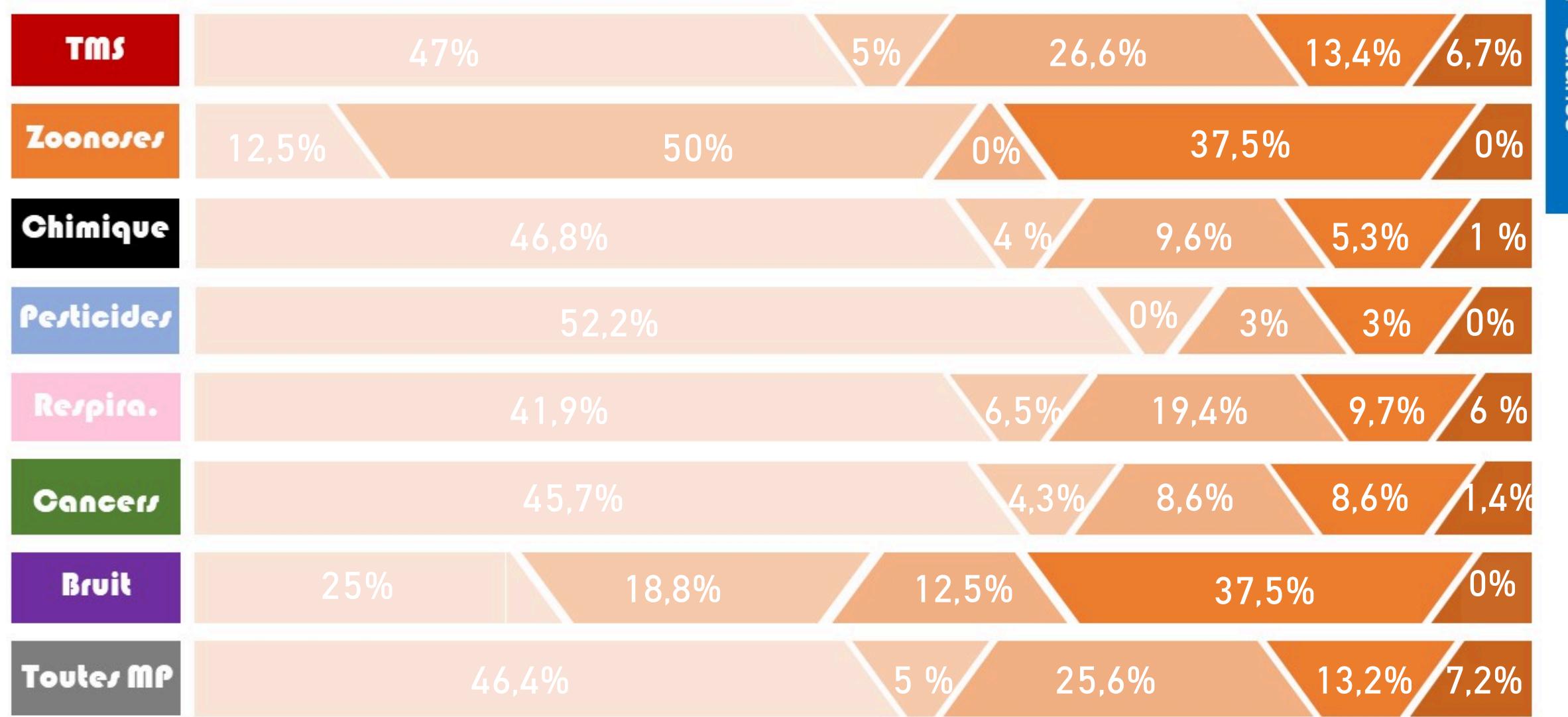


MP Salariés

- TMS
- Zoonoses
- Chimique
- Pesticides
- Respira.
- Cancers
- Bruit

Le total peut dépasser les 100% puisque des tableaux de MP peuvent être répartis dans plusieurs regroupements

Répartition des CTN par MP



CTN 1

CTN 2

CTN 3

CTN 4

CTN 5

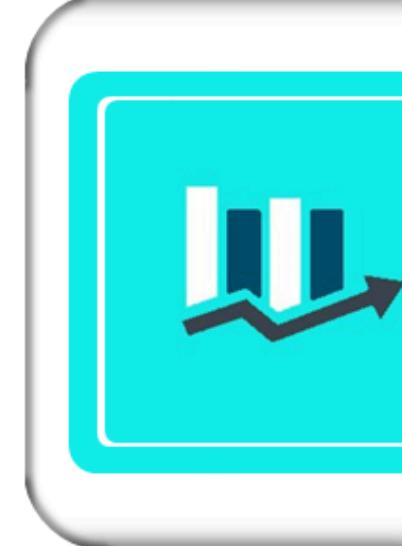
Acet ensemble des CTN il faut ajouter les secteurs « Hors CTN » pour totaliser 100 %

« Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides »

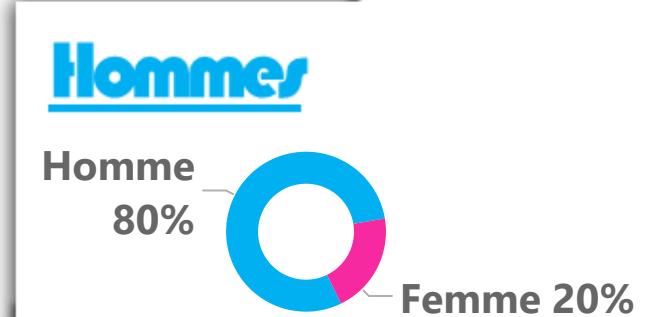
MP
58

Evolution
+ 25 %
en 1 an

Cas annuels
10



Classement
9e



« Hémapathies malignes provoquées par les pesticides »

MP
59

+ 16 %
en 1 an

Cas annuels

22



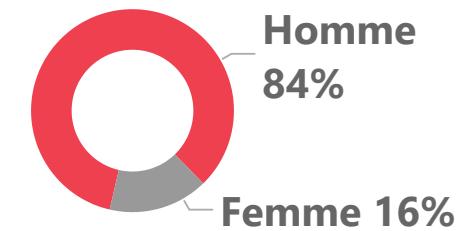
Evolution



Classement

5e

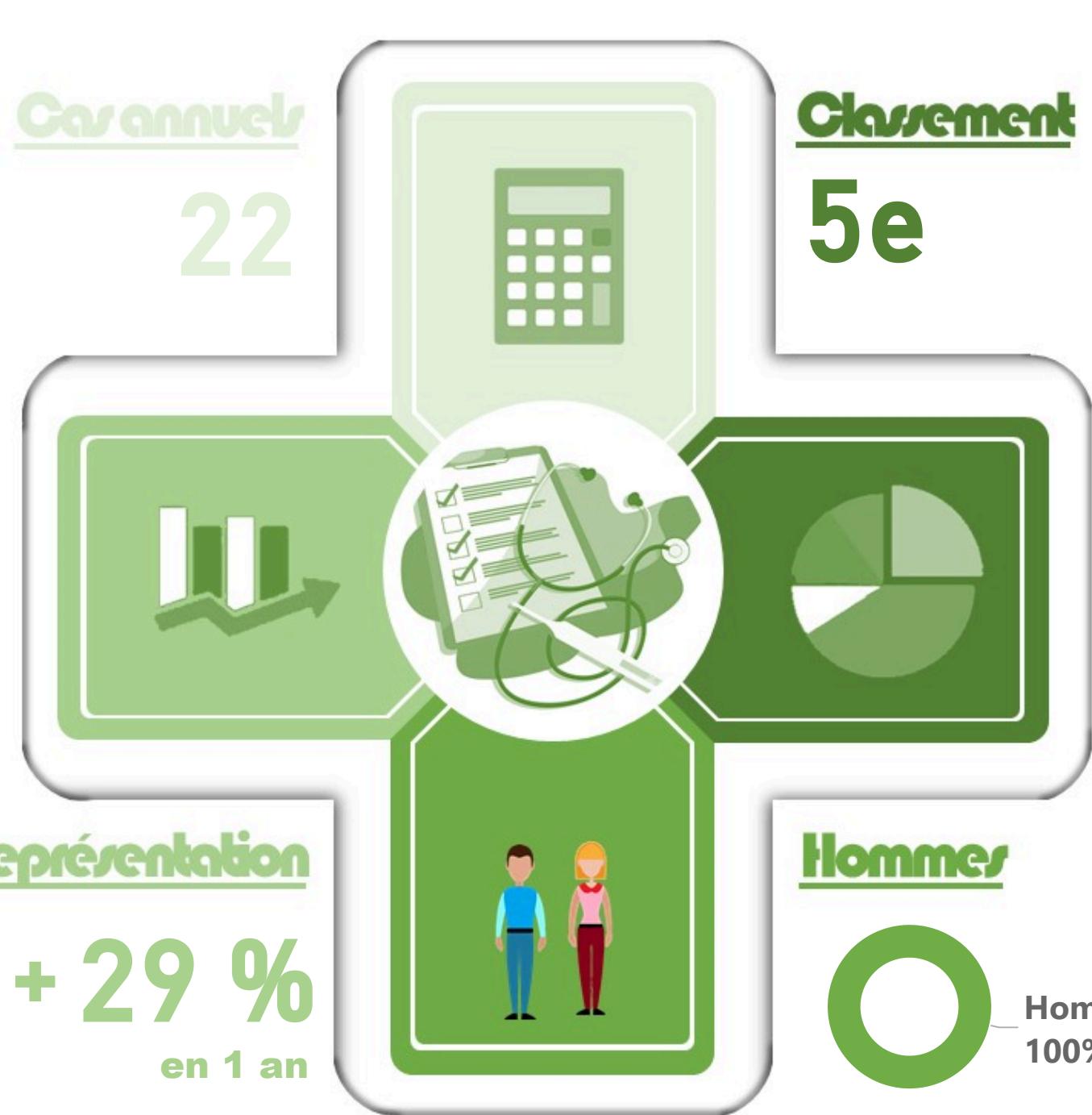
Hommes



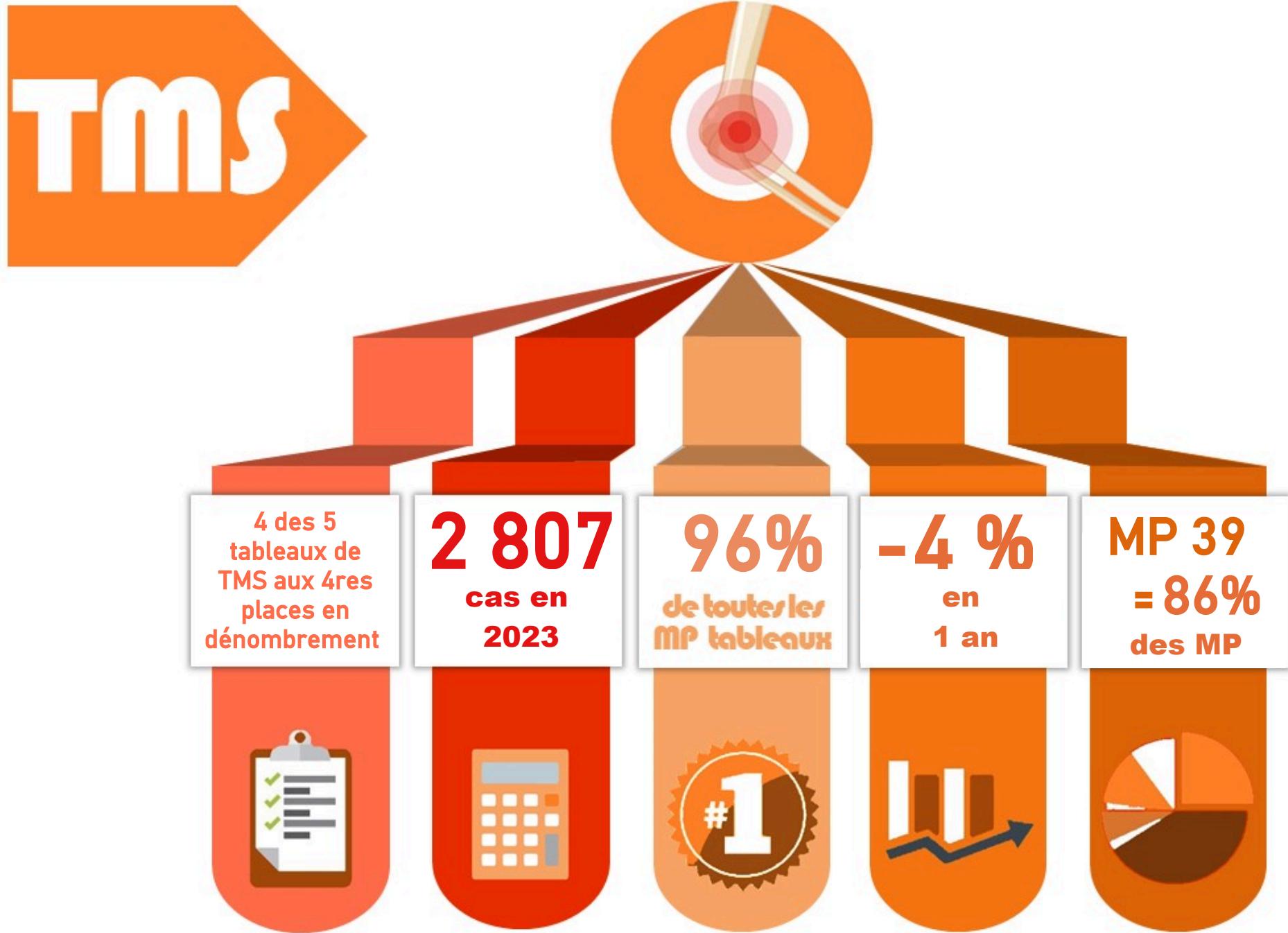
« Cancers de la prostate provoqués par les pesticides »

MP 61

Représentation
+ 29 %
en 1 an



Données MP 29 - 39 - 53 - 57 - 57 bis « Troubles Musculo-Squelettiques »



COMMENTAIRES

Données générales sur les MP issues des tableaux

En 2023, on a pu dénombrer 3 337 nouvelles maladies professionnelles (MP) reconnues et indemnisées chez les salariés agricoles, se répartissant comme suit dans les différents type de MP : 3 017 cas « avec et sans arrêt », 2 614 « avec arrêt » et 1 971 « graves non mortelles ». A l'exception des MP « graves non mortelles », la tendance se confirme d'une baisse du nombre de MP. Cette diminution n'est pas seulement visible en nombre mais également lorsqu'on étudie l'indicateur pondéré qu'est le « taux de fréquence » puisque sur les 3 dernières années il est passé de 2,27 en 2021 à 2,02 en 2023 (nombre de MP avec et sans arrêt par millions d'heures travaillées).

Pour l'année passée, ce sont encore les troubles-musculo-squelettiques (TMS) qui regroupent la quasi-totalité des MP reconnues et indemnisées (96 % des cas où les tableaux sont connus). On notera la part « grandissante » des MP liées au risque « Pesticides » (0,7 % des cas en 2019, 2,3 % en 2023).

Comme depuis quelques années, la majorité des tableaux sont inactifs. 22 tableaux seulement ont une reconnaissance « avec et sans arrêt » (sur les 5 dernières années 35 tableaux ont eu des reconnaissances, dont 24 moins de 5 cas annuels ; la fourchette oscille entre 28 et 32 tableaux actifs par an).

Les évolutions sur un an ou sur la période 2021-2023 sont difficilement interprétables du fait du peu de nombre de cas, et de la situation

particulière en 2021 rendant impossible toute significativité statistique.

Que ce soit sur les 5 ou 3 dernières années, le total des MP diminue (entre 2019 et 2023, recul de 19,3 %, et de 6,2 % depuis 2021), et exceptés quelques cas (notamment certains tableaux liés aux pesticides), la majorité des tableaux suivent cette tendance à la baisse.

Indicateurs de sinistralité par CTN

Il y a une assez grande homogénéité par Comité Technique National (CTN) pour leur poids dans chacune des catégories de MP (avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortelles). Les indicateurs semblent se stabiliser au sujet de la durée moyenne d'arrêt et du taux moyen d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) : tendance même à une très légère baisse par rapport à 2022 (412 jours contre 413, taux d'IPP de 14,2 contre 14,3 précédemment).

Le CTN 1 continue en 2023 de rassembler quasiment la moitié des MP quel que soit le type de MP concerné. Par rapport aux moyennes de la totalité des CTN, si aucun CTN ne se dégage comme ayant tous les indicateurs les plus élevés concernant la « gravité » des MP, on peut noter une scission entre deux groupes de CTN concernant la durée moyenne d'arrêt (les CTN 1, 3 et 5 dépassent les 400 jours de moyenne d'arrêt, alors que les CTN 2 et 4 se situent aux alentours de 350 jours) et de deux groupes qui ne sont pas les mêmes concernant le taux d'IPP (plus de 14 points pour les CTN 1 et 2, et moins de 14 points pour les CTN 3, 4 et 5).

Comme pour l'année dernière, on remarque entre 2022 et 2023 une légère augmentation du pourcentage de MP se transformant en MP graves non mortelles, augmentation qui peut s'expliquer par celle du nombre de cas liés à des MP auxquelles sont plus souvent attribués des points d'IPP.

Pour situer les CTN en 2023 par rapport à certains indicateurs on peut noter que :

- le CTN 1 possède la 2^e durée moyenne d'arrêt la plus haute (423 jours), le taux moyen d'IPP le plus élevé (14,7 points) ;
- le CTN 2 a le 2e taux moyen d'IPP le plus élevé (14,4 points), ainsi que la durée moyenne d'arrêt la plus basse (349 jours) ;
- le CTN 3 occupe la 1^e place concernant la moyenne d'arrêt (442 jours) et le 2^e taux moyen d'IPP le plus faible (13,6 points) ;
- les indicateurs des CTN 4 et 5 continuent leur fluctuation par rapport aux observations des années précédentes ; alors qu'ils étaient relativement bas avant 2022 comparés à la moyenne des CTN, et qu'ils avaient tendance à se rapprocher voire dépasser les autres CTN en 2022, et si le CTN 5 situe toujours sa durée moyenne d'arrêt proche de la moyenne nationale avec plus de 400 jours, en revanche ces deux CTN ont un taux d'IPP relativement faible par rapport à la moyenne (13,6 soit le plus bas pour le CTN 4 et 13,7 pour les CTN5), et le CTN 4 a la 2^e durée d'arrêt la plus faible (355 jours).

Comme pour 2022, et à la différence des années antérieures à cette

date, toutes les catégories de MP ne sont pas en baisse. Si le nombre de MP « avec et sans arrêt » diminue au fil des ans, les CTN 2 et 4 voient leur nombre augmenter, et le CTN 5 reste identique. Quant aux MP « graves non mortelles », le nombre de MP augmente sur un an et mis à part le CTN 5, tous les CTN voient leur dénombrement partir à la hausse.

Poids et indicateurs pondérés des CTN dans le dénombrement des MP

Bien que les CTN 1 et 4 gardent une cohérence entre le poids qu'ils représentent sur la population des CTN et sur l'incidence annuelle du nombre de cas « avec et sans arrêt » (le CTN 1 regroupe 48 % des travailleurs et 41 % des heures travaillées pour 46 % des MP avec et sans arrêt ; le CTN 4 quant à lui pèse 13 % des MP avec et sans arrêt pour une population représentant 14 % des travailleurs et 16 % des heures travaillées), en revanche les autres CTN sont plus déséquilibrés entre ces deux indicateurs.

Le CTN 5 est celui qui totalise le moins de MP « avec et sans arrêt » proportionnellement à sa population (« seulement » 7 % des cas pour les MP « avec et sans arrêt » pour 18 % des travailleurs et 23 % des heures travaillées). Les CTN 2 et 3 quant à eux doublent quasiment de poids entre leurs populations (CTN 2 : 2 % des travailleurs pour 3 % des heures ; CTN 3 : 11 % des travailleurs pour 15 % des heures travaillées) et leurs MP (CTN 2 : 5 % des MP « avec et sans arrêt » ; CTN 3 : 26 % des occurrences « avec et sans arrêt »).

Cette observation est confirmée par les indicateurs pondérés que sont les taux et indices de fréquence. Le CTN 5 a les indicateurs les plus faibles (0,6 MP « avec et sans arrêt » pour 1 million d'heures travaillées, et 1 cas pour 1 000 travailleurs).

Les CTN 1 et 4 tournent autour de la moyenne des CTN (taux de fréquence de 2,2 pour les MP « avec et sans arrêt », et de 1,7 pour les MP « avec arrêt » pour une moyenne nationale à 2 points ; indice de fréquence de 2,3 pour le CTN 1 et 2,2 pour le CTN 4 pour une moyenne nationale à 2,4).

Les CTN 2 et 3 ont les indicateurs les plus élevés. Ainsi, le CTN 2 a un indice de fréquence pour les MP « avec et sans arrêt » de 5,4 et un taux de fréquence de 3,5. Tandis que le CTN 3 voit ses indicateurs de fréquences se situer à 5,4 pour l'indice de fréquence) et 3,4 pour le taux de fréquence.

Ainsi un travailleur du CTN 3 a 5 fois plus de risque d'être victime d'une MP « avec et sans arrêt » qu'un travailleur du CTN 5, et 2 fois plus de risque qu'un travailleur du CTN 1. De manière globale, les travailleurs des CTN 2 et 3 ont 2 à 3 fois plus de risque de contracter une MP que ceux des autres CTN.

Pour les MP « graves non mortelles », la situation est assez similaire à celle des MP « avec et sans arrêt » : la majorité des cas venant du CTN 1, une sous-représentation des CTN 4 et 5, et des indices de fréquence 2 fois plus élevés que la moyenne pour les CTN 2 et 3.

Regroupement des MP par thèmes et par CTN

Pour cette partie, plutôt que d'afficher tous les tableaux de MP par CTN rendant la lecture complexe voire impossible pour répondre au secret statistique auquel est soumis la MSA, un regroupement par catégories de maladies professionnelles a été opéré.

Si certaines maladies peuvent se retrouver dans plusieurs catégories, et si un autre découpage aurait peut-être été possible, 7 thèmes ont été retenus permettant de classer l'ensemble des MP, de connaître du poids des principales affections concernées par les MP. Ces catégories permettent de mettre en évidence les grands thèmes qui préoccupent la prévention des ATMP soit de par leur place actuelle dans le champ des incidences annuelles, soit de par l'attention que l'on souhaite porter à tel ou tel notion précise.

Ces 7 catégories sont les suivantes (cf. le détail du regroupement par tableaux de MP se trouvent en Annexe de ce document) : cancer (que l'on peut retrouver dans d'autres catégories), zoonose, bruit, risque chimique, risque pesticide (qui appartient au risque chimique), TMS, maladies respiratoires.

Outre le peu de nombre de cas, même en prenant une période étendue, il nous faut composer également avec le secret statistique (exclusion d'un affichage des occurrences comprise entre 0 et 5) pour réussir à interpréter les données. Il faut donc prendre avec mesure et réserve les observations.

La première constatation que l'on peut faire tient à la prédominance des TMS : inévitablement ils regroupent la quasi-totalité des maladies professionnelles « avec et sans arrêt » sur la période étudiée, et leur poids est assez identique sur chaque CTN (aux alentours de 93-96 % des cas de MP « avec et sans arrêt » sont des TMS pour chaque CTN, à la différence des secteurs hors CTN qui ont des taux plus bas aux alentours 87 %). Le poids des CTN dans la répartition des TMS se recoupent là encore de façon évidente avec les proportions que l'on avait pu observer dans le chapitre précédent.

On remarque que c'est le regroupement TMS qui, de par son importance en nombre, oriente la répartition des MP par CTN.

En effet, les regroupements de MP ont une répartition par CTN très disparate : par exemple le CTN 1 comptabilise 52 % des MP liées aux pesticides mais seulement 25 % des MP liées au bruit ou 13 % des zoonoses, alors qu'à l'inverse le CTN 2 va quant à lui accueillir 50 % des MP liées aux zoonoses et 19 % des MP liées au bruit bien qu'il ne regroupe que 4 % de l'ensemble des MP.

Il y a donc bien une « spécificité » des MP par CTN, avec des conséquences logiques :

- les cancers vont de fait être plus représentés dans le CTN 1 (46 % des cas) ;
- plus généralement et logiquement les CTN à forts taux de MP liées aux risques chimiques/pesticides vont avoir les taux les plus élevés concernant les MP liées au cancer ;
- le CTN 3 qui ne représente moins de 11 % de la population en nombre d'individus et 15 % en heures, totalise 27 % des MP liées aux TMS.

Si les pourcentages peuvent parfois être quelque peu différents pour les MP « graves non mortelles » par rapport aux observations faites lors de l'étude des MP « avec et sans arrêt », en revanche on retrouve des découpages assez identiques.

Poids des MP par secteurs d'activité

3 codes risque AT regroupent plus du tiers des MP du régime agricole des salariés : ce sont les secteurs de la viticulture (17,6 % des cas de MP), des cultures spécialisées (12 %) et des établissements de jardins, paysagisme, reboisement (10 %). Cela signifie pour ces secteurs un total de MP dépassant annuellement les 300 occurrences. Ensuite viennent 5 secteurs pour lesquels le nombre de MP oscille entre 120 et 200 unités annuellement (cultures et élevages non spécialisés, traitement de la viande, organismes professionnels, produits laitiers, élevages spécialisés de petits animaux), puis une dizaine de secteurs au dessous de 100 cas mais au dessus de 50. Ceci tend à montrer que 85 % des MP sont issus d'une quinzaine de secteurs sur la quarantaine de codes risques que compte le régime des salariés agricoles.

Une fois la question du dénombrement étudiée, reste celle des secteurs les plus à risque, à savoir la fréquence des MP selon le nombre d'heures travaillées ou le nombre de travailleurs concernés.

Dans cette configuration, 5 secteurs se distinguent des autres avec des taux de fréquence au minimum 5 fois supérieurs à la moyenne nationale, dont 2 avec des taux ou indice de fréquence 7 à pratiquement 10 fois plus élevés que ceux de la moyenne des autres secteurs : ce sont les codes risques « traitement de la viande de boucherie » (taux de fréquence de 14,4, indice de fréquence de 23,8), et « traitement viande de volailles » (taux de fréquence de 15,8, indice de fréquence de 24,4).

Regroupement MP par thèmes et par Région

De par le peu de nombre de cas au total de MP, et l'impact des TMS, les données par MSA dans les rapports précédents étaient peu significatives au niveau statistique. Le choix a été fait d'appréhender cette partie désormais par un découpage régional, sachant que par ailleurs un nouveau système de diffusion de l'information interne aux MSA permet de fournir à chacune d'entre elle leur bilan détaillé des MP.

Il faut bien garder à l'esprit que la « régionalisation » de certains secteurs va bien évidemment avoir une influence sur les types de MP rencontrées et donc avoir des répercussions sur les poids des regroupements de MP par zones géographiques, ce qui introduit un biais dans l'analyse comparative « brute ». De plus, le faible nombre de cas par type de MP peut induire en erreur quant aux interprétations de pourcentages de représentation des régions pour certains types de MP.

Toutefois cette démarche « régionale » permet de dégager des tendances et de pointer quelques particularismes régionaux toujours utiles lorsque l'on veut établir un premier diagnostic de sinistralité chiffré pour identifier des zones, secteurs à « risques » permettant ensuite de mieux développer et cibler certains thèmes liés à la prévention.

Des MP sur-représentées dans certaines régions...

3 régions semblent se démarquer quant à leur poids sur certains types de MP comparativement à ce que l'on pouvait attendre d'elle au regard de leur représentation sur l'ensemble des MP.

Ainsi, la région d'Auvergne qui regroupe 7 % des MP du régime agricole pour les salariés, totalise ¼ des MP liées aux zoonoses d'une part, et 13 % des cas de MP liés au bruit. Son poids est également plus élevé concernant les MP dont l'origine est en lien avec les pesticides (10 %). La deuxième région concernée obtient des différences relativement plus modérées. En l'occurrence la Bourgogne Franche Comté avec 5 % du total des MP, condense à elle seule 17 % des MP de troubles respiratoires, 9 % des MP du risque chimique, ainsi que 8 % des cancers. La 3^e région, Grand Est quant à elle est beaucoup plus atypique et enregistre les différentiels les plus

nombreux et les plus importants : alors que cette région voit enregistrées sur son territoire 11 % des MP reconnues et indemnisées de l'hexagone chez les salariés agricoles, elle totalise 19 % des cancers, 38 % des MP liées au zoonoses, 19 % des MP liées au bruit, et 27 % des MP ayant pour origine le risque pesticide.

Pour 4 régions, une seule différence parmi les catégories de MP retenues est à noter : ainsi la Bretagne possède une atypie pour les MP respiratoires (17 % de ce type de MP pour « seulement » 13 % de l'ensemble des MP du territoire), la région Centre Val de Loire enregistre 13 % des MP du risque zoonose alors qu'elle ne contient que 3 % des MP nationales, les Hauts de France détiennent 19 % des MP liées au bruit pour 6 % de l'ensemble des MP françaises, et la Normandie voit son poids doubler entre sa position nationale (7 % des cas de MP) et sa position concernant les MP dues aux zoonoses (13% des cas).

Enfin pour les 6 régions restantes, il y a une forte adéquation entre leur poids dans les catégories de MP et leur poids dans l'ensemble des MP chez les salariés. A noter toutefois que cette adéquation ne veut pas forcément dire qu'il n'y a pas de dénombrement élevé, mais que le poids correspond à celui « attendu » : par exemple la région Nouvelle-Aquitaine avec 29 % des pesticides est très proche de sa représentation dans l'ensemble des MP (27 %), cependant cela signifie quand même que près d'1 MP liée aux pesticides sur 3 se trouve localisée dans cette région...

.. des MP sous-représentées dans d'autres

A l'inverse de la section précédente, des groupes de MP sont sous-représentés dans certaines régions.

En mettant de côté les MP liées au bruit et aux zoonoses dont le faible nombre peut expliquer des variations de pourcentage assez important d'une région à l'autre et où ces mêmes pourcentages ne sont de fait pas forcément très significatifs statistiquement parlant, il est toutefois intéressant de remarquer que pour certains autres regroupements de MP, des régions sont peu représentées.

Ainsi, pour le trio risque Chimique – risque Pesticides – Cancer, les régions de Bretagne ou d'Occitanie connaissent une représentation bien en deçà de ce que ne le laissait présager leurs poids dans l'ensemble des MP. Par exemple la Bretagne totalise 13 % des MP mais seulement 2 % des MP liées aux pesticides soit un pourcentage identique à celui de l'Occitanie qui elle-même regroupe 7 % des MP. Certaines régions sont même totalement « dépourvues » de ces MP, puisque pour les régions de Normandie et du Pays-de-la-Loire il n'est fait mention d'aucune MP liées au risque pesticides en 2023, alors qu'à elles deux ces régions représentent 15 % de la totalité des MP.

Lorsque l'on observe le regroupement des MP liées aux TMS, on se rend compte de l'importance en nombre et des conséquences sur la représentation de cet élément par rapport à tous les autres : c'est le seul dont l'adéquation est quasi-identique entre représentation des régions pour cet ensemble et pour la totalité des MP.

Une fois ces observations menées, il est intéressant de regarder les régions au prisme des indicateurs de fréquence pour pouvoir comparer les régions entre elles, et déterminer si certaines paraissent plus à « risque » que d'autres.

Une cartographie des indicateurs pondérés montrant 3 groupes de régions

On peut classer les régions françaises en 3 groupes :

- Celles avec un taux de fréquence très élevé, lequel dépasse ou égal 3 MP par million d'heures travaillées. Ce sont les régions de Bretagne et de Nouvelle-Aquitaine dont les taux sont respectivement de 3 et de 3,7.
- Celles avec un taux de fréquence plus élevé que la moyenne nationale, dans lesquelles se situent les régions de Normandie (2,7), Pays-de-la-Loire (2,4) et Grand-Est (2,7).
- Celles aux taux de fréquence en dessous de la moyenne du pays, voire même très en-dessous de ce chiffre. On va retrouver ici les 8 autres entités parmi lesquelles l'Île-de-France (0,8), ou encore les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur (1) et Centre Val-de-Loire (1,1) ont les taux de fréquence les plus faibles.

DONNEES STATISTIQUES DE LA SINISTRALITE MP

DONNEES 2023



MALADIES PRO.

2023

France métropolitaine

Tous secteurs

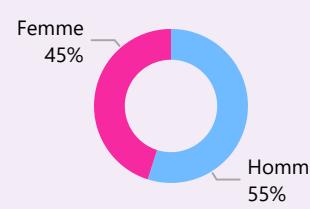
3 337

Nouvelles MP



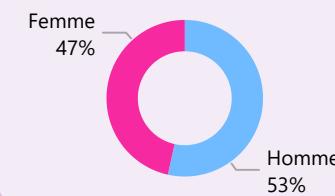
3 017

MP avec et sans arrêt



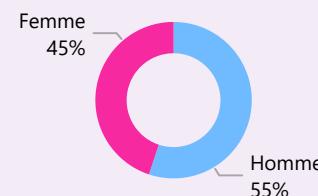
2 614

MP avec arrêt



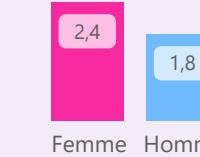
1 971

MP graves non mortelles



2,0

Taux de Fréquence des MP avec et sans arrêt



14,2

Taux d'IPP

412

Durée moyenne d'arrêt en jours

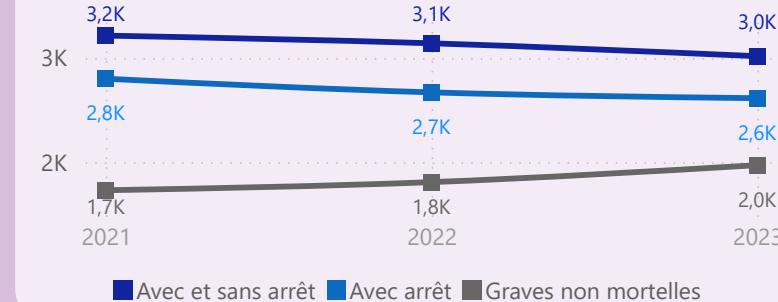
Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt



Evolution du coût total (€)



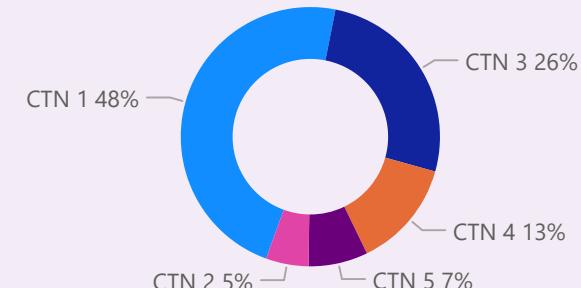
Evolution des MP



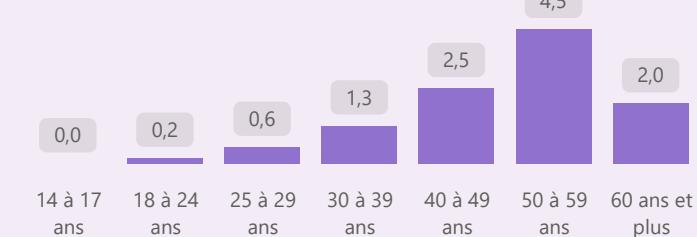
Evolution du taux moyen d'IPP



MP avec et sans arrêt par CTN



Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par tranches d'âge

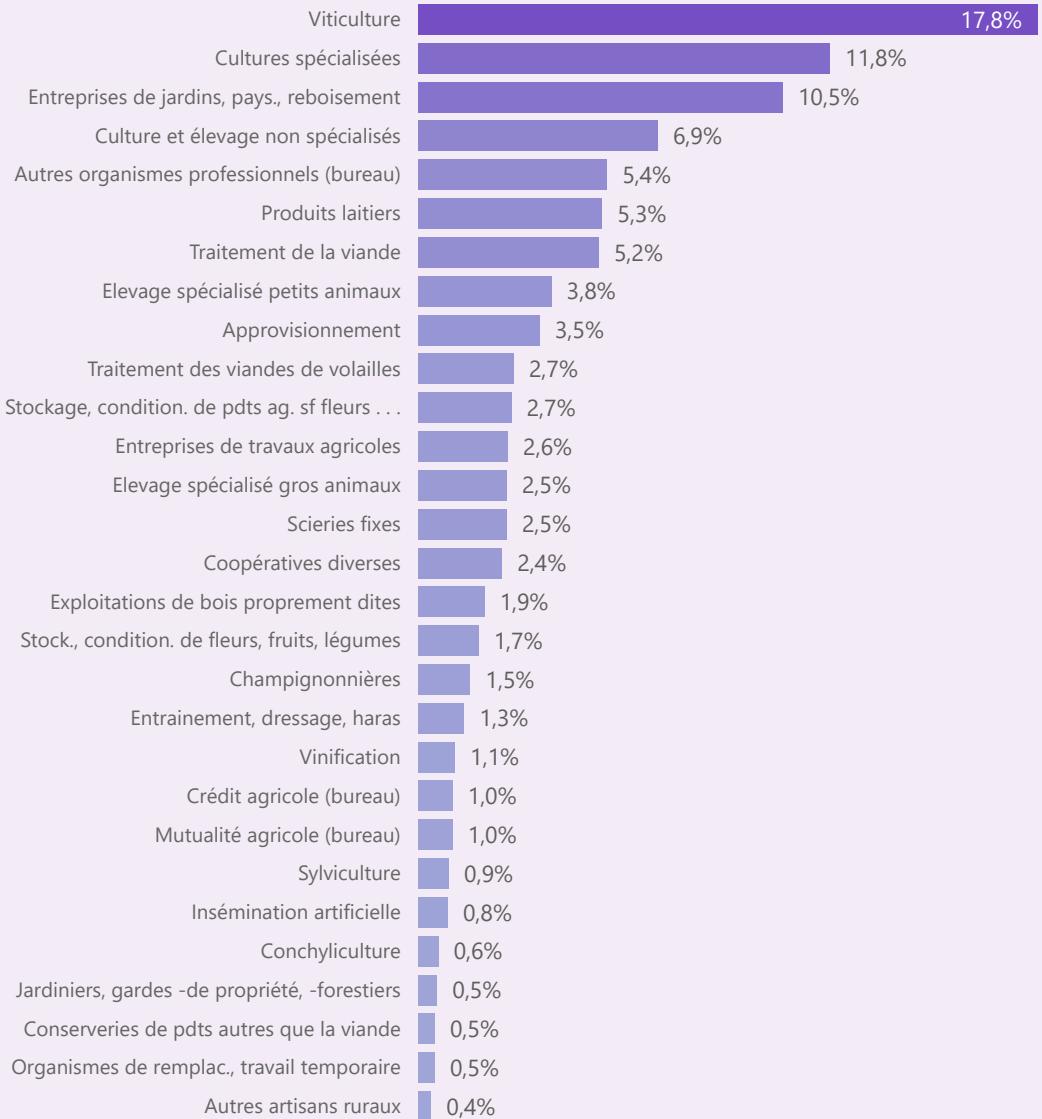




Nombre de MP avec et sans arrêt par code risque de la victime

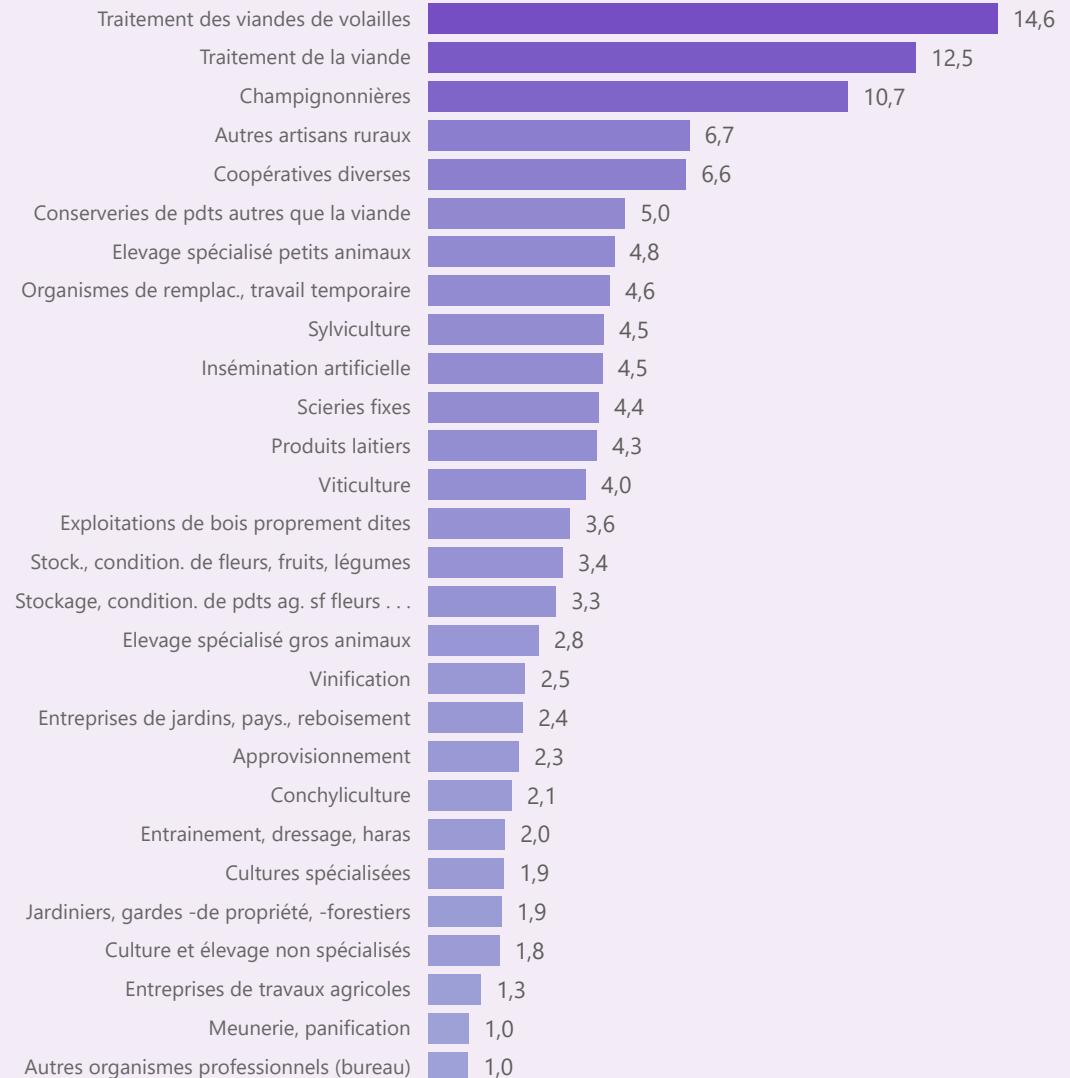


% MP avec et sans arrêt par code risque de la victime

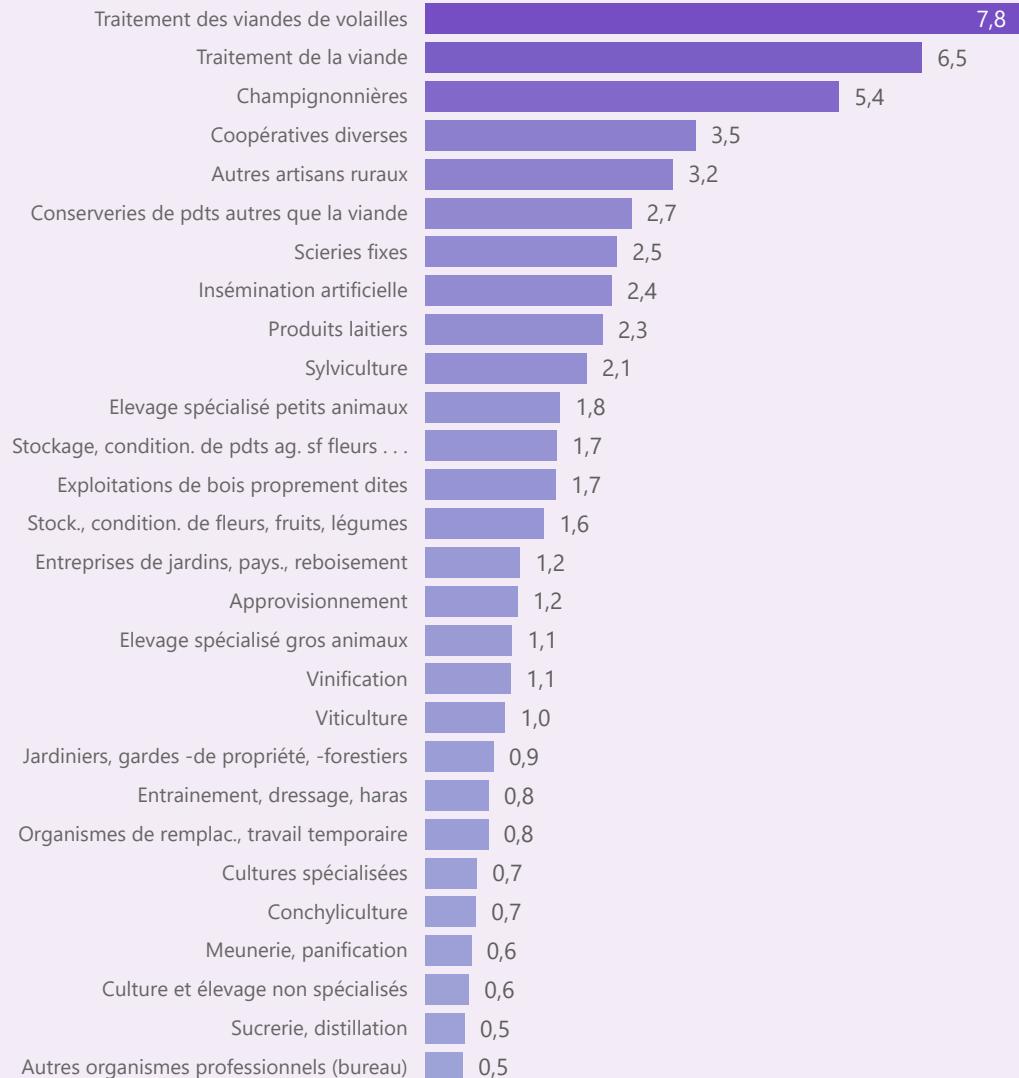




Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par code risque de la victime

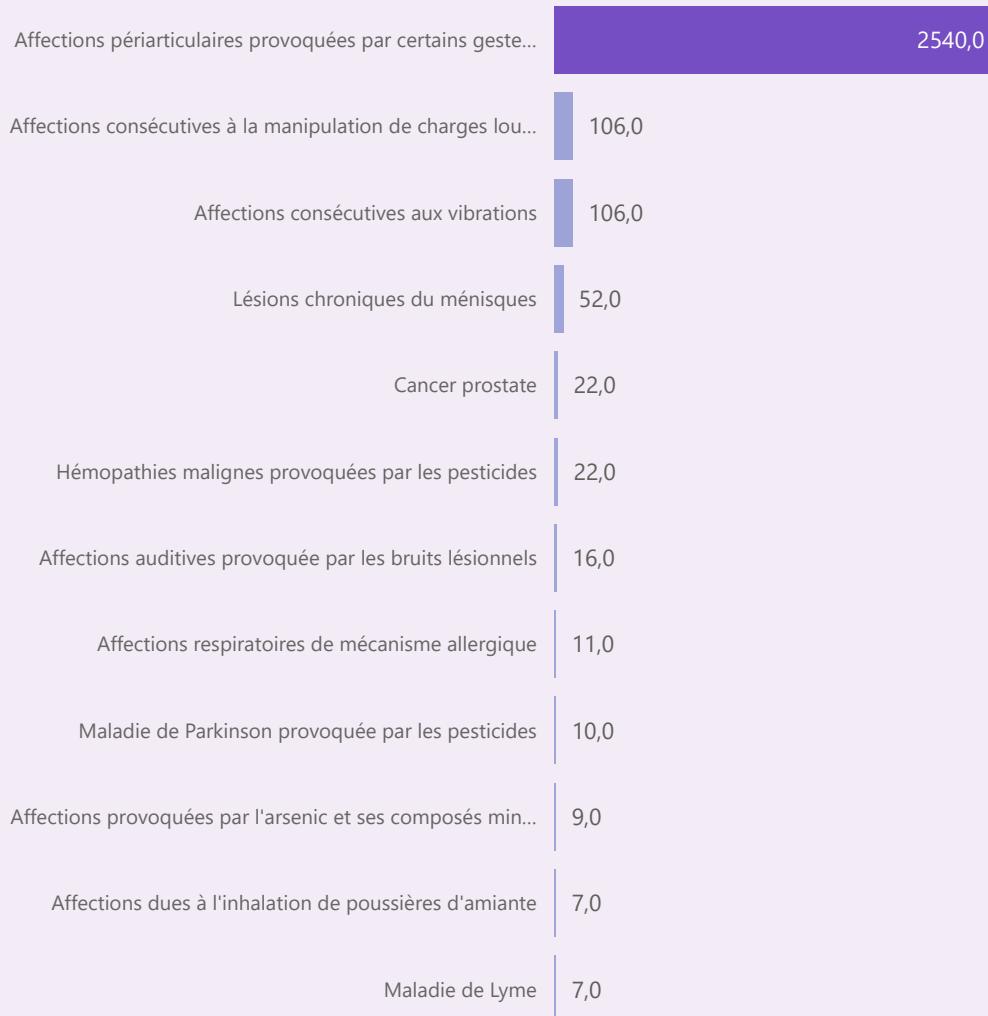


Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par code risque de la victime



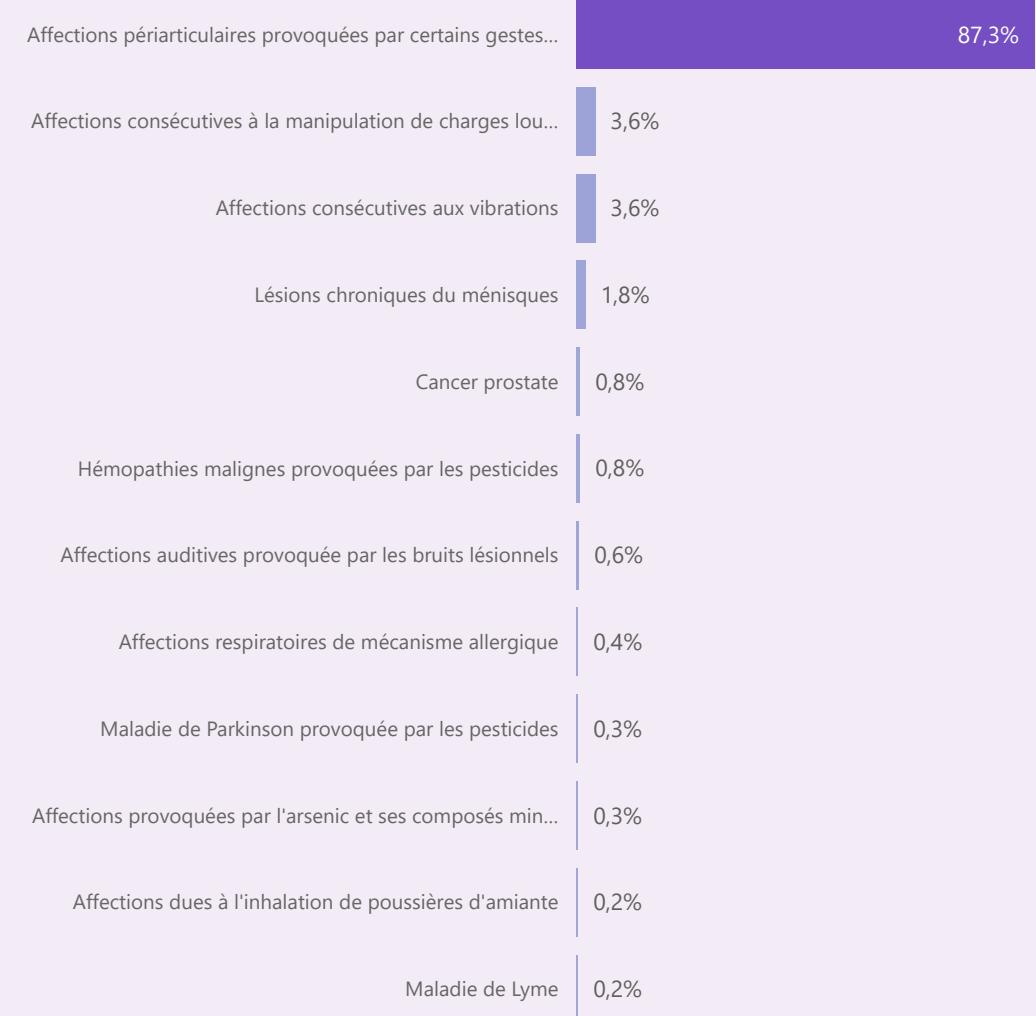


Nombre de MP avec et sans arrêt par tableaux de MP



Nb : n'apparaissent que les données répondant au secret statistique

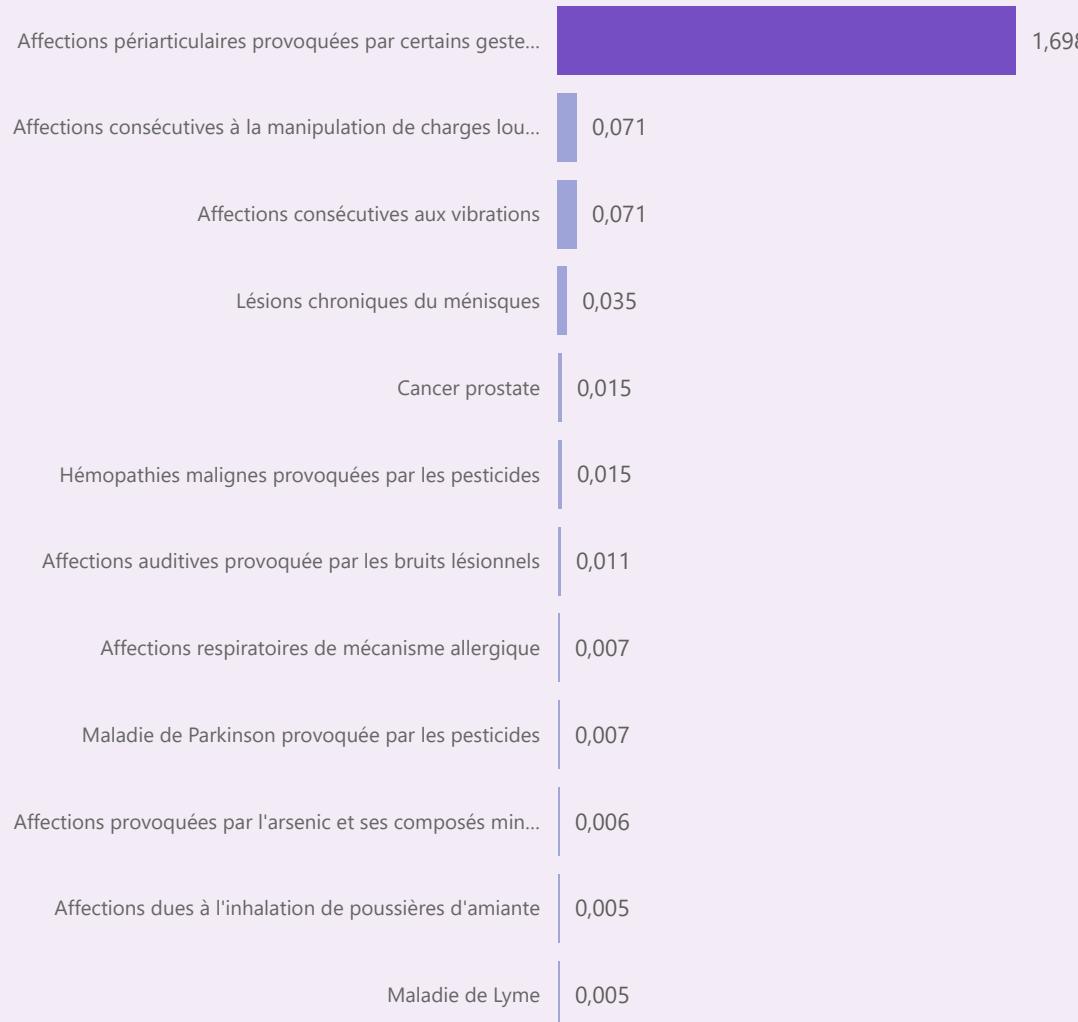
% MP avec et sans arrêt par tableaux de MP



Nb : n'apparaissent que les données répondant au secret statistique

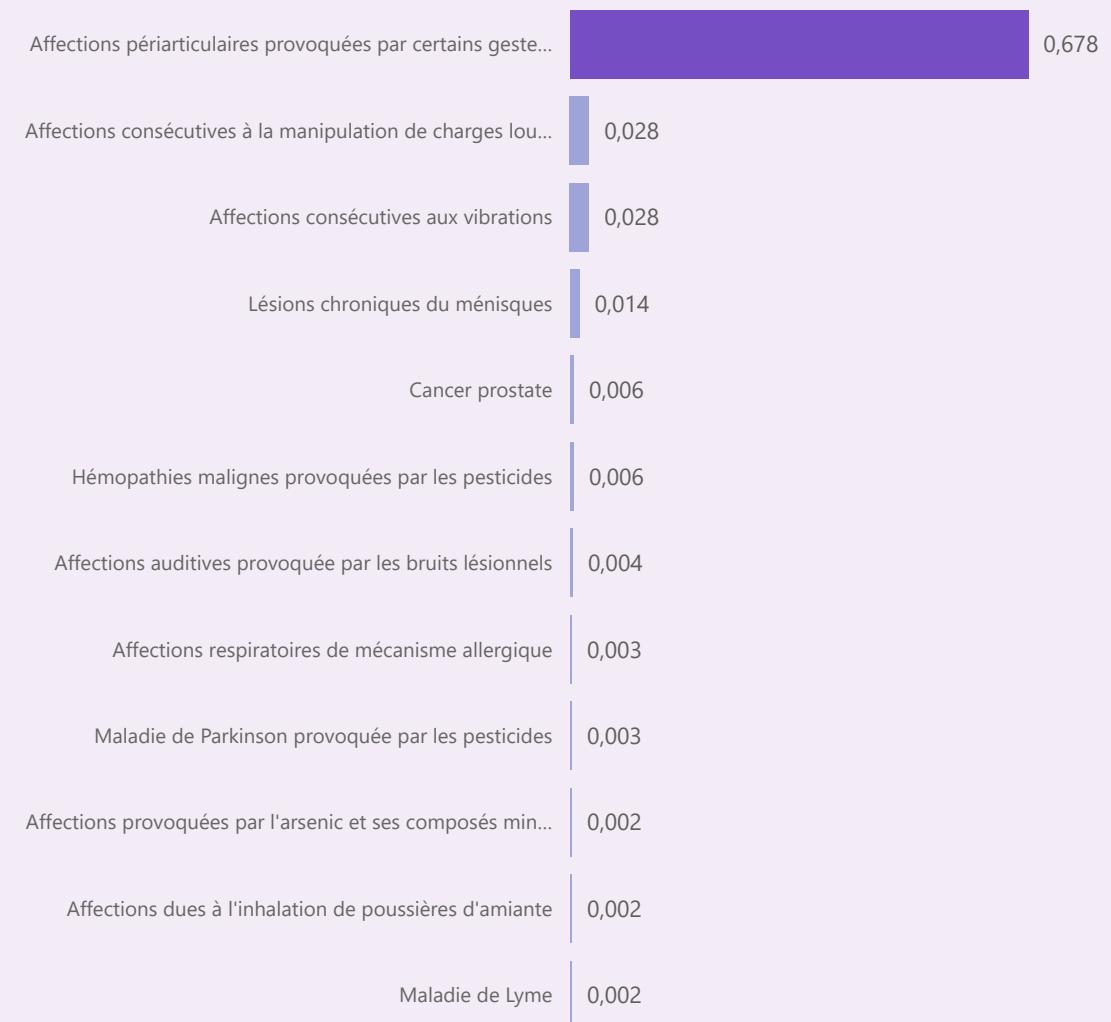


Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par tableaux de MP



Nb : n'apparaissent que les données répondant au secret statistique

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par tableaux de MP



Nb : n'apparaissent que les données répondant au secret statistique



MP par tableaux (1/2)

Salariés : Maladies professionnelles en 2023	MP avec et sans arrêt	% en colonne	MP graves non mortelles	% en colonne
Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	16	1 %	27	1 %
Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	106	4 %	69	4 %
Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections consécutives aux vibrations	106	4 %	78	4 %
Affections cutanées de mécanisme allergique	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections dûes à l'aldéhyde formique et ses polymères	0	0 %	0	0 %
Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante	7	0 %	9	0 %
Affections dûes aux rickettsies	0<x<5	< 5%	0	0 %
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures	2 540	84 %	1 586	80 %
Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	0<x<5	< 5%	0	0 %
Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux	9	0 %	0<x<5	< 5%
Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol	0	0 %	0	0 %
Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections provoquées par les phosphates, ...et carbamates anticholinestérasiques	0	0 %	0	0 %
Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%



MP par tableaux (2/2)

Salariés : Maladies professionnelles en 2023	MP avec et sans arrêt	% en colonne	MP graves non mortelles	% en colonne
Affections respiratoires aigües par infection au SARS-CoV2	0<x<5	< 5%	0	0 %
Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales	0	0 %	0<x<5	< 5%
Affections respiratoires de mécanisme allergique	11	0 %	8	0 %
Brucelloses professionnelles	0	0 %	0	0 %
Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Cancer prostate	22	1 %	20	1 %
Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	22	1 %	29	1 %
Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant	0<x<5	< 5%	5	0 %
Leptospiroses	0	0 %	0	0 %
Lésions chroniques du ménisques	52	2 %	36	2 %
Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	10	0 %	17	1 %
Maladie de Lyme	7	0 %	7	0 %
Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels	0	0 %	0	0 %
Non renseigné/Non codifié/Non codifiable	18	1 %	0<x<5	< 5%
Pasteurelloses	0	0 %	0	0 %
Psittacose	0	0 %	0	0 %
Rage professionnelle	0	0 %	0	0 %



MOINS DE 10 SALARIES

DE 10 à 20 SALARIES

DE 20 à 50 SALARIES

DE 50 à 300 SALARIES

PLUS DE 300 SALARIES

1 664 55,2%

MP avec et sans arrêt % MP

52 1,7%

371 12,3%

484 16,0%

446 14,8%

Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt

3,1

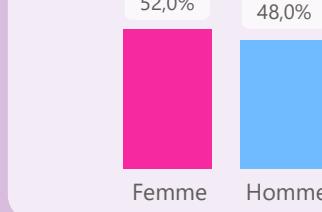
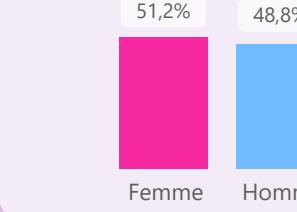
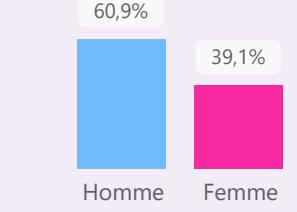
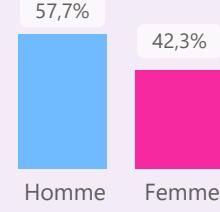
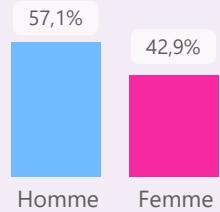
0,3

1,6

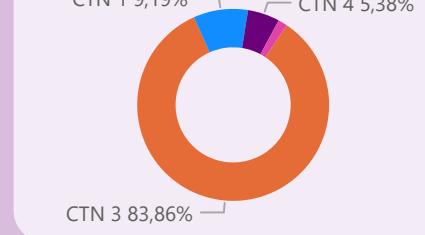
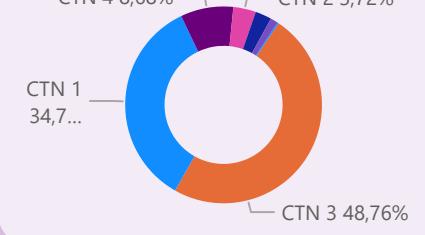
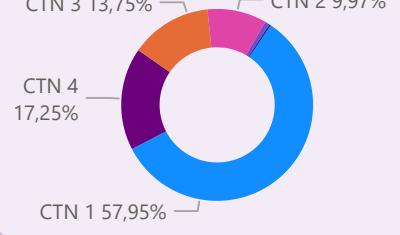
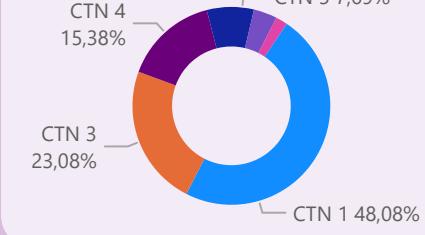
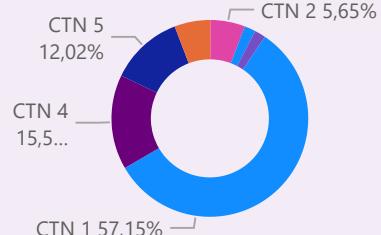
1,6

1,9

MP avec et sans arrêt par sexe



MP avec et sans arrêt par CTN



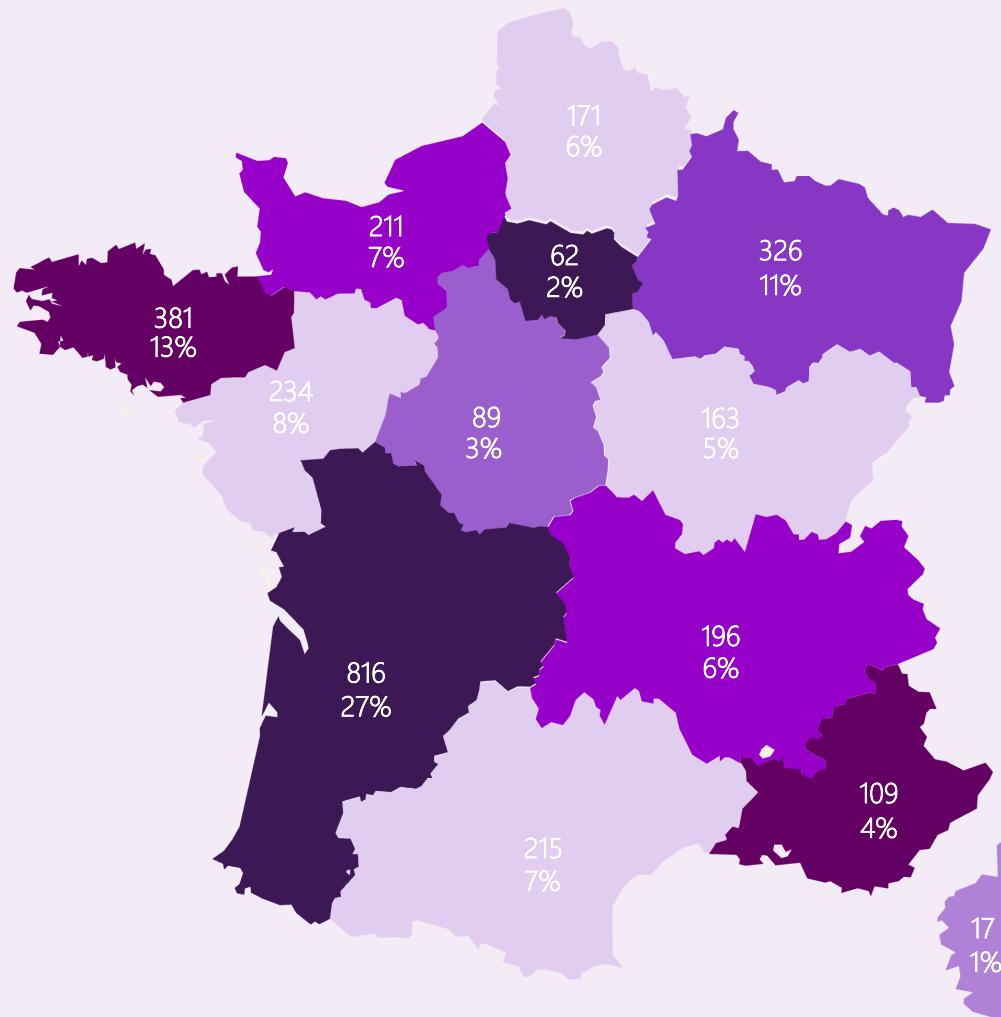


MALADIES PRO.

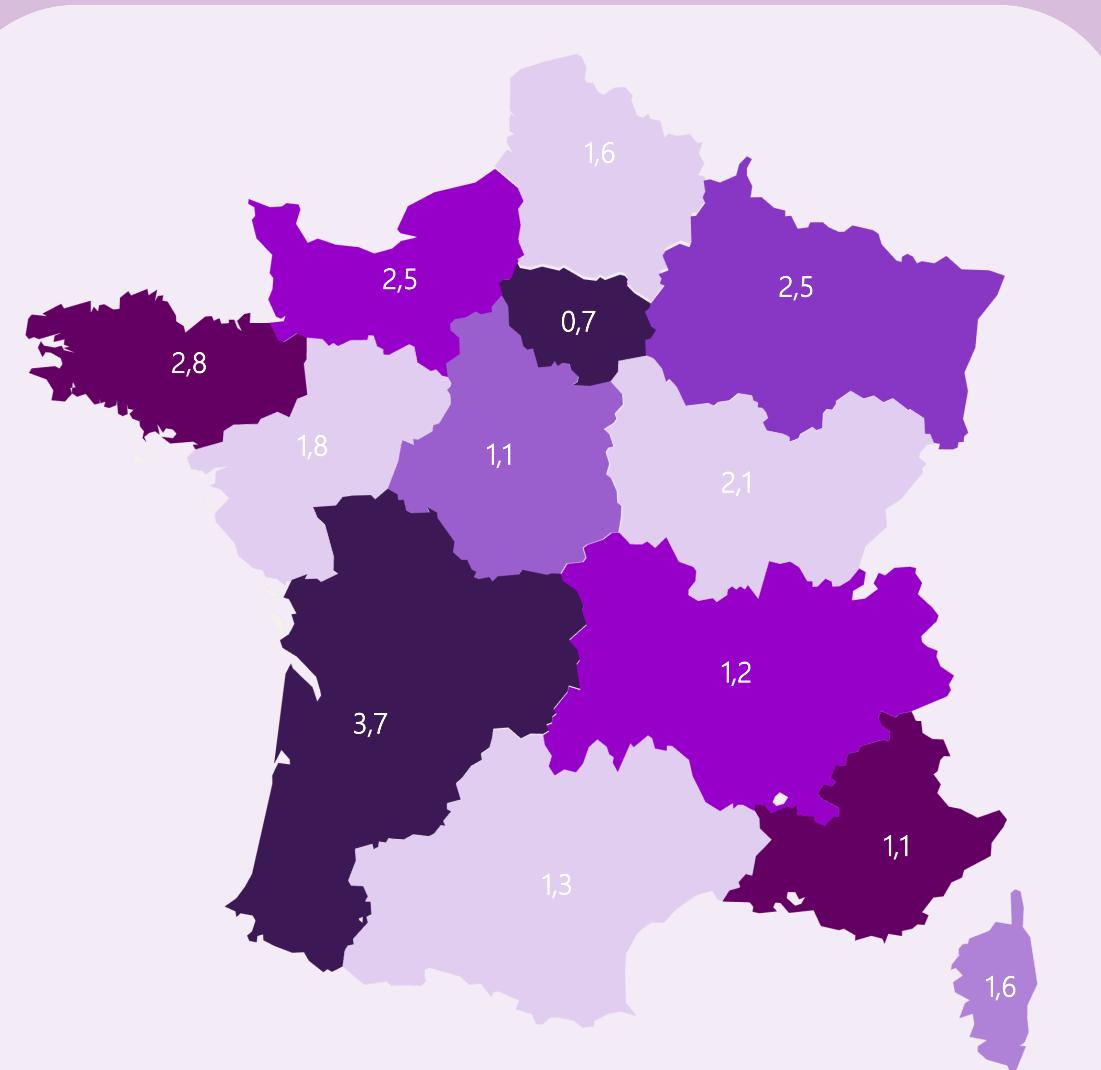
2023

France métropolitaine

Tous secteurs



Répartition des MP avec et sans arrêt par région (Total sur la période)



Taux de fréquence des MP avec et sans par région

DONNEES 2021-2023



MALADIES PRO.

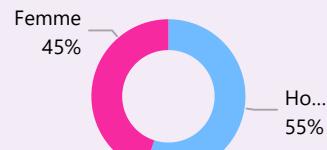
2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs

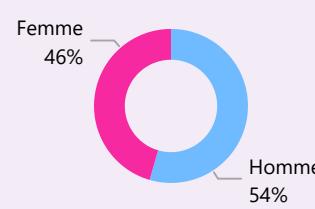
3 378

Nouvelles MP



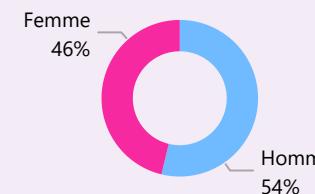
3 124

MP avec et sans arrêt



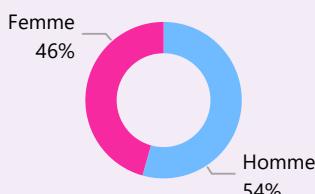
2 695

MP avec arrêt



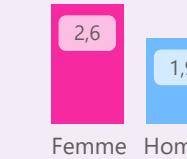
1 836

MP graves non mortelles



2,1

Taux de Fréquence des MP avec et sans arrêt



13,9

Taux d'IPP

410

Durée moyenne d'arrêt en jours

Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt



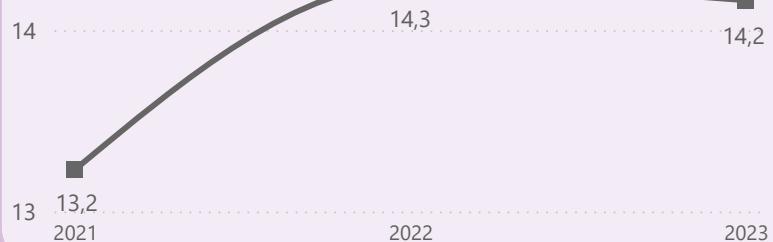
Evolution du coût total (€)



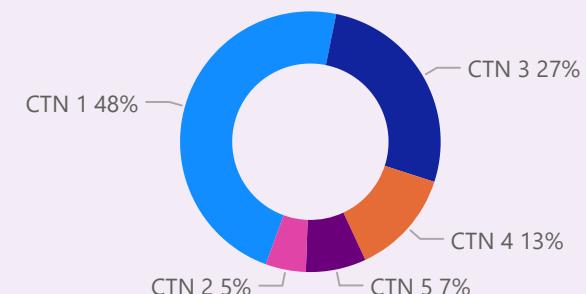
Evolution des MP



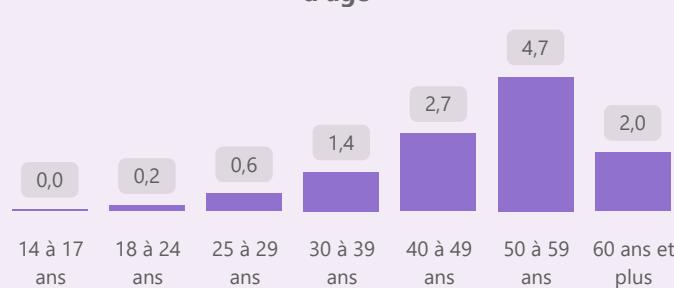
Evolution du taux moyen d'IPP



MP avec et sans arrêt par CTN



Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par tranches d'âge





% MP avec et sans arrêt par CTN

Région	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoires	Toutes MP
Auvergne-Rhône-Alpes	5%	7%	8%	7%	6%	7%	6%	7%
Bourgogne-Franche-Comté	7%	2%	3%	5%	5%	5%	7%	5%
Bretagne	8%	5%	3%	13%	4%	13%	18%	13%
Centre-Val de Loire	4%	7%	3%	3%	3%	3%	4%	3%
Corse	1%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	1%
Grand Est	19%	41%	25%	16%	22%	11%	11%	11%
Hauts-de-France	8%	5%	15%	7%	8%	5%	5%	5%
Ile-de-France	3%	0%	0%	3%	3%	2%	2%	2%
Normandie	8%	15%	10%	7%	3%	7%	10%	7%
Nouvelle-Aquitaine	20%	10%	20%	20%	25%	27%	18%	26%
Occitanie	8%	5%	5%	10%	11%	7%	11%	7%
Pays de la Loire	4%	2%	3%	4%	1%	10%	5%	10%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	6%	0%	8%	4%	6%	3%	4%	3%
Total	100%	100%						



% MP avec et sans arrêt par CTN

Région	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoires	Toutes MP
Auvergne-Rhône-Alpes	x < 5%	95,5%	x < 5%	100%				
Bourgogne-Franche-Comté	x < 5%	96,5%	x < 5%	100%				
Bretagne	x < 5%	95,4%	x < 5%	100%				
Centre-Val de Loire	x < 5%	94,1%	x < 5%	100%				
Corse	x < 5%	93,6%	x < 5%	100%				
Grand Est	x < 5%	91,0%	x < 5%	100%				
Hauts-de-France	x < 5%	91,9%	x < 5%	100%				
Ile-de-France	x < 5%	95,9%	x < 5%	100%				
Normandie	x < 5%	92,2%	x < 5%	100%				
Nouvelle-Aquitaine	x < 5%	94,6%	x < 5%	100%				
Occitanie	x < 5%	93,6%	x < 5%	100%				
Pays de la Loire	x < 5%	96,0%	x < 5%	100%				
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	x < 5%	92,6%	x < 5%	100%				
Total	x < 5%	94,2%	x < 5%	100%				



MP CANCERS

2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs



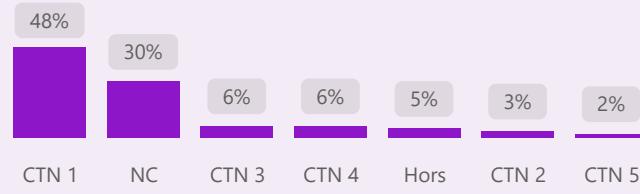
Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt



Evolution du taux moyen d'IPP



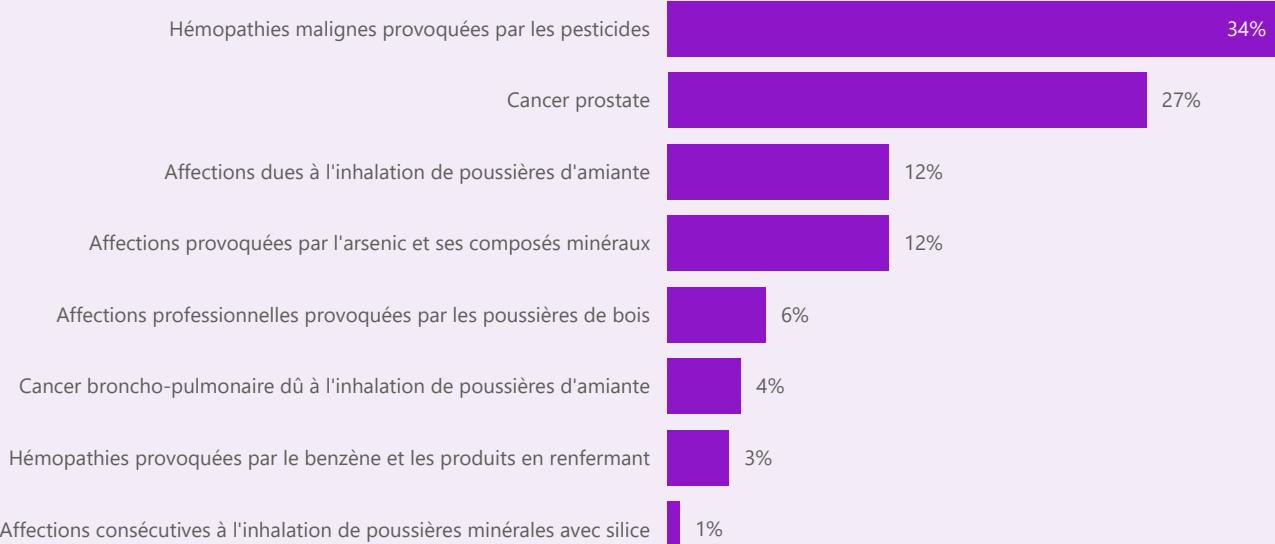
% MP avec et sans arrêt par CTN



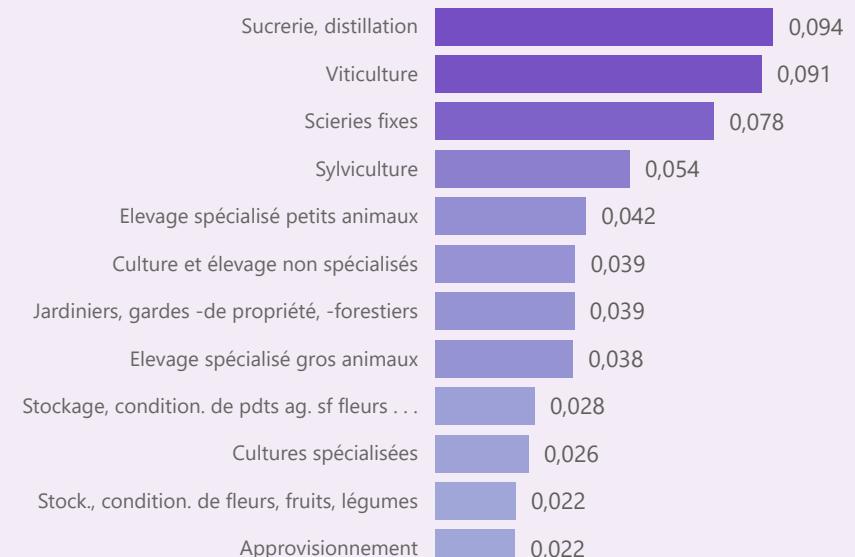
% des MP liées au CANCER sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")

1,6%

Tableaux MP concernés



Taux de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime



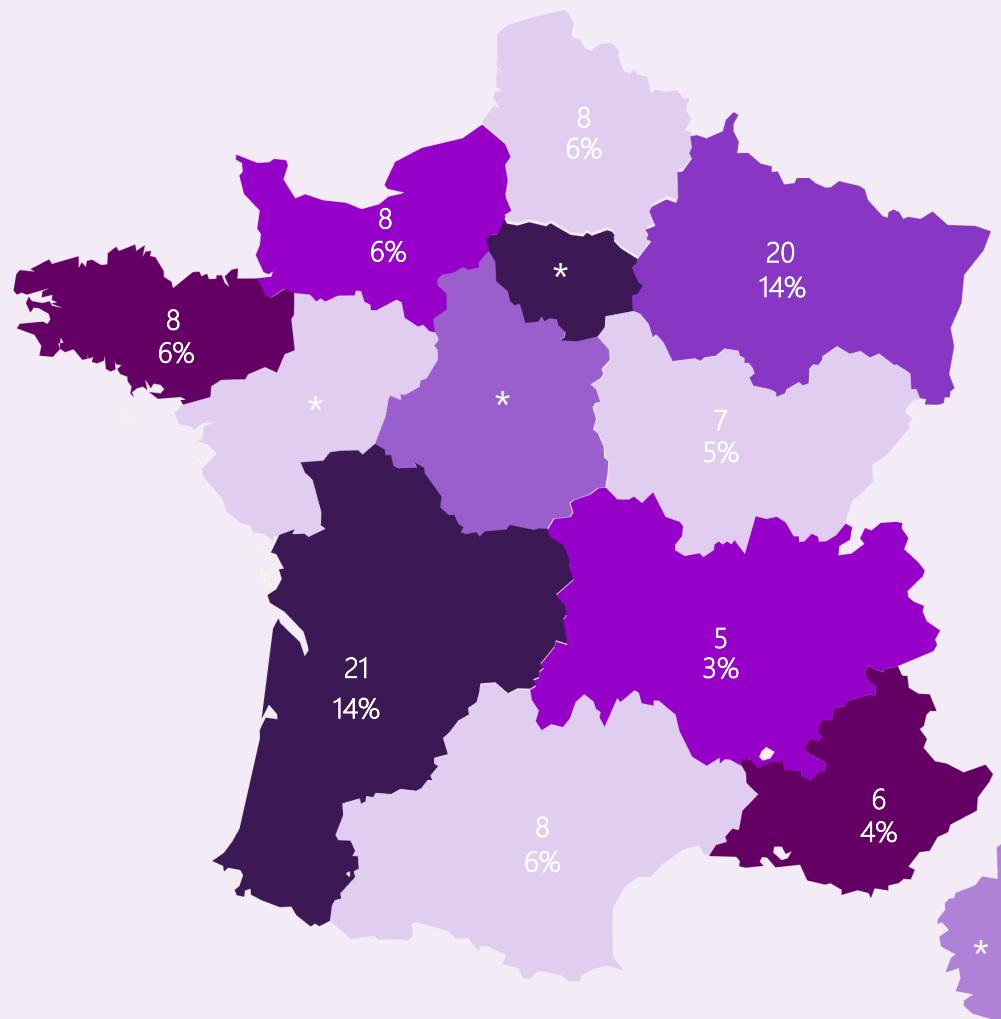


MALADIES PRO.

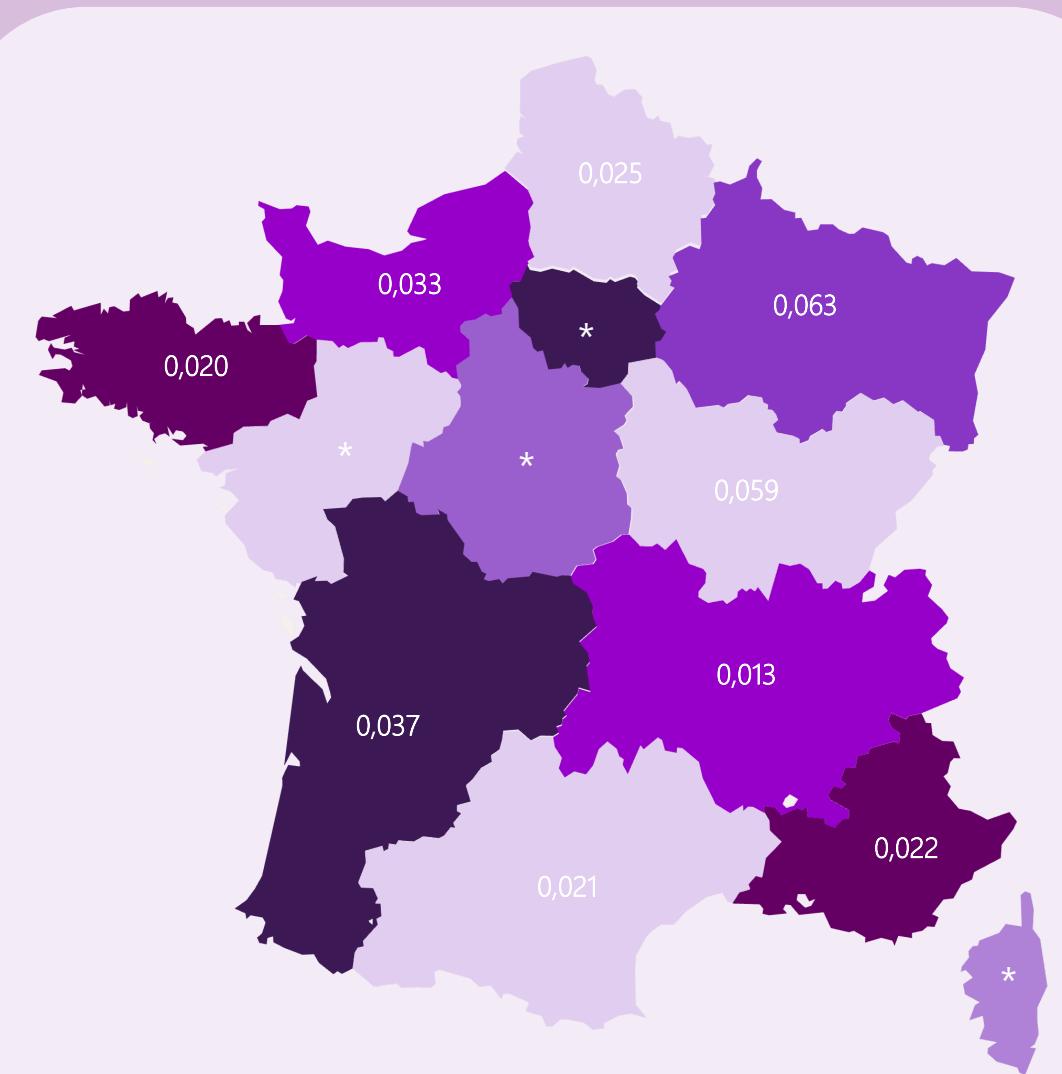
2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs



Répartition des MP Cancers par région (somme sur la période)



Taux de fréquence des MP Cancers par région



MP PESTICIDES

2021-2023

France métropolitaine

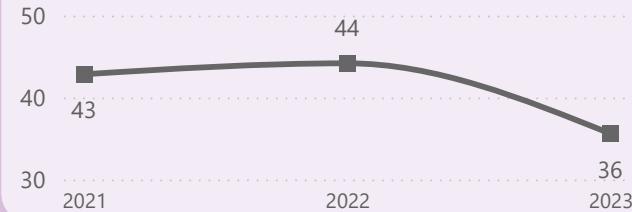
Tous secteurs



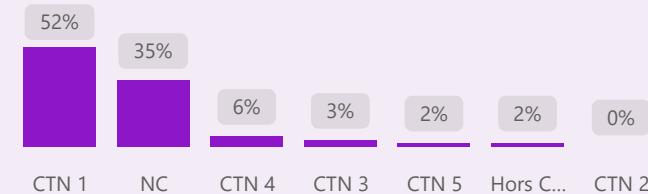
Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt



Evolution du taux moyen d'IPP



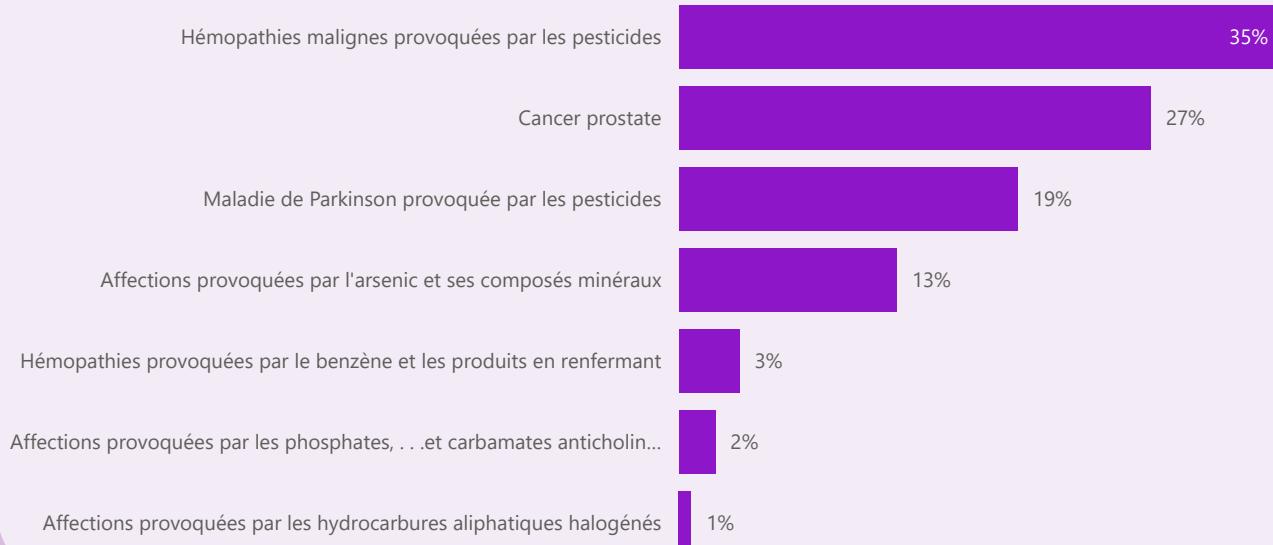
% MP avec et sans arrêt par CTN



% des MP liées aux
PESTICIDES sur
l'ensemble
des MP (sauf "HT"
et "A999")

1,6%

Tableaux MP concernés



Taux de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime



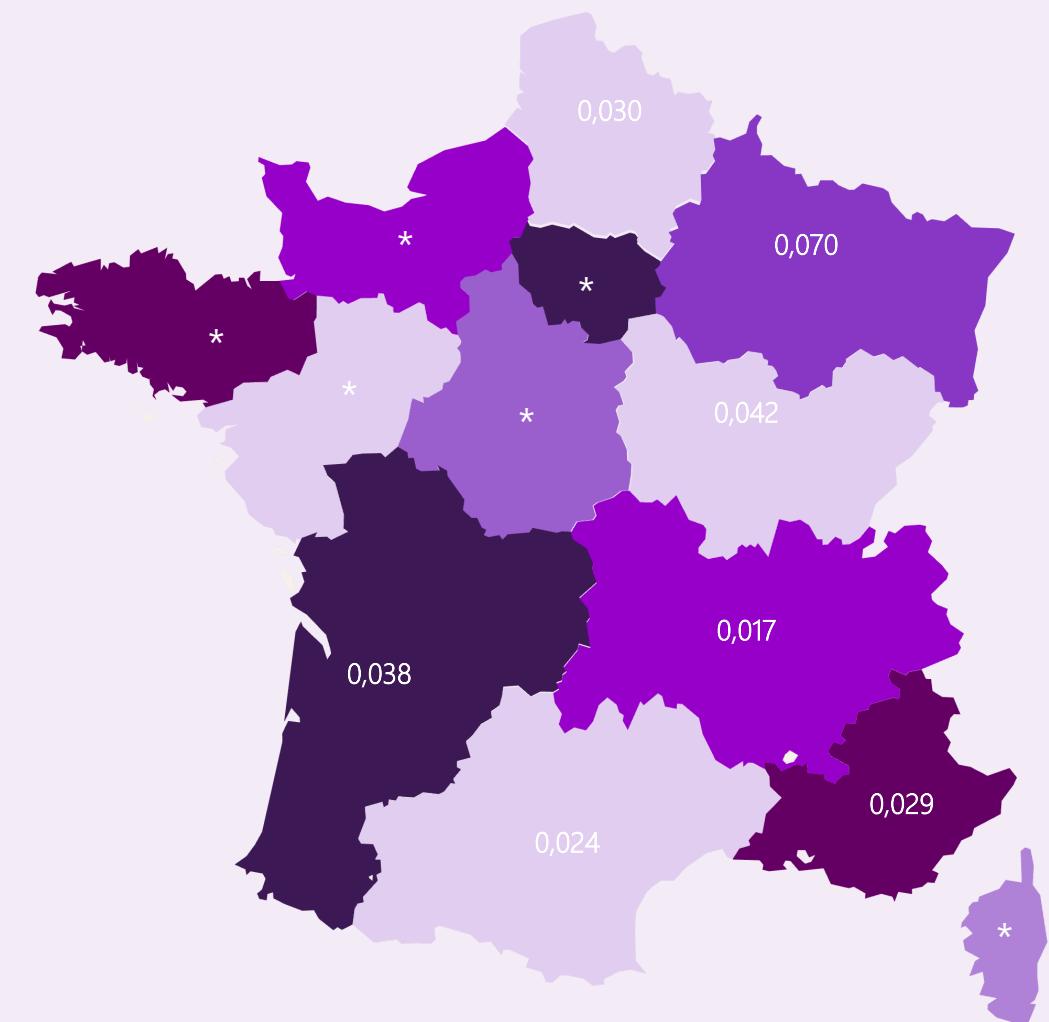
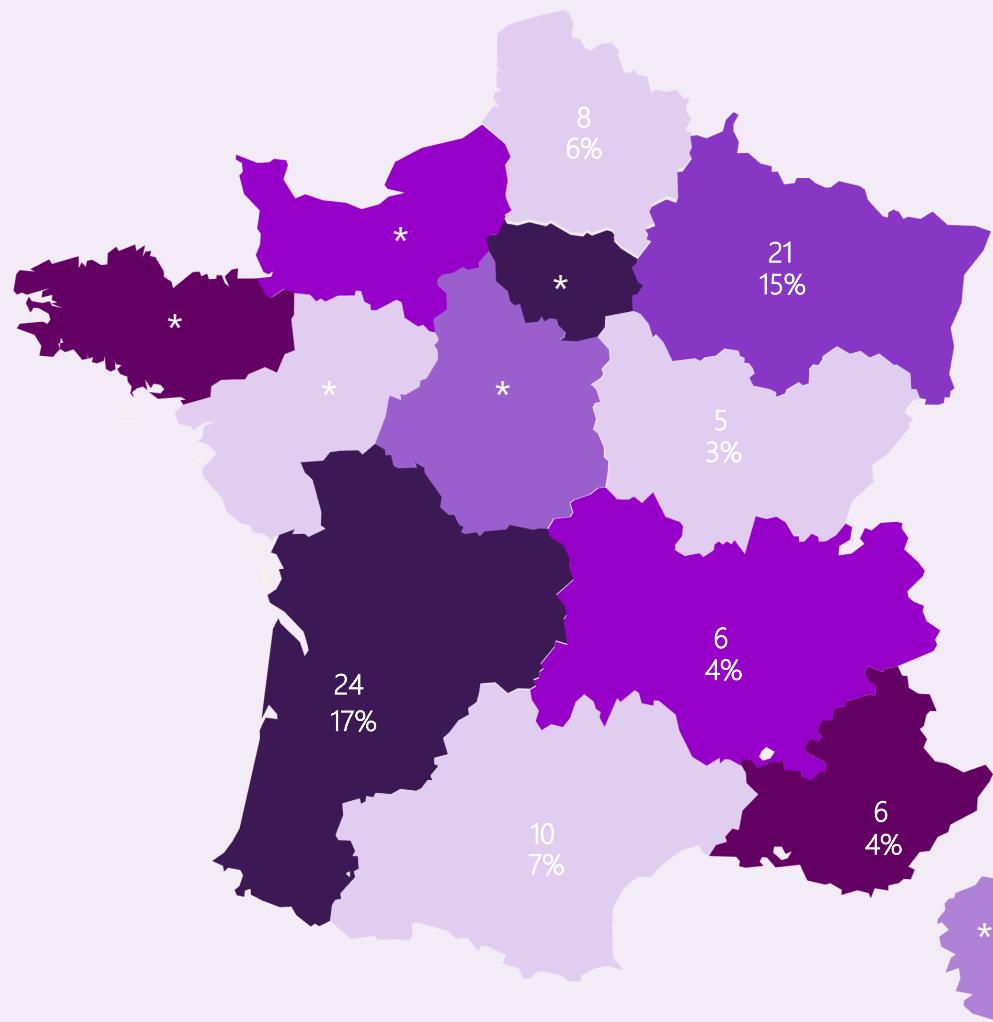


MALADIES PRO.

2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs





MP CHIMIQUE

2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs



0,06

Taux de Fréquence des
avec et sans



508

Nb de jours moyen d'arrêt



36,4

Taux moyen d'IPP

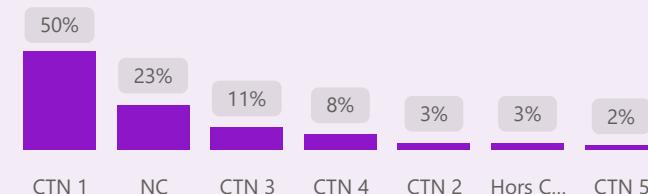
Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt



Evolution du taux moyen d'IPP



% MP avec et sans arrêt par CTN



% des MP
liées au
risque CHIMIQUE sur
l'ensemble
des MP (sauf "HT" et
"A999")

2,6%

Tableaux MP concernés



Taux de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime



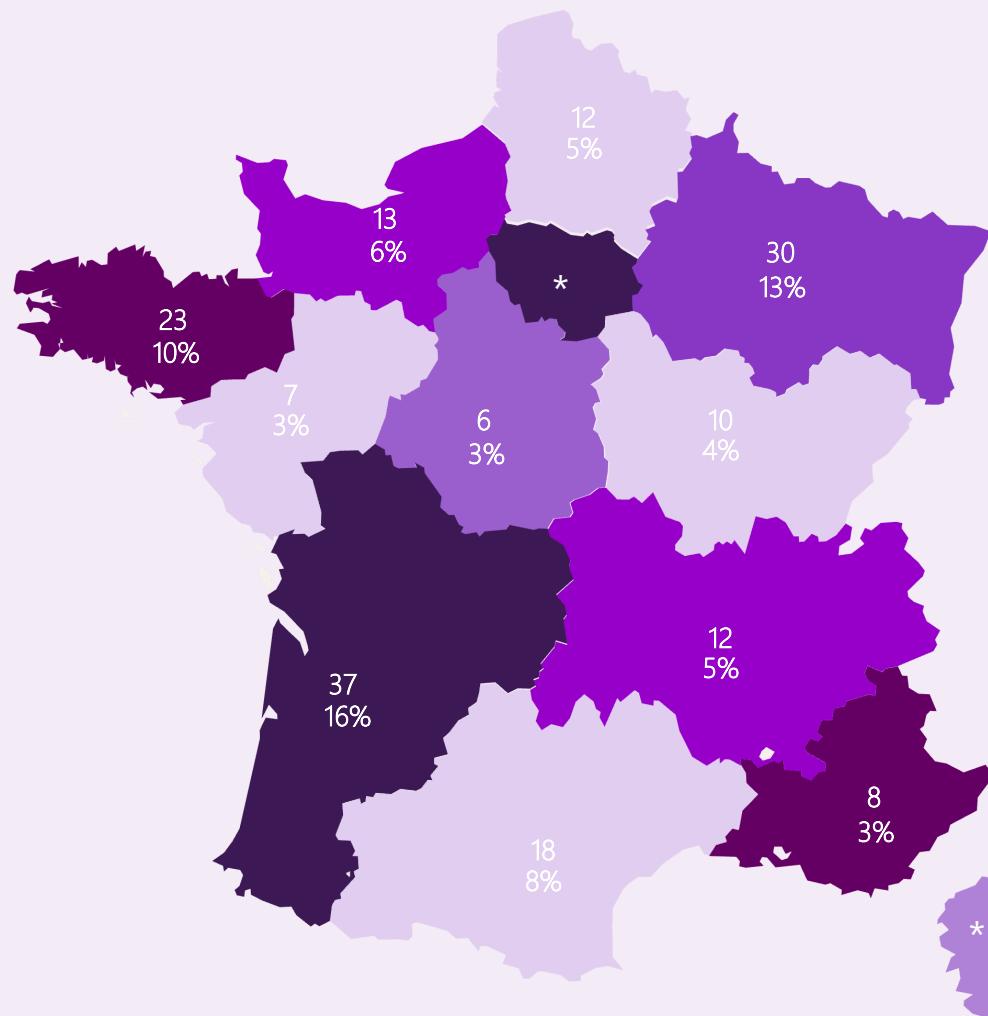


MALADIES PRO.

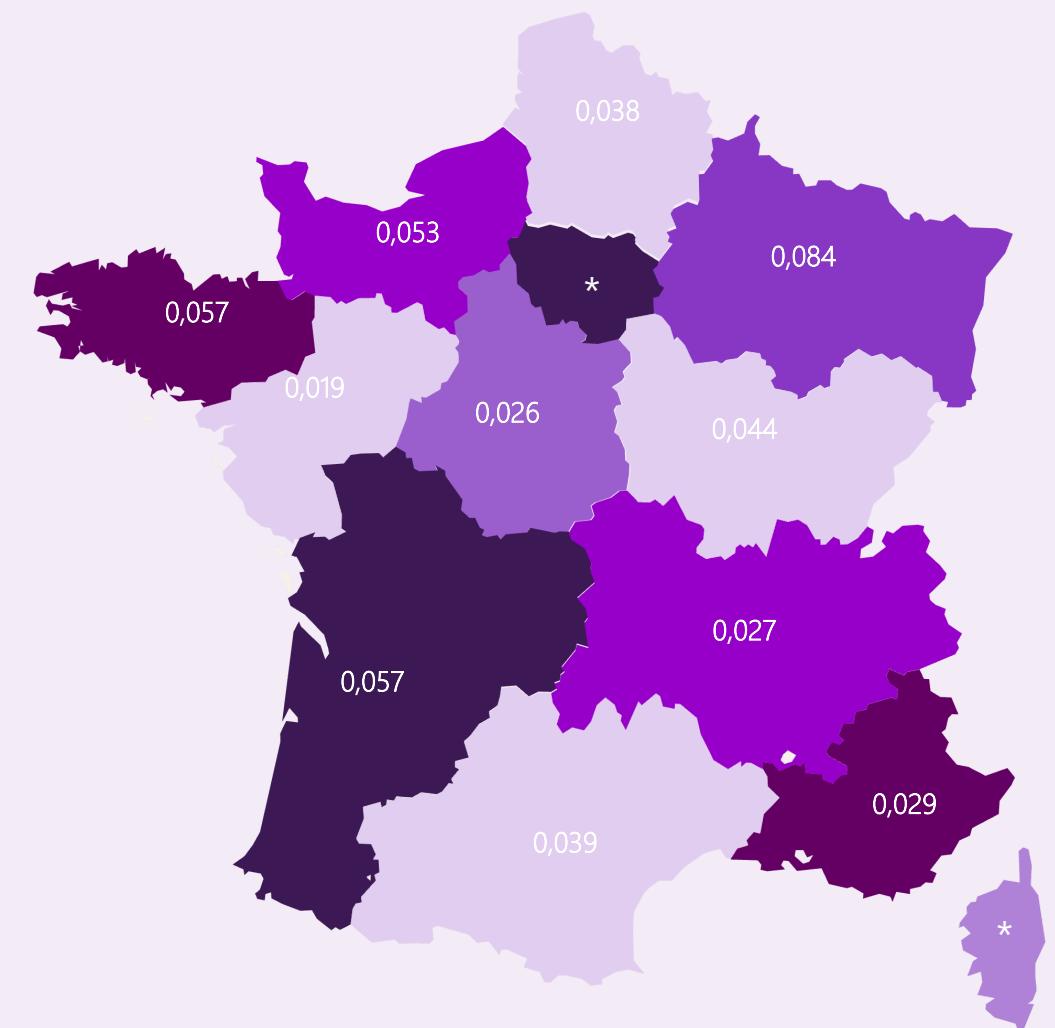
2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs



Répartition des MP Chimique par région (somme sur la période)



Taux de fréquence des MP Chimique par région



MP RESPIRATOIRES

2021-2023

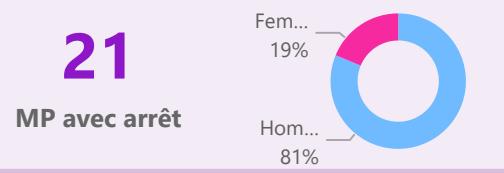
France métropolitaine

Tous secteurs



0,03

Taux de Fréquence des avec et sans



512

Nb de jours moyen d'arrêt



33,7

Taux moyen d'IPP

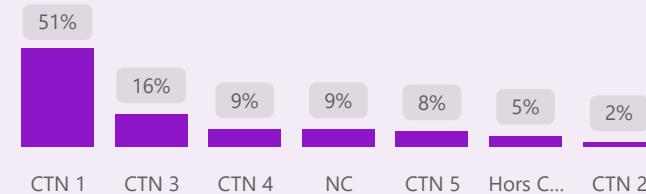
Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt



Evolution du taux moyen d'IPP



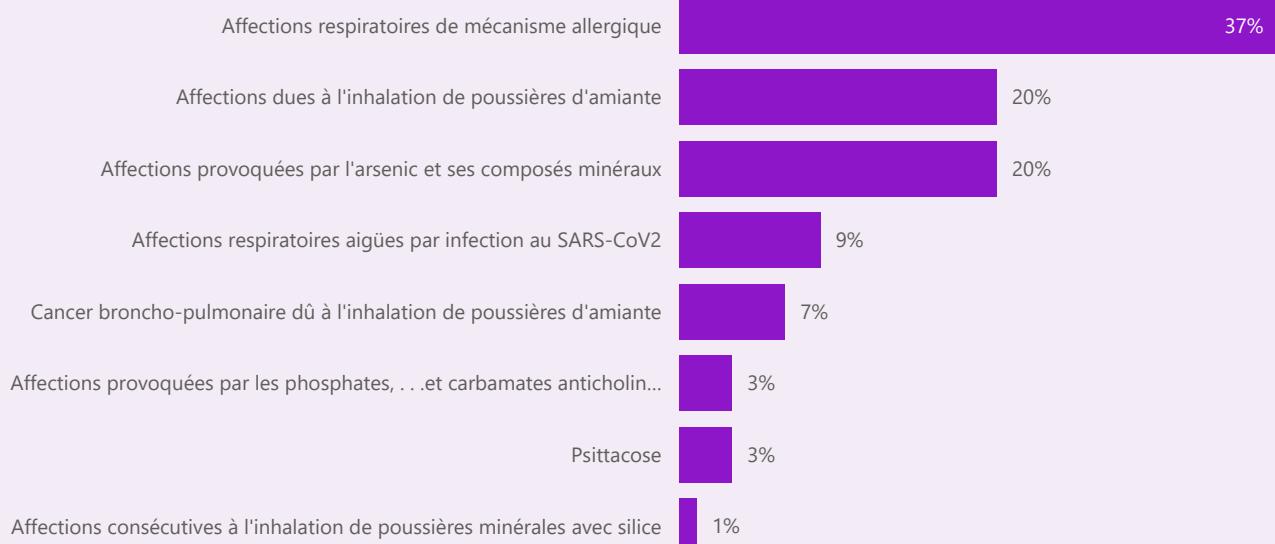
% MP avec et sans arrêt par CTN



% des MP liées aux maladies **RESPIRATOIRES** sur l'ensemble des MP (sauf "HT" et "A999")

1,0%

Tableaux MP concernés



Taux de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime



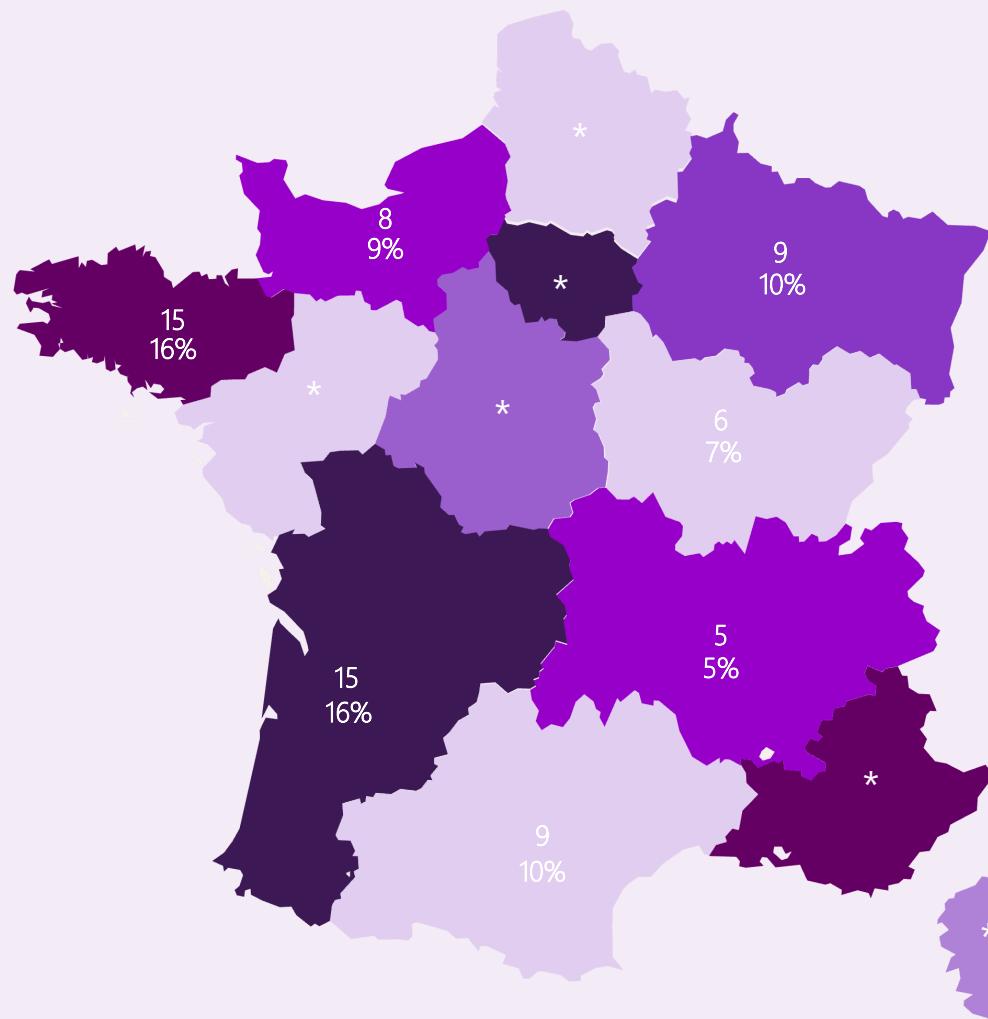


MALADIES PRO.

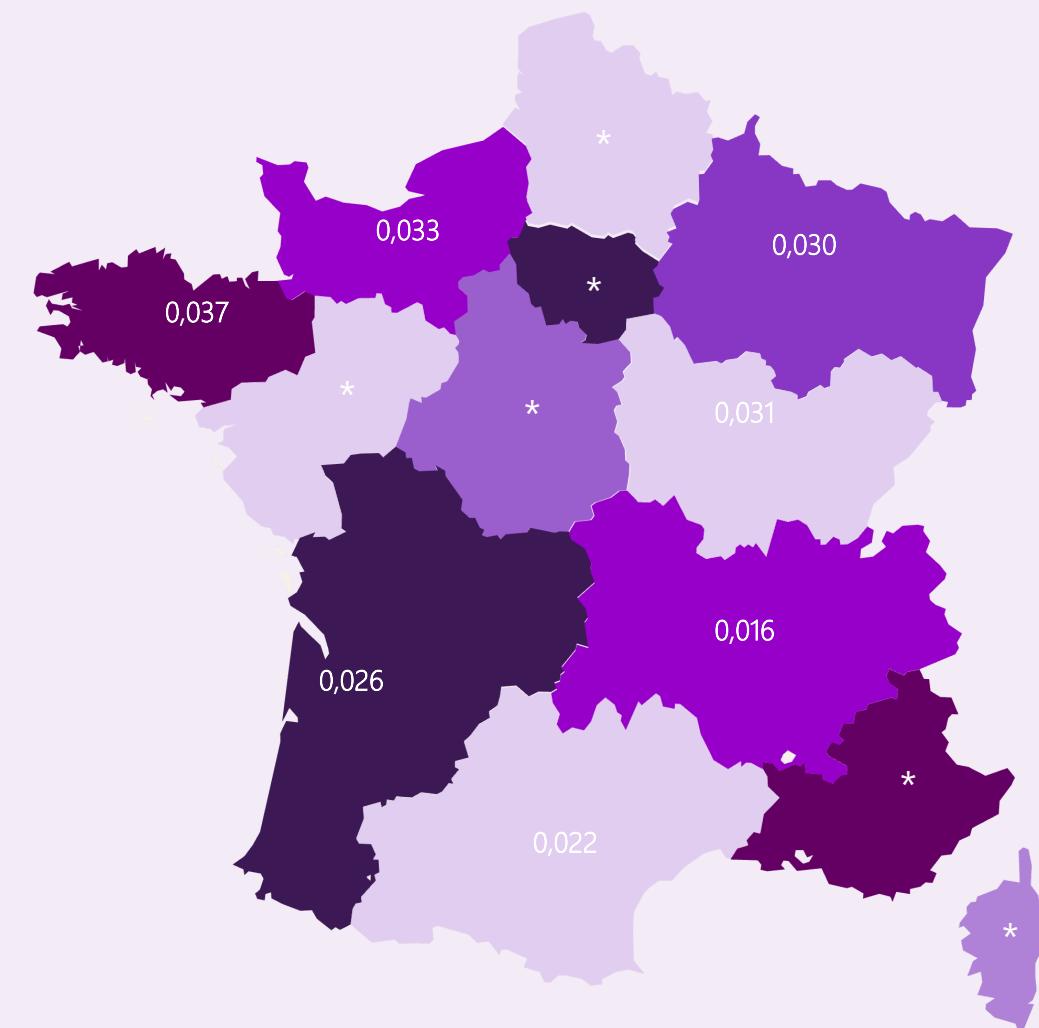
2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs



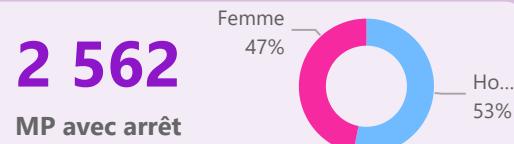
Répartition des MP Respiratoires par région (somme sur la période)



Taux de fréquence des MP Respiratoires par région



MP TMS

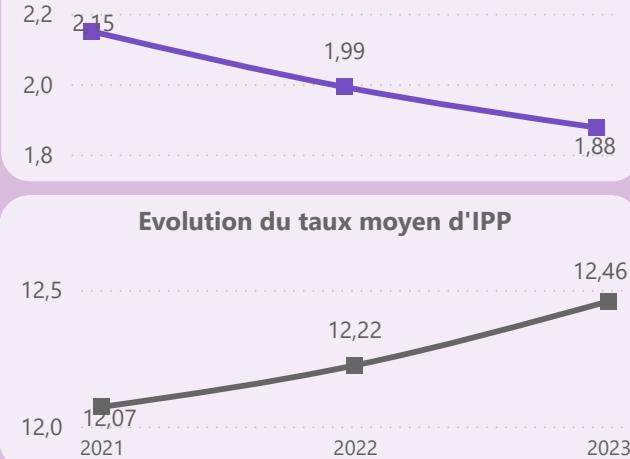
**2021-2023****2,13**Taux de Fréquence des
avec et sans**402**

Nb de jours moyen d'arrêt

12,3

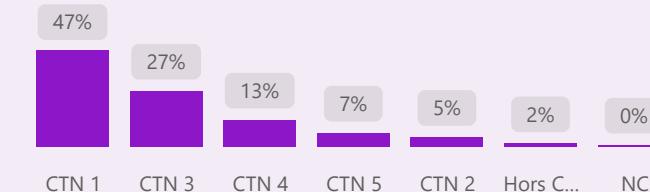
Taux moyen d'IPP

France métropolitaine

Evolution du taux de fréquence des MP avec et sans arrêt**Evolution du taux moyen d'IPP**

Tous secteurs

% MP avec et sans arrêt par CTN

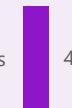
% des MP
liées aux
TMS sur l'ensemble
des MP (sauf "HT" et
"A999")

Tableaux MP concernés

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures



Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes



Affections consécutives aux vibrations



Lésions chroniques du ménisque



Taux de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime



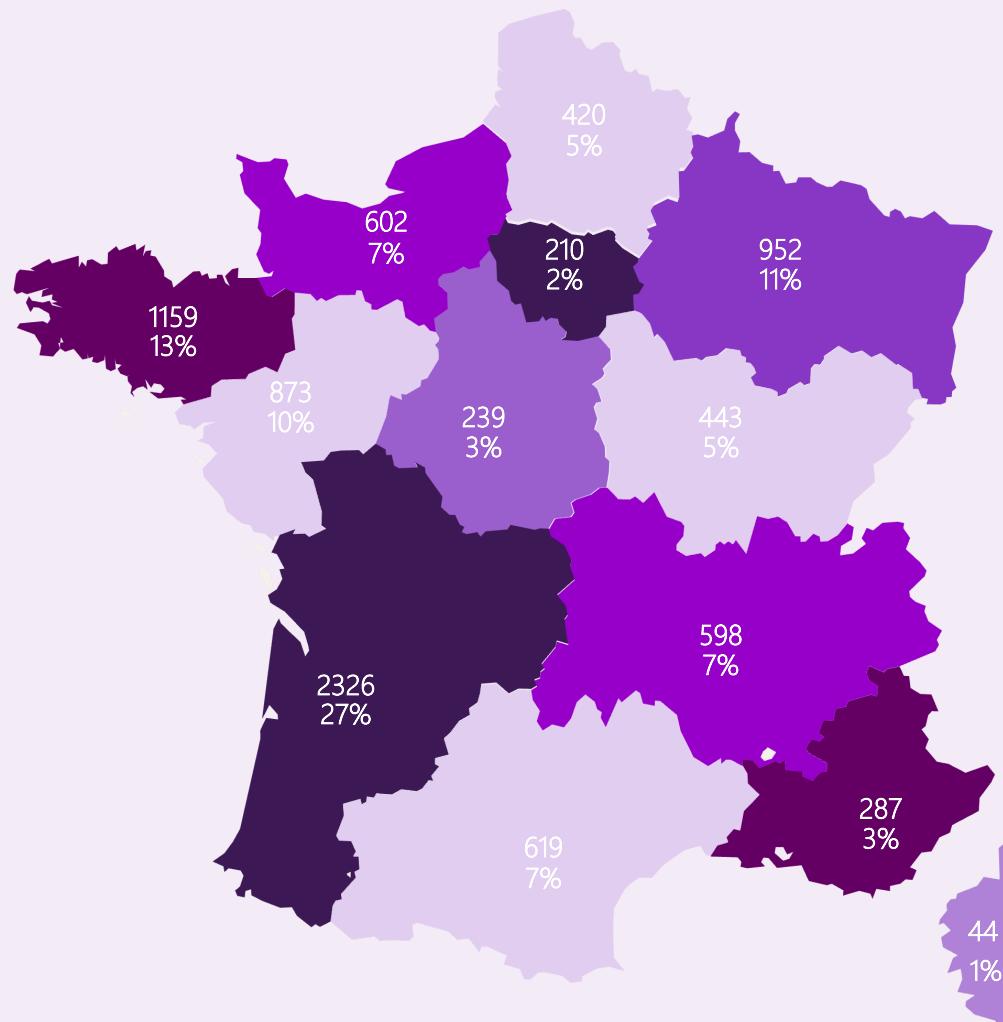


MALADIES PRO.

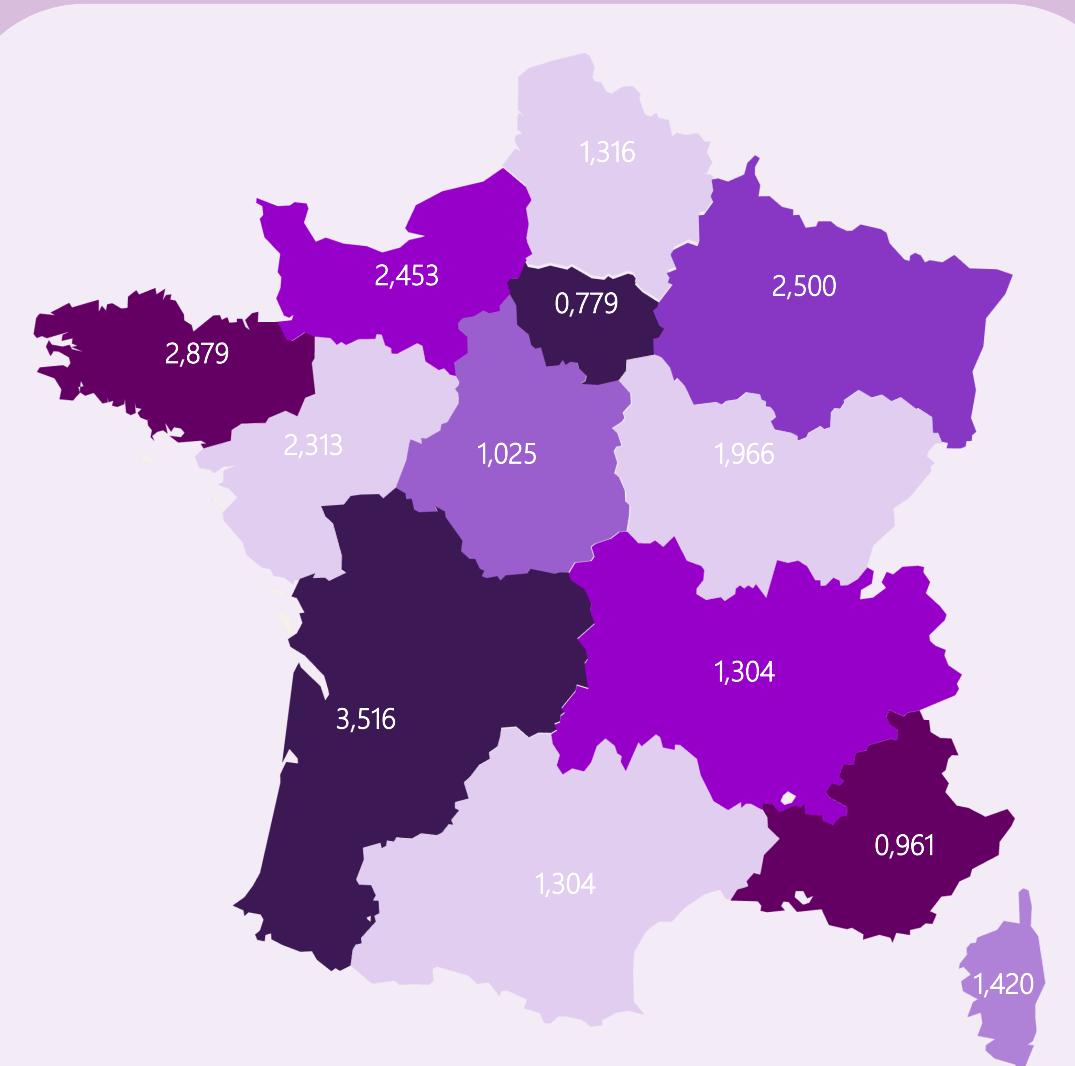
2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs



Répartition des MP TMS par région (somme sur la période)



Taux de fréquence des MP TMS par région



MP ZOONOSES

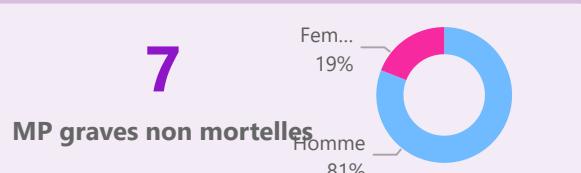
2021-2023



0,02
Taux de Fréquence des
avec et sans



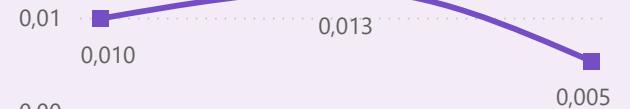
391
Nb de jours moyen d'arrêt



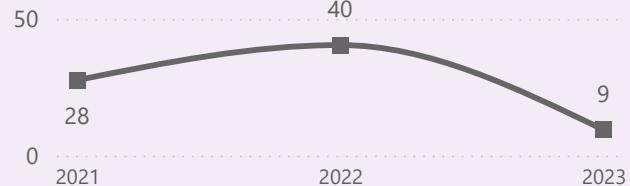
24,6
Taux moyen d'IPP

France métropolitaine

Evolution du taux de fréquence des MP avec et
sans arrêt

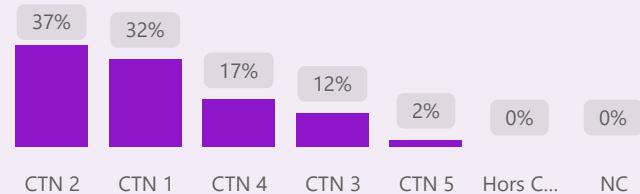


Evolution du taux moyen d'IPP



Tous secteurs

% MP avec et sans arrêt par CTN



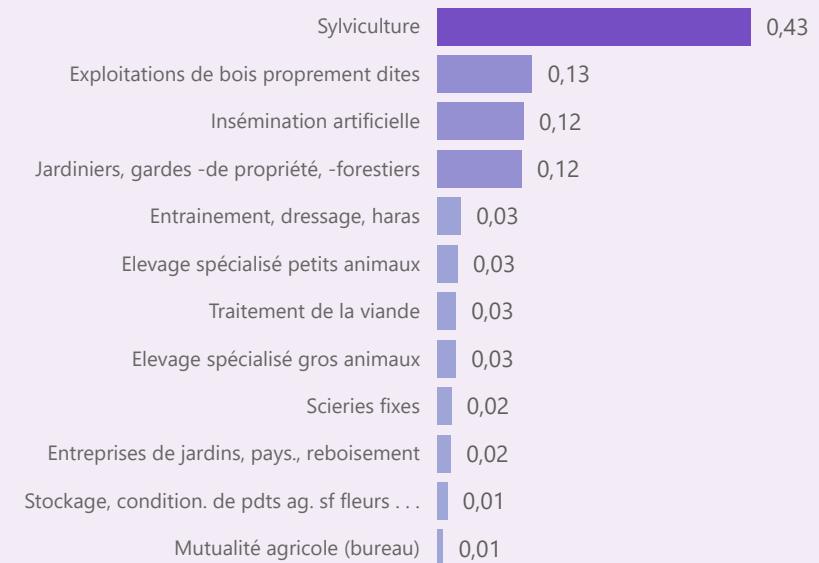
% des MP
liées aux
ZONOSES sur
l'ensemble
des MP (sauf "HT"
et "A999")

0,5%

Tableaux MP concernés



Taux de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime



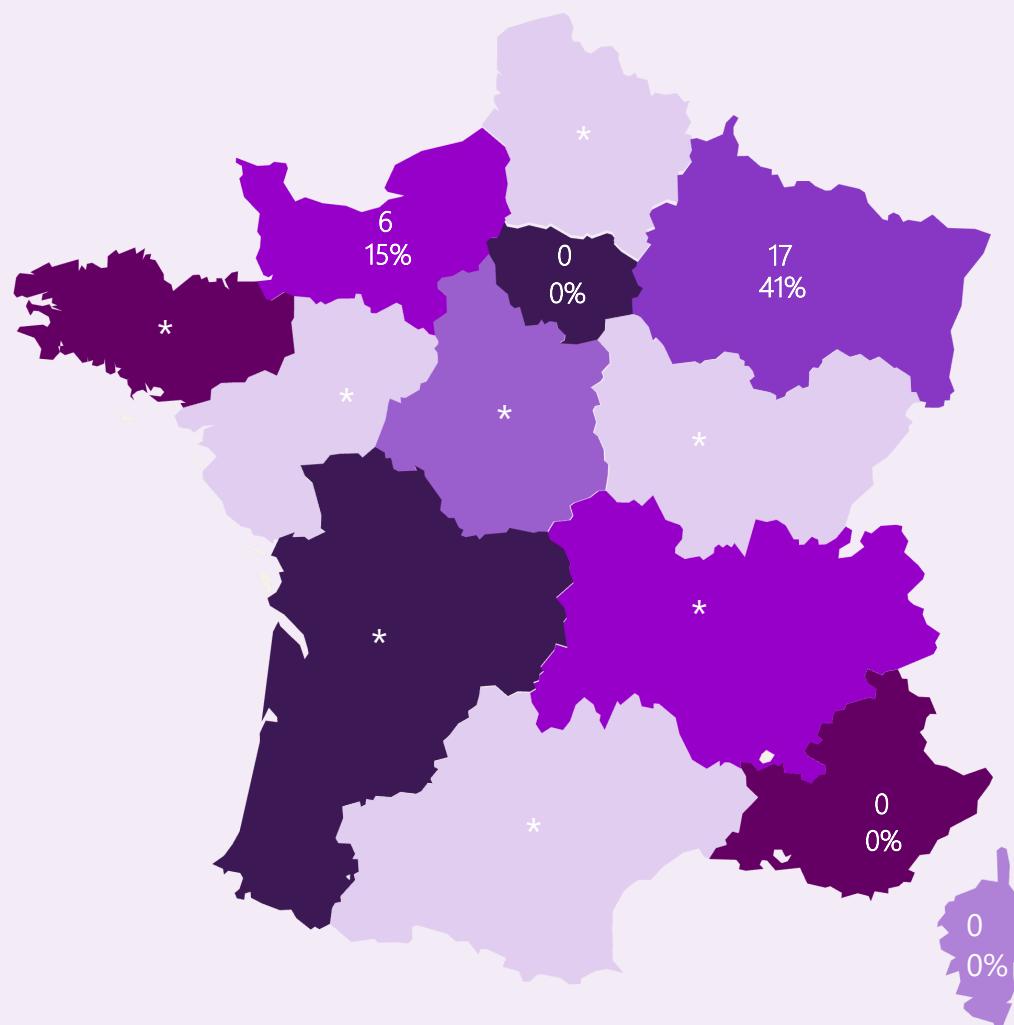


MALADIES PRO.

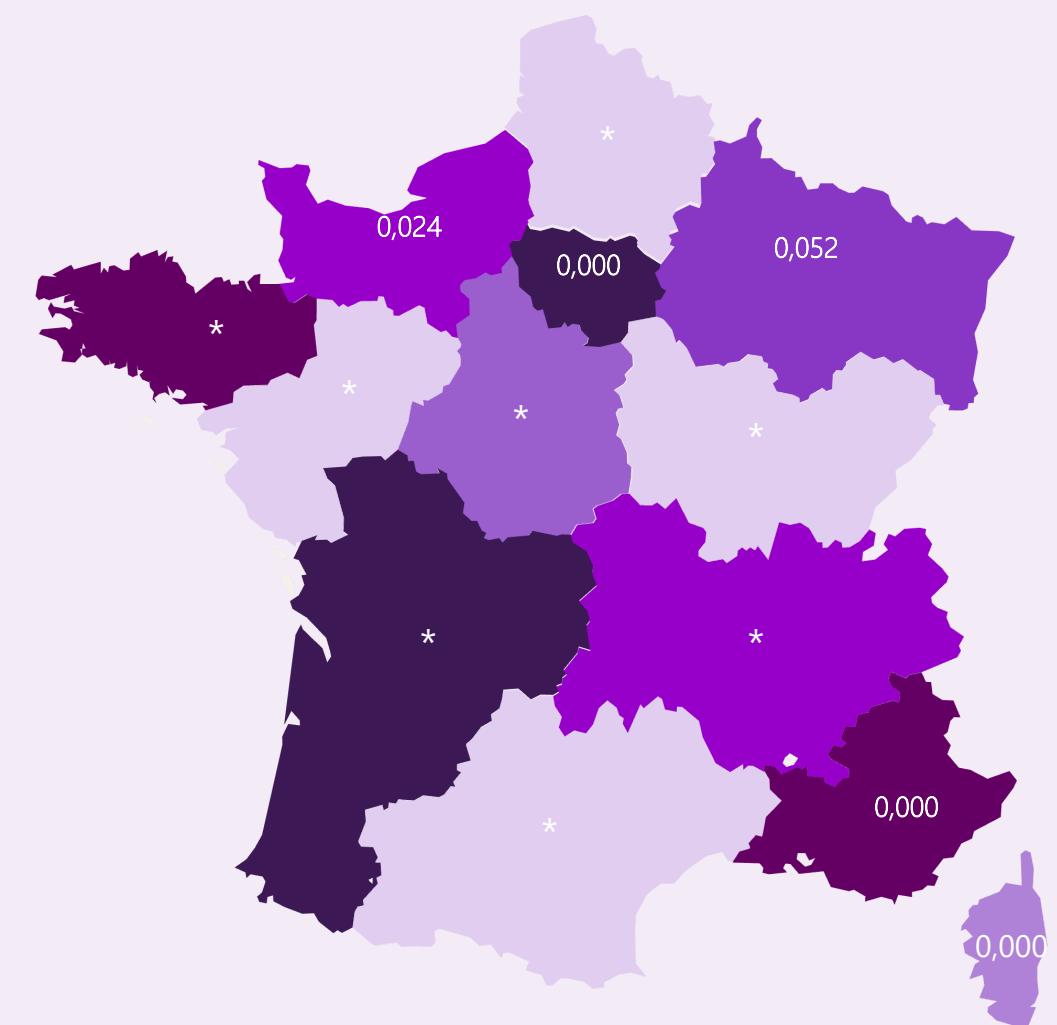
2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs



Répartition des MP Zoonoses par région (somme sur la période)



Taux de fréquence des MP Zoonoses par région



MP BRUIT

2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs



0,01

Taux de Fréquence des
avec et sans



679

Nb de jours moyen d'arrêt



25,8

Taux moyen d'IPP

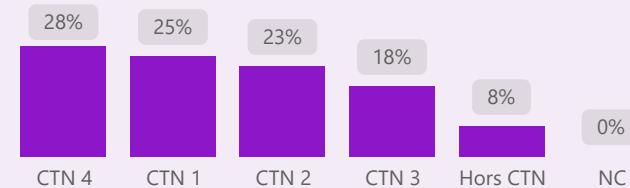
Evolution du taux de fréquence des MP avec et
sans arrêt

0,005 0,0050 0,010 0,0116 0,0107

Evolution du taux moyen d'IPP

30
25,9
22,2
20,4
2021 2022 2023

% MP avec et sans arrêt par CTN



% des MP
liées au
BRUIT
sur
l'ensemble
des MP (sauf "HT" et
"A999")

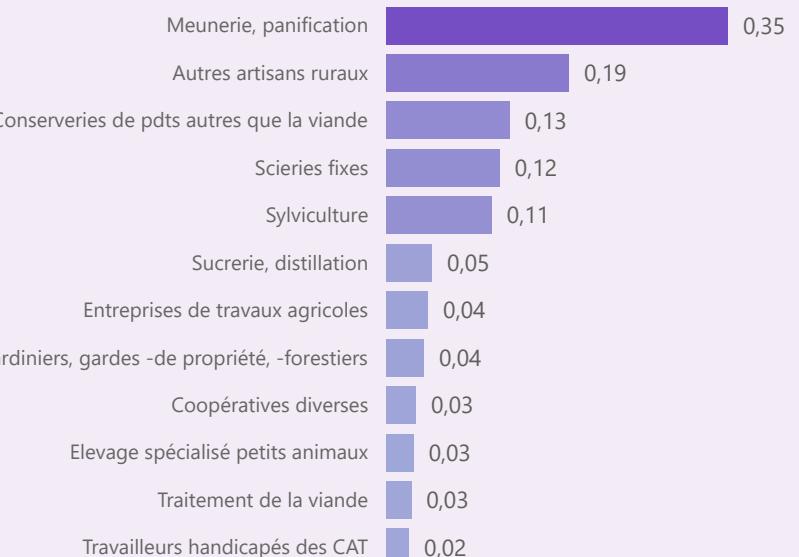
0,4%

Tableaux MP concernés

Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels



Taux de fréquence des MP avec et sans par code risque de la victime



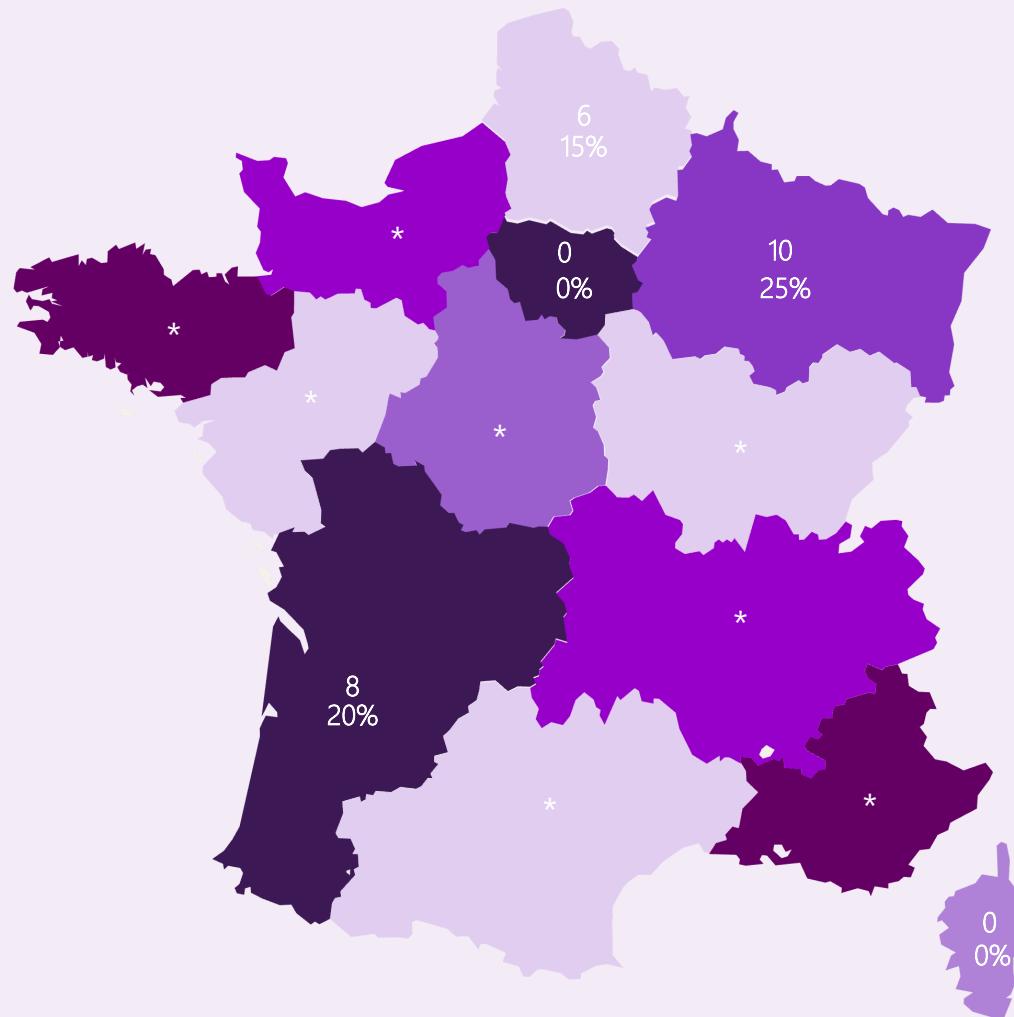


MALADIES PRO.

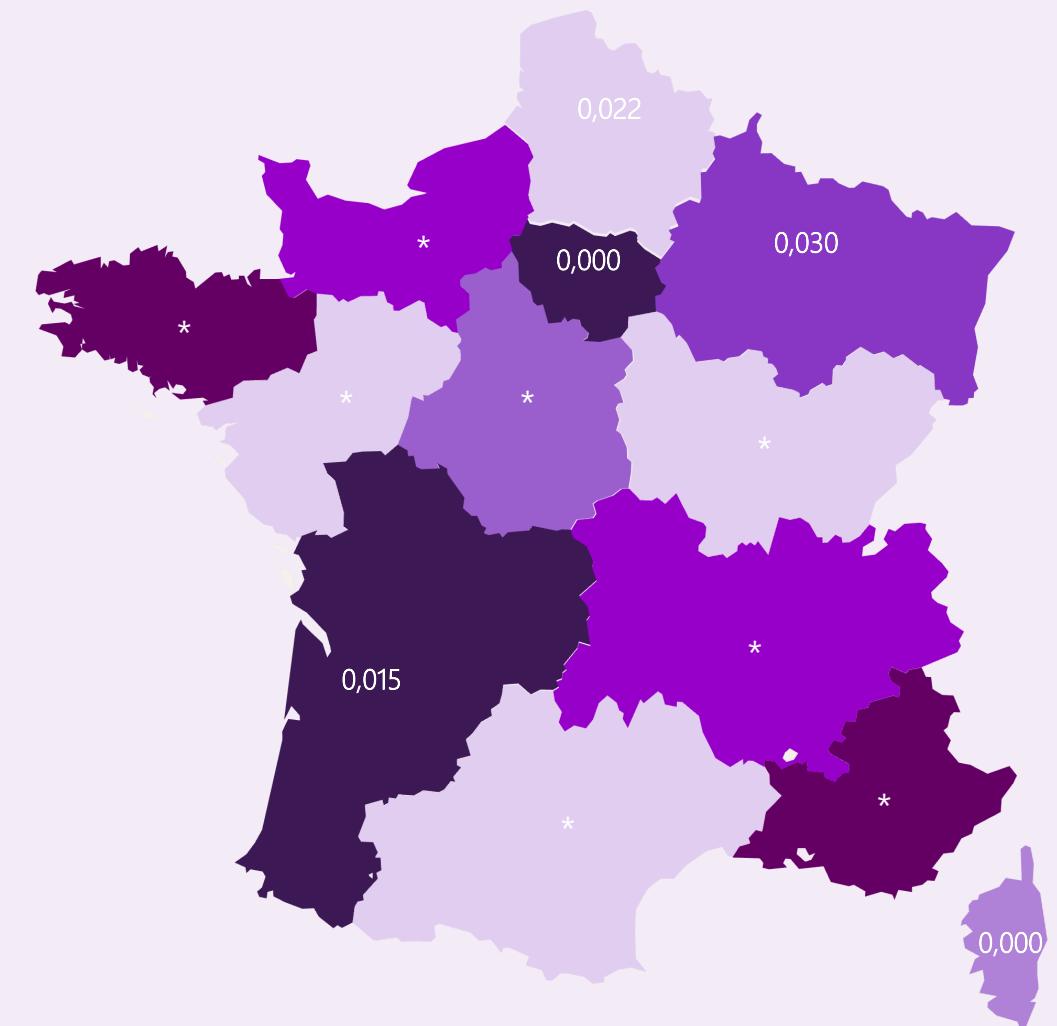
2021-2023

France métropolitaine

Tous secteurs



Répartition des MP Bruit par région (somme sur la période)



Taux de fréquence des MP Bruit par région

DONNEES PAR CTN



MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2023
CTN 1	1507	1453	1400	1 453	-3,65 %	47%
CTN 2	157	144	157	153	9,03 %	5%
CTN 3	819	862	772	818	-10,44 %	26%
CTN 4	412	389	397	399	2,06 %	13%
CTN 5	249	218	218	228	0,00 %	7%
H.CTN+NC	71	75	73	73	-2,67 %	2%
Total	3215	3141	3017	3 124	-3,95 %	100%

MP graves non mortelles par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2023
CTN 1	888	905	1010	934	11,60 %	50,88%
CTN 2	86	93	94	91	1,08 %	4,96%
CTN 3	415	429	463	436	7,93 %	23,72%
CTN 4	193	168	212	191	26,19 %	10,40%
CTN 5	108	145	130	128	-10,34 %	6,95%
H.CTN+NC	40	68	62	57	-8,82 %	3,09%
Total	1730	1808	1971	1836	9,02 %	100,00%



Taux de fréquence des MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023
CTN 1	2,62	2,40	2,29	2,44	-4,45 %
CTN 2	3,65	3,22	3,50	3,45	8,61 %
CTN 3	3,71	3,86	3,41	3,66	-11,49 %
CTN 4	1,93	1,71	1,68	1,77	-1,63 %
CTN 5	0,73	0,63	0,62	0,66	-1,63 %
H.CTN+NC	2,68	2,53	1,50	2,18	-40,88 %
Total	2,26	2,13	2,00	2,13	-6,14 %

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023
CTN 1	2,61	2,39	2,29	2,43	-4,0 %
CTN 2	5,56	4,93	5,38	5,29	9,1 %
CTN 3	5,82	6,04	5,40	5,75	-10,6 %
CTN 4	2,60	2,28	2,23	2,36	-2,2 %
CTN 5	1,13	0,97	0,96	1,02	-1,1 %
H.CTN+NC	0,69	0,49	0,64	0,59	30,7 %
Total	2,65	2,42	2,39	2,48	-1,5 %

Taux de fréquence des MP graves non mortelles par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023
CTN 1	1,55	1,50	1,65	1,57	10,7 %
CTN 2	2,00	2,08	2,09	2,06	0,7 %
CTN 3	1,88	1,92	2,05	1,95	6,7 %
CTN 4	0,90	0,74	0,90	0,85	21,6 %
CTN 5	0,32	0,42	0,37	0,37	-11,8 %
H.CTN+NC	1,27	2,22	1,21	1,54	-45,6 %
Total	1,21	1,22	1,30	1,24	6,6 %

Indice de fréquence des MP graves non mortelles par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023
CTN 1	1,54	1,49	1,65	1,56	7,0 %
CTN 2	3,05	3,18	3,22	3,15	0,8 %
CTN 3	2,95	3,00	3,24	3,06	3,9 %
CTN 4	1,22	0,98	1,19	1,13	9,1 %
CTN 5	0,49	0,65	0,57	0,57	-7,5 %
H.CTN+NC	0,33	0,43	0,52	0,42	17,7 %
Total	1,42	1,39	1,55	1,45	6,8 %



Durée moyenne d'arrêt en jours des MP avec arrêt par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023
CTN 1	421	437	424	427	-3,1 %
CTN 2	397	381	350	376	-8,3 %
CTN 3	417	412	443	424	7,4 %
CTN 4	347	339	335	341	-1,2 %
CTN 5	380	419	402	399	-4,2 %
H.CTN+NC	408	396	407	404	2,7 %
Total	406	413	412	410	-0,4 %

Taux moyen d'IPP des MP graves non mortelles par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023
CTN 1	13,6	14,2	14,7	14,2	3,7 %
CTN 2	14,1	15,4	14,5	14,7	-6,1 %
CTN 3	13,5	12,9	13,6	13,4	6,0 %
CTN 4	12,0	16,4	13,6	13,9	-16,9 %
CTN 5	11,2	14,1	13,8	13,2	-2,4 %
H.CTN+NC	11,9	17,6	11,5	14,0	-34,9 %
Total	13,2	14,3	14,2	13,9	-0,7 %



MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	69	13	10	116	75	4115	46	4360
CTN 2	5	15	9	8	0	408	0<x<5	458
CTN 3	9	5	7	26	5	2373	15	2453
CTN 4	9	7	11	18	8	1145	8	1198
CTN 5	0<x<5	0<x<5	0	5	0<x<5	591	7	685
H.CTN+NC	50	0	0<x<5	61	53	140	13	219
Total	145	41	40	234	144	8772	91	9373

MP graves non mortelles par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	60	0<x<5	20	122	82	2586	37	2803
CTN 2	0	10	15	0<x<5	0	237	0<x<5	273
CTN 3	14	0<x<5	12	26	9	1247	13	1307
CTN 4	14	0<x<5	13	18	12	529	7	573
CTN 5	0<x<5	0<x<5	0	0<x<5	0<x<5	322	0<x<5	383
H.CTN+NC	59	0	0	71	60	88	16	170
Total	148	21	60	243	165	5009	76	5509

% MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	48%	32%	25%	50%	52%	47%	51%	47%
CTN 2	x < 5%	37%	23%	x < 5%	x < 5%	5%	x < 5%	5%
CTN 3	6%	12%	18%	11%	x < 5%	27%	16%	26%
CTN 4	6%	17%	28%	8%	6%	13%	9%	13%
CTN 5	x < 5%	7%	8%	7%				
H.CTN+NC	34%	x < 5%	8%	26%	37%	2%	14%	2%
Total	100%							

% MP graves non mortelles par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	41%	14%	33%	50%	50%	52%	49%	51%
CTN 2	x < 5%	48%	25%	x < 5%	x < 5%	5%	x < 5%	5%
CTN 3	9%	x < 5%	20%	11%	5%	25%	17%	24%
CTN 4	9%	14%	22%	7%	7%	11%	9%	10%
CTN 5	x < 5%	19%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	6%	x < 5%	7%
H.CTN+NC	40%	x < 5%	x < 5%	29%	36%	2%	21%	3%
Total	100%							

NB : Nombre de cas au total sur la période 2021-2023



Nouvelles MP par CTN

▲ CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	97	13	22	160	105	4455	57	4768
CTN 2	5	19	13	9	*	431	*	493
CTN 3	16	5	13	38	10	2521	19	2619
CTN 4	17	7	18	27	15	1206	11	1277
CTN 5	*	*	*	6	*	638	7	734
H.CTN+NC	*	*	*	74	62	151	*	244
Total	201	46	69	314	196	9402	114	10135

% Nouvelles MP par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoire	Toutes MP
CTN 1	48%	28%	32%	51%	54%	47%	50%	47 %
CTN 2	x < 5%	41%	19%	x < 5%	*	5%	*	5 %
CTN 3	8%	11%	19%	12%	5%	27%	17%	26 %
CTN 4	8%	15%	26%	9%	8%	13%	10%	13 %
CTN 5	*	*	*	x < 5%	*	7%	6%	7 %
H.CTN+NC	*	*	*	24%	32%	2%	*	2 %
Total	100%	100 %						

NB : Nombre de cas au total sur la période 2021-2023

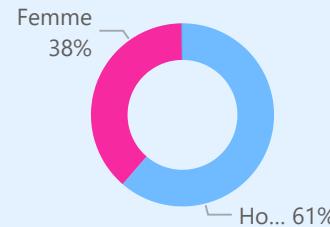
DONNEES DE POPULATION



1,5Md

Heures travaillées

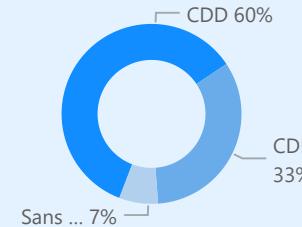
Contrat par sexe



1,730M

Salariés annuels

Contrat selon le type



1,249M

Travailleurs trimestriels moyens

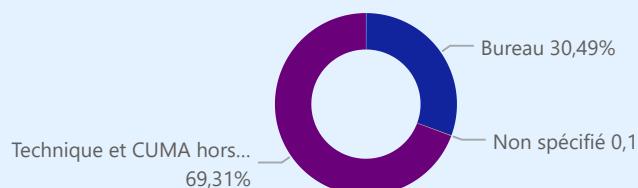
192K

Nb d'Etablissements

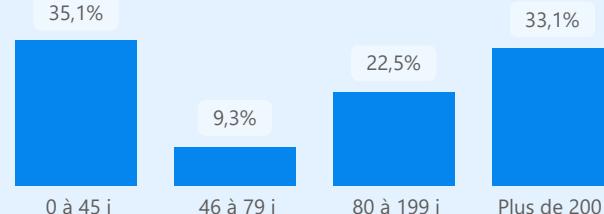
Evolution des heures travaillées



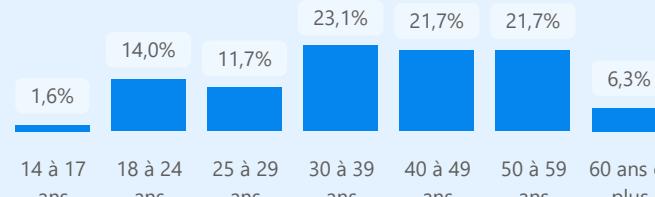
Répartition du nombre d'heures travaillées par type de personnel



Répartition des contrats selon la durée



Répartition du nombre d'heures travaillées par tranches d'âge



Evolution du nombre de travailleurs trimestriels moyen

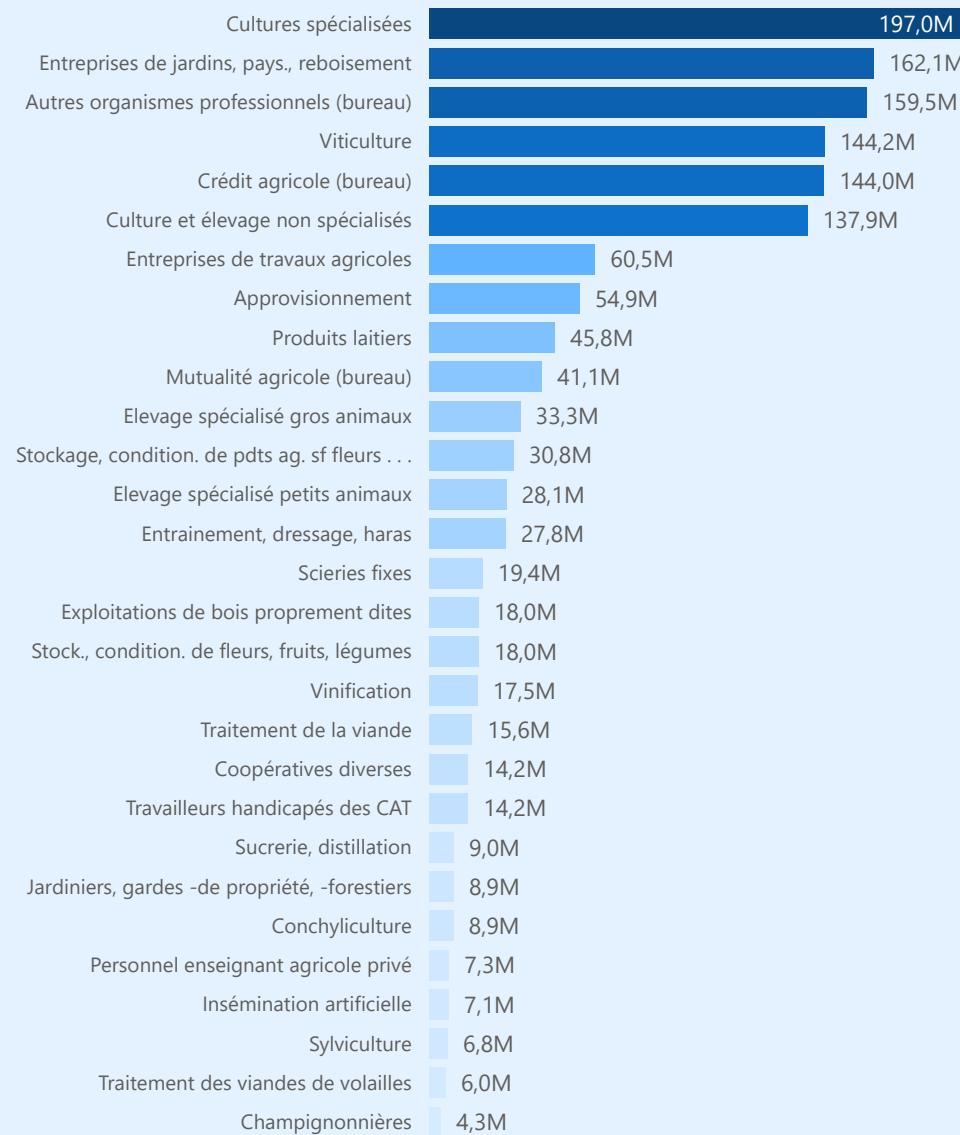


Nombre d'établissements par code risque

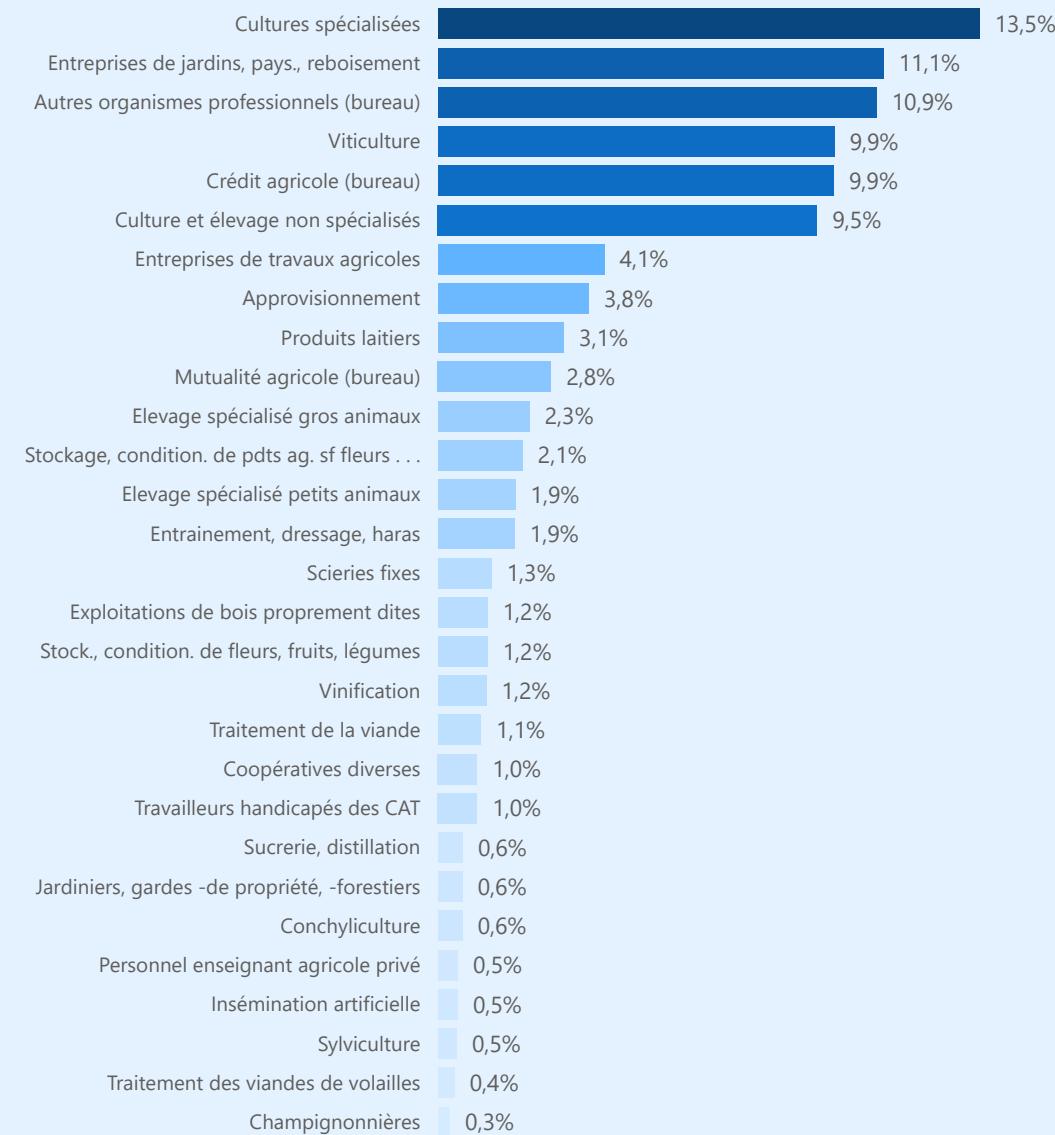
Culture et élevage non spécialisés	61 535
Viticulture	31 591
Cultures spécialisées	21 839
Entreprises de jardins, pays., reboisement	19 311
Elevage spécialisé gros animaux	12 985
Entreprises de travaux agricoles	9 911
Entrainement, dressage, haras	6 479
Elevage spécialisé petits animaux	6 090
Autres organismes professionnels (burea...	6 058
Exploitations de bois proprement dites	3 416
Approvisionnement	2 581
Conchyliculture	1 771
Jardiniers, gardes -de propriété, -forestiers	1 658
Stockage, condition. de pdts ag. sf fleurs...	1 253
Sylviculture	875
Scieries fixes	835
Vinification	782
Etablissements privés d'enseig. tech ag.	570
Produits laitiers	552
Autres artisans ruraux	503
Coopératives diverses	463
Personnel enseignant agricole privé	444
Stock., condition. de fleurs, fruits, légumes	391
Gardes-chasses, gardes-pêche	348
Marais salants	283
Travailleurs handicapés des CAT	280
Crédit agricole (bureau)	276
Mutualité agricole (bureau)	172
Artisans ruraux du bâtiment	127



Répartition du nombre d'heures travaillées par code risque de la victime



% Heures travaillées par code risque de la victime

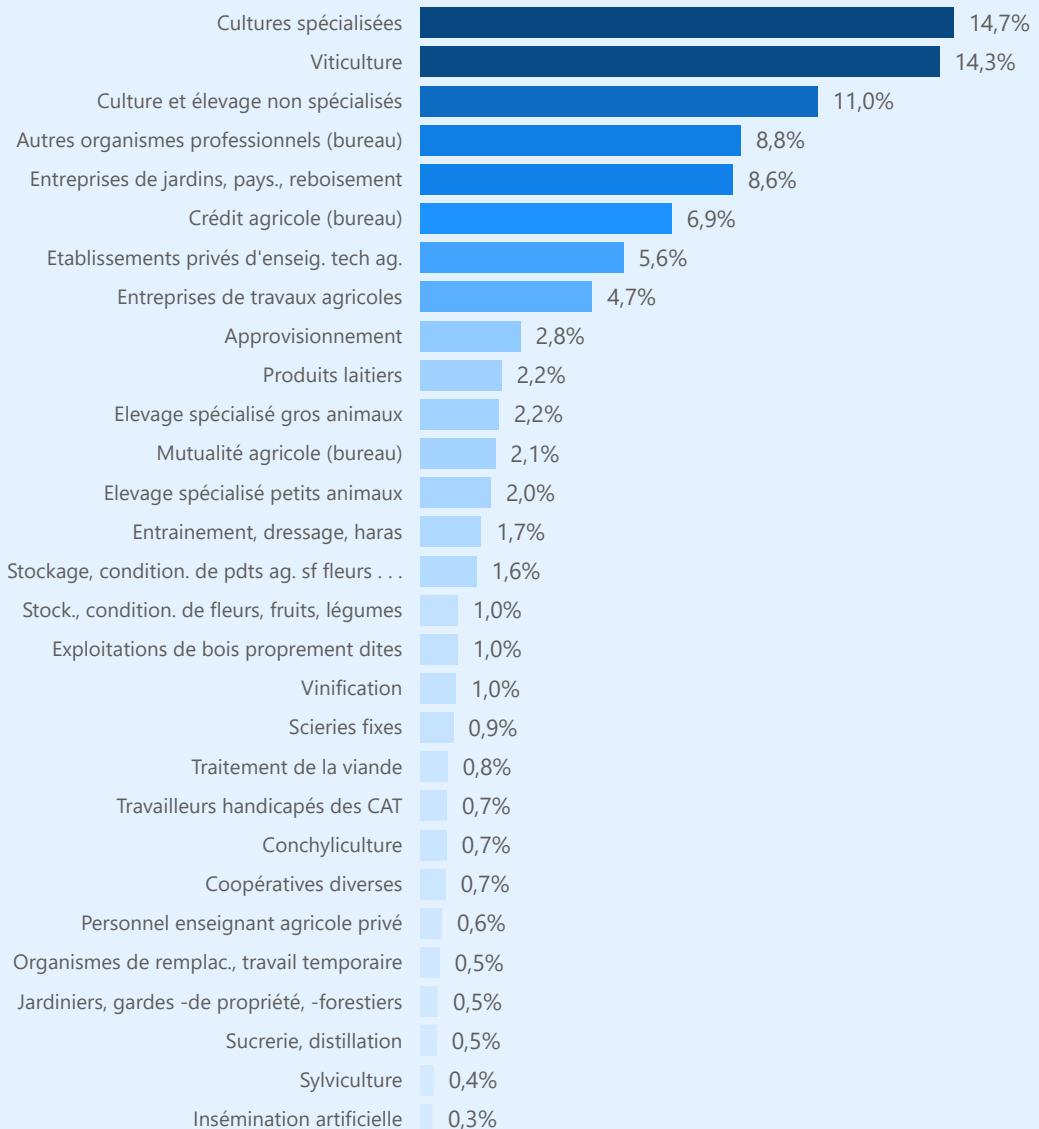




Nombre de travailleurs trimestriels moyens par code risque de la victime



% Travailleurs trimestriels moyens par code risque de la victime





Nombre d'heures travaillées par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2023
CTN 1	574 520 854	605 306 392	610 375 514	596 734 253	0,8 %	41%
CTN 2	43 061 779	44 735 070	44 909 082	44 235 310	0,4 %	3%
CTN 3	220 994 106	223 477 989	226 129 339	223 533 811	1,2 %	15%
CTN 4	213 402 913	227 539 019	236 070 259	225 670 730	3,7 %	15%
CTN 5	340 804 520	345 245 647	350 955 744	345 668 637	1,7 %	24%
H.CTN+NC	21 282 132	22 101 839	27 372 215	23 585 396	23,8 %	2%
Total	1 414 066 303	1 468 405 955	1 495 812 153	1 459 428 137	1,9 %	100%

Nombre de travailleurs trimestriels moyen par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2023
CTN 1	577 075	608 179	610 379	598 544	0,4 %	48%
CTN 2	28 239	29 203	29 171	28 871	-0,1 %	2%
CTN 3	140 794	142 774	142 966	142 178	0,1 %	11%
CTN 4	158 416	170 629	178 013	169 019	4,3 %	14%
CTN 5	219 666	224 403	226 790	223 620	1,1 %	18%
H.CTN+NC	82 780	114 356	64 040	87 059	-44,0 %	7%
Total	1 206 918	1 289 063	1 251 304	1 249 095	-2,9 %	100%



MOINS DE 10
SALARIES

DE 10 à 20
SALARIES

DE 20 à 50
SALARIES

DE 50 à 300
SALARIES

PLUS DE 300
SALARIES

Heures travaillées

525,5M 36,0%

Nombre %

178,4M 12,2%

Nombre %

224,0M 15,3%

Nombre %

298,9M 20,5%

Nombre %

232,8M 15,9%

Nombre %

Travailleurs trimestriels moyens

547,7K 43,8%

Nombre %

153,0K 12,3%

Nombre %

189,3K 15,2%

Nombre %

213,2K 17,1%

Nombre %

145,8K 11,7%

Nombre %

% Nb d'établissements

93,3%

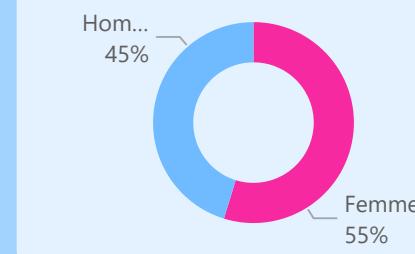
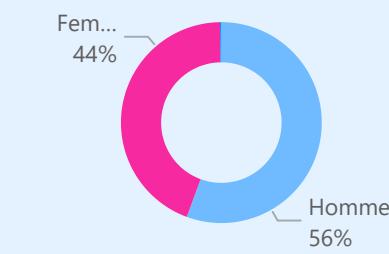
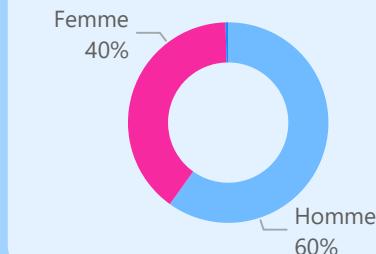
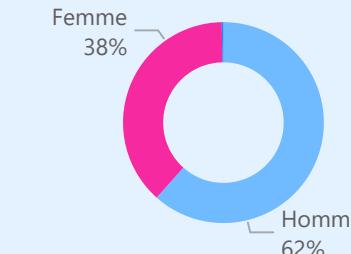
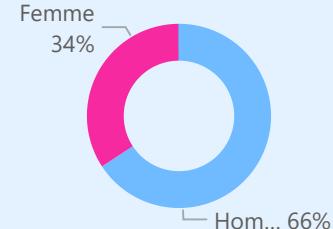
3,7%

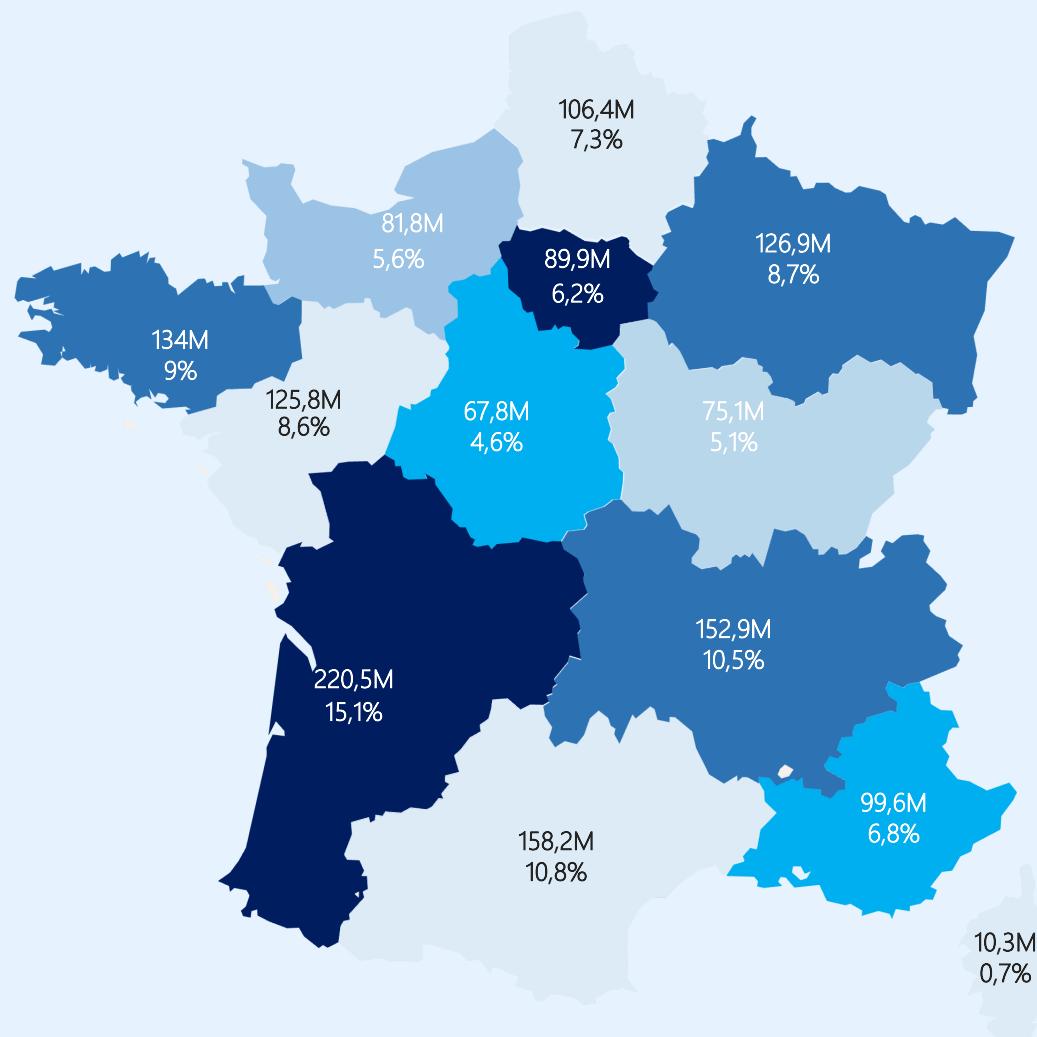
2,1%

0,9%

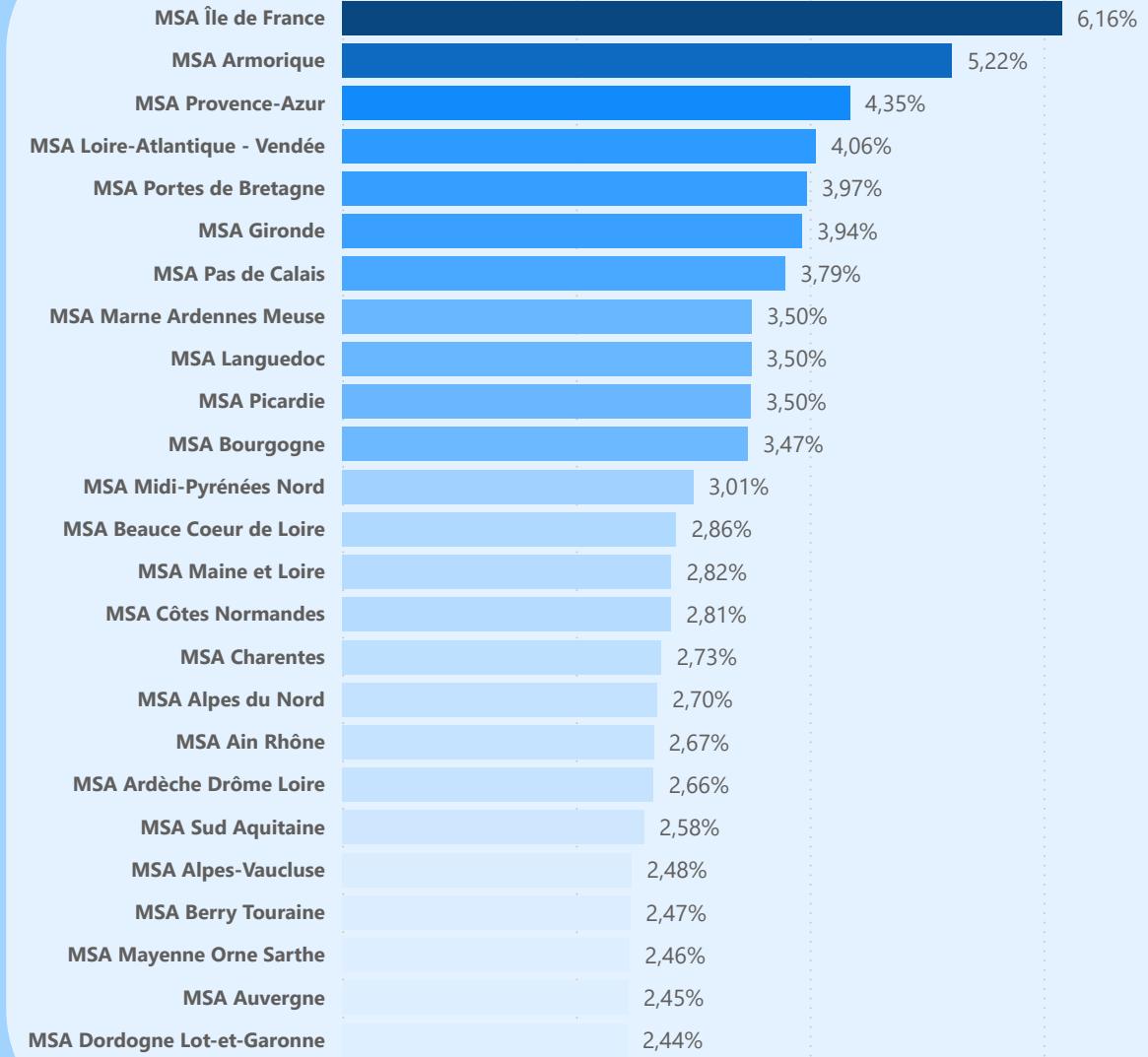
0,1%

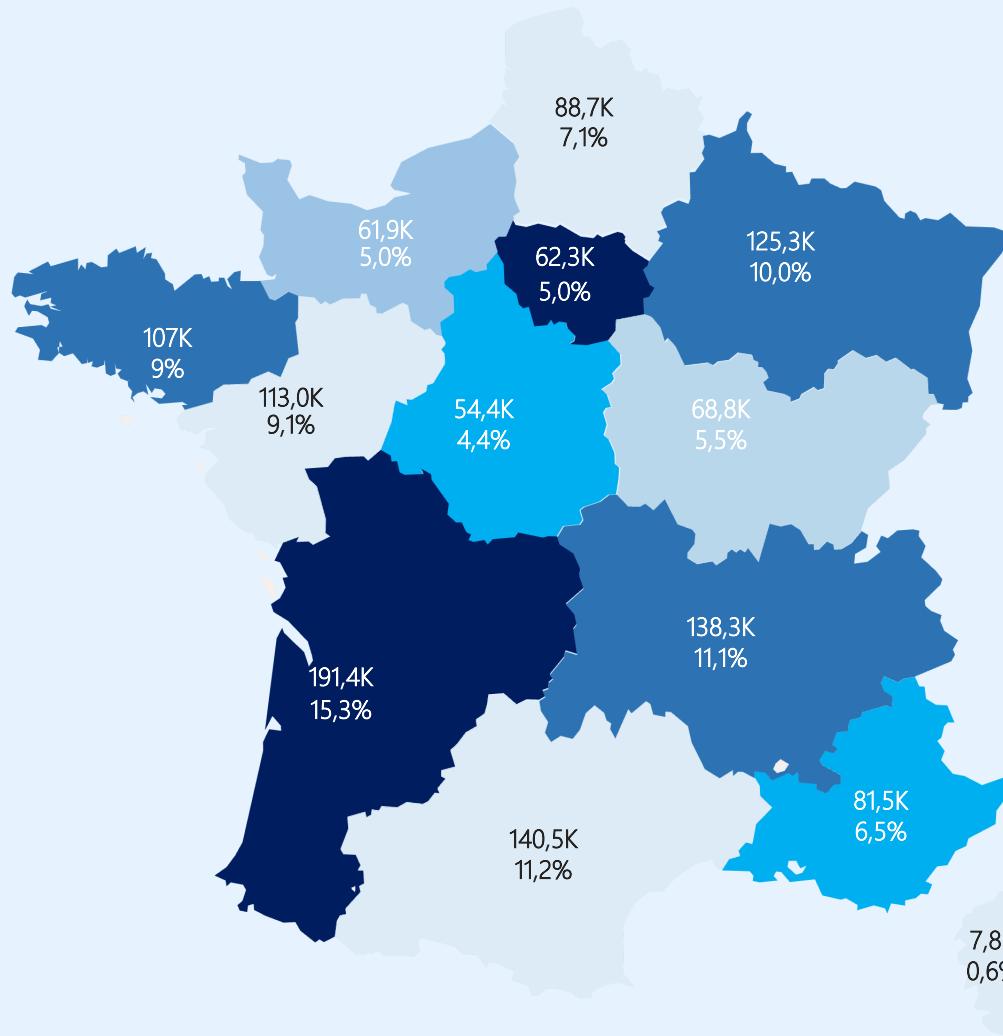
Contrat par sexe





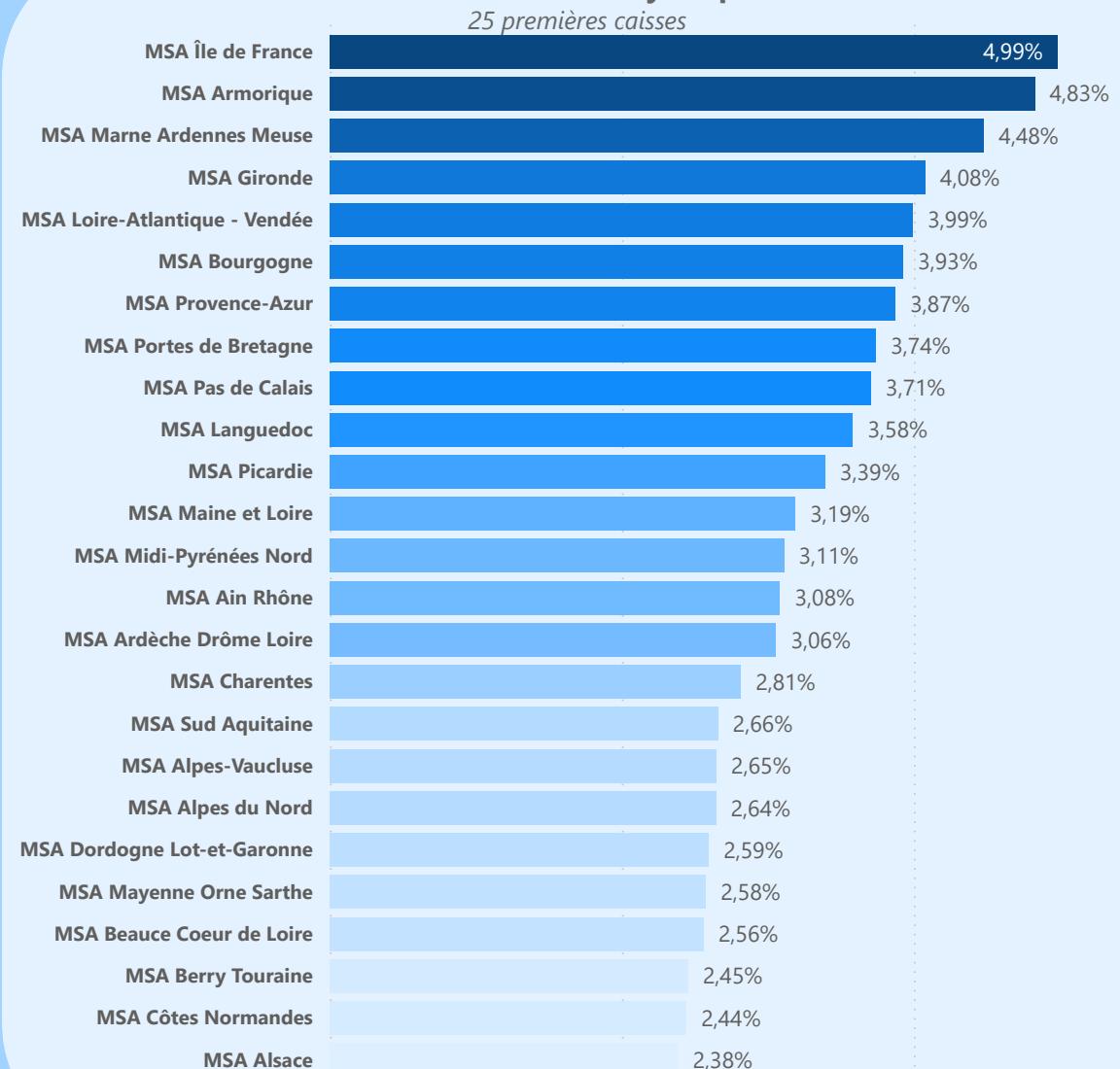
% des heures par caisse MSA
25 premières caisses





Répartition des travailleurs trimestriels moyens par région

% Travailleurs trimestriels moyens par caisse MSA



LES MALADIES PROFESSIONNELLES DES NON-SALARIES

INFOGRAPHIES

Données générales sur les MP issues des tableaux, reconnues et indemnisées, chez les salariés

1247

Nombre de MP
avec et sans anet
année 2023



Évolution par rapport à
2022

+ 6%

Évolution par rapport à
2019

-2%

MP sans reconnaissance
2022

Évol. particulière
2023

Quasiment 40
tableaux sans
occurrence

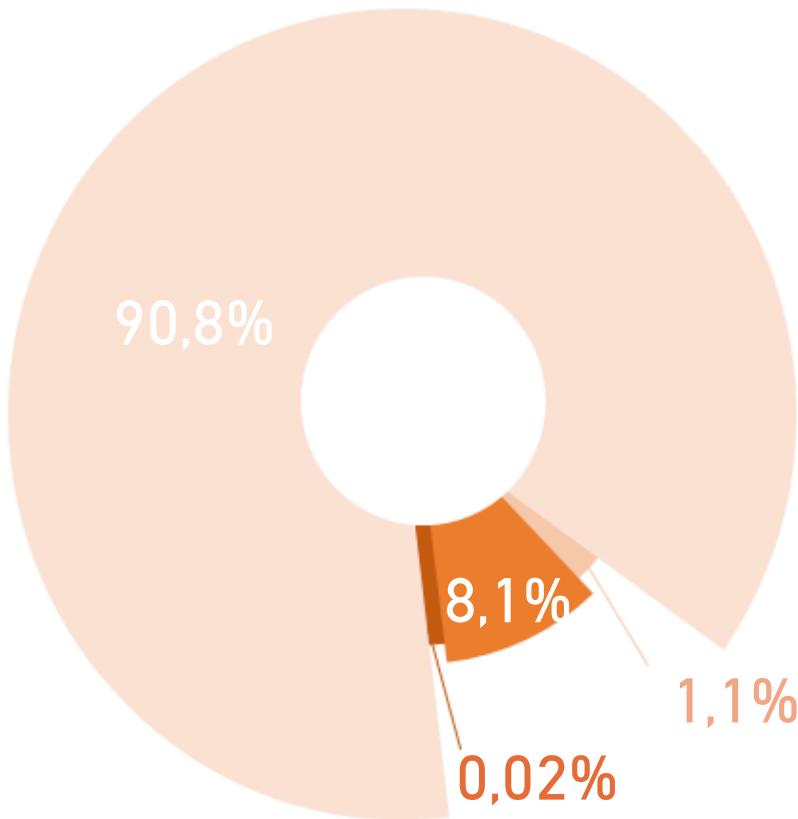
+14%

de MP liées aux
pesticides
en un an

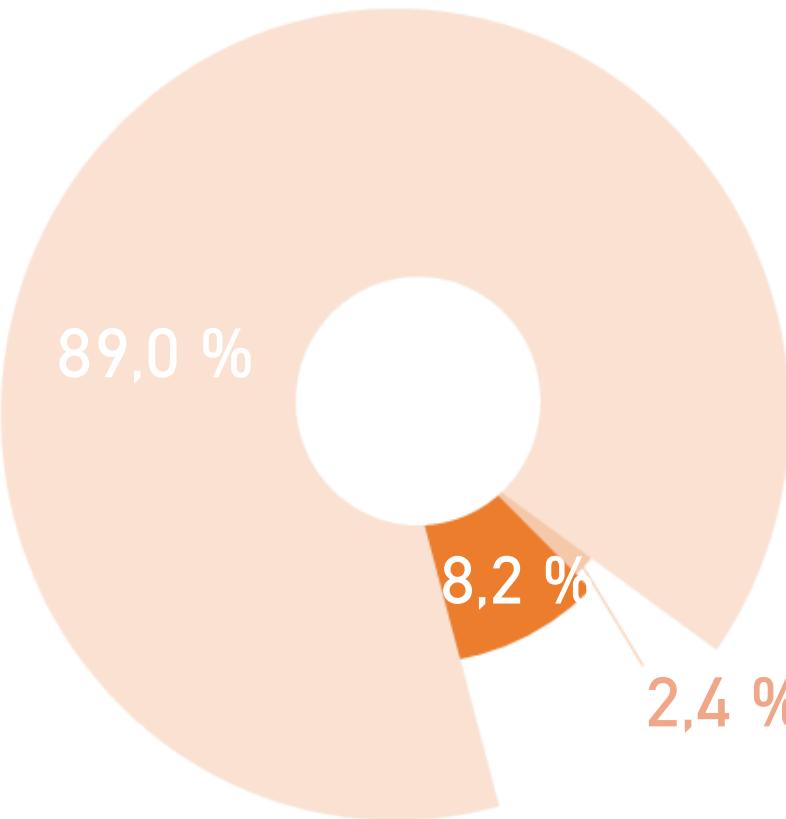
Répartition de la population et des MP par CTN

MP Non-Salariés

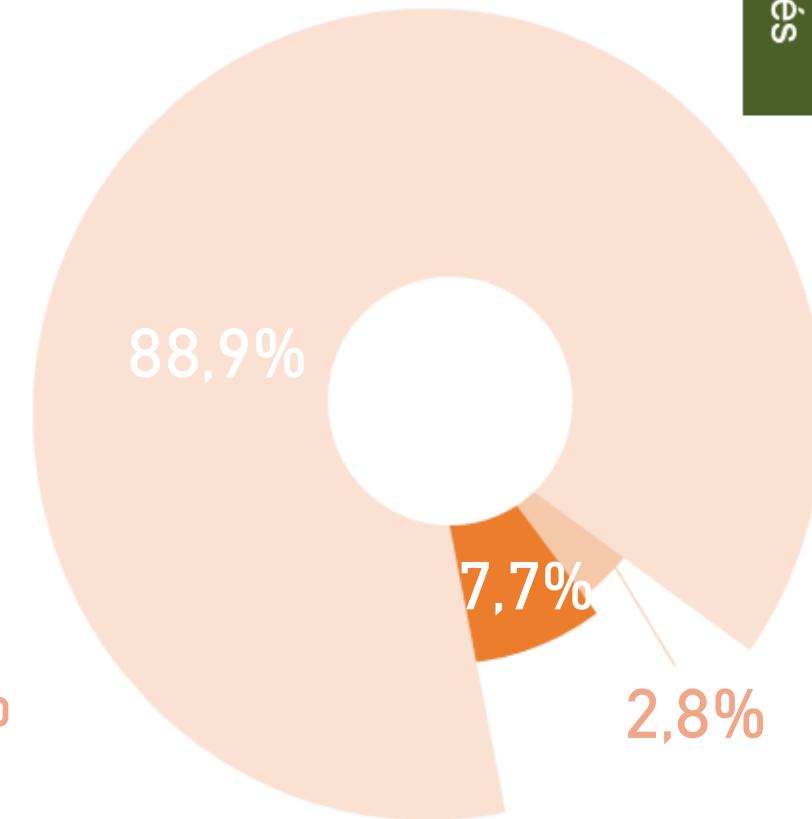
Répartition des travailleurs trimestriels moyens par CTN



Répartition des MP avec et sans arrêt par CTN



Répartition des MP graves non mortelles par CTN



CTN 1

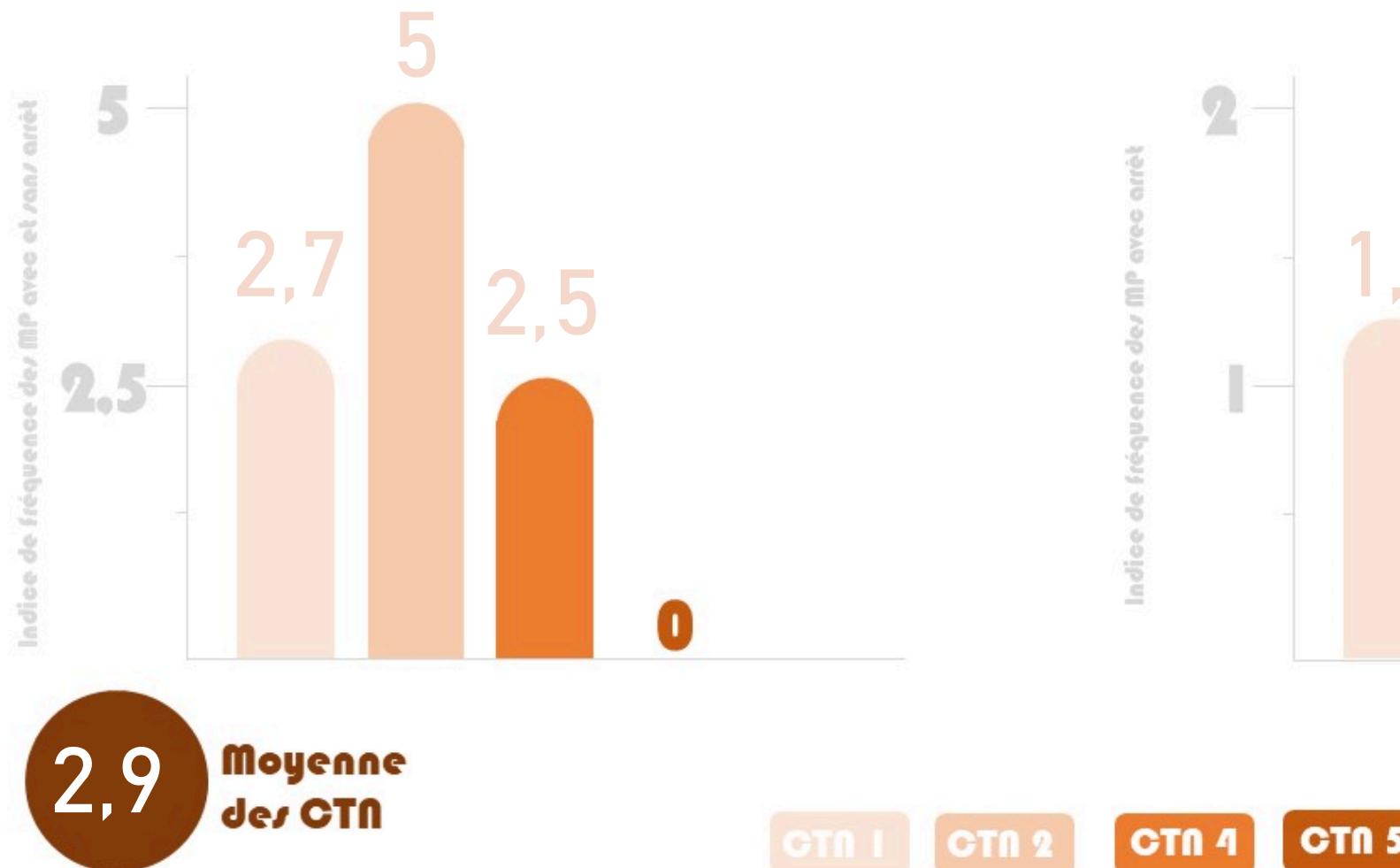
CTN 2

CTN 4

CTN 5

Indice de fréquence des MP selon les CTN

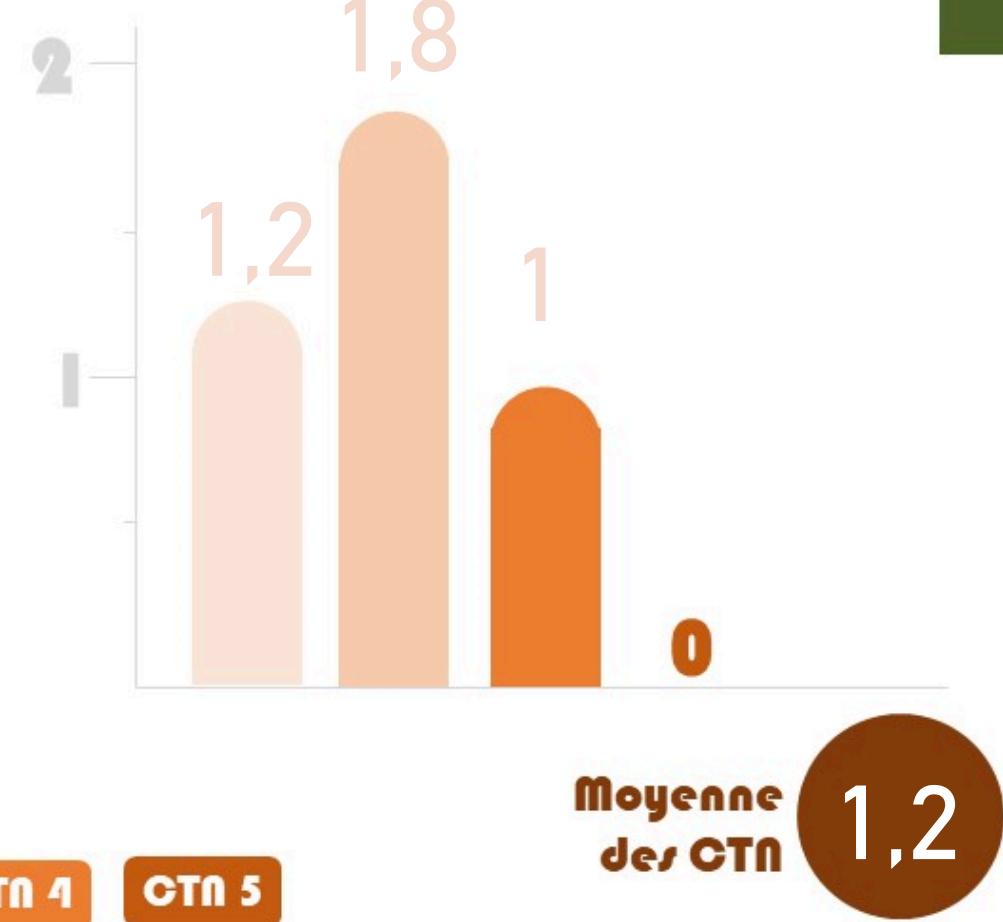
Indice de fréquence des MP
avec et sans arrêt par CTN



2,9

Moyenne
des CTN

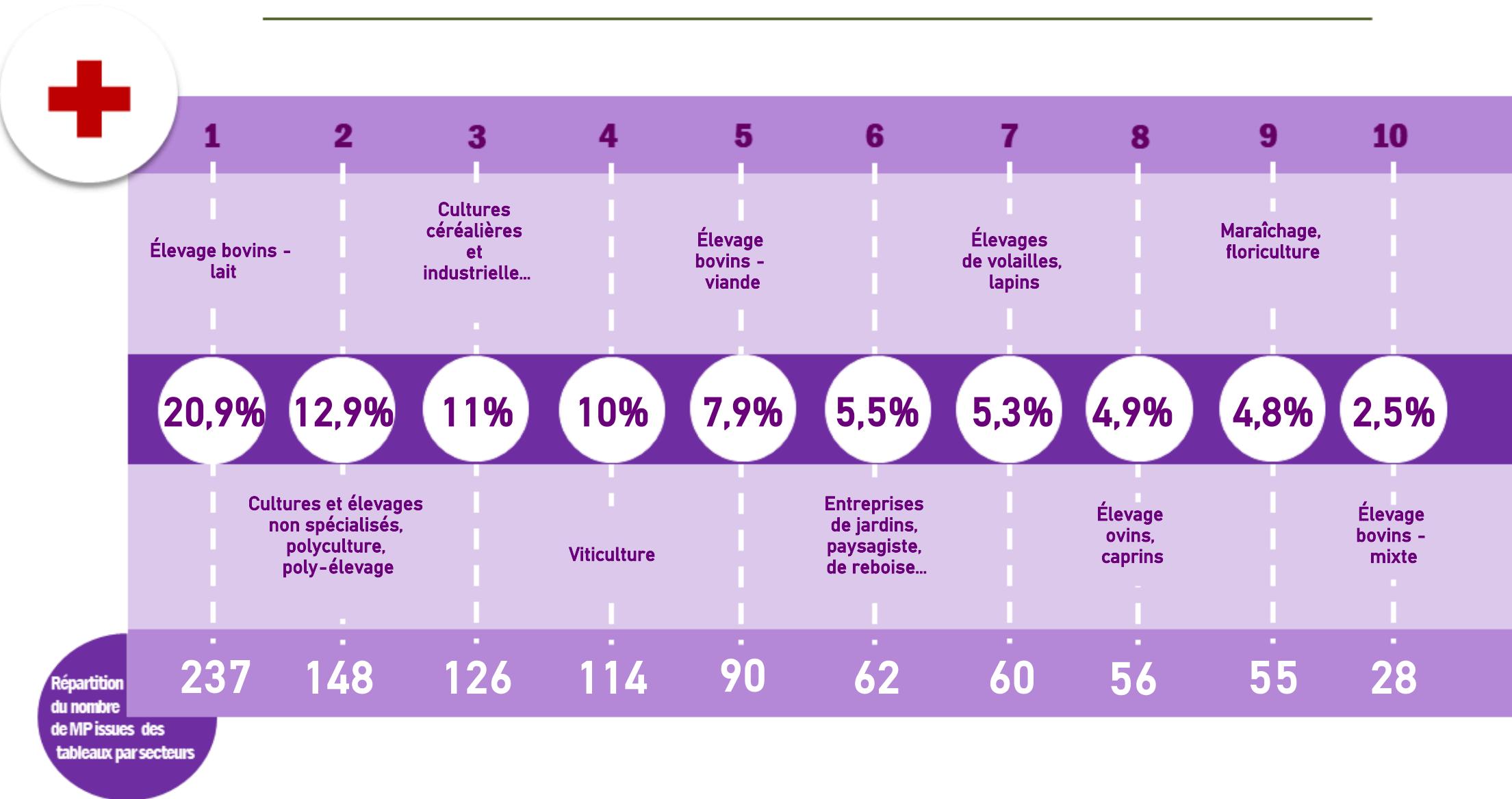
Indice de fréquence des MP
graves non mortelles par CTN



1,2

Moyenne
des CTN

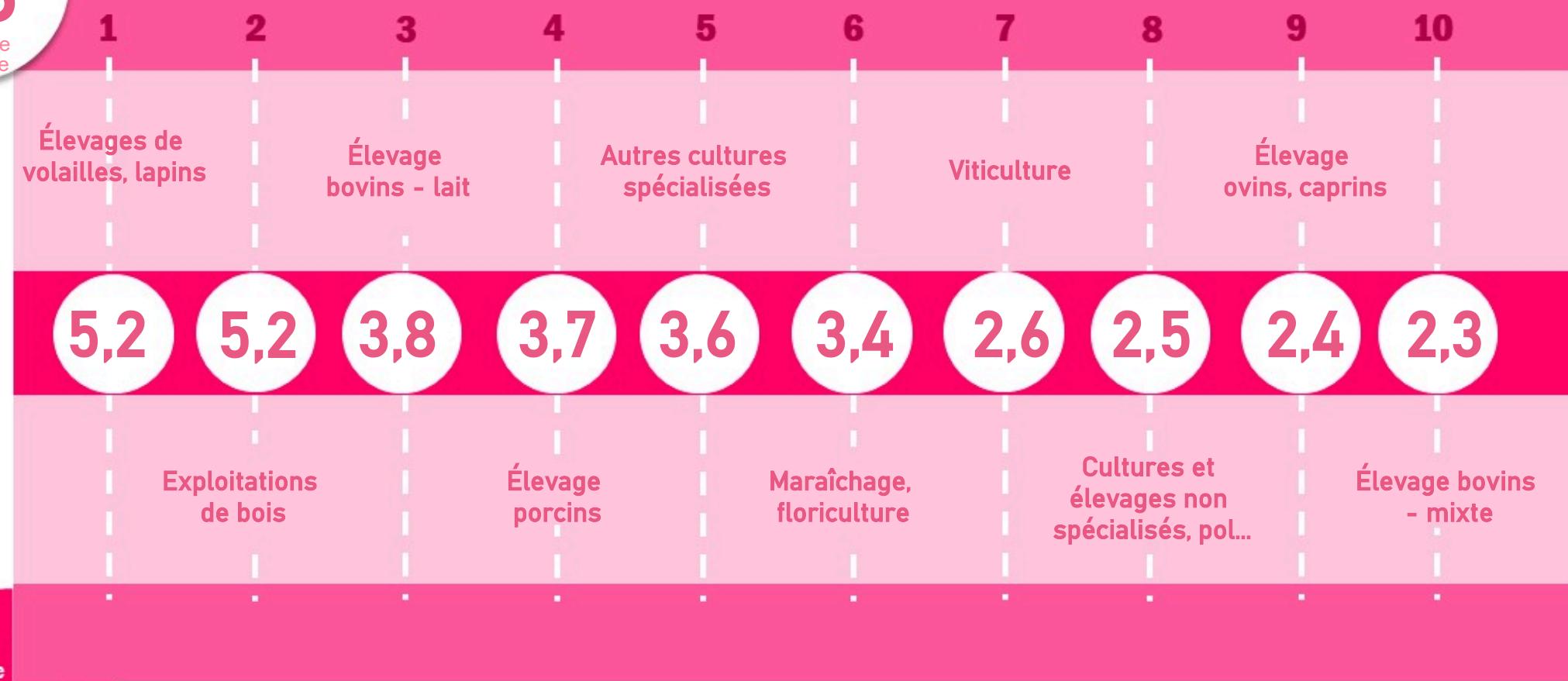
Répartition des 10 secteurs les plus importants en nombre de MP reconnues et indemnisées via les tableaux



Indices de fréquence des MP des 10 secteurs les plus élevés

2,6

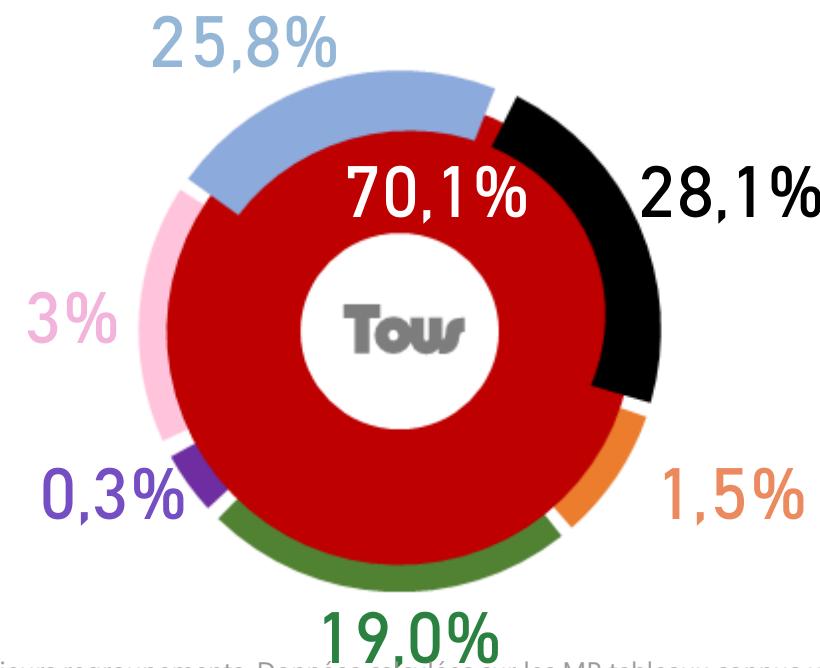
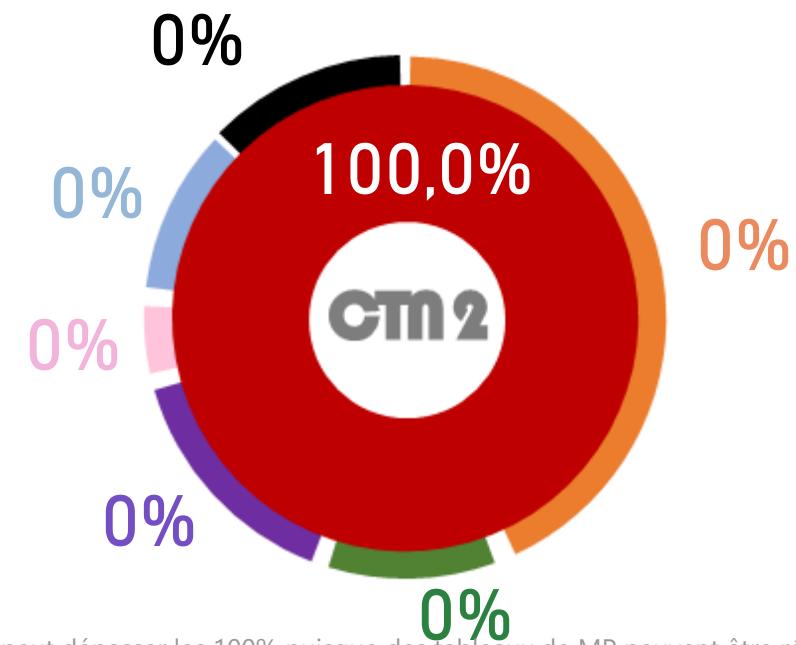
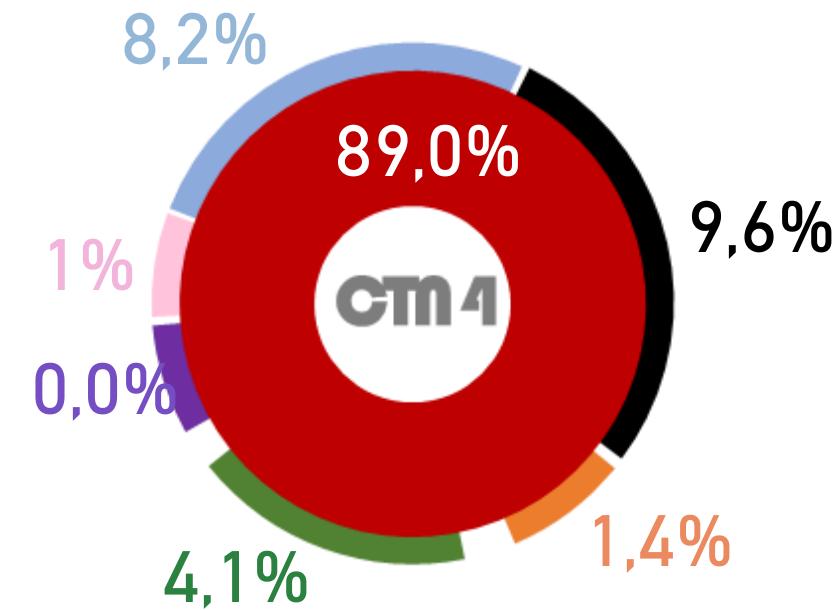
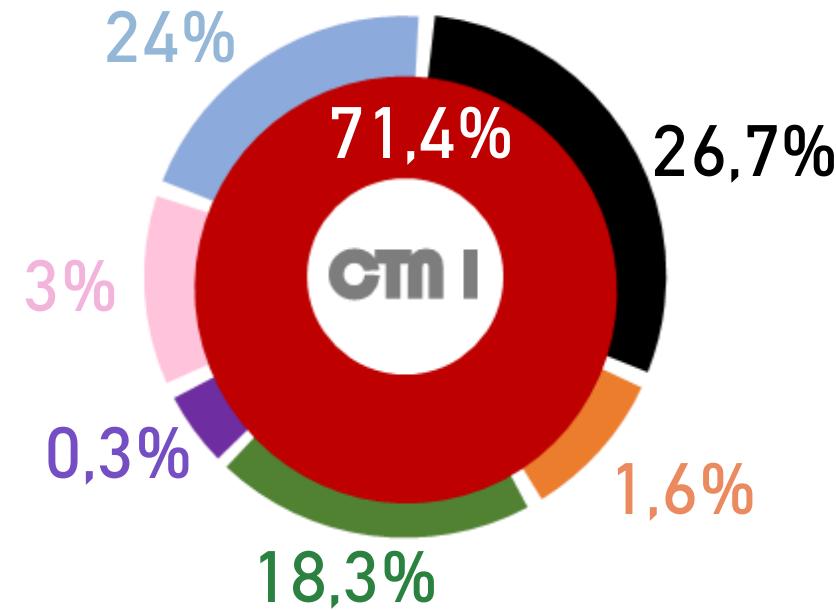
Moyenne nationale



Indice de Fréquence des MP avec et sans arrêt des 10 secteurs les plus élevés

Indice de fréquence = MP par millier de non-salariés

Répartition des MP par CTN

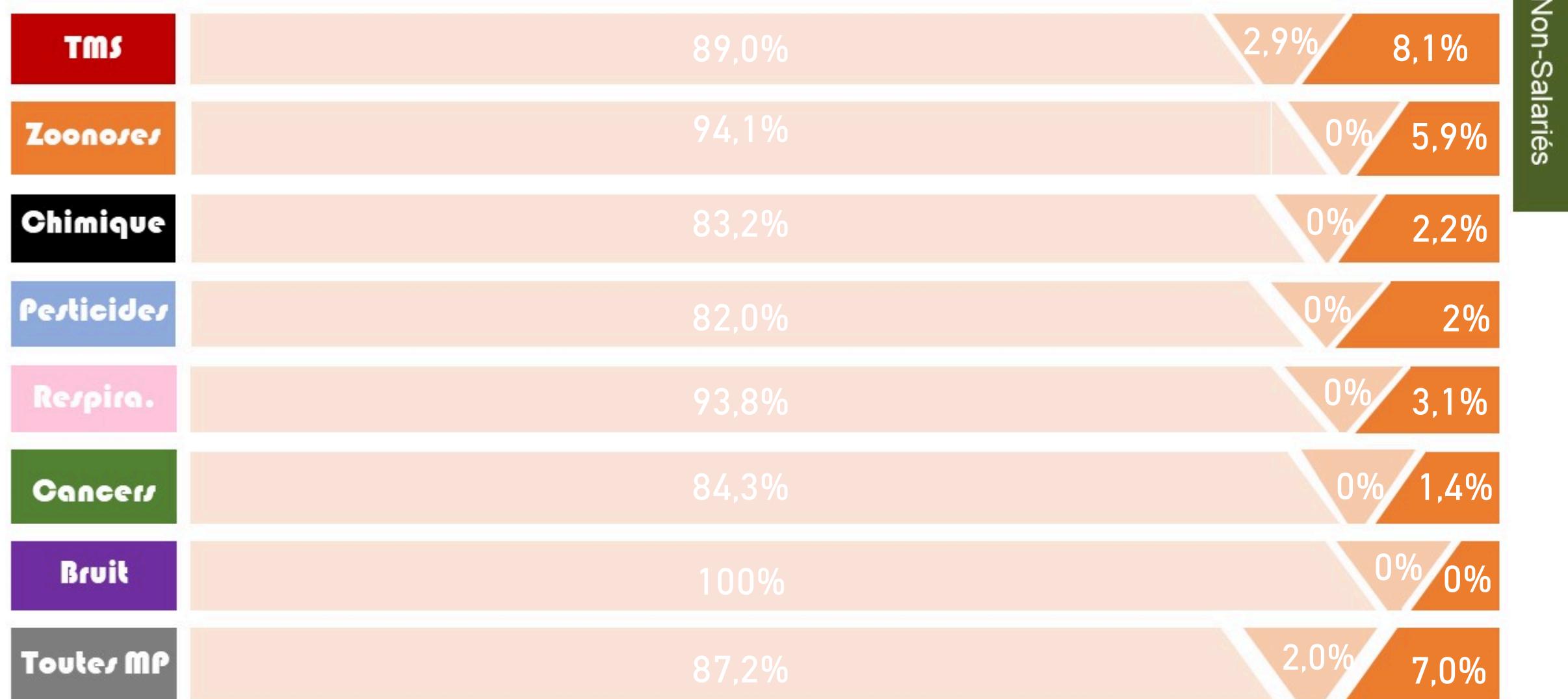


MP Non-Salariés

TMS
Zoonoses
Chimique
Pesticides
Respira.
Cancers
Bruit

Le total peut dépasser les 100% puisque des tableaux de MP peuvent être répartis dans plusieurs regroupements. Données calculées sur les MP tableaux connus uniquement.

Répartition des CTN par MP



CTN 1

CTN 2

CTN 4

A cet ensemble des CTN il faut ajouter les secteurs « Hors CTN » pour totaliser 100% : cette part augmente et touche principalement les risques Cancer-Chimique -Pesticides avec l'augmentation du nombre de dossiers passant via le FIVP

« Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides »

MP
58

Représentation

+ 49,1%
en 1 an

Cas annuels

79

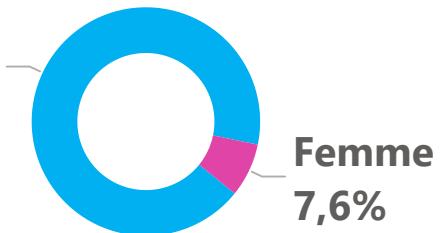


Classement

4e

Hommes

Homme
92,4%



« Hémopathies malignes provoquées par les pesticides »

MP
59

Représentation
+ 49,1%
en 1 an

Cas annuels

83



« Cancers de la prostate provoqués par les pesticides »



Représentation
- 10,4%
en 1 an

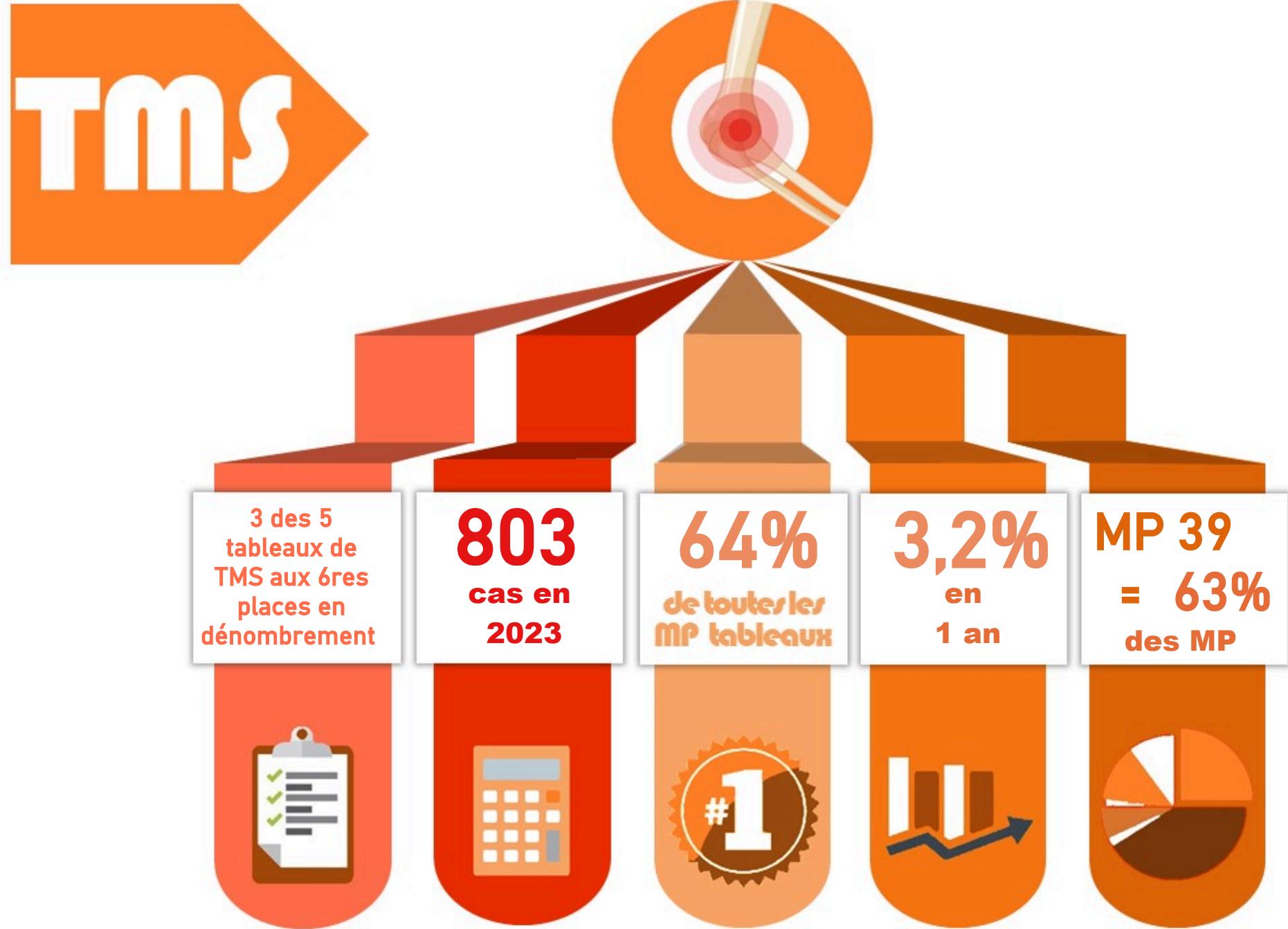
Cas annuels
120



Classement
2e



Données MP 29 - 39 - 53 - 57 - 57 bis « Troubles Musculo-Squelettiques »



COMMENTAIRES

Données générales sur les MP issues des tableaux

En 2023, on a pu dénombrer 1 416 nouvelles maladies professionnelles (MP) reconnues et indemnisées chez les salariés agricoles, se répartissant comme suit dans les différents type de MP : 1 247 cas « avec et sans arrêt », 740 « avec arrêt » et 517 « graves non mortelles ». A l'exception des MP « avec arrêt », la tendance se confirme d'une hausse du nombre de MP. Cette augmentation n'est pas seulement visible en nombre mais également lorsqu'on étudie l'indicateur pondéré qu'est « l'indice de fréquence » puisque sur les 3 dernières années il est passé de 2,53 en 2021 à 2,85 en 2023 (nombre de MP avec et sans arrêt par milliers d'individus). Si sur l'ensemble de la période, la création du tableau 61 sur le cancer de la prostate (plus de 45 % des cas de MP liées aux pesticides et plus de 50 % des cas de cancer sont dus à ce tableau depuis sa création) ainsi que les effets du FIVP sont les principales causes de la hausse observée, on notera que les MP des tableaux 58 (Parkinson) et 59 (Lymphome malin non hodgkinien) sont à leur plus haut niveau depuis leur création, et progressent fortement sur la dernière année (respectivement +49 et +38 % en un an).

Pour autant, l'année passée, ce sont encore les troubles-musculo-squelettiques (TMS) qui regroupent la majorité des MP reconnues et indemnisées (70 % des cas où les tableaux sont connus). On notera la part « grandissante » des MP liées au risque « Pesticides » (4 % des cas en 2019, 26 % en 2023).

Comme depuis quelques années, la majorité des tableaux sont inactifs. 18 tableaux seulement ont une reconnaissance « avec et sans arrêt » (sur les 5 dernières années seuls 31 tableaux ont un cas de MP).

Par tableau, les évolutions sur un an ou sur la période 2021-2023 sont difficilement interprétables du fait à la fois du peu de nombre de cas puisque 7 tableaux seulement ont plus de 20 cas reconnus, et à la fois de la situation particulière en 2021 (quelques conséquences de la périodes COVID) rendant impossible toute significativité statistique.

Si sur les 5 dernières années de nombreux tableaux voient leur chiffres reculer exception faites des MP liées aux pesticides, pour autant sur la dernière année on remarque une augmentation concernant quelques tableaux liés aux TMS (MP 39, 57, 57 bis).

Indicateurs de sinistralité par CTN

Poids et indicateurs pondérés des CTN dans le dénombrement des MP

Il y a une assez grande homogénéité par Comité Technique National (CTN) pour leur poids dans chacune des catégories de MP (avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortelles). Les indicateurs semblent partir à la hausse au sujet de la durée moyenne d'arrêt (304 jours contre 285) et du taux moyen d'Incapacité permanente partielle (IPP) : 27,1 contre 25,9 en 2022. Le CTN 1 continue en 2023 de rassembler plus de 90 % des MP quel que soit le type de MP concerné.

Le faible nombre de cas pour les regroupements par CTN concernant les CTN 2 et 4, empêchent toute analyse statistiquement fiable, quelques cas modifiant les statistiques et/ou provoquant de grandes fluctuations annuelles au sujet du taux de fréquence ou de la durée moyenne d'arrêt.

Sur la période 2019-2023, on peut noter une stabilité du nombre de MP avec et sans arrêt se transformant en MP graves non mortelles (aux alentours de 45 %), même si depuis deux ans on observe une légère baisse de ce pourcentage (44 % en 2021, 43 en 2022, 42 en 2023).

Au sujet des CTN en 2023 par rapport à certains indicateurs on peut noter que :

- l'ensemble des CTN connaît une augmentation du nombre de cas, aussi bien en données brutes qu'en données pondérées avec l'augmentation de chaque indice de fréquence ;
- le CTN 1 possède la durée moyenne d'arrêt la plus haute (307 jours), le taux moyen d'IPP le 2^e plus élevé (27,7 points) ;
- le CTN 2 a le 1^{er} indice de fréquence le plus élevé (2 fois plus important que les autres CTN), mais la durée moyenne d'arrêt la plus basse (215 jours) ;
- le CTN 4 quant à lui a l'indice de fréquence le plus faible (2,06 MP

par millier de NSA), occupe la 2^e place concernant la moyenne d'arrêt (293 jours) très proche du CTN 1, et voit son taux moyen d'IPP être le plus faible (17,5 points).

Regroupement des MP par thèmes et par CTN

Comme nous l'avons dit précédemment, 2023 qui sanctionne la 4^e année post instauration du FIVP, confirme le recul de la place des TMS dans l'ensemble des MP dont sont victimes les non-salariés, tandis que celle des MP liées aux pesticides est en forte augmentation.

Le CTN 1 est le plus impacté par les autres regroupements de MP, notamment le risque « chimique » qui atteint 16 % des cas pour le CTN 1 (13 % pour le risque « pesticides ») alors que pour les CTN 2 et 4 ces items sont de 2 à 10 fois moins importants.

Le très faible nombre de cas des autres thématiques de MP concernent les « zoonoses » ou le « bruit » ne permet pas l'analyse d'une quelconque « sur » ou « sous-représentation » par CTN.

NB : les « hors CTN » concernent notamment les « retraités » pour lesquels aucune mention de secteur d'origine n'a pu être rattaché, empêchant leur classement (essentiellement issus du FIVP).

Poids des MP par secteurs d'activité

1/3 des MP reconnues et indemnisées sont présentes via les secteurs liés à l'élevage bovins.

Un autre 1/3 des MP sont concentrées dans les secteurs liées aux cultures (spécialisées ou non, viticulture comprise).

Lorsque l'on étudie l'indicateur pondéré qu'est l'indice de fréquence, ce sont les secteurs suivants qui paraissent les plus « à risque » concernant la survenue des MP : le secteur de l'exploitation de bois ou de l'élevage de lapins/volailles dépassent les 5 MP par millier d'individus, alors que les secteurs cultures spécialisées, élevages porcins, maraîchages/floriculture ou encore élevage bovins lait ont indice aux alentours de 4 MP par millier de NSA. A noter que la viticulture possède un indice très proche de celui de l'ensemble des secteurs (2,8).

Regroupement MP par thèmes et par Région

Les avertissements liminaires déjà énoncés pour les salariés agricoles sont également valables pour les non-salariés.

Il est intéressant de regarder les régions au prisme des indicateurs de fréquence pour pouvoir comparer les régions entre elles, et déterminer si certaines paraissent plus à « risque » que d'autres de manière générale.

Une cartographie des indicateurs pondérés montrant 3 groupes de régions

5 régions regroupent 65 % des MP (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Auvergne Rhône Alpes), parmi lesquels 4 sont identifiées comme des zones plus à risque pour les non-salariés d'être victime d'une maladie professionnelles. On peut classer les régions françaises en 4 groupes :

- celles avec un indice de fréquence très élevé, lequel dépasse 4 MP par millier de non-salariés. Ce sont les régions de Grand Est (4,9), de Pays de la Loire (4,8) et de Bretagne (4,3) ;
- celles de Nouvelle-Aquitaine et de Normandie (3,3 pour les deux entités régionales) dont les indices sont supérieurs l'ensemble des régions mais toutefois moitié moins élevés par rapport à la moyenne que les précédentes ;
- celles avec un indice de fréquence autour de la moyenne nationale, dans lesquelles se situent les régions de Bourgogne Franche Comté (2,5), Hauts de France et Auvergne Rhône Alpes (2,3 pour les deux régions) ;
- enfin, toutes les autres dont l'indice est en dessous de la moyenne du pays, et même en dessous de 2 MP par milliers de non-salariés.

Le poids de certaines régions plus important sur certains types de MP

On peut identifier 4 régions pour lesquelles il y a un décalage notable entre le poids que ces régions « pèsent » dans l'ensemble des MP, et celui qu'elles détiennent catégorie de MP par catégorie de MP.

Ainsi, la région Auvergne Rhône Alpes qui représente 11 % des MP, totalise 16 % des maladies respiratoires, et 33 % des MP liées au bruit (sachant que le nombre de MP étant liées à cette pathologie est tellement faible qu'il faut savoir regarder ces chiffres avec mesure), alors qu'en revanche elle n'est présente que dans 5 % des cas de MP liées aux pesticides (et 4 % pour les cancers, sachant que ces deux types de MP sont fortement imbriquées).

A l'inverse la région Hauts de France est quant à elle sur-représentée pour ces types de maladies puisqu'elle « pèse » 12 % des MP liées aux pesticides, 11 % des cancers, pour un poids total de 6 % de l'ensemble des MP. Et fait notable, son poids dans les TMS est 2 fois moins important que ce à quoi on pouvait s'attendre au regard de cette valeur : 3 % des TMS sont issues de cette région.

Le constat est sur ce dernier point opposé pour la région Nouvelle Aquitaine qui regroupe 1/5^e des MP TMS (légèrement plus important que sa représentation de l'ensemble des MP aux alentours de 17 %) pour « seulement » 12 % des cas pesticides et cancers (la sur-représentation en matière de zoonoses avec 1/4 des cas est à pondérer

comme nous l'indiquions pour le bruit, du fait du petit nombre d'occurrences).

Certaines régions peuvent connaître un décalage prononcé sur un seul regroupement de MP. C'est le cas notamment de Grand Est à propos de MP cancers (17 % des cas pour un poids total sur les MP de 12 %) ou de la région Provence Alpes Côte d'Azur avec le risque respiratoire (13 % des MP liées aux problèmes respiratoires pour un poids de 3 % sur l'ensemble des MP).

Dans l'ensemble les autres régions ont des taux assez équivalents entre poids total et poids particulier par regroupement de MP.

Une fois ces observations menées, l'analyse peut être instructive concernant non plus le poids des régions par regroupement de MP mais celui des regroupements de MP pour chaque région, pour voir si certaines MP sont sur-représentées dans certaines zones géographiques.

Des MP « sur-représentées » dans certaines régions

Même si on peut trouver des décalages entre poids des MP sur l'ensemble des régions, et poids particulier sur quelques régions spécifiques concernant les regroupements de MP du plus faible nombre de cas (comme par exemple les risques liés aux bruit, zoonoses, et maladies respiratoires), on s'attardera surtout sur le triptyque chimique-pesticides-cancers ainsi que sur la spécificité du risque TMS dans cette section.

Certes, il est toujours de souligner que quelques régions se démarquent au sujet des MP liées aux bruit risque respiratoire (la région Provence Alpes Côte d'Azur voit le pourcentage de ce type de MP atteindre quasiment les 10 % de l'ensemble de ses MP alors même que la moyenne nationale pour ce regroupement est inférieure à 5 %) ou au risque zoonose (la région Centre Val de Loire est la seule à voir la part de ce type de MP dépasser les 5 % de l'ensemble des MP).

Cependant les décalages sont surtout à observer concernant les MP liées aux TMS ou aux MP interdépendantes que sont les MP du risque chimique, du risque en lien avec les pesticides ou encore des MP « cancers ».

Pour les TMS par exemple, 4 régions ont un pourcentage lié à ce type de MP inférieur, voir très inférieur à la moyenne des régions : alors que dans l'ensemble des régions les TMS représentent plus de 65 % des cas de MP, les régions Ile-de-France et Provence Alpes Côte d'Azur ne voient ces MP ne peser « que » 50 % du poids total de leurs MP, et pour deux régions le taux est même inférieur à 50 % (Centre Val de Loire et Hauts de France pour laquelle ce taux équivaut à un peu plus du 1/3 des cas seulement).

Par conséquent, en additionnant ce constat avec celui précédent du premier paragraphe qui appuyait la rare et faible disparité pour des MP

zoonoses-bruit-respiratoires, c'est donc l'impact des MP « pesticides » et par ce biais celles « chimiques » et « cancers » qui vont occuper de plus en plus de place dans l'ensemble des MP dans certaine régions.

Ainsi, on retrouve 3 des 4 régions précédemment mentionnées pour les TMS comme étant celles pour lesquelles la représentation des MP liées au risque pesticide est la plus élevée : alors que la moyenne nationale est en dessous de 24 % de MP en lien avec ce risque, ces MP dépassent les 30 % des cas de MP dans les régions Provence Alpes Côte d'Azur, Centre Val de Loire et Hauts de France (pour cette dernière 1 MP sur 2 est en lien avec ce type de MP).

D'autres régions connaissent également un pourcentage plus élevé à ce sujet : c'est le cas des régions Bretagne et grand Est se rapprochant des 30 %.

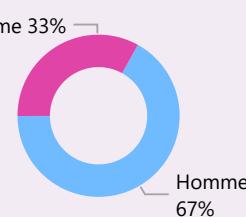
Sans surprise ce sont ces 5 régions qui vont également se démarquer quant aux taux de représentation des MP liées aux cancers par rapport à la moyenne nationale. Cette dernière se situant autour de 17 % de l'ensemble des MP, est largement dépassée pour ces 5 régions (la Bretagne ayant le taux le plus faible des 5 avec plus de 21 % de ses cas de MP relevant du risque cancer, et les Hauts de France le poids le plus important avec pratiquement 35 % de ses MP qui sont issus de ce type de maladies, les 3 autres oscillant aux alentours de 25 % des cas).

DONNEES STATISTIQUES DE LA SINISTRALITE MP

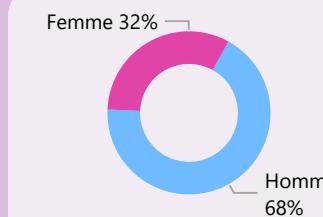
DONNEES 2023

**1424**

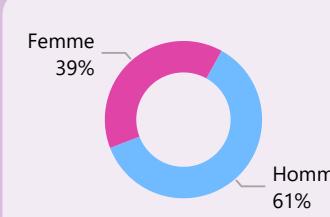
Nouvelles MP

**1 247**

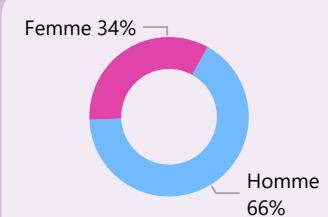
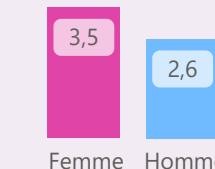
MP avec et sans arrêt

**740**

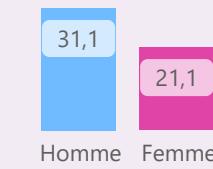
MP avec arrêt

**517**

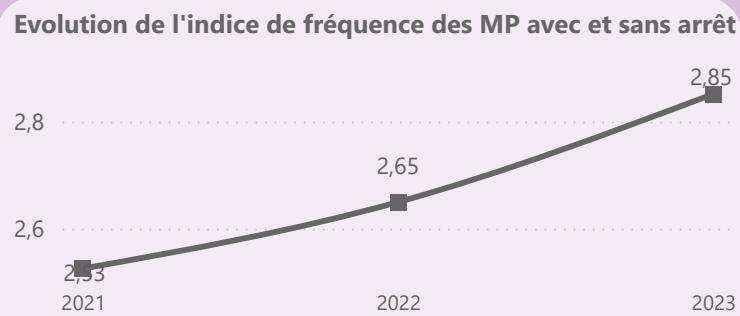
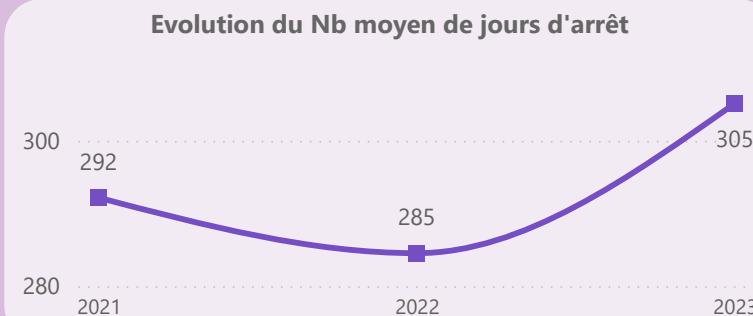
MP graves non mortels

**2,9**Indice de fréquence des
MP avec et sans arrêt**27,7**

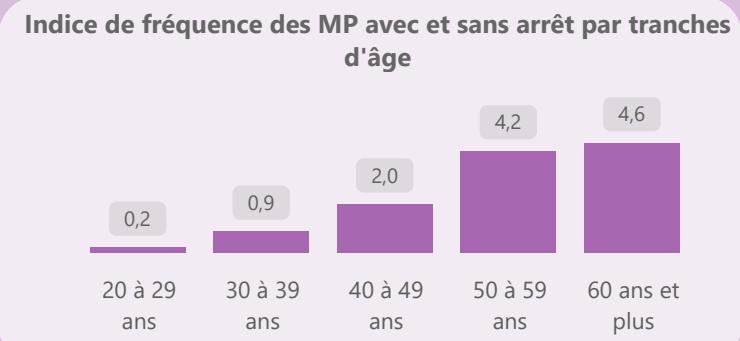
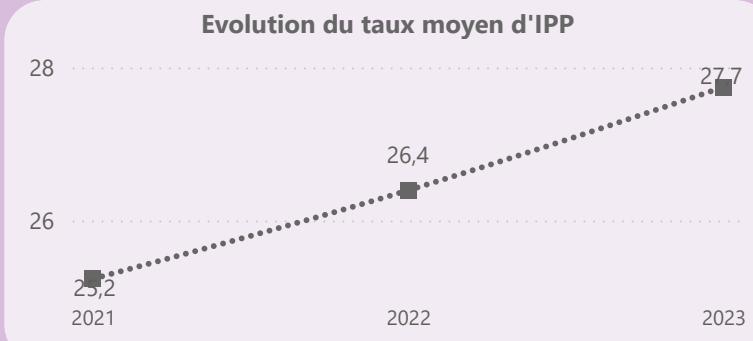
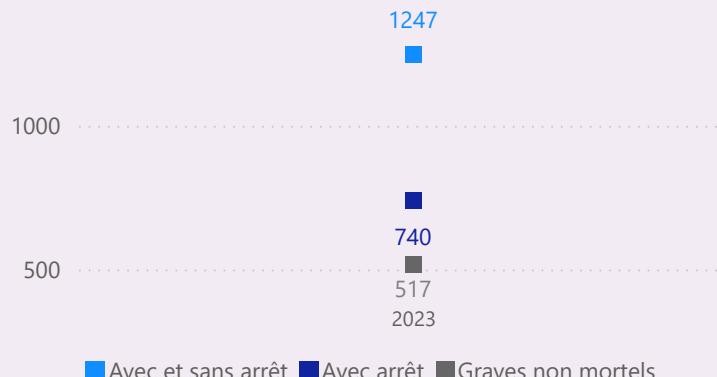
Taux moyen d'IPP

**305**

Nb moyen de jours d'arrêt

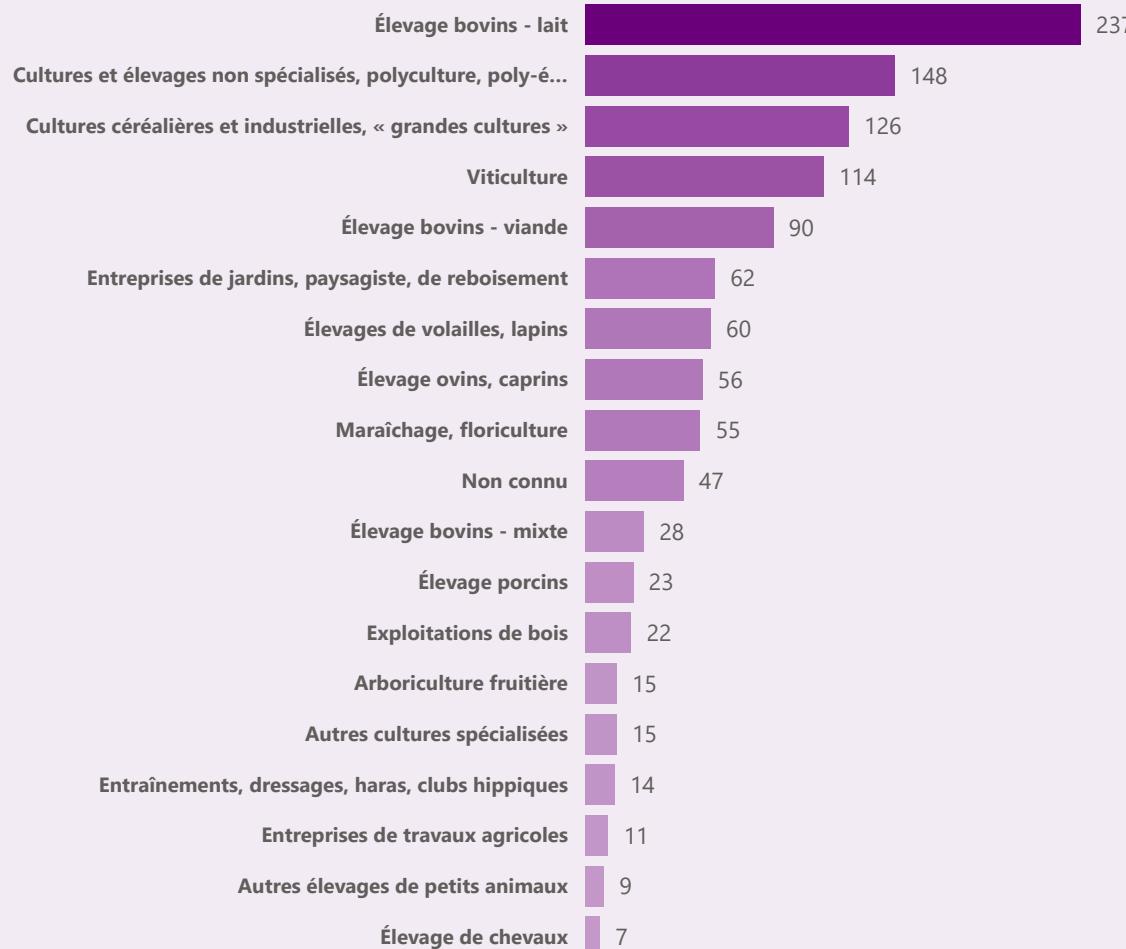


Evolution du nombre de MP



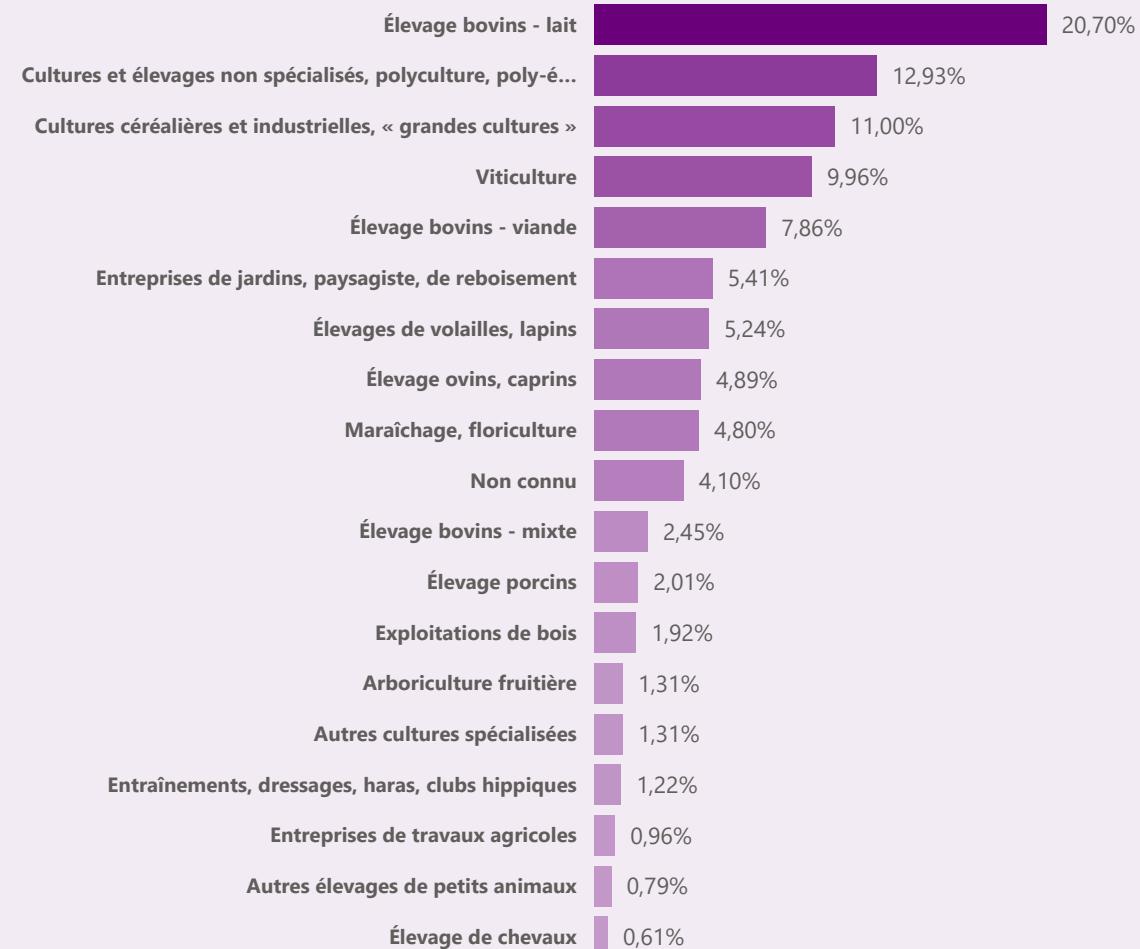


Nombre de MP avec et sans arrêt annuel moyen par code risque



Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique

% MP avec et sans arrêt par code risque



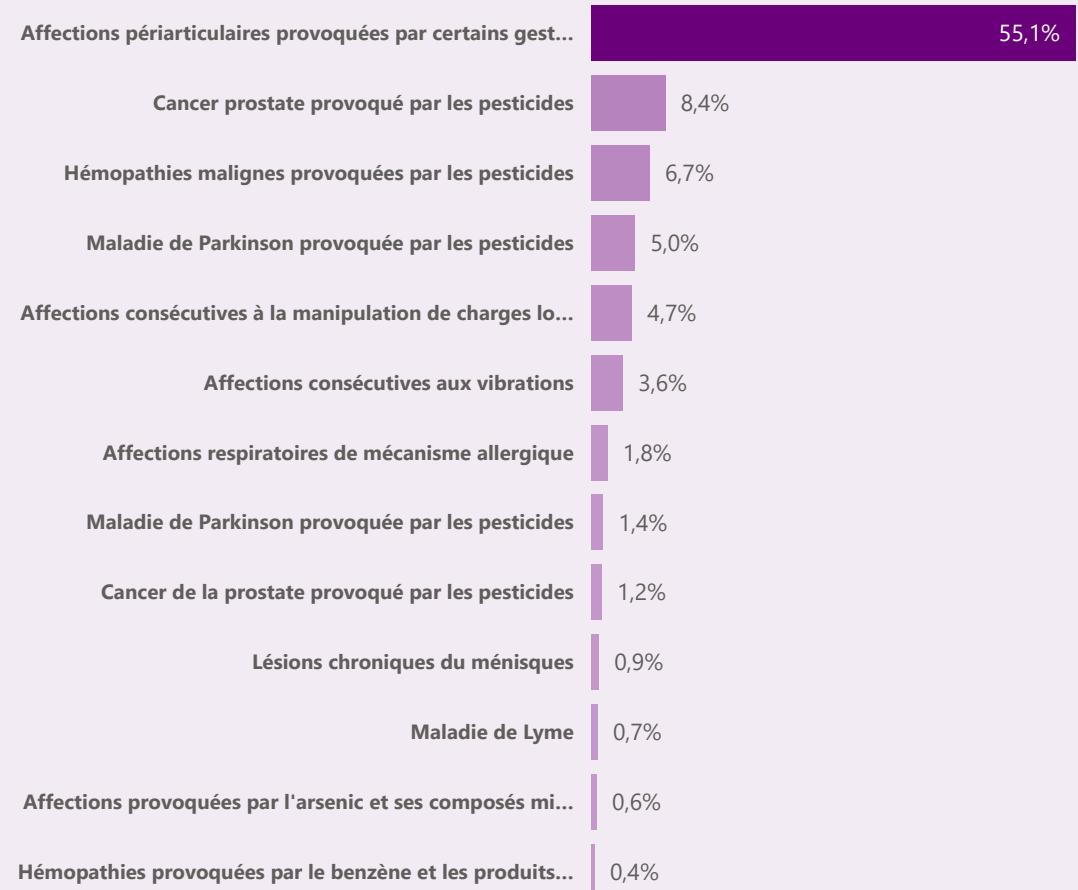
Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique



Nombre de MP avec et sans arrêt annuel moyen par Tableaux

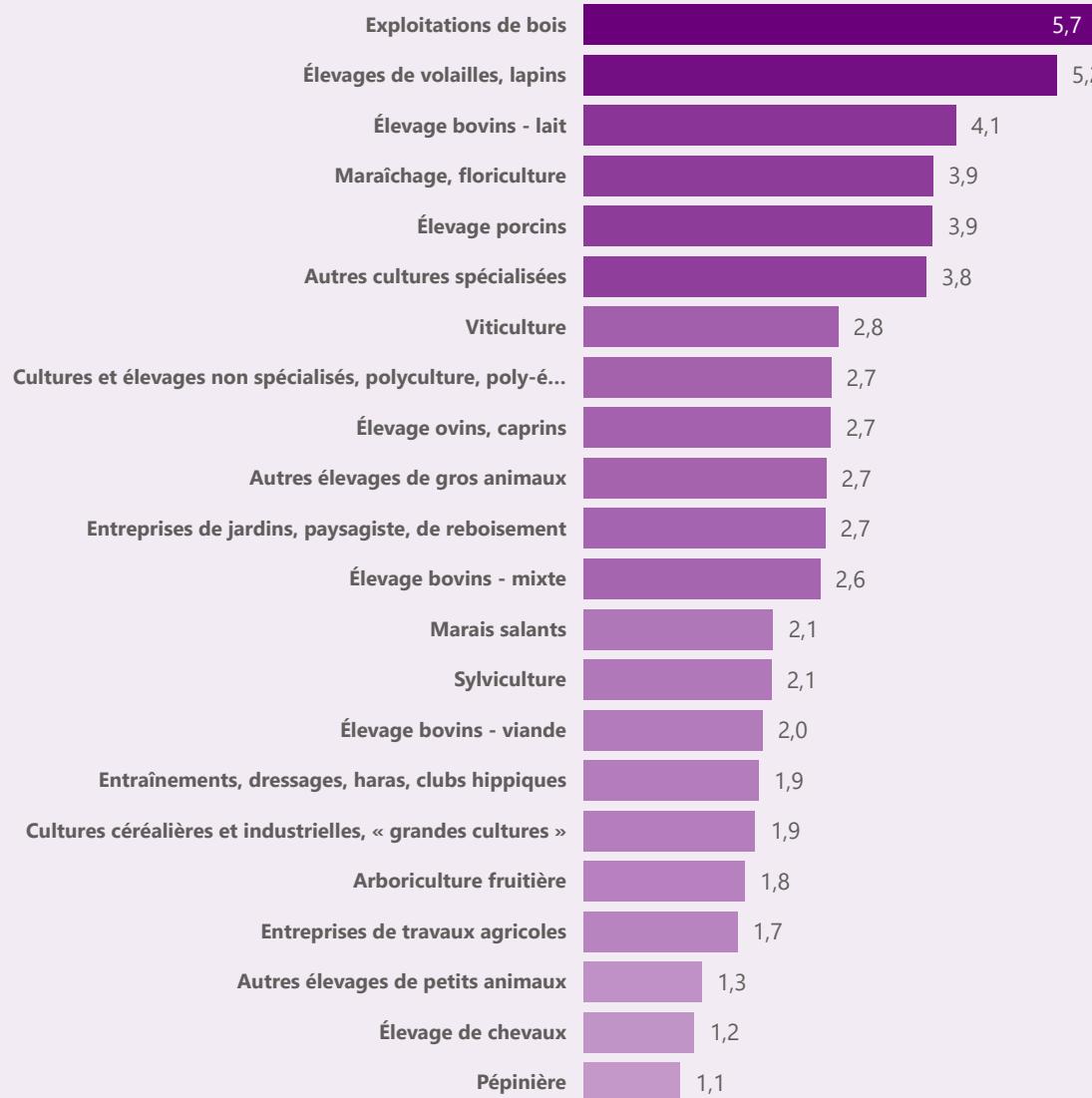


% MP avec et sans arrêt par Tableaux

*Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique**Il existe d'autres éléments masqués en application du secret statistique*



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par code risque



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par tableaux MP





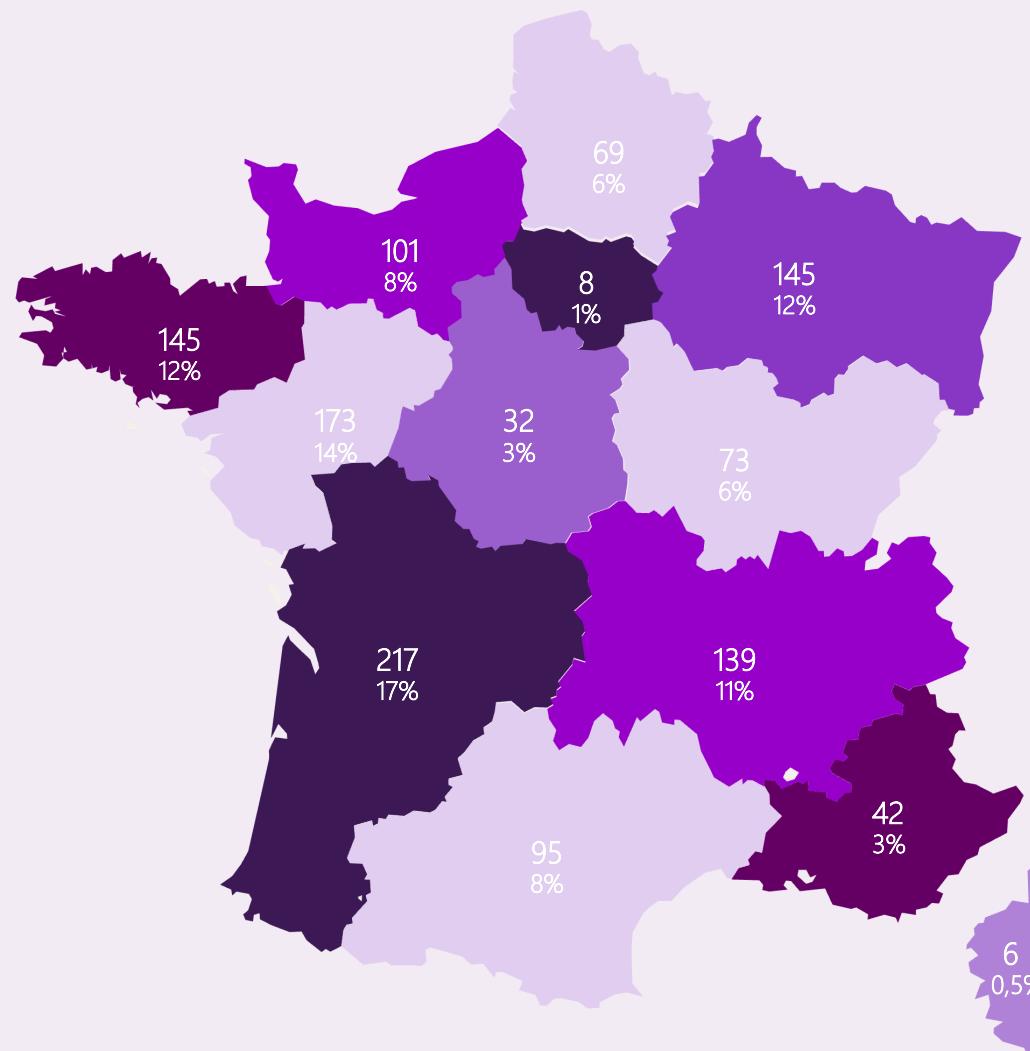
MP par tableaux (1/2)

Tableaux MP	MP avec et sans arrêt	% colonnes	MP graves non mortelles	% colonnes
Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, ...	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	58	4,7 %	30	5,8 %
Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice	0	0,0 %	0<x<5	< 5%
Affections consécutives aux vibrations	45	3,6 %	24	4,6 %
Affections cutanées de mécanisme allergique	0<x<5	< 5%	0<x<5	< 5%
Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante	0	0,0 %	0<x<5	< 5%
Affections dues aux bacilles tuberculeux ...	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections dûes aux rickettsies	0<x<5	< 5%	0	0,0 %
Affections engendrées par les solvants organiques liquides	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures	687	55,1 %	293	56,7 %
Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux	8	0,6 %	0<x<5	< 5%
Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections provoquées par les phosphates, ...et carbamates anticholinestérasiques	0	0,0 %	0	0,0 %

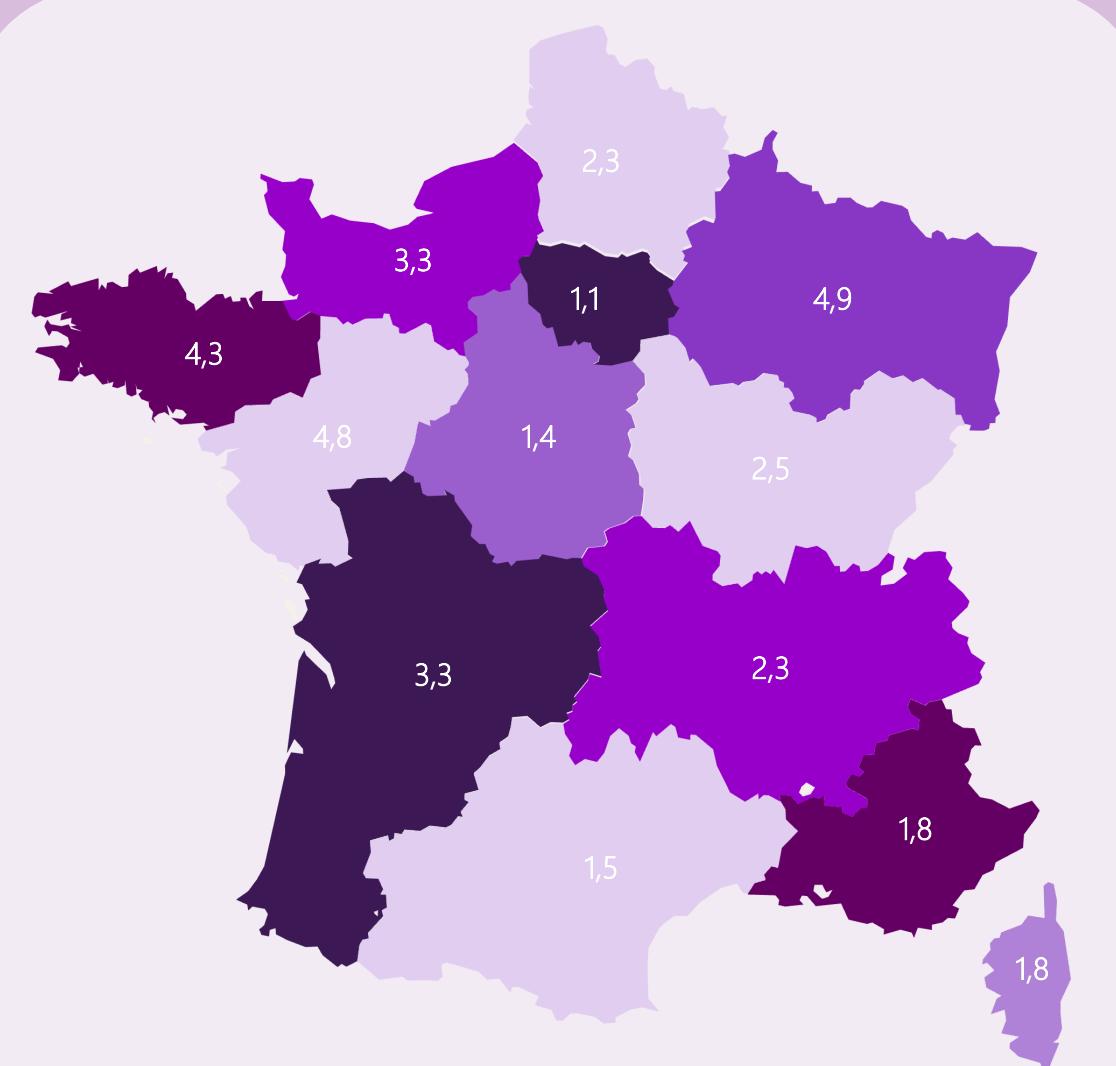


MP par tableaux (2/2)

Tableaux MP	MP avec et sans arrêt	% colonnes	MP graves non mortelles	% colonnes
Affections provoquées par les rayonnements ionisants	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines	0<x<5	< 5%	0	0,0 %
Affections respiratoires aigües par infection au SARS-CoV2	0	0,0 %	0<x<5	< 5%
Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales	0	0,0 %	0	0,0 %
Affections respiratoires de mécanisme allergique	23	1,8 %	9	1,7 %
Brucelloses professionnelles	0	0,0 %	0	0,0 %
Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante	0<x<5	< 5%	0	0,0 %
Cancer de la prostate provoqué par les pesticides	15	1,2 %	42	8,1 %
Charbon professionnel	0	0,0 %	0	0,0 %
Hémopathies malignes provoquées par les pesticides	83	6,7 %	28	5,4 %
Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant	5	0,4 %	0<x<5	< 5%
Leptospiroses	0<x<5	< 5%	0	0,0 %
Lésions chroniques du ménisque	11	0,9 %	7	1,4 %
Maladie de Lyme	9	0,7 %	8	1,5 %
Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	17	1,4 %	36	7,0 %
Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels	0<x<5	< 5%	0	0,0 %
Psittacose	0	0,0 %	0	0,0 %



Répartition des MP avec et sans arrêt par région
(total des MP sur la période)

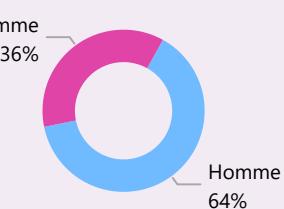


Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par région

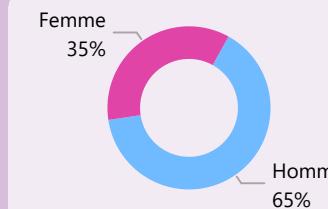
DONNEES 2021-2023

**1304**

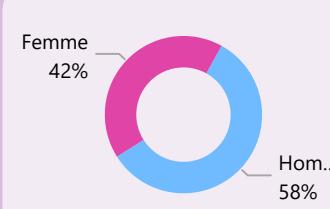
Nouvelles MP

**1 190**

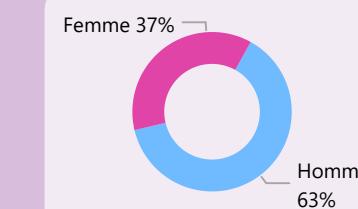
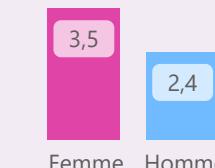
MP avec et sans arrêt

**785**

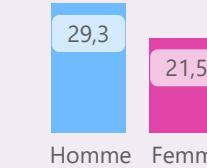
MP avec arrêt

**508**

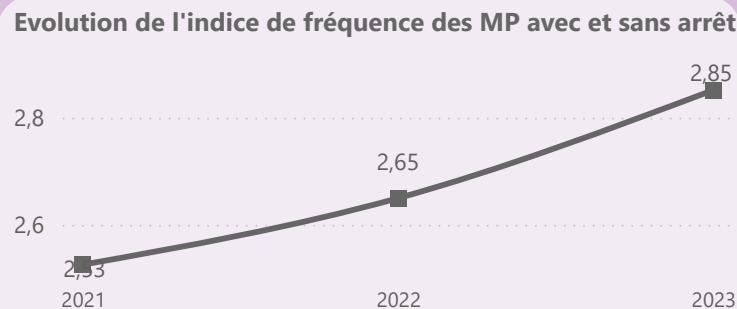
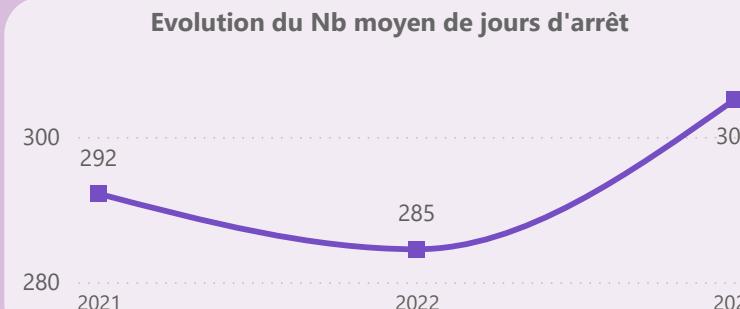
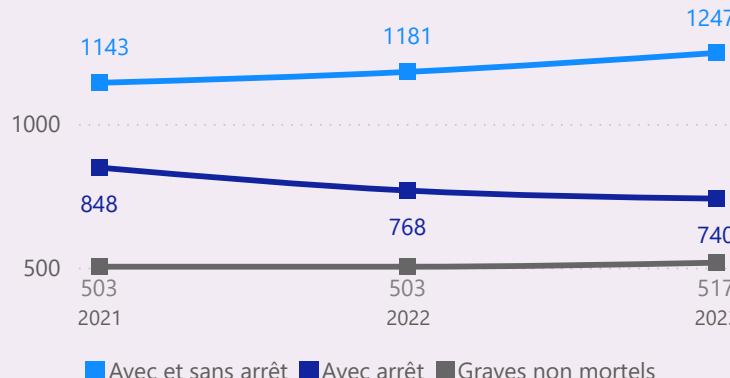
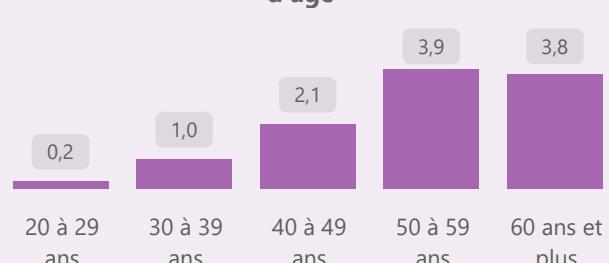
MP graves non mortels

**2,7**Indice de fréquence des
MP avec et sans arrêt**26,5**

Taux moyen d'IPP

**294**

Nb moyen de jours d'arrêt

**Evolution du nombre de MP****Evolution du taux moyen d'IPP****Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par tranches d'âge**



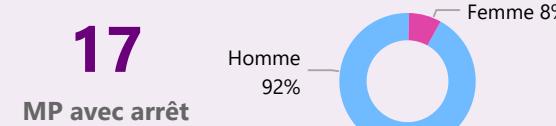
% MP avec et sans arrêt par CTN

Region_MSA	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoires	Toutes MP
Auvergne-Rhône-Alpes	4%	19%	25%	7%	6%	11%	14%	10%
Bourgogne-Franche-Comté	3%	11%	13%	4%	4%	6%	7%	6%
Bretagne	16%	11%	0%	16%	16%	12%	14%	13%
Centre-Val de Loire	3%	3%	0%	3%	4%	2%	1%	2%
Corse	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Grand Est	17%	15%	38%	13%	14%	10%	7%	11%
Hauts-de-France	10%	0%	0%	10%	10%	4%	8%	6%
Île-de-France	1%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	1%
Normandie	5%	10%	13%	5%	5%	10%	4%	8%
Nouvelle-Aquitaine	13%	18%	0%	13%	13%	18%	23%	18%
Occitanie	9%	6%	13%	10%	10%	8%	11%	9%
Pays de la Loire	15%	5%	0%	14%	15%	14%	5%	13%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4%	2%	0%	3%	3%	3%	5%	3%
Total	100%	100%						



% MP avec et sans arrêt par CTN

Region_MSA	Cancers	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Zoonoses	Respiratoires	Toutes MP
Auvergne-Rhône-Alpes	5,7%	x < 5%	15,1%	12,2%	73,2%	x < 5%	x < 5%	100%
Bourgogne-Franche-Comté	6,9%	x < 5%	16,7%	13,2%	70,6%	x < 5%	x < 5%	100%
Bretagne	17,6%	x < 5%	27,0%	24,4%	64,4%	x < 5%	x < 5%	100%
Centre-Val de Loire	20,8%	x < 5%	33,8%	32,5%	54,5%	x < 5%	x < 5%	100%
Corse	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	100,0%	x < 5%	x < 5%	100%
Grand Est	22,8%	x < 5%	27,2%	25,4%	65,1%	x < 5%	x < 5%	100%
Hauts-de-France	25,0%	x < 5%	36,3%	34,3%	50,0%	x < 5%	x < 5%	100%
Île-de-France	13,5%	x < 5%	16,2%	16,2%	56,8%	x < 5%	x < 5%	100%
Normandie	8,0%	x < 5%	12,6%	11,3%	81,1%	x < 5%	x < 5%	100%
Nouvelle-Aquitaine	10,3%	x < 5%	16,5%	14,2%	70,4%	x < 5%	x < 5%	100%
Occitanie	14,5%	x < 5%	24,2%	21,1%	63,8%	x < 5%	x < 5%	100%
Pays de la Loire	16,3%	x < 5%	22,8%	21,1%	69,7%	x < 5%	x < 5%	100%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	19,4%	x < 5%	21,4%	21,4%	63,1%	x < 5%	x < 5%	100%
Total	14,2%	x < 5%	21,6%	19,5%	67,8%	x < 5%	x < 5%	100%

**0,39**Indice de fréquence des
MP avec et sans arrêt**627**

Nb moyen de jours d'arrêt

**53,5**

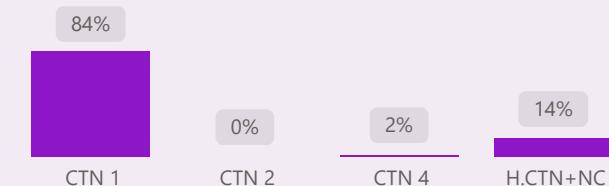
Taux moyen d'IPP

Evolution de l'indice de fréquence des MP
avec et sans arrêt

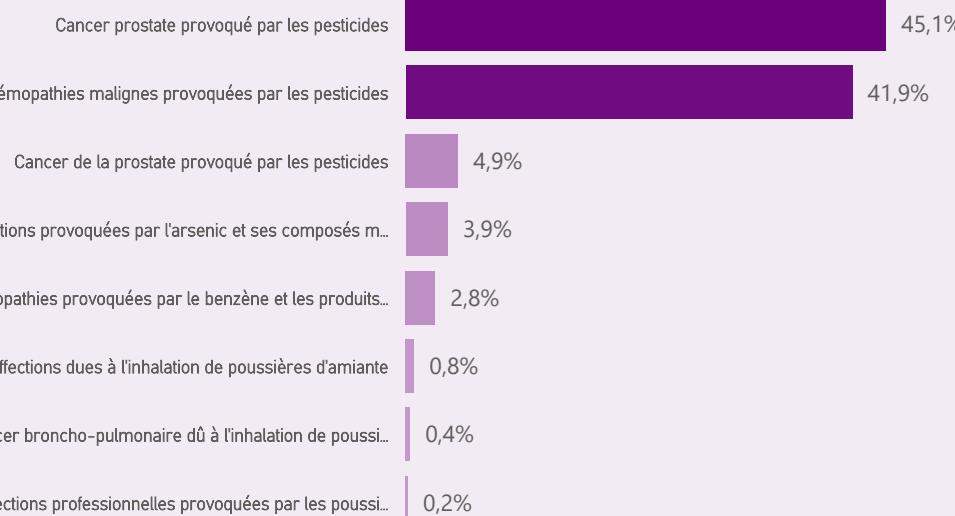
Evolution du taux moyen d'IPP



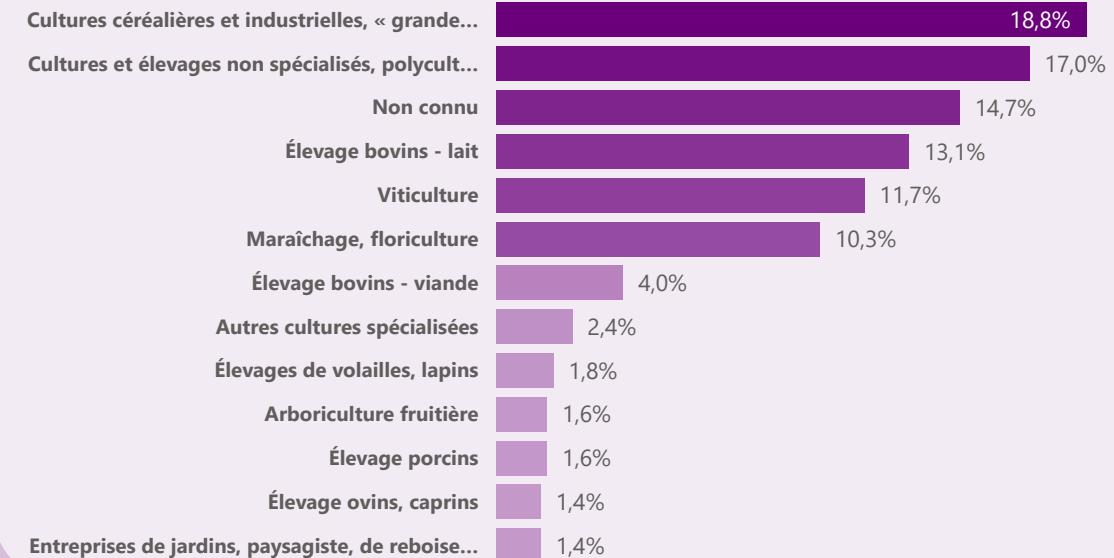
MP avec et sans arrêt par CTN

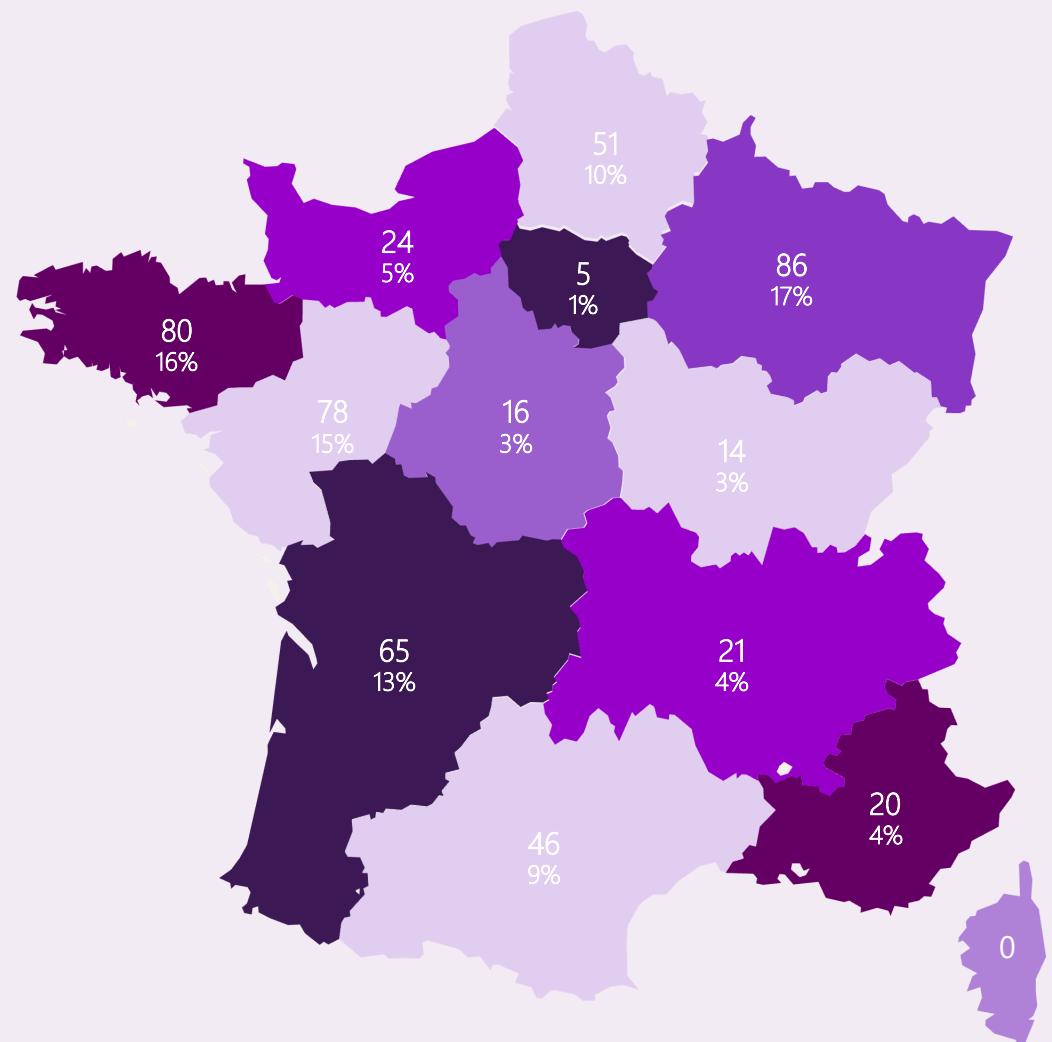
% des MP liées
au
CANCER sur
l'ensemble des
MP (hors "NA"
et "NC")**15,5%**

Tableaux MP concernés

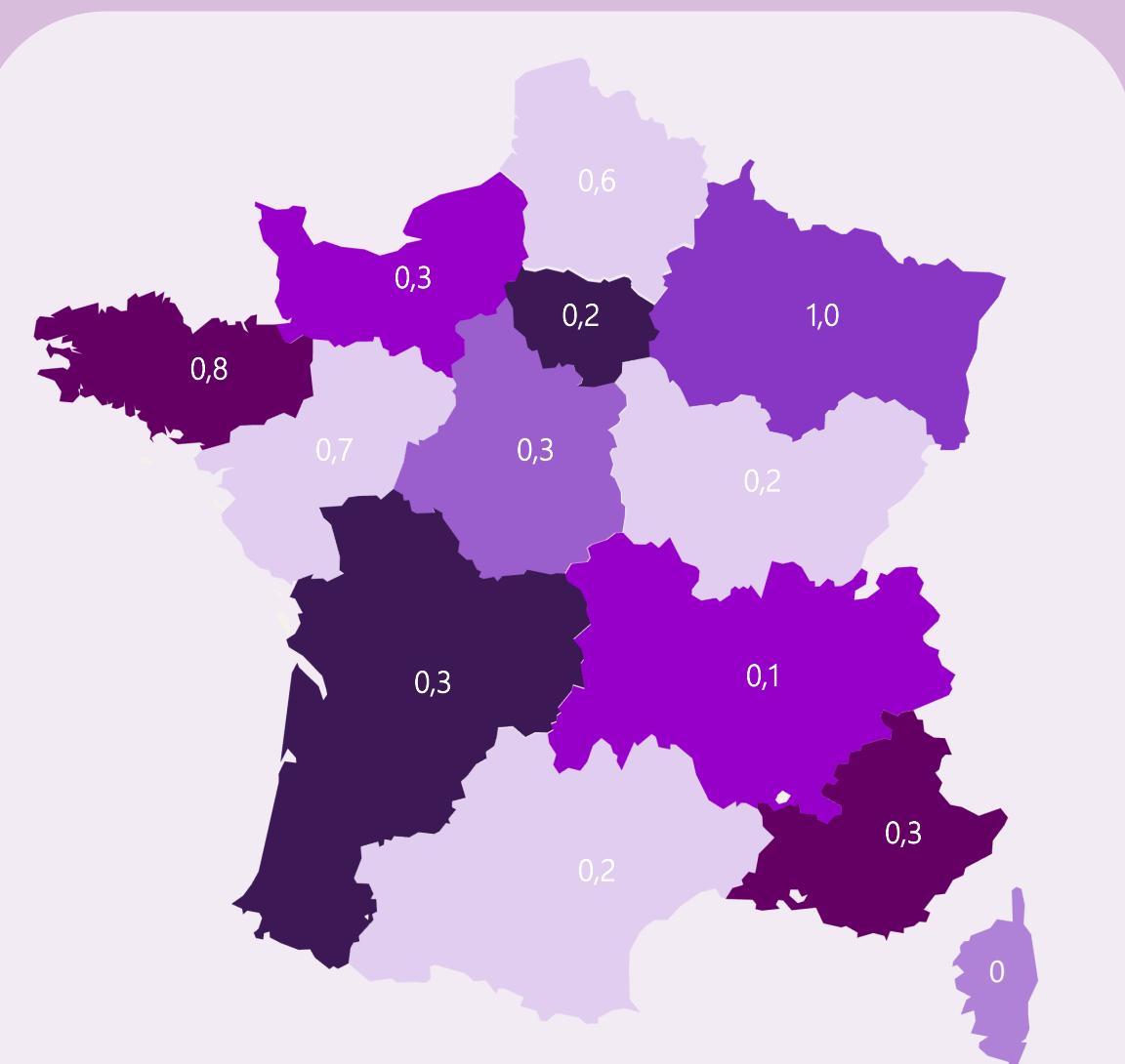


% MP avec et sans arrêt par code risque





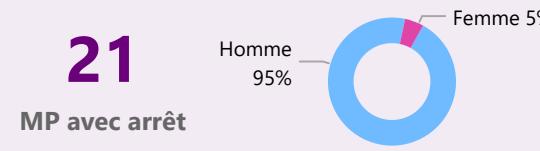
Répartition des MP Cancers par région
(total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP Cancers par région

**0,53**

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

**563**

Nb moyen de jours d'arrêt

**52,2**

Taux moyen d'IPP

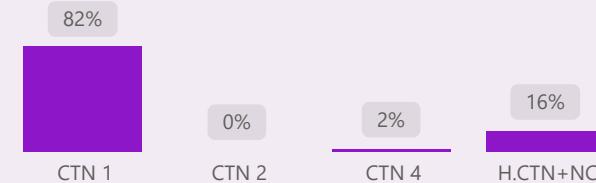
Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt



Evolution du taux moyen d'IPP



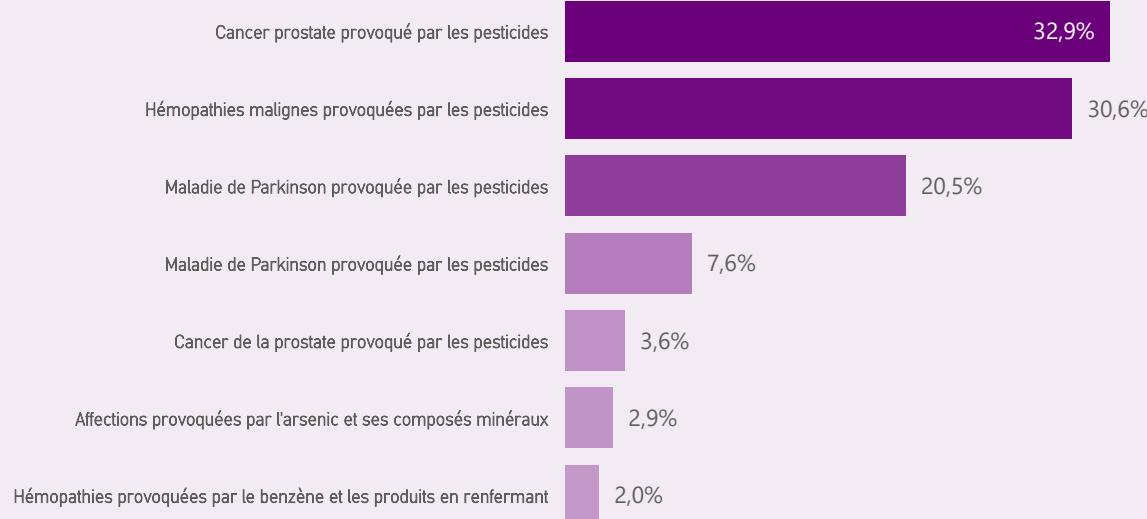
MP avec et sans arrêt par CTN



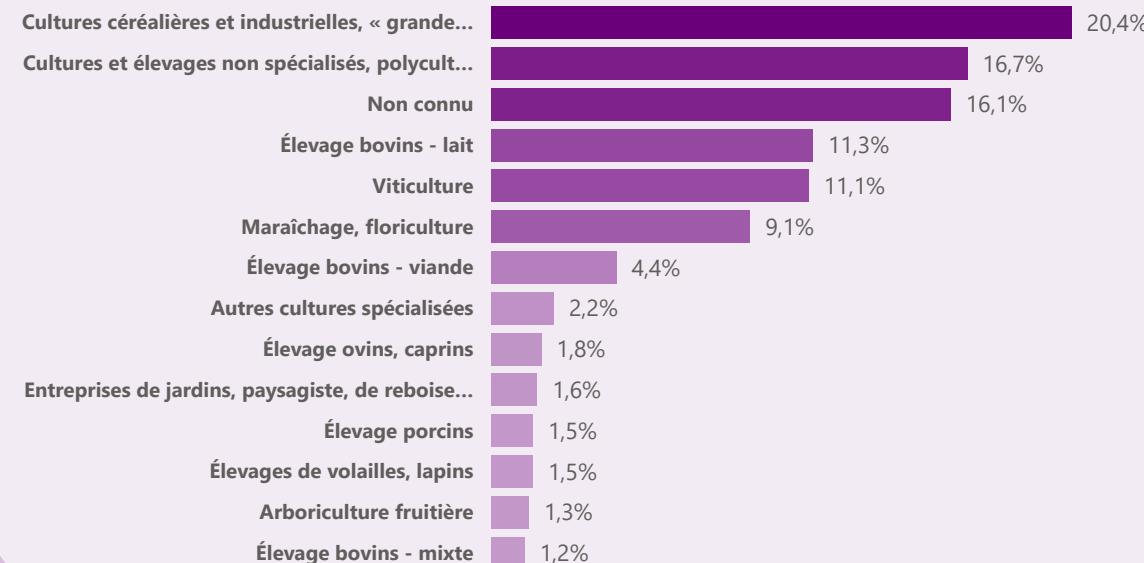
% des MP liées au risque PESTICIDE sur l'ensemble des MP (hors "NA" et "NC")

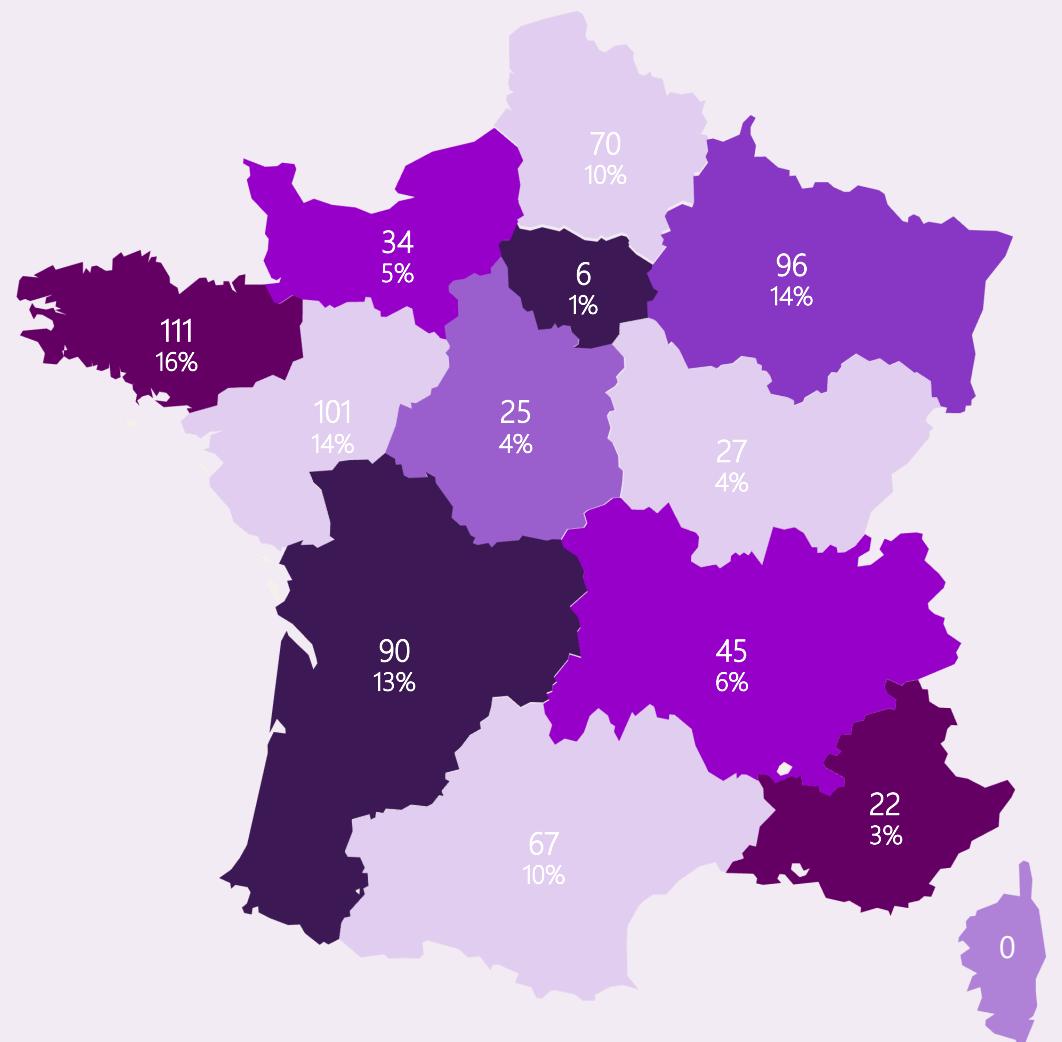


Tableaux MP concernés

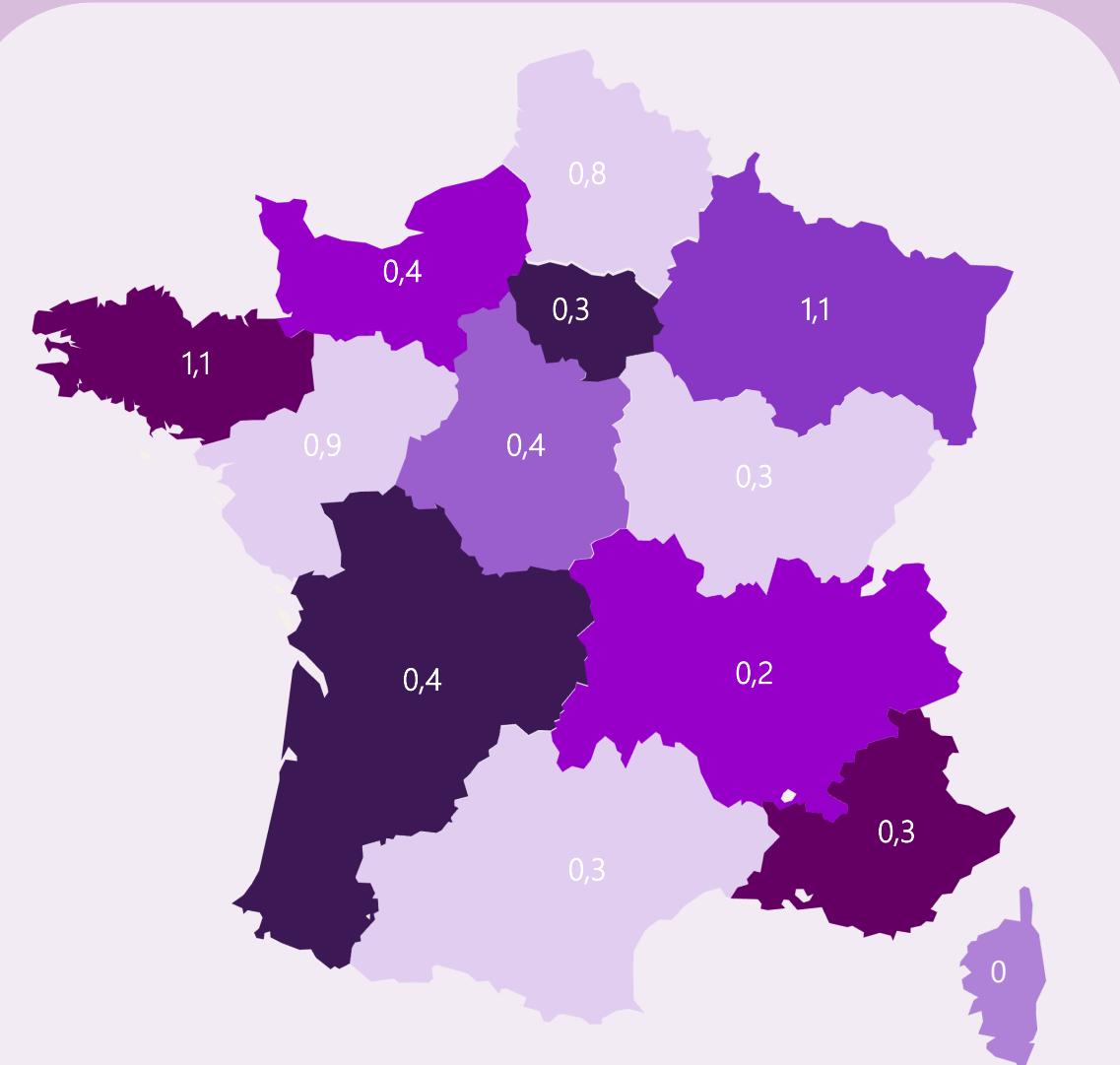


% MP avec et sans arrêt par code risque

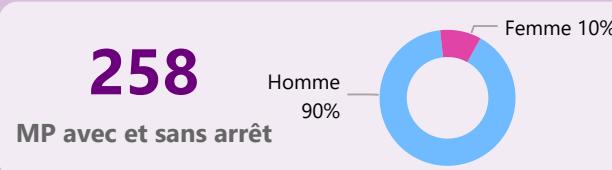




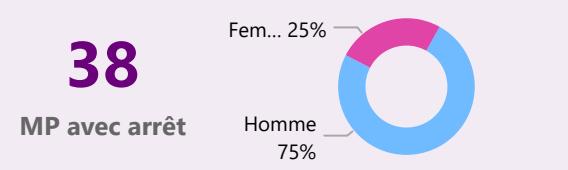
Répartition des MP Pesticides par région
(total des MP sur la période)



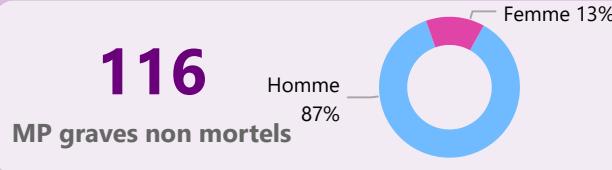
Indice de fréquence des MP Pesticides par région

**0,58**

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

**557**

Nb moyen de jours d'arrêt

**49,1**

Taux moyen d'IPP

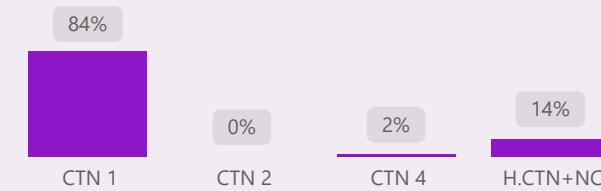
Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt



Evolution du taux moyen d'IPP



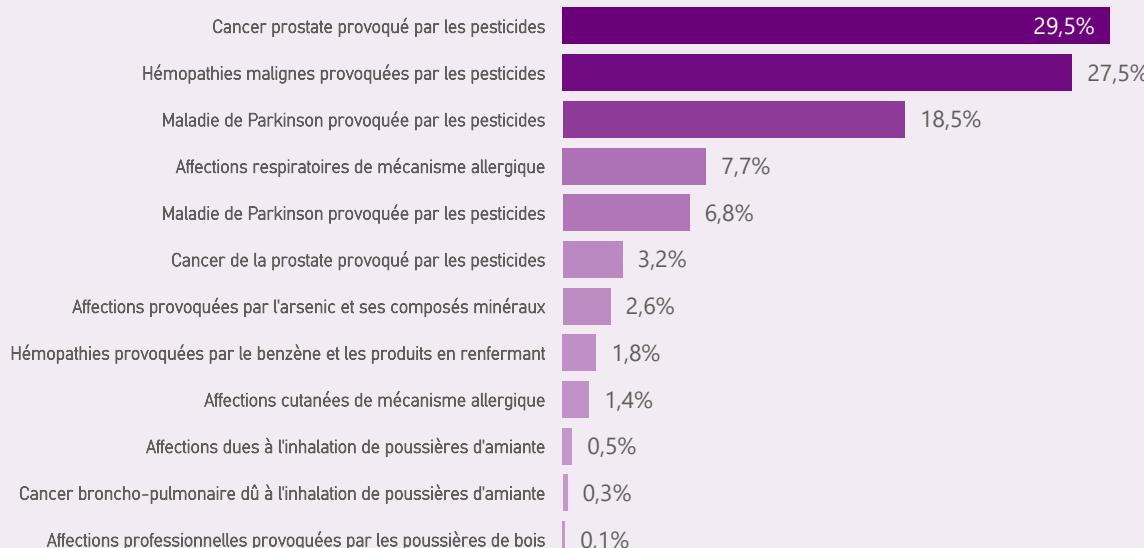
MP avec et sans arrêt par CTN



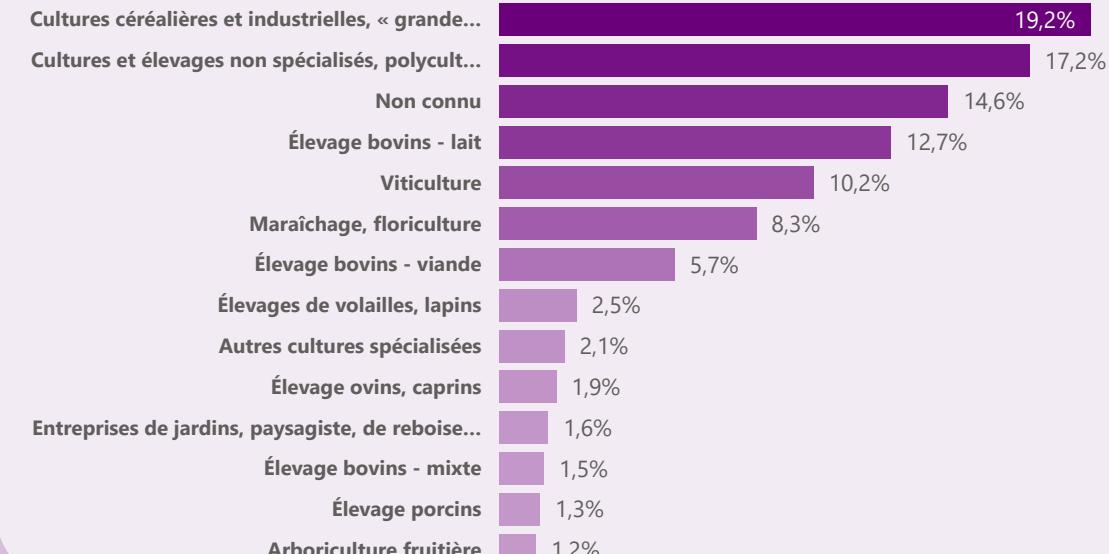
% des MP liées au risque CHIMIQUE sur l'ensemble des MP (hors "NA" et "NC")

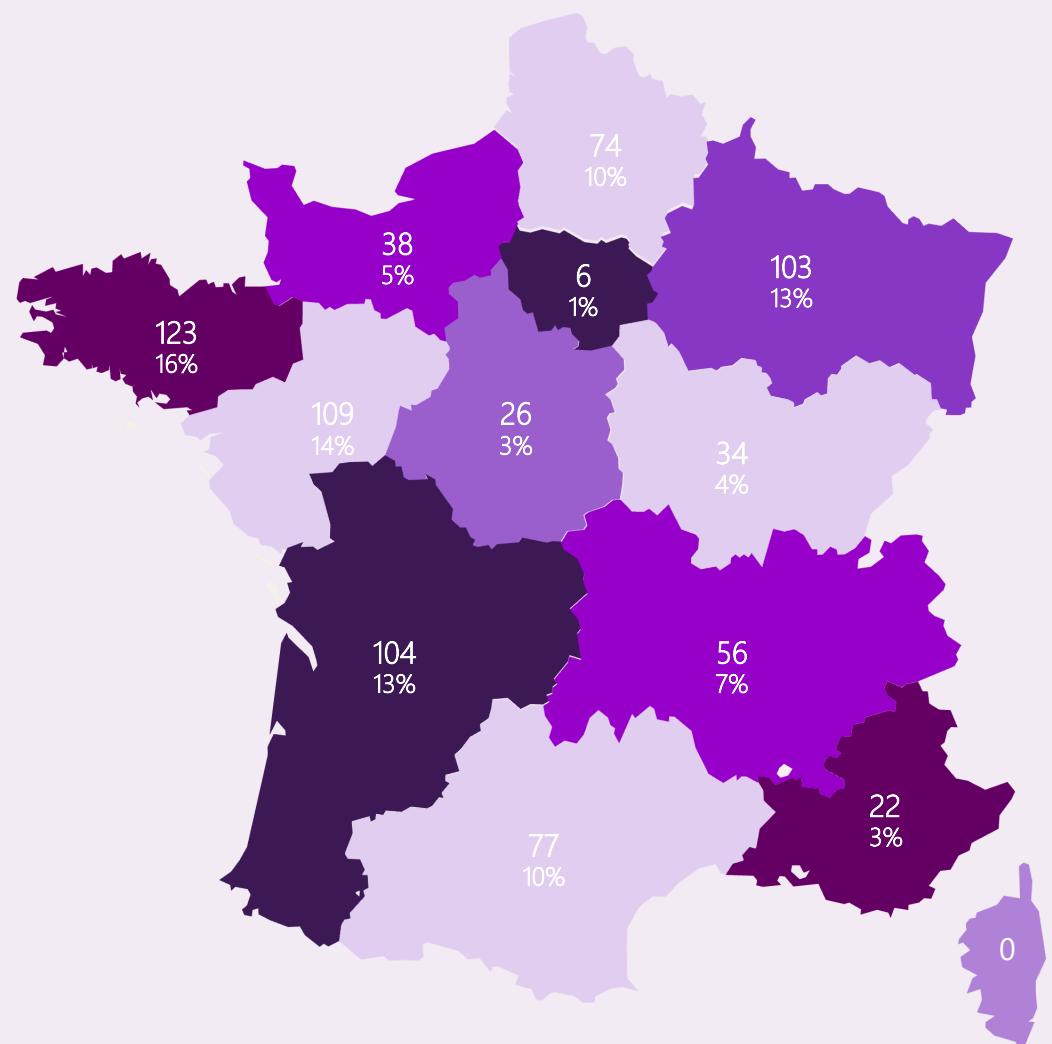


Tableaux MP concernés

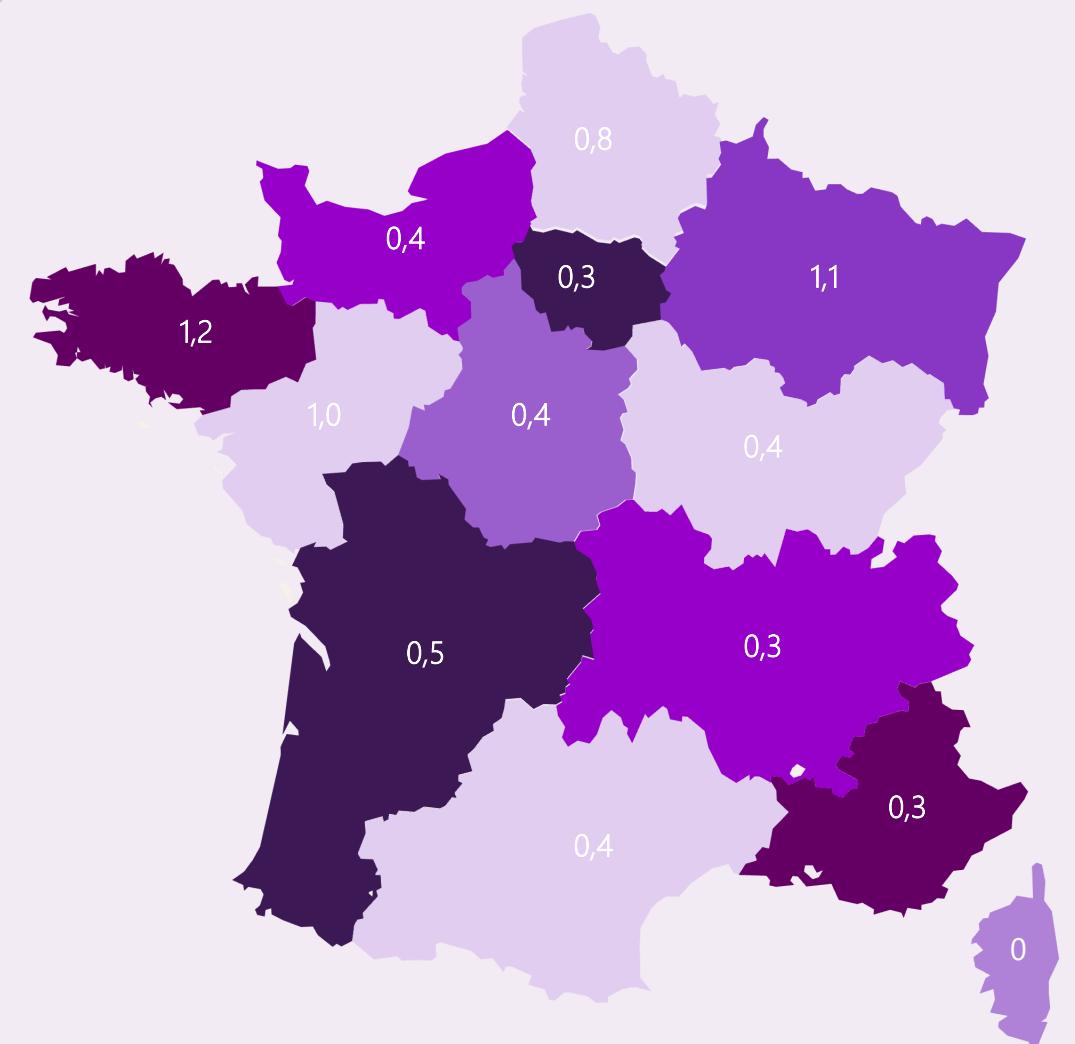


% MP avec et sans arrêt par code risque





Répartition des MP Chimique par région
(total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP Chimique par région

**30**

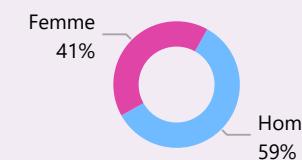
MP avec et sans arrêt

**0,07**

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

17

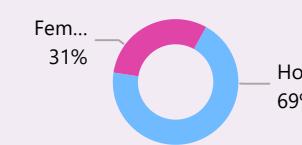
MP avec arrêt

**611**

Nb moyen de jours d'arrêt

21

MP graves non mortels

**39,6**

Taux moyen d'IPP

Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

0,053 0,079 0,073

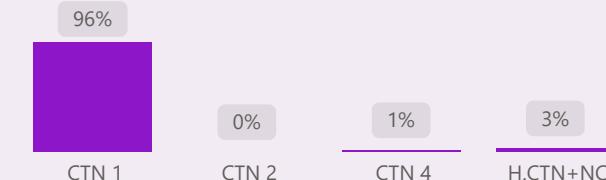
2021 2022 2023

Evolution du taux moyen d'IPP

38,2 38,2 44,1

2021 2022 2023

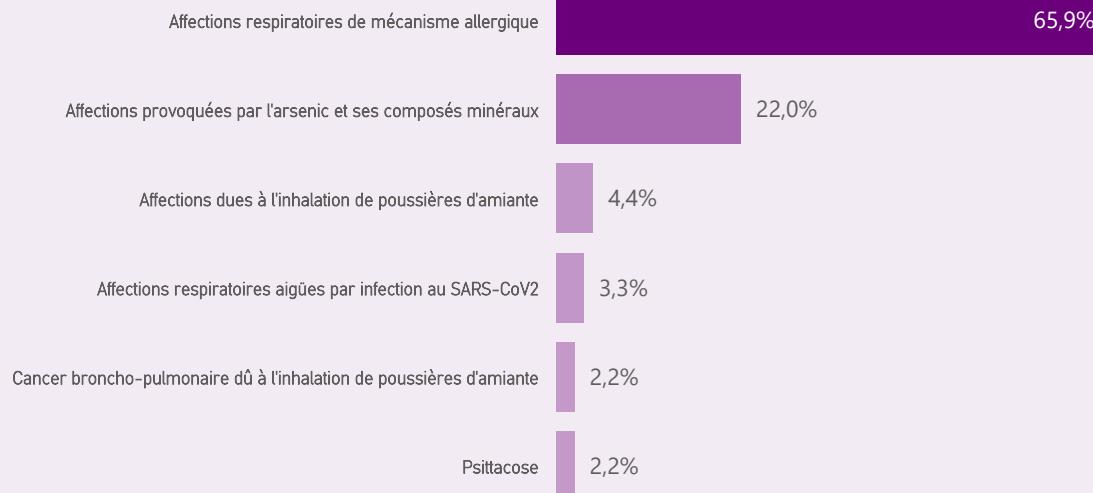
MP avec et sans arrêt par CTN



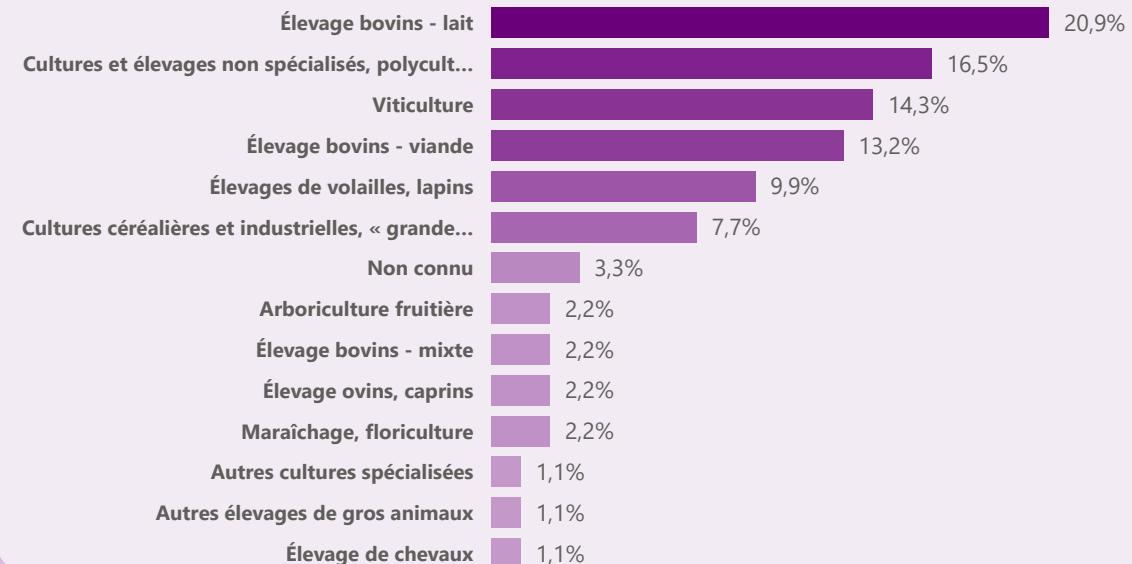
% des MP liées aux maladies RESPIRATOIRES sur l'ensemble des MP (hors "NA" et "NC")

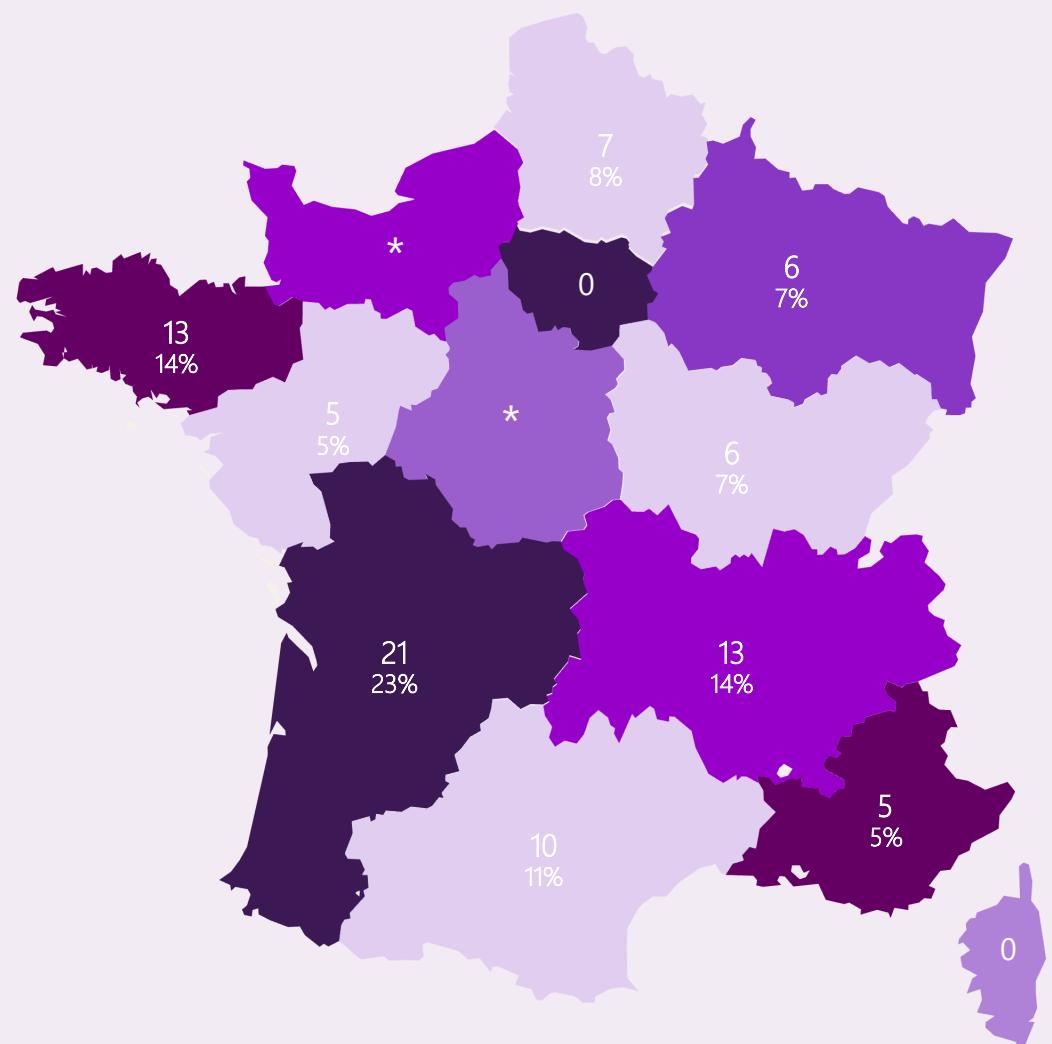
2,8%

Tableaux MP concernés

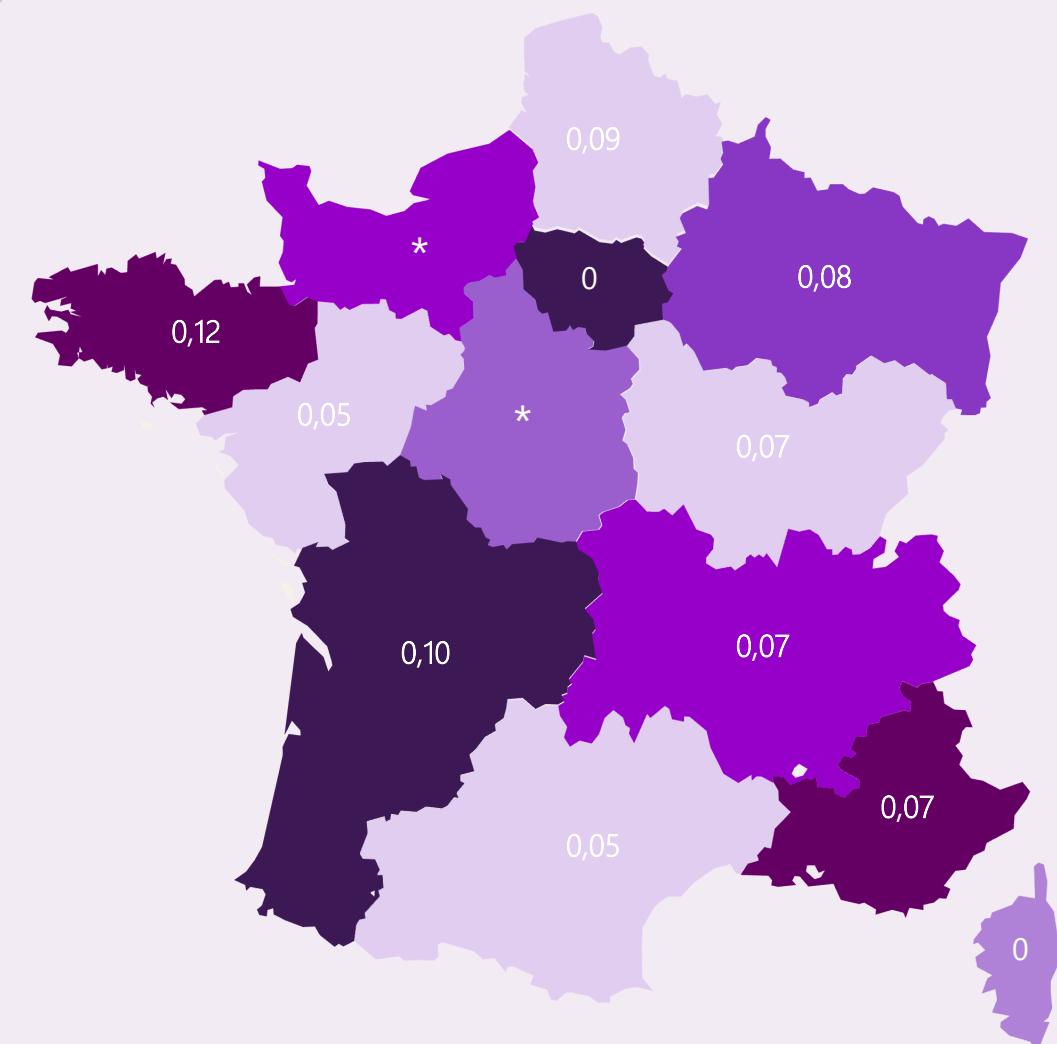


% MP avec et sans arrêt par code risque





Répartition des MP Respiratoires par région (total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP Respiratoires par région

MP
TMS

2021-2023

France métropolitaine

Toutes les régions

Tous statuts

Tous risques

807

MP avec et sans arrêt

**1,81**

Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt

682

MP avec arrêt

**288**

Nb moyen de jours d'arrêt

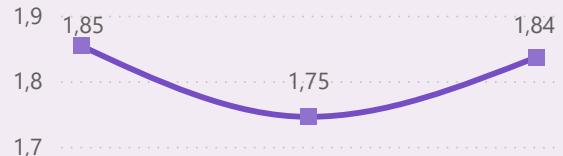
368

MP graves non mortels

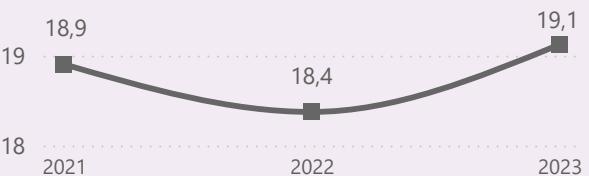
**18,8**

Taux moyen d'IPP

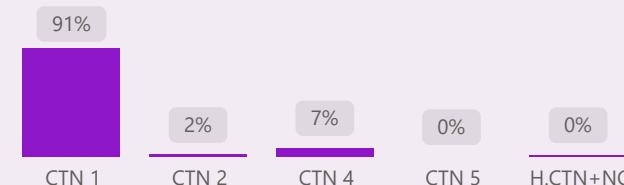
Evolution de l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt



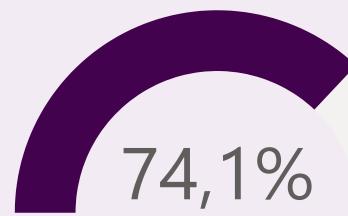
Evolution du taux moyen d'IPP



MP avec et sans arrêt par CTN



% des MP liées aux TMS sur l'ensemble des MP (hors "NA" et "NC")

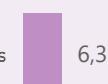


Tableaux MP concernés

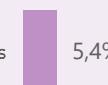
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures



Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes



Affections consécutives aux vibrations



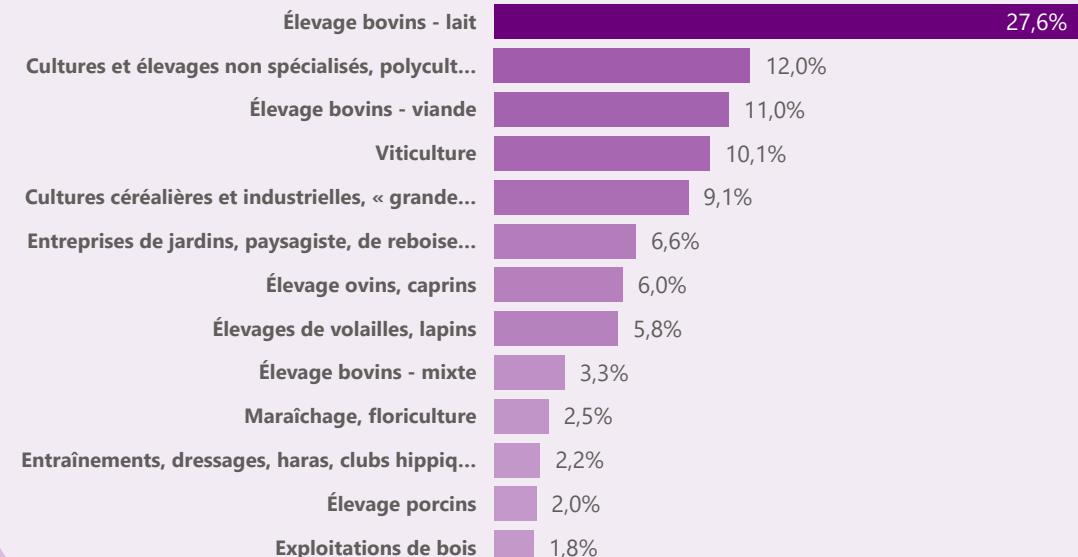
Lésions chroniques du ménisque

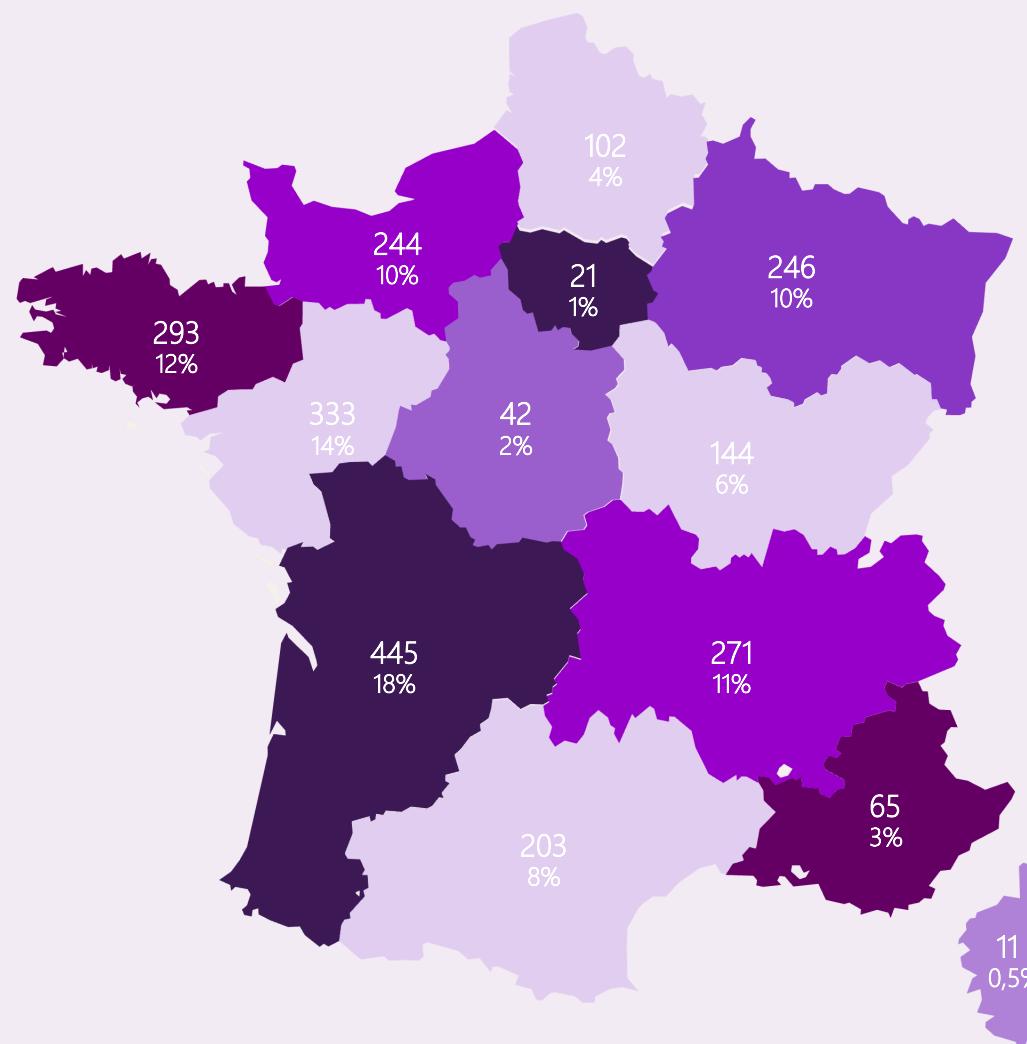


Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines

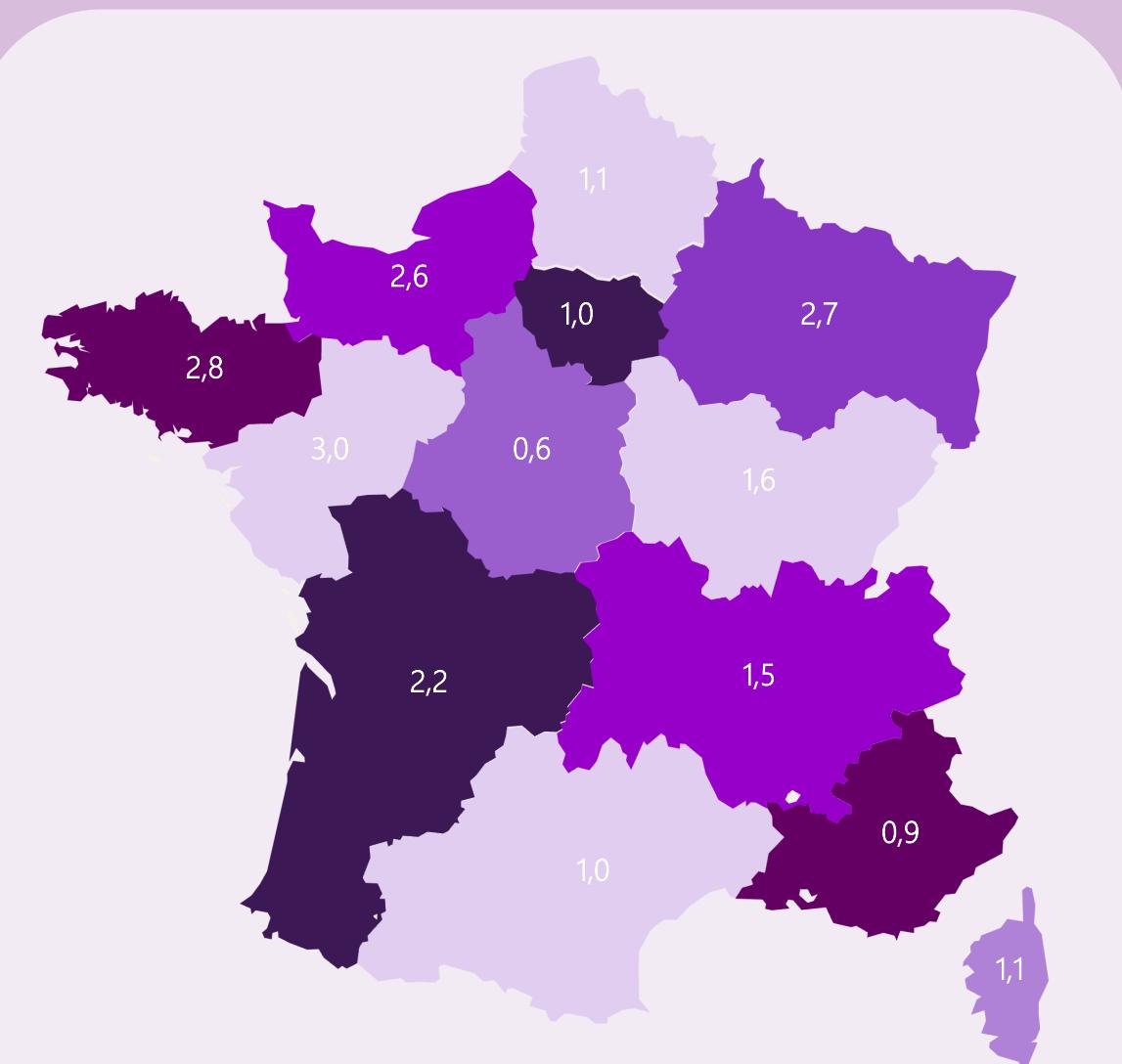


% MP avec et sans arrêt par code risque

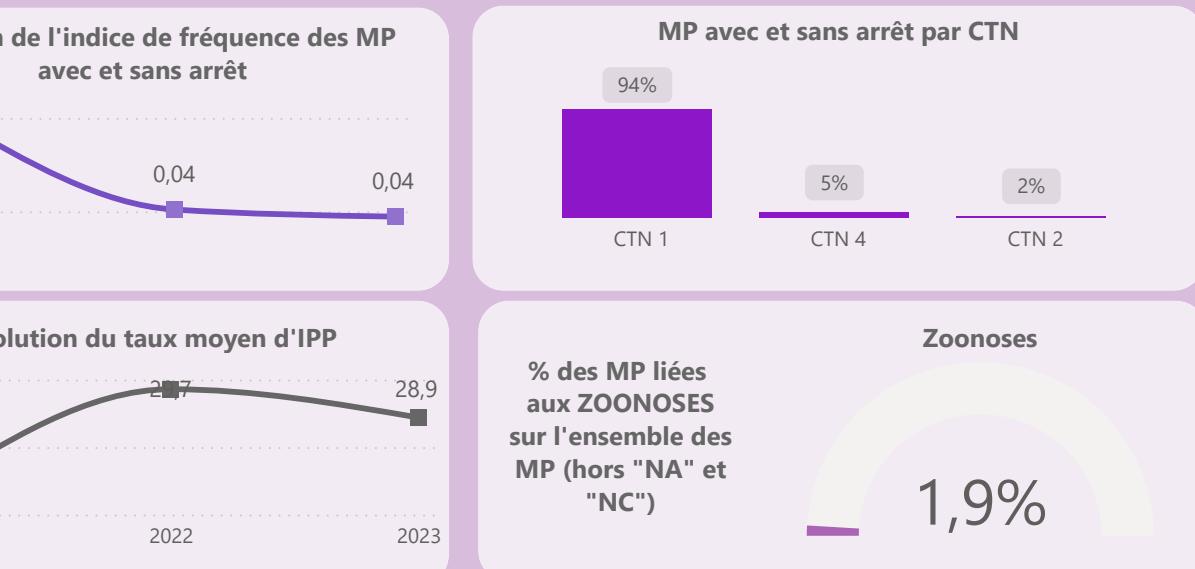
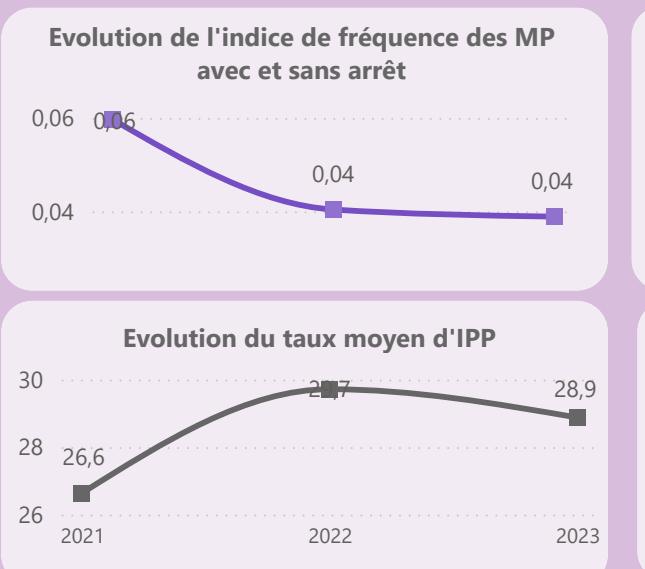
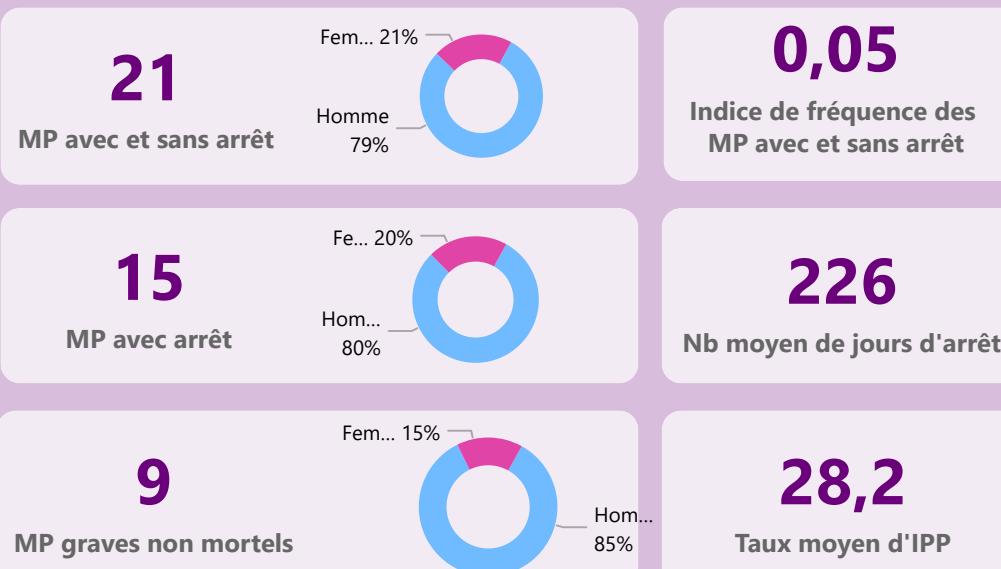
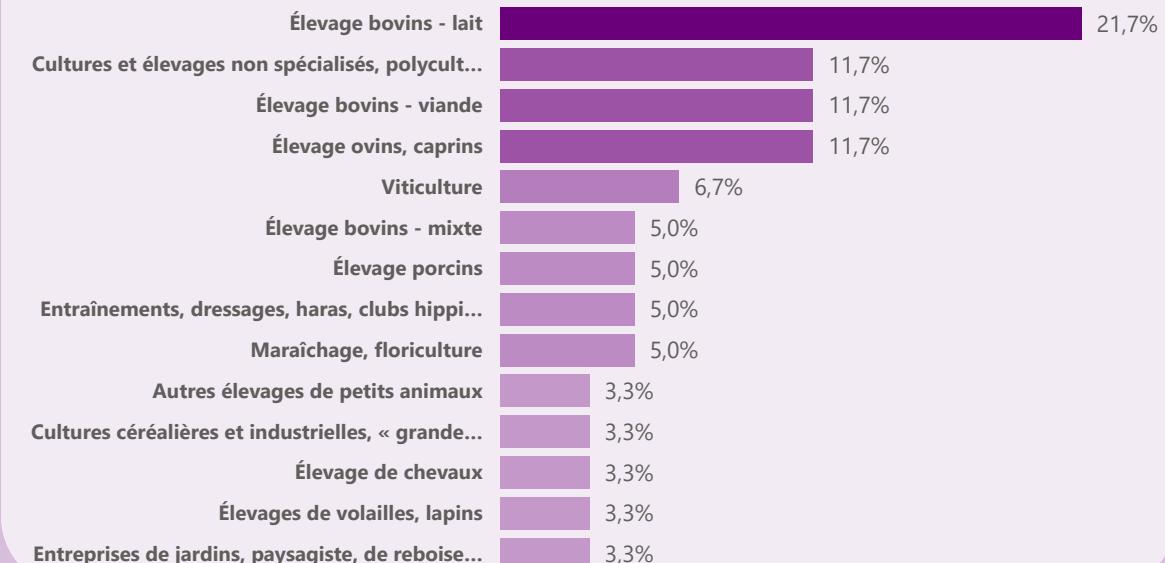


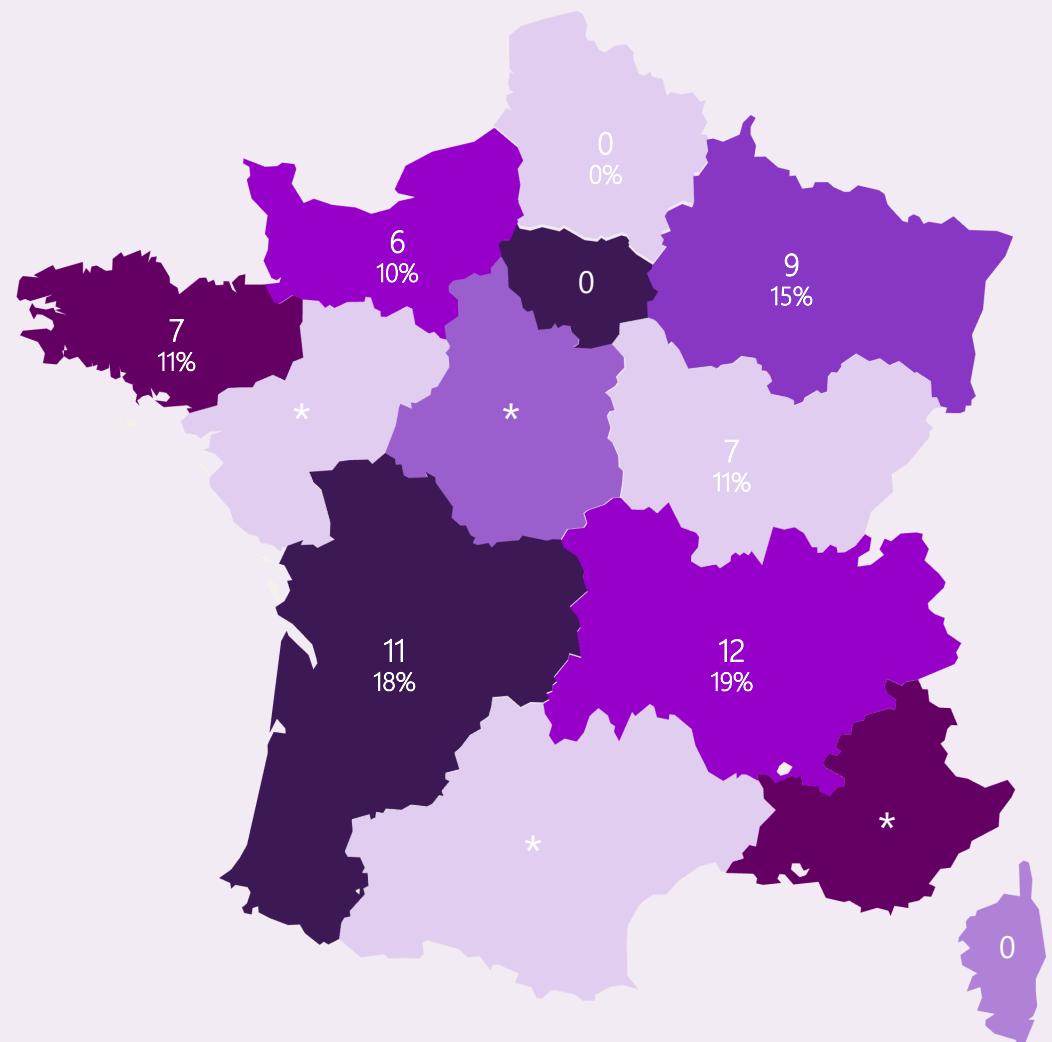


Répartition des MP TMS par région
(total des MP sur la période)

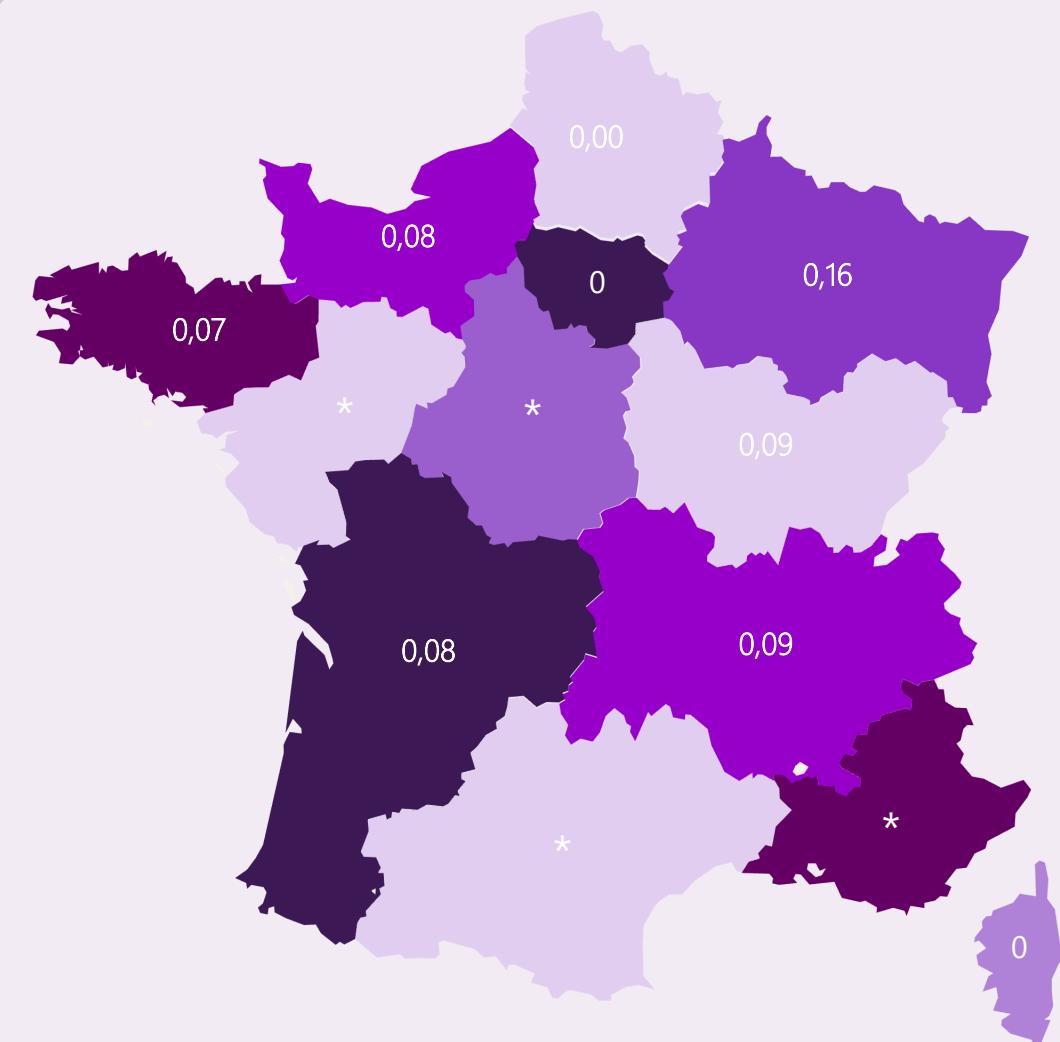


Indice de fréquence des MP TMS par région

**Tableaux MP concernés****% MP avec et sans arrêt par code risque**



Répartition des MP Zoonoses par région
(total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP Zoonoses par région



MP
BRUIT

2021-2023

France métropolitaine

Toutes les régions

Tous statuts

Tous risques



0,01

Indice de fréquence des
MP avec et sans arrêt

0

MP avec arrêt

0

Nb moyen de jours d'arrêt



34,7

Taux moyen d'IPP

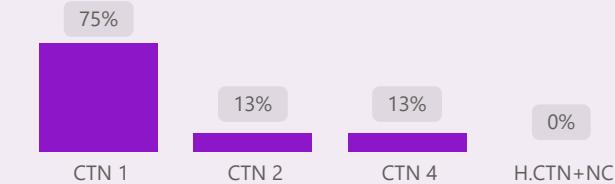
Evolution de l'indice de fréquence des MP
avec et sans arrêt



Evolution du taux moyen d'IPP



MP avec et sans arrêt par CTN



% des MP liées
au BRUIT sur
l'ensemble des
MP (hors "NA" et
"NC")

0,2%

Tableaux MP concernés

Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels

100,0%

% MP avec et sans arrêt par code risque

Élevage bovins - lait

25,0%

Élevage bovins - viande

25,0%

Arboriculture fruitière

12,5%

Entreprises de jardins, paysagiste, de reboise...

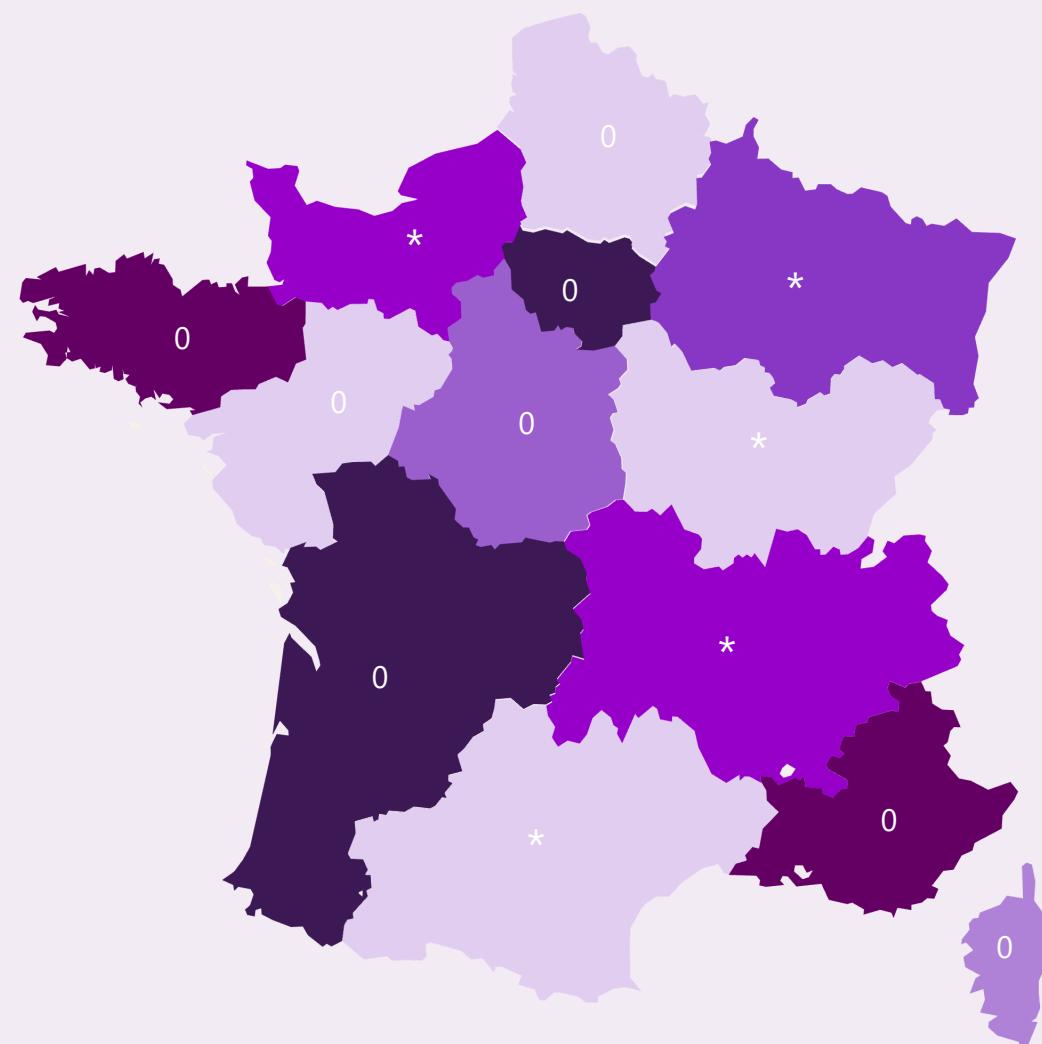
12,5%

Scieries fixes

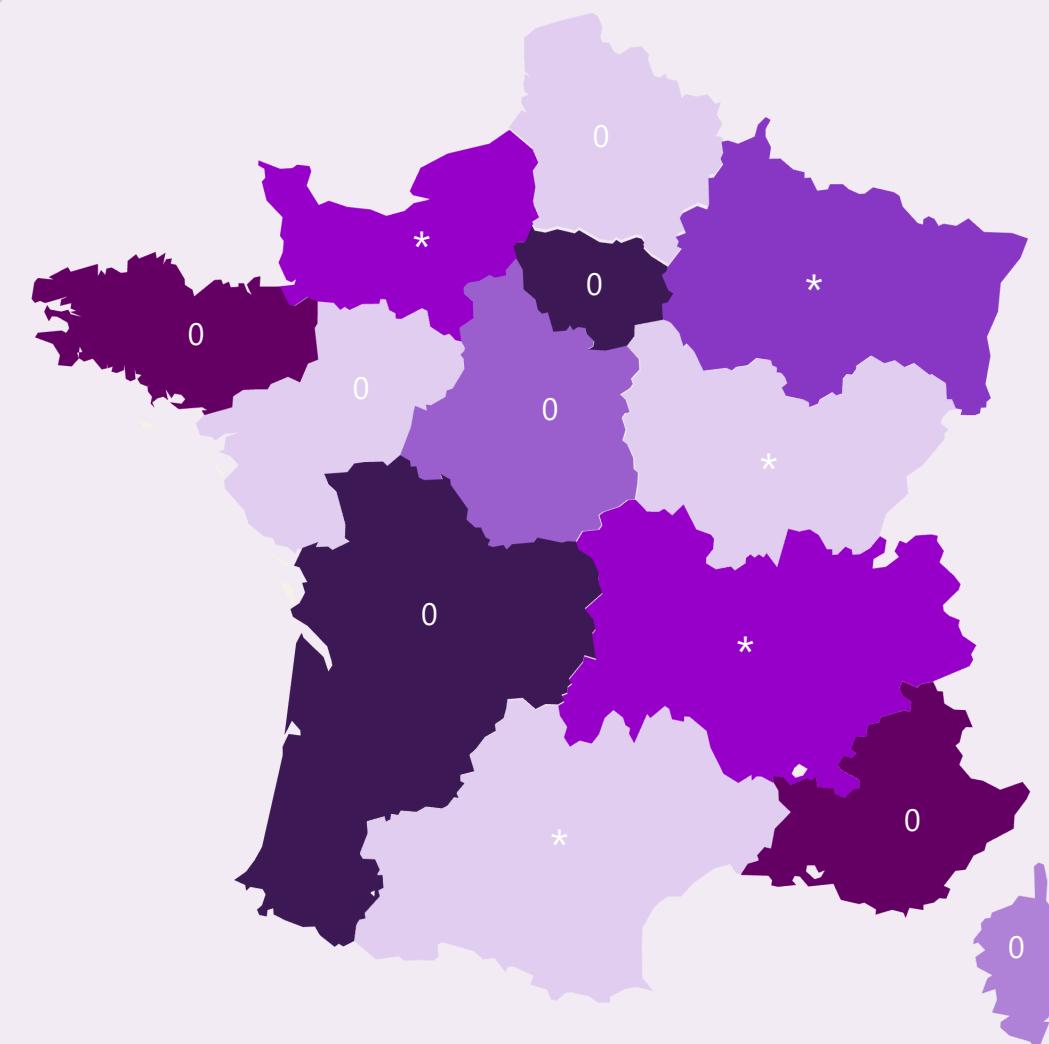
12,5%

Viticulture

12,5%



Répartition des MP Bruit par région (total des MP sur la période)



Indice de fréquence des MP Bruit par région

DONNEES PAR CTN



MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2023
CTN 1	1033	1061	1087	1 060,3	2,5 %	89,1%
CTN 2	17	8	25	16,7	212,5 %	1,4%
CTN 4	66	72	87	75,0	20,8 %	6,3%
H.CTN+NC	27	40	48	38,3	20,0 %	3,2%
Total	1143	1181	1247	1 190,3	5,6 %	100,0%

MP graves non mortelles par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2023
CTN 1	442	451	458	450,3	1,6 %	88,7%
CTN 2	15	11	9	11,7	-18,2 %	2,3%
CTN 4	35	24	34	31,0	41,7 %	6,1%
H.CTN+NC	11	17	16	14,7	-5,9 %	2,9%
Total	503	503	517	507,7	2,8 %	100,0%



Indice de fréquence des MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023
CTN 1	2,50	2,62	2,74	2,62	4,7 %
CTN 2	3,28	1,57	5,04	3,28	220,2 %
CTN 4	1,92	2,06	2,46	2,15	19,5 %
Total	2,53	2,65	2,85	2,67	7,6 %

Durée moyenne d'arrêt en jours par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023
CTN 1	288	285	307	293	7,8 %
CTN 2	476	547	215	376	-60,7 %
CTN 4	305	242	293	280	21,3 %
H.CTN+NC	358	237	1 137	492	380,8 %
Total	292	285	305	294	7,2 %

Indice de fréquence des MP graves non mortelles par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023
CTN 1	1,07	1,11	1,15	1,11	3,8 %
CTN 2	2,89	2,16	1,81	2,30	-16,2 %
CTN 4	1,02	0,69	0,96	0,89	40,1 %
Total	1,11	1,13	1,18	1,14	4,8 %

Taux moyen d'IPP par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023
CTN 1	25,0	26,2	27,7	26,3	5,5 %
CTN 2	17,3	20,5	32,7	22,2	59,7 %
CTN 4	22,5	21,6	17,5	20,5	-19,1 %
H.CTN+NC	54,3	41,6	49,0	47,5	17,8 %
Total	25,2	26,4	27,7	26,5	5,1 %



MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	427	58	6	650	573	2193	87	3 181
CTN 2	0	0<x<5	0<x<5	0	0	45	0	50
CTN 4	8	0<x<5	0<x<5	15	14	181	0<x<5	225
H.CTN+NC	73	0	0	110	110	0<x<5	0<x<5	115
Total	508	62	8	775	697	2420	91	3 571

% MP avec et sans arrêt par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	84%	94%	75%	84%	82%	91%	96%	89%
CTN 2	0%	x < 5%	13%	0%	0%	2%	x < 5%	1%
CTN 4	2%	x < 5%	13%	2%	2%	7%	x < 5%	6%
H.CTN+NC	14%	x < 5%	x < 5%	14%	16%	0%	x < 5%	3%
Total	100%							

MP graves non mortelles par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	154	22	0<x<5	307	252	987	56	1 351
CTN 2	0<x<5	0<x<5	0<x<5	0<x<5	0<x<5	30	0	35
CTN 4	0<x<5	0<x<5	0<x<5	6	5	81	0<x<5	93
H.CTN+NC	21	0	0	35	31	6	5	44
Total	179	26	6	349	289	1 104	62	1 523

% MP graves non mortelles par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Resp	Toutes MP
CTN 1	86%	85%	67%	88%	87%	89%	90%	89%
CTN 2	x < 5%	8%	17%	x < 5%	x < 5%	3%	x < 5%	2%
CTN 4	x < 5%	8%	17%	x < 5%	x < 5%	7%	x < 5%	6%
H.CTN+NC	12%	x < 5%	x < 5%	10%	11%	1%	8%	3%
Total	100%							



Nouvelle MP par CTN

CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	453	65	8	720	625	2 424	107	3 496
CTN 2	0<x<5	0<x<5	0<x<5	0<x<5	0<x<5	54	0	61
CTN 4	10	0<x<5	0<x<5	19	17	198	0<x<5	247
CTN 5	0	0	0	0	0	0	0	0
H.CTN+NC	89	0	0	132	129	8	7	147
Total	534	70	11	838	738	2 684	116	3 913

MP avec et sans arrêt par CTN

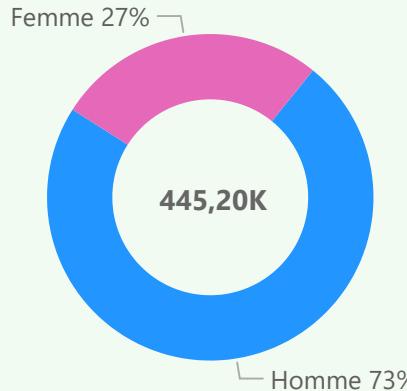
CTN	Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Respiratoires	Toutes MP
CTN 1	85%	93%	73%	86%	85%	90%	92%	89%
CTN 2	x < 5%	x < 5%	18%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%	x < 5%
CTN 4	x < 5%	6%	9%	x < 5%	x < 5%	7%	x < 5%	6%
H.CTN+NC	17%	x < 5%	x < 5%	16%	17%	x < 5%	6%	x < 5%
Total	100%	100%						

DONNEES DE POPULATION

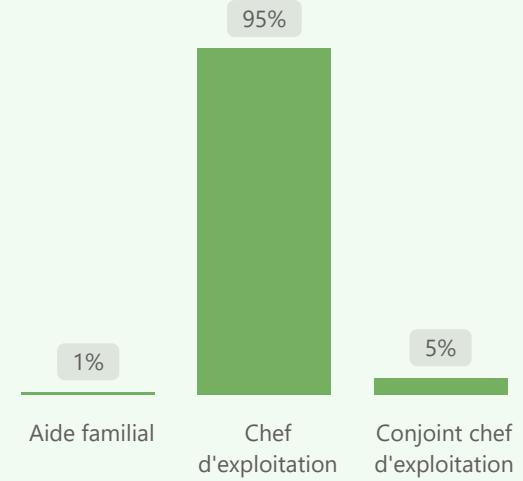


R E P A R T I T I O N

Selon le sexe

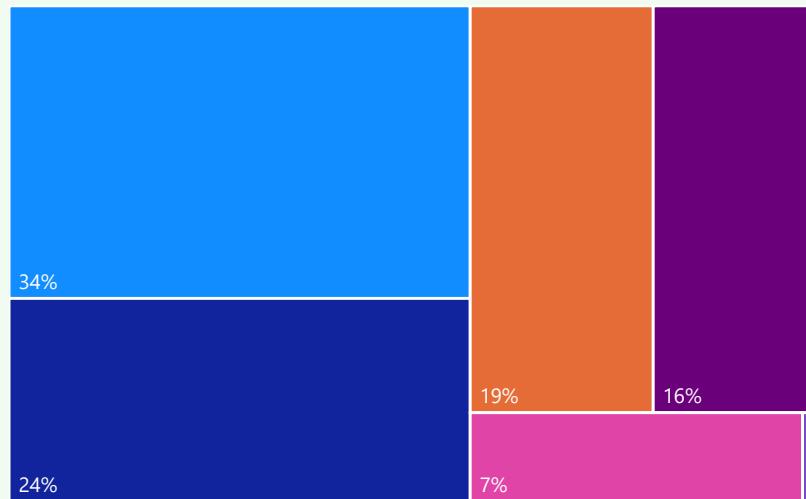


Selon le statut NSA



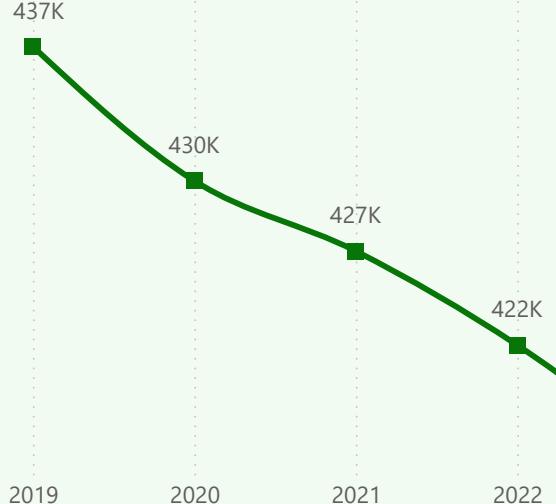
- 50 à 59 ans
- 40 à 49 ans
- 30 à 39 ans
- 60 ans et plus
- 20 à 29 ans
- 14 à 20 ans

Selon la tranche d'âge

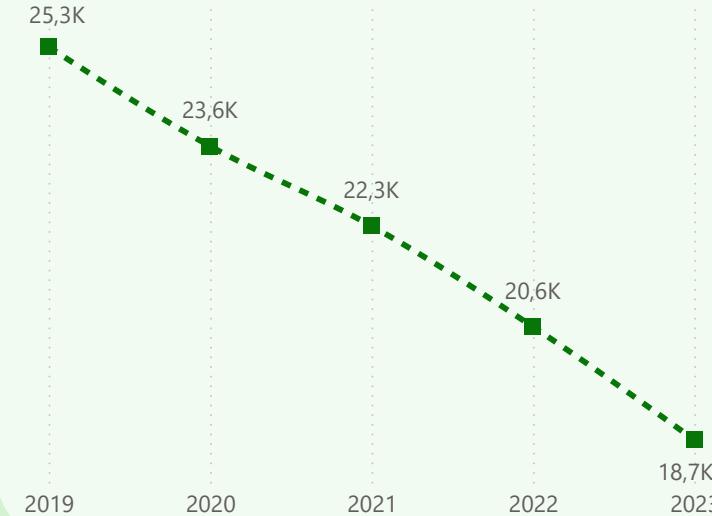


E V O L U T I O N

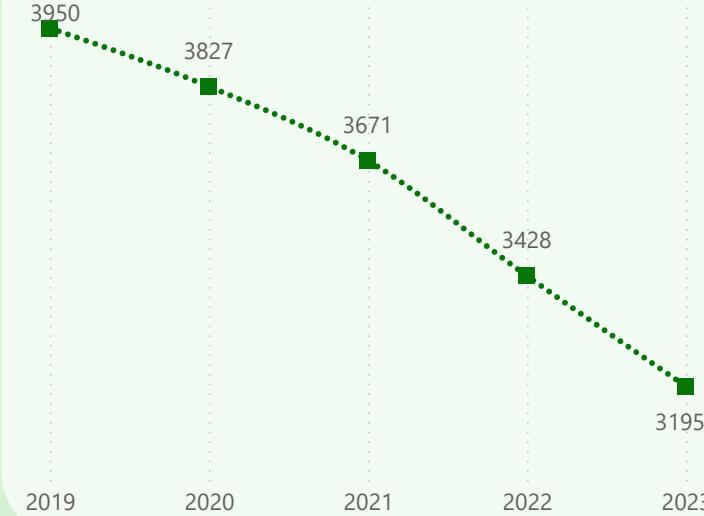
Chefs d'exploitation



Conjoint/es aux chef/fes d'exploitation



Aides familiaux





Nombre de Chefs d'exploitation par CTN

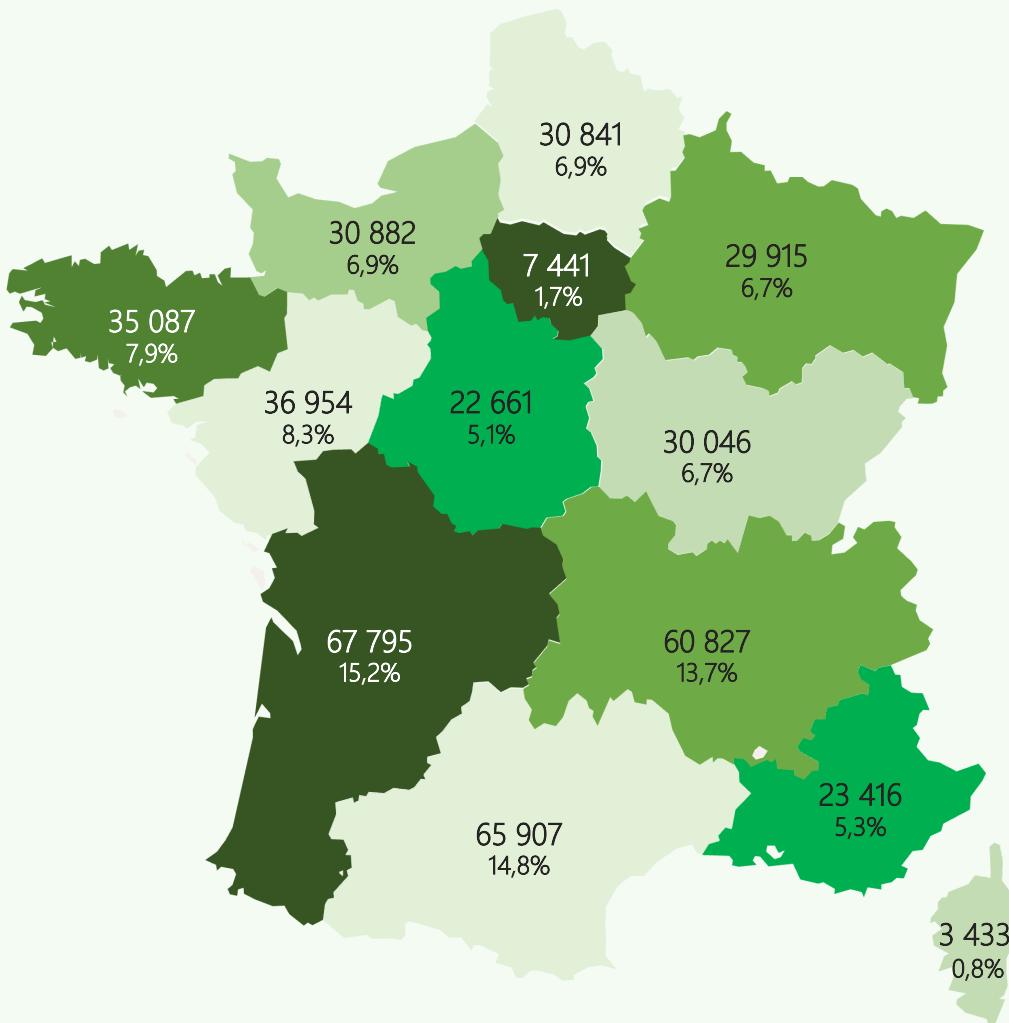
CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2023
CTN 1	388 054	382 517	375 896	382 156	-1,73 %	90,7%
CTN 2	5 015	4 932	4 831	4 926	-2,05 %	1,2%
CTN 4	33 430	34 125	34 585	34 047	1,35 %	8,1%
CTN 5	127	117	108	117	-7,69 %	0,0%
Total	426 626	421 691	415 420	421 246	-1,49 %	100,0%

Nombre de Conjoint/es aux chef/fes d'exploitation par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2023
CTN 1	21 283	19 679	17 863	19 608	-9,23 %	95,5%
CTN 2	148	131	113	131	-13,74 %	0,6%
CTN 4	866	787	712	788	-9,53 %	3,8%
Total	22 297	20 597	18 688	20 527	-9,27 %	100,0%

Nombre d'aide familial par CTN

CTN	2021	2022	2023	Moyenne annuelle en nombre	Evolution 2022-2023	Proportion sur l'ensemble pour la période 2021-2023
CTN 1	3 618	3 380	3 155	3 384	-6,66 %	98,6%
CTN 2	21	19	16	19	-15,79 %	0,5%
CTN 4	32	29	24	28	-17,24 %	0,8%
Total	3 671	3 428	3 195	3 431	-6,80 %	100,0%



Répartition des NSA par région (moyenne sur la période)

Toutes les régions

Tous statuts

Tous risques

Répartition des NSA par code risque - France entière



LES MALADIES PROFESSIONNELLES PAR THEMES

Tableau récapitulatif du nombre de reconnaissance

Tableau récapitulatif des MP par regroupements de thèmes de MP au Régime Agricole des salariés

Nombre de maladies professionnelles reconnues et indemnisées										
		Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	Toutes MP sauf inclassables hors tableaux
Avec et sans arrêt	Nombre	70	5<x<10	13<x<18	94	67	2 807	31	3 017	2 926
	Poids des types de MP classables issues des tableaux	2,4%	≈ 0,5%	≈ 0,5%	3,2%	2,3%	95,9%	1,1%	100%	97,0%
	Evolution du nombre de MP en 1 an	29,6%	≈ -60%	≈ -6%	10,6%	31,4%	-4,0%	0,0%	-3,9%	-4,1%
Avec arrêt	Nombre	37	0<x<5	0<x<5	51	29	2 481	23	2 614	2 540
	Poids des types de MP classables issues des tableaux	1,5%	<0,3%	<0,3%	2,0%	1,1%	97,7%	0,9%	100%	97,2%
	Evolution du nombre de MP en 1 an	76,2%	≈ -70%	nc	10,9%	20,8%	-2,0%	21,1%	-2,1%	-2,1%
Graves non mortelles	Nombre	70	5<x<10	25<x<30	99	76	1 770	25	1 971	1 904
	Poids des types de MP classables issues des tableaux	3,7%	≈ 0,5%	≈ 1,5%	5,2%	4,0%	93,0%	1,3%	100%	96,6%
	Evolution du nombre de MP en 1 an	16,7%	≈ 40%	≈ 40%	5,3%	16,9%	8,1%	-10,7%	9,0%	8,4%

Tableau récapitulatif du nombre de reconnaissance

Nombre de maladies professionnelles reconnues et indemnisées										Toutes MP sauf inclassables hors tableaux
Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP			
Avec et sans arrêt	Nombre	217	14< x <20	0< x <5	322	295	803	32	1 247	1 145
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	19,0%	≈ 1,5%	<0,5%	28,1%	25,8%	70,1%	2,8%	100%	91,8%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	3,8%	≈ -6%	≈ 200%	11,0%	13,9%	3,2%	-8,6%	5,6%	5,2%
Avec arrêt	Nombre	11	7< x <12	0< x <5	29	16	656	13	740	694
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	1,6%	≈ 1,5%	<0,8%	4,2%	2,3%	94,5%	1,9%	100%	93,8%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	-42,1%	≈ -40%	<i>nc</i>	-35,6%	-23,8%	-0,6%	-43,5%	-3,6%	-3,6%
Graves non mortelles	Nombre	88	5< x <10	0< x <5	140	126	354	15	517	506
	<i>Poids des types de MP classables issues des tableaux</i>	17,4%	≈ 1,5%	<1%	27,7%	24,9%	70,0%	3,0%	100%	97,9%
	<i>Evolution du nombre de MP en 1 an</i>	39,7%	≈ 15%	≈ 200%	11,1%	24,8%	-0,6%	-34,8%	2,8%	3,3%

Tableau récapitulatif du nombre de reconnaissance

Tableau récapitulatif des MP par regroupements de thèmes de MP au Régime Agricole		Nombre de maladies professionnelles reconnues et indemnisées								Toutes MP sauf inclassables hors tableaux
		Cancers	Zoonoses	Bruit	Chimique	Pesticides	TMS	Maladies Respiratoires	Toutes MP	
Avec et sans arrêt	Nombre	287	22<x<27	15<x<20	416	362	3 610	63	4 264	4 071
	Poids des types de MP classables issues des tableaux	7,0%	≈ 0,5%	≈ 0,5%	10,2%	8,9%	88,7%	1,5%	100%	95,5%
	Evolution du nombre de MP en 1 an	9,1%	≈ -30%	≈ 5%	10,9%	16,8%	-2,5%	-4,5%	-1,3%	-1,6%
Avec arrêt	Nombre	48	10<x<15	0<x<5	80	45	3 137	36	3 354	3 234
	Poids des types de MP classables issues des tableaux	1,5%	≈ 0,5%	<0,5%	2,5%	1,4%	97,0%	1,1%	100%	96,4%
	Evolution du nombre de MP en 1 an	20,0%	≈ -50%	nc	-12,1%	0,0%	-1,7%	-14,3%	-2,4%	-2,4%
Graves non mortelles	Nombre	158	12<x<17	27<x<35	239	202	2 124	40	2 488	2 410
	Poids des types de MP classables issues des tableaux	6,6%	≈ 0,5%	≈ 1,5%	9,9%	8,4%	88,1%	1,7%	100%	96,9%
	Evolution du nombre de MP en 1 an	28,5%	≈ 25%	≈ 50%	8,6%	21,7%	6,5%	-21,6%	7,7%	7,3%

ANNEXES

LES TABLEAUX DE DONNEES LIES AUX CRRMP

Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Région CRRMP (dossier FIVP compris)									
RHONE ALPES	24	58,5%	6,0%	17	41,5%	6,9%	41	100,0%	6,3%
PAYS DE LOIRE	52	74,3%	12,9%	18	25,7%	7,3%	70	100,0%	10,8%
PACA CORSE	13	41,9%	x < 5%	18	58,1%	7,3%	31	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE	14	46,7%	x < 5%	16	53,3%	6,5%	30	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - MONTPELLIER	8	47,1%	x < 5%	9	52,9%	x < 5%	17	100,0%	x < 5%
NOUVELLE AQUITAINE	118	58,1%	29,4%	85	41,9%	34,6%	203	100,0%	31,3%
NORMANDIE	13	61,9%	x < 5%	8	38,1%	x < 5%	21	100,0%	x < 5%
ILE DE FRANCE	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	*	100,0%	x < 5%
HAUTS DE FRANCE	18	47,4%	x < 5%	20	52,6%	8,1%	38	100,0%	5,9%
GRAND EST	18	62,1%	x < 5%	11	37,9%	x < 5%	29	100,0%	x < 5%
CGSS MARTINIQUE	*	85,7%	x < 5%	*	14,3%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
CGSS GUADELOUPE	*	83,3%	x < 5%	*	16,7%	x < 5%	*	100,0%	x < 5%
CENTRE VAL DE LOIRE	9	56,3%	x < 5%	7	43,8%	x < 5%	16	100,0%	x < 5%
BRETAGNE	81	82,7%	20,1%	17	17,3%	6,9%	98	100,0%	15,1%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	11	40,7%	x < 5%	16	59,3%	6,5%	27	100,0%	x < 5%
AUVERGNE	*	90,9%	x < 5%	*	9,1%	x < 5%	11	100,0%	x < 5%
Total	402	62,0%	100,0%	246	38,0%	100,0%	648	100,0%	100,0%

NB pour toutes les pages CRRMP de cette partie de l'annexe : tous les pourcentages en ligne et en colonne issus de dénombrements concernés par le secret statistique ont été générés par un logiciel de façon approximatives, lorsque cela était possible, pour fournir une idée de l'ordre de grandeur des résultats.

Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (uniquement les dossiers étudiés, c'est-à-dire sans les dossiers passés devant le FIVP)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Région CRRMP (sans dossier FIVP)									
RHONE ALPES	20	55,6%	6,6%	16	44,4%	7,0%	36	100,0%	6,8%
PAYS DE LOIRE	34	66,7%	11,1%	17	33,3%	7,5%	51	100,0%	9,6%
PACA CORSE	6	27,3%	x < 5%	16	72,7%	7,0%	22	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE	10	38,5%	x < 5%	16	61,5%	7,0%	26	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - MONTPELLIER	5	45,5%	x < 5%	6	54,5%	x < 5%	11	100,0%	x < 5%
NOUVELLE AQUITAINE	108	57,4%	35,4%	80	42,6%	35,2%	188	100,0%	35,3%
NORMANDIE	11	57,9%	x < 5%	8	42,1%	x < 5%	19	100,0%	x < 5%
ILE DE FRANCE	*	100,0%	x < 5%				*	100,0%	x < 5%
HAUTS DE FRANCE	6	24,0%	x < 5%	19	76,0%	8,4%	25	100,0%	x < 5%
GRAND EST	11	52,4%	x < 5%	10	47,6%	x < 5%	21	100,0%	x < 5%
CENTRE VAL DE LOIRE	5	41,7%	x < 5%	7	58,3%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%
BRETAGNE	68	80,0%	22,3%	17	20,0%	7,5%	85	100,0%	16,0%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	9	39,1%	x < 5%	14	60,9%	6,2%	23	100,0%	x < 5%
AUVERGNE	*	90,9%	x < 5%	*	9,1%	x < 5%	*	100,0%	x < 5%
Total	305	57,3%	100,0%	227	42,7%	100,0%	532	100,0%	100,0%

NB : cette information n'est disponible que pour l'alinéa 6 dans les fichiers actuellement à notre disposition. Par conséquent les différents tableaux de cet annexe feront la distinction entre "dossiers FIVP" ou "hors dossiers FIVP" au sujet de la répartition des dossiers selon les régions uniquement pour les pages relatives à l'alinéa 6.

Toutes populations

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 par type de maladies professionnelles, selon l'âge du demandeur, selon le sexe du demandeur

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
TMS / Pesticides / Hors TMS									
Bruit	0 < x < 5	16,7%	x < 5%	*	83,3%	x < 5%	*	100,0%	x < 5%
Chimique	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	8	100,0%	x < 5%
Pesticides	97	83,6%	24,1%	19	16,4%	7,7%	116	100,0%	17,9%
TMS	297	57,6%	73,9%	219	42,4%	89,0%	516	100,0%	79,6%
Zoonose	0 < x < 5	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	*	100,0%	x < 5%
Total	402	62,0%	100,0%	246	38,0%	100,0%	648	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
▼ Tranches d'âges									
moins de 30 ans	*	86,7%	x < 5%	*	13,3%	x < 5%	15	100,0%	x < 5%
60 ans et plus	152	71,7%	37,8%	60	28,3%	24,4%	212	100,0%	32,7%
50-59 ans	141	56,9%	35,1%	107	43,1%	43,5%	248	100,0%	38,3%
40-49ans	64	51,2%	15,9%	61	48,8%	24,8%	125	100,0%	19,3%
30-39 ans	32	66,7%	8,0%	16	33,3%	6,5%	48	100,0%	7,4%
Total	402	62,0%	100,0%	246	38,0%	100,0%	648	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
SEXÉ									
Femme	152	56,5%	37,8%	117	43,5%	47,6%	269	100,0%	41,5%
Homme	250	66,0%	62,2%	129	34,0%	52,4%	379	100,0%	58,5%
Total	402	62,0%	100,0%	246	38,0%	100,0%	648	100,0%	100,0%

Toutes populations

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le motif, selon la population d'origine du demandeur

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	MOTIF (Al.6)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Délai de PEC		280	68,0%	69,7%	132	32,0%	53,7%	412	100,0%	63,6%
Durée d'exposition		36	62,1%	9,0%	22	37,9%	8,9%	58	100,0%	9,0%
Liste travaux		86	48,3%	21,4%	92	51,7%	37,4%	178	100,0%	27,5%
Total		402	62,0%	100,0%	246	38,0%	100,0%	648	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	REGIME (recodé)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Non-salariés		106	74,6%	26,4%	36	25,4%	14,6%	142	100,0%	21,9%
Salariés		296	58,5%	73,6%	210	41,5%	85,4%	506	100,0%	78,1%
Total		402	62,0%	100,0%	246	38,0%	100,0%	648	100,0%	100,0%

Toutes populations

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon les tableaux de maladies professionnelles

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne
TABLEAU (Al.6)									
10	*	20,0%	x < 5%	*	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
15	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
19	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
22	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
29	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
39	265	60,9%	65,9%	170	39,1%	69,1%	435	100,0%	67,1%
45				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
46	*	16,7%	x < 5%	*	83,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
47	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
47 bis	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
53	6	31,6%	x < 5%	13	68,4%	5,3%	19	100,0%	x < 5%
57	11	52,4%	x < 5%	10	47,6%	x < 5%	21	100,0%	x < 5%
57 bis	14	35,9%	x < 5%	25	64,1%	10,2%	39	100,0%	6,0%
58	*	92,7%	9,5%	*	7,3%	x < 5%	41	100,0%	6,3%
59	38	86,4%	9,5%	6	13,6%	x < 5%	44	100,0%	6,8%
61	18	75,0%	x < 5%	6	25,0%	x < 5%	24	100,0%	x < 5%
Total	402	62,0%	100,0%	246	38,0%	100,0%	648	100,0%	100,0%

Toutes populations

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 par département (1/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Ain	*	57,1%	x < 5%	*	42,9%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Aisne	*	42,9%	x < 5%	*	57,1%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Allier	*	88,9%	x < 5%	*	11,1%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Alpes-Maritimes	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ardèche	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ardennes				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ariège	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Aube	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Aude	*	42,9%	x < 5%	*	57,1%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Aveyron				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bas-Rhin	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bouches-du-Rhône	*	14,3%	x < 5%	*	85,7%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Calvados	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Charente	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Charente-Maritime	*	60,0%	x < 5%	*	40,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Corse-du-Sud	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côte-d'Or				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côtes-d'Armor	40	81,6%	10,0%	9	18,4%	x < 5%	49	100,0%	7,6%
Deux-Sèvres	*	60,0%	x < 5%	*	40,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Dordogne	7	50,0%	x < 5%	7	50,0%	x < 5%	14	100,0%	x < 5%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 par département (2/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Doubs	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Drôme	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Eure	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Eure-et-Loir	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Finistère	17	81,0%	x < 5%	*	19,0%	x < 5%	21	100,0%	x < 5%
Gard				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Gers	*	12,5%	x < 5%	*	87,5%	x < 5%	8	100,0%	x < 5%
Gironde	62	60,2%	15,4%	41	39,8%	16,7%	103	100,0%	15,9%
Guadeloupe	*	83,3%	x < 5%	*	16,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Haute-Corse	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Garonne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Marne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Saône				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Hauts-Pyrénées				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Vienne	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haut-Rhin	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Hérault	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Ille-et-Vilaine	*	83,3%	x < 5%	*	16,7%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%
Indre	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 par département (3/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Indre-et-Loire	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Isère	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Landes	16	59,3%	x < 5%	11	40,7%	x < 5%	27	100,0%	x < 5%
Loire	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Loire-Atlantique	16	59,3%	x < 5%	11	40,7%	x < 5%	27	100,0%	x < 5%
Loiret	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Loir-et-Cher	*	60,0%	x < 5%	*	40,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Lot	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Lot-et-Garonne	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Maine-et-Loire	*	81,8%	x < 5%	*	18,2%	x < 5%	22	100,0%	x < 5%
Manche	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Marne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Martinique	*	85,7%	x < 5%	*	14,3%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Mayenne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Meuse	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Morbihan	*	87,5%	x < 5%	*	12,5%	x < 5%	16	100,0%	x < 5%
Moselle	*	80,0%	x < 5%	*	20,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Nord	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Oise	*	28,6%	x < 5%	*	71,4%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Orne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 par département (4/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Pas-de-Calais	*	60,0%	x < 5%	*	40,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Puy-de-Dôme	*	100,0%	x < 5%	*			0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pyrénées-Atlantiques	9	45,0%	x < 5%	11	55,0%	x < 5%	20	100,0%	x < 5%
Pyrénées-Orientales	*	100,0%	x < 5%	*			0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Rhône	10	66,7%	x < 5%	5	33,3%	x < 5%	15	100,0%	x < 5%
Saône-et-Loire	*	55,6%	x < 5%	*	44,4%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Sarthe	*	80,0%	x < 5%	*	20,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Seine-et-Marne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Seine-Maritime	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	8	100,0%	x < 5%
Somme	*	60,0%	x < 5%	*	40,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Tarn	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Tarn-et-Garonne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Var	*	20,0%	x < 5%	*	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Vaucluse	*	46,2%	x < 5%	*	53,8%	x < 5%	13	100,0%	x < 5%
Vendée	*	85,7%	x < 5%	*	14,3%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Vienne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Vosges	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Yonne	5	38,5%	x < 5%	8	61,5%	x < 5%	13	100,0%	x < 5%
Yvelines	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine) - population salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Région CRRMP (dossiers FIVP compris)									
AUVERGNE	*	85,7%	x < 5%	*	14,3%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	7	36,8%	x < 5%	12	63,2%	5,7%	19	100,0%	x < 5%
BRETAGNE	65	81,3%	22,0%	15	18,8%	7,1%	80	100,0%	15,8%
CENTRE VAL DE LOIRE	5	45,5%	x < 5%	6	54,5%	x < 5%	11	100,0%	x < 5%
CGSS GUADELOUPE	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS MARTINIQUE	*	83,3%	x < 5%	*	16,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
GRAND EST	14	58,3%	x < 5%	10	41,7%	x < 5%	24	100,0%	x < 5%
HAUTS DE FRANCE	9	34,6%	x < 5%	17	65,4%	8,1%	26	100,0%	5,1%
ILE DE FRANCE	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
NORMANDIE	8	50,0%	x < 5%	8	50,0%	x < 5%	16	100,0%	x < 5%
NOUVELLE AQUITAINE	106	58,2%	35,8%	76	41,8%	36,2%	182	100,0%	36,0%
OCCITANIE - MONTPELLIER	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE	12	57,1%	x < 5%	9	42,9%	x < 5%	21	100,0%	x < 5%
PACA CORSE	7	31,8%	x < 5%	15	68,2%	7,1%	22	100,0%	x < 5%
PAYS DE LOIRE	32	66,7%	10,8%	16	33,3%	7,6%	48	100,0%	9,5%
RHÔNE ALPES	12	46,2%	x < 5%	14	53,8%	6,7%	26	100,0%	5,1%
Total	296	58,5%	100,0%	210	41,5%	100,0%	506	100,0%	100,0%

Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (uniquement les dossiers étudiés, c'est-à-dire sans les dossiers passés devant le FIVP) - population salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total	
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes
Région CRRMP (hors dossiers étudiés par le FIVP)								
AUVERGNE	*	85,7%	x < 5%	*	14,3%	x < 5%	7	100,0%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	7	36,8%	x < 5%	12	63,2%	6,1%	19	100,0%
BRETAGNE	62	80,5%	23,9%	15	19,5%	7,7%	77	100,0%
CENTRE VAL DE LOIRE	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	10	100,0%
GRAND EST	10	52,6%	x < 5%	9	47,4%	x < 5%	19	100,0%
HAUTS DE FRANCE	6	27,3%	x < 5%	16	72,7%	8,2%	22	100,0%
ILE DE FRANCE	*	100,0%	x < 5%				*	100,0%
NORMANDIE	8	50,0%	x < 5%	8	50,0%	x < 5%	16	100,0%
NOUVELLE AQUITAINE	102	58,6%	39,4%	72	41,4%	36,7%	174	100,0%
OCCITANIE - MONTPELLIER	*	44,4%	x < 5%	*	55,6%	x < 5%	*	100,0%
OCCITANIE - TOULOUSE	9	50,0%	x < 5%	9	50,0%	x < 5%	18	100,0%
PACA CORSE	*	22,2%	x < 5%	*	77,8%	7,1%	18	100,0%
PAYS DE LOIRE	24	61,5%	9,3%	15	38,5%	7,7%	39	100,0%
RHONE ALPES	11	44,0%	x < 5%	14	56,0%	7,1%	25	100,0%
Total	259	56,9%	100,0%	196	43,1%	100,0%	455	100,0%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le type de MP, l'âge du demandeur, le sexe du demandeur - population salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
TMS / Pesticides / Hors TMS									
Bruit	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Chimique	6	100,0%	x < 5%				6	100,0%	x < 5%
Pesticides	37	72,5%	12,5%	14	27,5%	6,7%	51	100,0%	10,1%
TMS	251	56,7%	84,8%	192	43,3%	91,4%	443	100,0%	87,5%
Zoonose	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Total	296	58,5%	100,0%	210	41,5%	100,0%	506	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Tranches d'âges									
moins de 30 ans	*	86,7%	x < 5%	*	13,3%	x < 5%	15	100,0%	x < 5%
60 ans et plus	78	63,9%	26,4%	44	36,1%	21,0%	122	100,0%	24,1%
50-59 ans	116	56,6%	39,2%	89	43,4%	42,4%	205	100,0%	40,5%
40-49 ans	60	50,4%	20,3%	59	49,6%	28,1%	119	100,0%	23,5%
30-39 ans	29	64,4%	9,8%	16	35,6%	7,6%	45	100,0%	8,9%
Total	296	58,5%	100,0%	210	41,5%	100,0%	506	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
SEXE									
Femme	129	55,6%	43,6%	103	44,4%	49,0%	232	100,0%	45,8%
Homme	167	60,9%	56,4%	107	39,1%	51,0%	274	100,0%	54,2%
Total	296	58,5%	100,0%	210	41,5%	100,0%	506	100,0%	100,0%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le tableau de MP, selon le motif de la demande - *population salariée*

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonne
TABLEAU (Al.6)									
10	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
15	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
19	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
22	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
29	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
39	223	60,6%	75,3%	145	39,4%	69,0%	368	100,0%	72,7%
46	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
47	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
47 bis	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
53	6	31,6%	x < 5%	13	68,4%	6,2%	19	100,0%	x < 5%
57	10	52,6%	x < 5%	9	47,4%	x < 5%	19	100,0%	x < 5%
57 bis	11	31,4%	x < 5%	24	68,6%	11,4%	35	100,0%	6,9%
58	*	87,5%	x < 5%	*	12,5%	x < 5%	8	100,0%	x < 5%
59	16	76,2%	5,4%	5	23,8%	x < 5%	21	100,0%	x < 5%
61	11	68,8%	x < 5%	5	31,3%	x < 5%	16	100,0%	x < 5%
Total	296	58,5%	100,0%	210	41,5%	100,0%	506	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
MOTIF (Al.6)									
Délai de PEC	192	64,4%	64,9%	106	35,6%	50,5%	298	100,0%	58,9%
Durée d'exposition	26	57,8%	8,8%	19	42,2%	9,0%	45	100,0%	8,9%
Liste travaux	78	47,9%	26,4%	85	52,1%	40,5%	163	100,0%	32,2%
Total	296	58,5%	100,0%	210	41,5%	100,0%	506	100,0%	100,0%

**Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le département - population salariée
(1/4)**

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Département libellé	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Ain	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Aisne	*	42,9%	x < 5%		*	57,1%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Allier	*	80,0%	x < 5%		*	20,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Ardèche	*	100,0%	x < 5%		*			0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ardennes					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ariège	*	100,0%	x < 5%		*			0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Aube	*	40,0%	x < 5%		*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Aude	*	25,0%	x < 5%		*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Aveyron	*				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bouches-du-Rhône					5	100,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Calvados	*	100,0%	x < 5%		*			0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Charente	*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Charente-Maritime	*	75,0%	x < 5%		*	25,0%	x < 5%	8	100,0%	x < 5%
Corse-du-Sud	*	100,0%	x < 5%		*			0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côte-d'Or					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côtes-d'Armor	34	79,1%	11,5%		9	20,9%	x < 5%	43	100,0%	8,5%
Deux-Sèvres	*	55,6%	x < 5%		*	44,4%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Dordogne	5	41,7%	x < 5%		7	58,3%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%

**Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le département - *population salariée*
(2/4)**

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Drôme	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Eure	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Eure-et-Loir	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Finistère	*	77,8%	x < 5%	*	22,2%	x < 5%	18	100,0%	x < 5%
Gard				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Gers	*	14,3%	x < 5%	*	85,7%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Gironde	60	60,6%	20,3%	39	39,4%	18,6%	99	100,0%	19,6%
Guadeloupe	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Corse	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Garonne	*	100,0%	x < 5%	*			0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Vienne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Hérault	*	60,0%	x < 5%	*	40,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Ille-et-Vilaine	7	100,0%	x < 5%				7	100,0%	x < 5%
Indre				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

**Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le département - population salariée
(3/4)**

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Indre-et-Loire	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Isère				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Landes	15	57,7%	5,1%	11	42,3%	5,2%	26	100,0%	5,1%
Loire	*	16,7%	x < 5%	*	83,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Loire-Atlantique	11	52,4%	x < 5%	10	47,6%	x < 5%	21	100,0%	x < 5%
Loir-et-Cher	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Lot	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Lot-et-Garonne	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maine-et-Loire	*	81,3%	x < 5%	*	18,8%	x < 5%	16	100,0%	x < 5%
Manche	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Marne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Martinique	*	83,3%	x < 5%	*	16,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Mayenne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Meuse	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Morbihan	*	83,3%	x < 5%	*	16,7%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%
Moselle	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Nord	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Oise	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Orne	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

**Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le département - population salariée
(4/4)**

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Pas-de-Calais	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Puy-de-Dôme	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pyrénées-Atlantiques	5	41,7%	x < 5%	7	58,3%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%
Rhône	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Saône-et-Loire	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Sarthe	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Seine-et-Marne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Seine-Maritime	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Somme	*	20,0%	x < 5%	*	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Tarn	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Tarn-et-Garonne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Var				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Vaucluse	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Vendée	*	80,0%	x < 5%	*	20,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Vienne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Vosges	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Yonne	*	45,5%	x < 5%	*	54,5%	x < 5%	11	100,0%	x < 5%
Yvelines	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine) - population non-salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Région CRRMP (avec dossiers FIVP)									
AUVERGNE	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	11,1%	8	100,0%	5,6%
BRETAGNE	*	88,9%	15,1%	*	11,1%	5,6%	18	100,0%	12,7%
CENTRE VAL DE LOIRE	*	80,0%	x < 5%	*	20,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
CGSS GUADELOUPE	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS MARTINIQUE	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
GRAND EST	*	80,0%	x < 5%	*	20,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
HAUTS DE FRANCE	*	75,0%	8,5%	*	25,0%	8,3%	12	100,0%	8,5%
NORMANDIE	5	100,0%	x < 5%				5	100,0%	x < 5%
NOUVELLE AQUITAINE	12	57,1%	11,3%	9	42,9%	25,0%	21	100,0%	14,8%
OCCITANIE - MONTPELLIER	*	80,0%	x < 5%	*	20,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE	*	22,2%	x < 5%	*	77,8%	19,4%	9	100,0%	6,3%
PACA CORSE	*	66,7%	5,7%	*	33,3%	8,3%	9	100,0%	6,3%
PAYS DE LOIRE	*	90,9%	18,9%	*	9,1%	5,6%	22	100,0%	15,5%
RHONE ALPES	*	80,0%	11,3%	*	20,0%	8,3%	15	100,0%	10,6%
Total	106	74,6%	100,0%	36	25,4%	100,0%	142	100,0%	100,0%

Non-Salarierés

Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 (uniquement les dossiers étudiés, c'est-à-dire sans les dossiers passés devant le FIVP) - population non-salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Région CRRMP (hors dossiers étudiés par le FIVP)									
AUVERGNE	*	100,0%	8,7%				0 < x < 5	100,0%	5,2%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	6,5%	0 < x < 5	100,0%	5,2%
BRETAGNE	*	75,0%	13,0%	*	25,0%	6,5%	8	100,0%	10,4%
CENTRE VAL DE LOIRE	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
GRAND EST	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
HAUTS DE FRANCE				*	100,0%	9,7%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
NORMANDIE	*	100,0%	6,5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
NOUVELLE AQUITAINE	6	42,9%	13,0%	8	57,1%	25,8%	14	100,0%	18,2%
OCCITANIE - MONTPELLIER	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE	*	12,5%	x < 5%	*	87,5%	22,6%	8	100,0%	10,4%
PACA CORSE	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	6,5%	0 < x < 5	100,0%	5,2%
PAYS DE LOIRE	*	83,3%	21,7%	*	16,7%	6,5%	12	100,0%	15,6%
RHONE ALPES	*	81,8%	19,6%	*	18,2%	6,5%	11	100,0%	14,3%
Total	46	59,7%	100,0%	31	40,3%	100,0%	77	100,0%	100,0%

Non-Salarierés

Répartition par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le type de MP, selon l'âge du demandeur, selon le sexe du demandeur - population non-salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	TMS / Pesticides / Hors TMS	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Bruit					*	100,0%	5,6%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Chimique					*	100,0%	5,6%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pesticides	60	92,3%	56,6%		5	7,7%	13,9%	65	100,0%	45,8%
TMS	46	63,0%	43,4%		27	37,0%	75,0%	73	100,0%	51,4%
Total	106	74,6%	100,0%		36	25,4%	100,0%	142	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Tranches d'âges	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
60 ans et plus	74	82,2%	69,8%		16	17,8%	44,4%	90	100,0%	63,4%
50-59 ans	25	58,1%	23,6%		18	41,9%	50,0%	43	100,0%	30,3%
40-49ans	*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	5,6%	*	100,0%	x < 5%
30-39 ans	*	100,0%	x < 5%					*	100,0%	x < 5%
Total	106	74,6%	100,0%		36	25,4%	100,0%	142	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	SEXE	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Femme	23	62,2%	21,7%		14	37,8%	38,9%	37	100,0%	26,1%
Homme	83	79,0%	78,3%		22	21,0%	61,1%	105	100,0%	73,9%
Total	106	74,6%	100,0%		36	25,4%	100,0%	142	100,0%	100,0%

Non-Salarierés

Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon les tableaux de MP, selon le motif de la demande - population non-salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Dossiers_Anonymisés	% Lignes	%_Colonne	Dossiers_Anonymisés	% Lignes	%_Colonne	Dossiers_Anonymisés	% Lignes	%_Colonne
10				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
39	42	62,7%	39,6%	25	37,3%	69,4%	67	100,0%	47,2%
45				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
46				*	100,0%	5,6%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
47				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
57	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
57 bis	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
58	*	93,9%	29,2%	*	6,1%	5,6%	33	100,0%	23,2%
59	*	95,7%	20,8%	*	x < 5%	x < 5%	23	100,0%	16,2%
61	*	87,5%	6,6%	*	12,5%	x < 5%	8	100,0%	5,6%
Total	106	74,6%	100,0%	36	25,4%	100,0%	142	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
MOTIF (Al.6)									
Délai de PEC	88	77,2%	83,0%	26	22,8%	72,2%	114	100,0%	80,3%
Durée d'exposition	10	76,9%	9,4%	0 < x < 5	23,1%	8,3%	13	100,0%	9,2%
Liste travaux	8	53,3%	7,5%	7	46,7%	19,4%	15	100,0%	10,6%
Total	106	74,6%	100,0%	36	25,4%	100,0%	142	100,0%	100,0%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le département - population non-salariée
(1/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Département libellé	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Ain	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Allier	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Alpes-Maritimes	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ardèche	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Aude	*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Aveyron					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bas-Rhin	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bouches-du-Rhône	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Charente-Maritime					*	100,0%	5,6%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côtes-d'Armor	6	100,0%	5,7%					6	100,0%	x < 5%
Deux-Sèvres	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Dordogne	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Doubs	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le département - population non-salariée
(2/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Dossiers_Anonymisés	%_L	%_C_Dep	Dossiers_Anonymisés	%_L	%_C_Dep	Dossiers_Anonymisés	%_L	%_C_Dep	
Département libellé										
Drôme	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Finistère	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Gers				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Gironde	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	5,6%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Guadeloupe	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Haute-Marne	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Saône					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Hautes-Pyrénées					*	100,0%	5,6%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Vienne	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haut-Rhin	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Hérault	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Ille-et-Vilaine	*	60,0%	x < 5%		*	40,0%	5,6%	5	100,0%	x < 5%
Indre	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Indre-et-Loire	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Isère	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le département - population non-salariée
(3/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Landes	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Loire	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Loire-Atlantique	*	83,3%	x < 5%	*	16,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Loiret	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Loir-et-Cher	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Lot-et-Garonne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maine-et-Loire	*	83,3%	x < 5%	*	16,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Martinique	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Mayenne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Morbihan	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Moselle	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Oise				*	100,0%	5,6%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Orne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pas-de-Calais	*	80,0%	x < 5%	*	20,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Pyrénées-Atlantiques	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	11,1%	8	100,0%	5,6%
Pyrénées-Orientales	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Rhône	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	5,6%	6	100,0%	x < 5%

Non-Salarierés

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 6 selon le département - population non-salariée (4/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	
Département libellé										
Saône-et-Loire	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Sarthe	6	100,0%	5,7%				6	100,0%	x < 5%	
Seine-Maritime	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Somme	5	100,0%	x < 5%				5	100,0%	x < 5%	
Tarn	*	40,0%	x < 5%	-	*	60,0%	8,3%	5	100,0%	x < 5%
Var	*	50,0%	x < 5%	-	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Vaucluse	*	75,0%	x < 5%	*	25,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Vendée	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Yonne				*	100,0%	5,6%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	

Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Région CRRMP sans FIVP									
AUVERGNE	*	83,3%	x < 5%	*	16,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	6	30,0%	x < 5%	14	70,0%	5,9%	20	100,0%	5,3%
BRETAGNE	16	48,5%	11,3%	17	51,5%	7,1%	33	100,0%	8,7%
CENTRE VAL DE LOIRE	*	28,6%	x < 5%	*	71,4%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
CGSS GUADELOUPE				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS MARTINIQUE				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS REUNION				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
GRAND EST	*	23,5%	x < 5%	*	76,5%	5,5%	17	100,0%	x < 5%
HAUTS DE FRANCE	10	38,5%	7,1%	16	61,5%	6,7%	26	100,0%	6,9%
ILE DE FRANCE	*	62,5%	x < 5%	*	37,5%	x < 5%	8	100,0%	x < 5%
NORMANDIE	11	44,0%	7,8%	14	56,0%	5,9%	25	100,0%	6,6%
NOUVELLE AQUITAINE	37	32,2%	26,2%	78	67,8%	32,8%	115	100,0%	30,3%
OCCITANIE - MONTPELLIER	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE	9	45,0%	6,4%	11	55,0%	x < 5%	20	100,0%	5,3%
PACA CORSE	7	33,3%	x < 5%	14	66,7%	5,9%	21	100,0%	5,5%
PAYS DE LOIRE	17	47,2%	12,1%	19	52,8%	8,0%	36	100,0%	9,5%
RHONE ALPES	10	31,3%	7,1%	22	68,8%	9,2%	32	100,0%	8,4%
Total	141	37,2%	100,0%	238	62,8%	100,0%	379	100,0%	100,0%

Toutes populations

Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon l'âge du demandeur, selon la population du demandeur, selon le sexe du demandeur

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Tranches d'âges									
moins de 30 ans	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	*	100,0%	x < 5%
60 ans et plus	41	32,3%	29,1%	86	67,7%	36,1%	127	100,0%	33,5%
50-59 ans	63	37,1%	44,7%	107	62,9%	45,0%	170	100,0%	44,9%
40-49ans	28	51,9%	19,9%	26	48,1%	10,9%	54	100,0%	14,2%
30-39 ans	*	30,8%	5,7%	*	69,2%	7,6%	*	100,0%	6,9%
Total	141	37,2%	100,0%	238	62,8%	100,0%	379	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
REGIME (recodé)									
Non-salariés	42	38,2%	29,8%	68	61,8%	28,6%	110	100,0%	29,0%
Salariés	99	36,8%	70,2%	170	63,2%	71,4%	269	100,0%	71,0%
Total	141	37,2%	100,0%	238	62,8%	100,0%	379	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
SEXE									
Femme	45	37,2%	31,9%	76	62,8%	31,9%	121	100,0%	31,9%
Homme	96	37,2%	68,1%	162	62,8%	68,1%	258	100,0%	68,1%
Total	141	37,2%	100,0%	238	62,8%	100,0%	379	100,0%	100,0%

Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon les CIM 10 (1/3)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	CIM10regroupée (Al.7)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Affections des nerfs et des racines et plexus nerveux	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Affections des tissus mous	*	14,3%	x < 5%		*	85,7%	5,0%	14	100,0%	x < 5%
Arthropathies	9	29,0%	6,4%		22	71,0%	9,2%	31	100,0%	8,2%
Autres affections de l'oeil et de ses annexes					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres affections dégénératives du système nerveux					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres affections du système nerveux	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres formes de cardiopathies	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques					0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres maladies respiratoires touchant principalement le tissu interstitiel					0 < x < 5	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon les CIM 10 (2/3)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
CIM10regroupée (Al.7)									
Cardiopathies ischémiques				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Dorsopathies	28	36,8%	19,9%	48	63,2%	20,2%	76	100,0%	20,1%
Glaucome				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Grippe et pneumopathie				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Grossesse se terminant par un avortement				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Helminthiases	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Infections virales du système nerveux central	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Insuffisance rénale				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Lésions traumatiques de l'épaule et du bras				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures	*	20,0%	x < 5%	*	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%

Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon les CIM 10 (3/3)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	CIM10regroupée (Al.7)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Mycoses	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité	*	60,0%	x < 5%		*	40,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Troubles de l'humeur [affectifs]	54	56,8%	38,3%		41	43,2%	17,2%	95	100,0%	25,1%
Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes	*	29,4%	x < 5%		*	70,6%	5,0%	17	100,0%	x < 5%
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue					5	100,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Tumeurs malignes	29	30,9%	20,6%		65	69,1%	27,3%	94	100,0%	24,8%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département (1/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Département libellé	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Ain	*	40,0%	x < 5%		*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Aisne	*	25,0%	x < 5%		*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Allier	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Alpes-de-Haute-Provence	*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ardèche	*	28,6%	x < 5%		*	71,4%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Ardennes	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Aube					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Aude					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Aveyron	*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bas-Rhin	*				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bouches-du-Rhône	*	33,3%	x < 5%		*	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Calvados	*				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Cantal	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Charente	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Charente-Maritime	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Cher					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Corrèze	*	16,7%	x < 5%		*	83,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Corse-du-Sud	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côte-d'Or	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côtes-d'Armor	*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Creuse	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Deux-Sèvres	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Dordogne	5	41,7%	x < 5%		7	58,3%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département (2/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Département libellé	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Doubs					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Drôme	*	40,0%	x < 5%		*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Eure	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Eure-et-Loir					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Finistère	7	58,3%	x < 5%		5	41,7%	x < 5%	12	100,0%	x < 5%
Gard	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Gers	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Gironde	16	33,3%	11,3%		32	66,7%	13,4%	48	100,0%	12,7%
Guadeloupe					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Garonne	*	20,0%	x < 5%		*	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Haute-Marne					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Saône					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Savoie					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Vienne					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ille-et-Vilaine					*	100,0%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Indre	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Indre-et-Loire					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Isère	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Toutes populations

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département (3/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Landes	5	26,3%	x < 5%	14	73,7%	5,9%	19	100,0%	5,0%
Loire	*	28,6%	x < 5%	*	71,4%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Loire-Atlantique	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Loir-et-Cher	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Lot	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Lot-et-Garonne				6	100,0%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Maine-et-Loire	6	35,3%	x < 5%	11	64,7%	x < 5%	17	100,0%	x < 5%
Manche	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Marne	*	20,0%	x < 5%	*	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Martinique				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Mayenne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Meuse	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Morbihan	*	62,5%	x < 5%	*	37,5%	x < 5%	8	100,0%	x < 5%
Nièvre	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Nord	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Oise	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Orne	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Paris	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pas-de-Calais	*	20,0%	x < 5%	*	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Puy-de-Dôme	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département (4/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Pyrénées-Atlantiques	5	38,5%	x < 5%	8	61,5%	x < 5%	13	100,0%	x < 5%
Réunion				*	100,0%	x < 5%		0 < x < 5	100,0% x < 5%
Rhône				*	100,0%	x < 5%		0 < x < 5	100,0% x < 5%
Saône-et-Loire	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Sarthe	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	10	100,0%	x < 5%
Savoie	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0% x < 5%
Seine-et-Marne	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0% x < 5%
Seine-Maritime	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Seine-Saint-Denis				*	100,0%	x < 5%		0 < x < 5	100,0% x < 5%
Somme	*	60,0%	x < 5%	*	40,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Tarn	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Tarn-et-Garonne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%		0 < x < 5	100,0% x < 5%
Var	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	8	100,0%	x < 5%
Vaucluse				5	100,0%	x < 5%		5	100,0% x < 5%
Vendée	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%		0 < x < 5	100,0% x < 5%
Vienne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%		0 < x < 5	100,0% x < 5%
Vosges	*	100,0%	x < 5%					0 < x < 5	100,0% x < 5%
Yonne	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%		0 < x < 5	100,0% x < 5%
Yvelines	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%		0 < x < 5	100,0% x < 5%

Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine) - population salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Région CRRMP sans FIVP	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
AUVERGNE	*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	*	9,1%	x < 5%		*	90,9%	5,9%	11	100,0%	x < 5%
BRETAGNE	13	65,0%	13,1%		7	35,0%	x < 5%	20	100,0%	7,4%
CENTRE VAL DE LOIRE	*	20,0%	x < 5%		*	80,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
CGSS GUADELOUPE					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS MARTINIQUE					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
GRAND EST	*	27,3%	x < 5%		*	72,7%	x < 5%	11	100,0%	x < 5%
HAUTS DE FRANCE	6	35,3%	6,1%		11	64,7%	6,5%	17	100,0%	6,3%
ILE DE FRANCE	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
NORMANDIE	10	52,6%	10,1%		9	47,4%	5,3%	19	100,0%	7,1%
NOUVELLE AQUITAINE	28	30,1%	28,3%		65	69,9%	38,2%	93	100,0%	34,6%
OCCITANIE - MONTPELLIER	*	40,0%	x < 5%		*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE	*	71,4%	5,1%		*	28,6%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
PACA CORSE	5	27,8%	5,1%		13	72,2%	7,6%	18	100,0%	6,7%
PAYS DE LOIRE	12	48,0%	12,1%		13	52,0%	7,6%	25	100,0%	9,3%
RHONE ALPES	8	33,3%	8,1%		16	66,7%	9,4%	24	100,0%	8,9%
Total	99	36,8%	100,0%		170	63,2%	100,0%	269	100,0%	100,0%

Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon l'âge du demandeur, selon le sexe du demandeur - population salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Tranches d'âges									
moins de 30 ans	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	*	100,0%	x < 5%
60 ans et plus	23	35,4%	23,2%	42	64,6%	24,7%	65	100,0%	24,2%
50-59 ans	47	34,8%	47,5%	88	65,2%	51,8%	135	100,0%	50,2%
40-49ans	21	47,7%	21,2%	23	52,3%	13,5%	44	100,0%	16,4%
30-39 ans	*	30,4%	7,1%	*	69,6%	9,4%	*	100,0%	8,6%
Total	99	36,8%	100,0%	170	63,2%	100,0%	269	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
SEXÉ									
Femme	40	36,4%	40,4%	70	63,6%	41,2%	110	100,0%	40,9%
Homme	59	37,1%	59,6%	100	62,9%	58,8%	159	100,0%	59,1%
Total	99	36,8%	100,0%	170	63,2%	100,0%	269	100,0%	100,0%

**Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon
l'âge du demandeur, selon la CIM10 - population salariée**

AVIS	Favorable			Rejeté			Total				
	CIM10regroupée (Al.7)	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	
Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Affections des nerfs et des racines et plexus nerveux		*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Affections des tissus mous		*	9,1%	x < 5%		*	90,9%	5,9%	11	100,0%	x < 5%
Arthropathies		6	26,1%	6,1%		17	73,9%	10,0%	23	100,0%	8,6%
Autres affections de l'oeil et de ses annexes					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Autres formes de cardiopathies		*	33,3%	x < 5%		*	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Cardiopathies ischémiques					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Dorsopathies		*	31,7%	20,2%		*	68,3%	25,3%	63	100,0%	23,4%
Grippe et pneumopathie					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Grossesse se terminant par un avortement					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Insuffisance rénale					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Lésions traumatiques de l'épaule et du bras					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures		*	25,0%	x < 5%		*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité		*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Troubles de l'humeur [affectifs]		48	54,5%	48,5%		40	45,5%	23,5%	88	100,0%	32,7%
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		5	35,7%	5,1%		9	64,3%	5,3%	14	100,0%	5,2%
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Tumeurs malignes		12	26,7%	12,1%		33	73,3%	19,4%	45	100,0%	16,7%
Total		99	36,8%	100,0%		170	63,2%	100,0%	269	100,0%	100,0%

**Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département - population salariée
(1/4)**

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
► Département libellé									
Ain	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Aisne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Alpes-de-Haute-Provence	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ardèche	*	16,7%	x < 5%	*	83,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Ardennes	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Aude				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bas-Rhin				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bouches-du-Rhône	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Calvados				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Cantal	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Charente	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Charente-Maritime	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Cher				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Corrèze				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Corse-du-Sud	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côte-d'Or	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côtes-d'Armor	*	80,0%	x < 5%	*	20,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Deux-Sèvres	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Dordogne	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Doubs				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Drôme	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%

**Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département - population salariée
(2/4)**

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Eure				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Eure-et-Loir				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Finistère	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Gard	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Gers	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Gironde	*	34,1%	15,2%	*	65,9%	17,1%	44	100,0%	16,4%
Guadeloupe				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Garonne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Marne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Saône				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Savoie				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Vienne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ille-et-Vilaine				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Indre-et-Loire				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Landes	*	21,4%	x < 5%	*	78,6%	6,5%	14	100,0%	5,2%
Loire	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

**Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département - *population salariée*
(3/4)**

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Loire-Atlantique	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Loir-et-Cher	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Lot	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Lot-et-Garonne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maine-et-Loire	5	35,7%	5,1%	9	64,3%	5,3%	14	100,0%	5,2%
Manche	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Marne	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Martinique				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Morbihan	*	83,3%	5,1%	*	16,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Nord	*	28,6%	x < 5%	*	71,4%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Oise	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Orne	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Paris	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pas-de-Calais	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Puy-de-Dôme	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pyrénées-Atlantiques	*	44,4%	x < 5%	*	55,6%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Rhône				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Saône-et-Loire				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département - *population salariée*
(4/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	
Département libellé										
Loire-Atlantique	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Loir-et-Cher	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Lot	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Lot-et-Garonne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Maine-et-Loire	5	35,7%	5,1%		9	64,3%	5,3%	14	100,0%	5,2%
Manche	*	40,0%	x < 5%		*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Marne	*	25,0%	x < 5%		*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Martinique					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Morbihan	*	83,3%	5,1%		*	16,7%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Nord	*	28,6%	x < 5%		*	71,4%	x < 5%	7	100,0%	x < 5%
Oise	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Orne	*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	x < 5%	6	100,0%	x < 5%
Paris	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pas-de-Calais	*	33,3%	x < 5%		*	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Puy-de-Dôme	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pyrénées-Atlantiques	*	44,4%	x < 5%		*	55,6%	x < 5%	9	100,0%	x < 5%
Rhône					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Saône-et-Loire					*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Non-Salarierés

Répartition par type d'avis rendu et par région CRRMP des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 (dossiers FIVP répartis dans les régions d'origine) - population non-salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Région CRRMP sans FIVP									
AUVERGNE	*	100,0%	7,1%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	*	55,6%	11,9%	*	44,4%	5,9%	9	100,0%	8,2%
BRETAGNE	*	23,1%	7,1%	*	76,9%	14,7%	13	100,0%	11,8%
CENTRE VAL DE LOIRE	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS MARTINIQUE				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
CGSS REUNION				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
GRAND EST	*	16,7%	x < 5%	*	83,3%	7,4%	6	100,0%	5,5%
HAUTS DE FRANCE	*	44,4%	9,5%	*	55,6%	7,4%	9	100,0%	8,2%
ILE DE FRANCE	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
NORMANDIE	*	16,7%	x < 5%	*	83,3%	7,4%	6	100,0%	5,5%
NOUVELLE AQUITAINE	9	40,9%	21,4%	13	59,1%	19,1%	22	100,0%	20,0%
OCCITANIE - MONTPELLIER	*			*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
OCCITANIE - TOULOUSE	*	30,8%	9,5%	*	69,2%	13,2%	13	100,0%	11,8%
PACA CORSE	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
PAYS DE LOIRE	5	45,5%	11,9%	6	54,5%	8,8%	11	100,0%	10,0%
RHONE ALPES	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	8,8%	8	100,0%	7,3%
Total	42	38,2%	100,0%	68	61,8%	100,0%	110	100,0%	100,0%

Non-Salarierés

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
CIM10regroupée (Al.7)									
Affections dégénératives systémiques affectant principalement le système nerveux central				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Affections des tissus mous	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Arthropathies	*	37,5%	7,1%	*	62,5%	7,4%	8	100,0%	7,3%
Autres affections dégénératives du système nerveux				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres affections du système nerveux	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres formes de cardiopathies	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres maladies du sang et des organes hématopoïétiques				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Autres maladies respiratoires touchant principalement le tissu interstitiel				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Dorsopathies	8	61,5%	19,0%	5	38,5%	7,4%	13	100,0%	11,8%
Glaucome				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Helminthiases	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Infections virales du système nerveux central	*	100,0%	x < 5%	*			0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Insuffisance rénale				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Mycoses	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Polynévrites et autres affections du système nerveux périphérique				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Syndromes extrapyramidaux et troubles de la motricité	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Troubles de l'humeur [affectifs]	*	85,7%	14,3%	*	14,3%	x < 5%	7	100,0%	6,4%
Troubles mentaux organiques, y compris les troubles symptomatiques				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Tumeurs à évolution imprévisible ou inconnue				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Tumeurs malignes	17	34,7%	40,5%	32	65,3%	47,1%	49	100,0%	44,5%
Total	42	38,2%	100,0%	68	61,8%	100,0%	110	100,0%	100,0%

Répartition par type d'avis rendu des dossiers présentés devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon l'âge du demandeur, selon le sexe du demandeur - population non-salariée

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
▼ Tranches d'âges									
60 ans et plus	18	29,0%	42,9%	44	71,0%	64,7%	62	100,0%	56,4%
50-59 ans	16	45,7%	38,1%	19	54,3%	27,9%	35	100,0%	31,8%
40-49ans	*	70,0%	16,7%	*	30,0%	x < 5%	*	100,0%	9,1%
30-39 ans	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	*	100,0%	x < 5%
Total	42	38,2%	100,0%	68	61,8%	100,0%	110	100,0%	100,0%

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
SEXÉ									
Femme	5	45,5%	11,9%	6	54,5%	8,8%	11	100,0%	10,0%
Homme	37	37,4%	88,1%	62	62,6%	91,2%	99	100,0%	90,0%
Total	42	38,2%	100,0%	68	61,8%	100,0%	110	100,0%	100,0%

Non-Salarierés

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département - *population non-salariée* (1/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total			
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	
► Département libellé										
Ain				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Aisne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Allier	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Alpes-de-Haute-Provence	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Ardèche	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Aube				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Aveyron	*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Bas-Rhin				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Bouches-du-Rhône				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Calvados				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Cantal	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Corrèze	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côte-d'Or	*	50,0%	x < 5%		*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Côtes-d'Armor				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Creuse	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%	
Dordogne	*	66,7%	x < 5%		*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département - *population non-salariée*
(2/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Eure	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Finistère	*	50,0%	7,1%	*	50,0%	x < 5%	6	100,0%	5,5%
Gard				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Gers	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Gironde	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Garonne	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Marne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Haute-Saône				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Ille-et-Vilaine				*	100,0%	5,9%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Indre	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Isère	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Landes	*	40,0%	x < 5%	*	60,0%	x < 5%	5	100,0%	x < 5%
Loire				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Non-Salarierés

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département - *population non-salariée* (3/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Loir-et-Cher				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Lot-et-Garonne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Maine-et-Loire	*	33,3%	x < 5%	*	66,7%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Marne				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Martinique				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Mayenne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Meuse	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Morbihan				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Nièvre	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Nord	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Oise				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Orne				*	100,0%	5,9%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Paris	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pas-de-Calais				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Pyrénées-Atlantiques	*	25,0%	x < 5%	*	75,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Réunion				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Rhône				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

Non-Salarierés

Répartitions par type d'avis rendu devant les CRRMP au titre de l'alinéa 7 selon le département - *population non-salariée* (4/4)

AVIS	Favorable			Rejeté			Total		
	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes	Nombre de demandes	% Lignes	% Colonnes
Département libellé									
Saône-et-Loire	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Sarthe	*	66,7%	x < 5%	*	33,3%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Seine-et-Marne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Somme	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Tarn				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Var	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Vendée				*	100,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Vienne	*	100,0%	x < 5%				0 < x < 5	100,0%	x < 5%
Yonne	*	50,0%	x < 5%	*	50,0%	x < 5%	0 < x < 5	100,0%	x < 5%

AIDES A LA LECTURE DU RAPPORT

MP liées au risque Pesticide

(liste Anses)

- A008 Sulfocarbonisme professionnel
- A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques
- A012 Maladies causées par le mercure et ses composés
- A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
- A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
- A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
- A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- A023 Intoxication par le bromure de méthyle
- A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
- A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides
- A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides
- A061 Cancer de la prostate provoquée par les pesticides

MP liées au risque Chimique

- A008 Sulfocarbonisme professionnel
- A009 Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone
- A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques
- A012 Maladies causées par le mercure et ses composés
- A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
- A713 Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
- A014 Affections causées par les ciments
- A018 Affections dues au plomb et à ses composés
- A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A719 Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
- A021 Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
- A023 Intoxication par le bromure de méthyle
- A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse
- A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
- A026 Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine
- A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
- A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A034 Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .
- A035 Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .
- A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
- A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
- A040 Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
- A041 Intoxications professionnelles par l'hexane
- A042 Maladies provoquées par le cadmium et ses composés
- A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques
- A044 Affections cutanées de mécanisme allergique
- A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique
- A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
- A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
- A048 Affections engendrées par les solvants organiques liquides
- A722 Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre
- A058 Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides
- A061 Cancer de la prostate provoquée par les pesticides

Regroupement par Maladies Professionnelles (2/2)

MP liées aux Cancers

- A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A019 Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants
- A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
- A725 Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
- A728 Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A033 Hépatites virales professionnelles
- A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
- A036 Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
- A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
- A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
- A059 Hémopathies malignes provoquées par les pesticides
- A061 Cancer de la prostate provoquée par les pesticides

MP liées aux TMS

- A029 Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines
- A039 Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures
- A053 Lésions chroniques du ménisque
- A057 Affections consécutives aux vibrations
- A757 Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes

MP liées aux Maladies Respiratoires

- A010 Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A011 Affections provoquées par les phosphates, . . . et carbamates anticholinestérasiques
- A013 Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
- A020 Affections provoquées par les rayonnements ionisants
- A022 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
- A025 Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse
- A028 Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
- A735 Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
- A043 Affections provoquées par les isocyanates organiques
- A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique
- A047 Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
- A747 Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
- A054 Affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales
- A060 Covid-19

MP liées aux Zoonoses

- A002 Ankylostomose professionnel, anémie due à ankylostomose duodénal
- A004 Charbon professionnel
- A005 Leptospiroses
- A705 Maladie de Lyme
- A006 Brucelloses professionnelles
- A007 Tularémie
- A015 Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels
- A016 Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .
- A030 Rage professionnelle
- A049 Affections dues aux rickettsies
- A050 Pasteurelloses
- A051 Rouget du porc
- A052 Psittacose
- A055 Infections professionnelles à Streptococcus suis
- A056 Infections professionnelles à hantavirus

MP liées au Bruit

- A046 Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels

Comité Techniques Nationaux (CTN) – salariés

CTN 1

Exploitations agricoles et assimilées

- 110 Cultures spécialisées
- 120 Champignonnières
- 130 Elevage spécialisé gros animaux
- 140 Elevage spécialisé petits animaux
- 150 Entrainement, dressage, haras
- 160 Conchyliculture, etc.
- 170 Marais salants
- 180 Culture, élevage non spécialisés
- 190 Viticulture
- 900 Gardes-chasses, gardes-pêche
- 910 Jardiniers, gardes forestiers
- 920 Remplacement, travail temporaire
- XX1 Personnel de bureau de ces codes

CTN 2

Travaux forestiers

- 310 Sylviculture
- 320 Gemmage
- 330 Exploitation de bois
- 340 Scieries fixes
- XX1 Personnel de bureau de ces codes

CTN 3

Entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles

- 600 Stockage, et conditionnement produits agricoles
- 610 Approvisionnement
- 620 Traitement des produits laitiers
- 630 Traitement de la viande
- 640 Conserverie produits autres que viande
- 650 Vinification
- 660 Insémination artificielle
- 670 Sucrerie, distillerie
- 680 Meunerie, panification
- 690 Stockage, conditionnement fleurs, fruits, légumes
- 760 Coopératives et SICA de volailles
- 770 Coopératives diverses
- XX1 Personnel de bureau de ces codes

CTN 4

Entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural

- 400 Entreprises de travaux agricoles
- 410 Entreprises de jardins, paysagistes
- 500 Artisans du bâtiment
- 510 Autres artisans ruraux
- XX1 Personnel de bureau de ces codes

CTN 5

Organisme de service

- 801 Mutualité Agricole
- 811 Crédit Agricole
- 821 Autres organismes professionnels
- 830 SICAE

Découpage des secteurs des non-salariés sur l'exemple des Comité Techniques Nationaux

CTN 1

Exploitation agricoles et assimilées

Maraîchage, floriculture

Arboriculture fruitière

Pépinière

Cultures céréalier es et industrielles,
« grandes cultures »

Viticulture

Autres cultures spécialisées

Élevage bovins - lait

Élevage bovins - viande

Élevage bovins - mixte

Élevage ovins, caprins

Élevage porcins

Élevage de chevaux

Autres élevages de gros animaux

Élevages de volailles, lapins

Autres élevages de petits animaux

Entraînements, dressages, haras, clubs

hippiques

Conchyliculture

Cultures et élevages non spécialisés,
polyculture, poly-élevage

Marais salants

CTN 2

Travaux forestiers

Sylviculture

Exploitations de bois

Scieries fixes

CTN 4

Entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural

Sylviculture

Exploitations de bois

Scieries fixes

CTN 5

Organismes de services

Mandataires des sociétés ou caisses
locales d'AMA

Termes utilisés

MP - maladies professionnelles

Salariés : articles L.461-1 du Code de la Sécurité sociale et L.751-7 du Code rural et de la pêche maritime

Une maladie peut être considérée comme professionnelle lorsqu'elle est contractée du fait du travail. La maladie peut être d'origine professionnelle qu'elle figure ou non au tableau des maladies professionnelles.

Les maladies inscrites dans le tableau des maladies professionnelles sont présumées avoir été contractées dans le cadre de votre travail. Le tableau précise les éléments suivants : maladies concernées, délai de prise en charge (et, dans certains cas, délais d'exposition), liste indicative des principaux travaux pouvant provoquer ces maladies.

Toutefois, si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste indicative des travaux ne sont pas remplies, la reconnaissance de la maladie professionnelle reste possible. Dans ce cas, la CPAM ou la MSA peut reconnaître l'origine professionnelle de la maladie si cette dernière est causée directement par le travail habituel. Pour obtenir la prise en charge, il est nécessaire de respecter la procédure de reconnaissance spécifique.

Non-Salariés : article L.752-2 du Code rural et de la pêche maritime

« Sont considérées comme maladies professionnelles les maladies

inscrites aux tableaux des maladies définies au titre VI du livre IV du code de la sécurité sociale. »

Salariés

Nombre de salariés passant au Régime Agricole.

Heures travaillées

Nombre d'heures travaillées par les salariés durant une année.

Travailleurs trimestriels moyens

Issus d'un calcul permettant la mise en place d'une référence du nombre de salariés travaillant durant chaque trimestre au Régime Agricole. Du fait de l'importance de la saisonnalité au Régime Agricole, des fluctuations de l'emploi selon les mois, et des saisonniers ou encore de la multitude d'emplois pour un même salarié, le calcul permet de lisser ces phénomènes et d'obtenir une estimation du nombre de salariés présent chaque trimestre de façon quasi constante au régime agricole.

Parfois, il a été choisi de faire apparaître le nombre de salariés uniques passant dans le régime pour donner un ordre de grandeur en nombre d'individus. Ce chiffrage de surcroit correspond quasi-identiquement à celui des tableaux de bord annuels concernant l'emploi des SA et des NSA du Régime Agricole du département DSEF de la CCMSA.

Etablissements

Etablissements adhérents du Régime Agricole employeurs de main d'œuvre.

Certaines pages reprennent la notion d'établissement en détaillant par taille (nombre de salariés en Equivalent Temps Plein - ETP) les indicateurs propres à chacune des catégories pour permettre une comparaison entre elles.

Définition des indicateurs

MP graves non mortelles

MP pour lequel un taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle) a été attribué, que ce taux soit inférieur à 10 points (indemnité en capital forfaitaire) ou bien à partir de 10 points (rente d'incapacité permanente). Pour une différence entre l'attribution des taux d'IPP suivant la population concernée, voir à la définition ci-après « Taux d'IPP ».

Indice de fréquence

Nombre de MP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) par milliers de NSA ou de SA

[calcul : Nombre de MP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) x 1 000 / Nombre de NSA ou de

travailleurs trimestriels moyens]

Taux de fréquence

SA uniquement : les taux de fréquence de sont pas disponibles pour les NSA puisque nous n'avons pas connaissance du nombre d'heures travaillées par cette population.

Nombre d'ATMP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) par millions d'heures travaillées

[calcul : Nombre de MP (selon les cas : avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, mortels) x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées]

Indice de gravité

Nombre de points d'IPP accordés par millions d'heures travaillées

[calcul : Somme des taux d'IPP x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées]

Taux de gravité

Nombre de jours indemnisés par millions d'heures travaillées

[calcul : Nombre de jours indemnisés x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées]

Durée moyenne d'arrêt

Moyenne du nombre de jour d'arrêt par MP avec arrêt. On parle bien du nombre de jours d'arrêt et non du nombre de jours indemnisés : si cela n'a pas d'importance pour les salariés puisqu'il n'y a pas de délai de carence et que par conséquent il y a une adéquation entre ces deux notions, en revanche pour les non-salariés cela peut avoir son importance puisqu'un délai de carence existe. Pour ne pas être conditionné par une approche indemnisation, mais bien par une approche conséquence des MP sur le travail, on parle donc de « jours d'arrêt » et non de « jours indemnisés ».

C'est le ratio du nombre de jours d'arrêt sur le nombre de MP avec arrêt

[calcul : Somme des jours indemnisés / Nombre de MP avec arrêt]

Taux d'IPP

A la suite d'une maladie professionnelle, la victime peut conserver des séquelles et souffrir d'une diminution durable de ses capacités physiques ou mentales : c'est l'Incapacité Permanente Partielle. Dans ce cas MSA peut établir un « Taux d'IPP » pour que la victime perçoive une indemnisation forfaitaire (si le taux fixé est inférieur à 10 points) ou une rente (si le taux fixé est égale ou supérieur à 10 points). Le taux moyen d'IPP correspond donc au taux moyen de l'ensemble des sommes des taux d'IPP par rapport aux nombre de MP graves non mortelles.

[calcul : Somme des taux d'IPP / Nombre d'ATMP graves non mortels]

A noter que la rente n'est perçue pour les NSA que pour un taux supérieur à 30 points, exceptions faites des MP issues du FIVP pour lesquels la règle est la même pour les SA et les NSA.

Proportion de MP graves

Rapport du nombre d'ATMP graves non mortels aux nombre d'ATMP avec et sans arrêt.

A noter que cette approche est différente de celle choisie dans les rapports ou dans le SID, puisque habituellement le calcul s'effectue sur les ATMP avec arrêt. Cependant, les demandes répétées des partenaires sociaux pour connaître la représentation des Graves non mortels sur l'ensemble des ATMP nous a fait changer cette méthode pour ces rapports.

[calcul : Nombre ATMP graves non mortels x 100 / Nombre d'ATMP avec et sans arrêt]

Réserves et Fiabilité concernant les coûts

Les montants des indemnisations ne sont disponibles que pour les salariés, aucune feuille du rapport des non-salariés n'est donc consacrée aux indicateurs en lien avec cette notion. La raison principale tient au fait dans la manière de recueillir aujourd'hui l'information sur les indemnisations : pour les salariés, le montant des rentes tient compte de l'entièreté des versements sur les 32 ans (calcul moyen d'indemnisation d'une victime dont le taux d'IPP est au moins de 10 points), alors que ceci n'est pas le cas pour les non-salariés, empêchant toute reconstruction du montant total ou moyen.

Les différents coûts annoncés sont ceux issus des Observatoires ATMP de la MSA. A ce titre, ils recoupent les dépenses portant sur le risque ATMP uniquement.

Les coûts sur lesquels reposent les documents sont des indicateurs et ordres de grandeur à partir de la source citée, et permettent de faire des comparaisons entre type de dépenses reposant sur le budget ATMP. Ce sont des seuils minimums impactant le budget ATMP, qui se rapprochent le plus de la réalité de ce que coûte en moyenne un ATMP, et par conséquent de ce que coûtent dans leur totalité tous les ATMP.

Toutefois il faut prendre en compte les paramètres suivants :

- les Observatoires constituent un outil statistique de dénombrement et qualification des ATMP avant tout, les autres informations, en l'occurrence les indemnisations, sont complémentaires et fournissent

des indicateurs supplémentaires lors de l'analyse de données ;

- le chiffrage des dépenses des grandes masses concernant les non-salariés correspond aux plus aux dépenses enregistrées, toutefois dans le détail de chaque ATMP ce chiffrage est souvent minoré de l'ordre de 15 à 20 % du fait d'une origine différentes des informations et des bases de calculs ;
- les ATMP mortels ne sont pas pris en compte dans les Observatoires ayant permis les travaux ;
- les bases peuvent être épurées de certains ATMP rencontrant des anomalies de codification ;
- les résultats alimentant les Observatoires, donnent des indications sur ce qui est dépensé, cependant ils ne constituent pas la référence pour connaître l'entièreté des coûts « réels » liés aux ATMP
- certaines dépenses liées aux ATMP mais qui reposeraient en partie sur le risque maladie pour quelque cause que ce soit et qui ne seraient pas réintégrées sur le risque ATMP ne peuvent pas être prises en compte ;
- en élargissant la réflexion, certains coûts indirects, réels mais difficilement quantifiables, sont absents, alors qu'ils ont certainement un impact sur le budget ATMP ou Maladie, et sur les coûts pour les entreprises confrontées aux ATMP.

De façon systématique et obligatoire il est nécessaire de mentionner ces réserves lors de l'utilisation et/ou de la diffusion des chiffres.

MSA Caisse Centrale
Luminem
19, rue de Paris
93000 Bobigny
Tel. : 01 41 63 73 42

Direction Délégée aux Politiques Sociales
Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
Département Synthèse
Service Management des risques professionnels ATMP

